

COMPTE FINANCIER UNIQUE RAPPORT 2022





SOMMAIRE

01.

LE PROFIL DE LA VILLE

Chiffres clés	05
Profil socio-économique	07
Organigramme des services	18

02.

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Planification budgétaire	22
Organisation budgétaire	23
Compte financier unique	25

03.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Repères méthodologiques	27
Équilibre budgétaire	28
Section de fonctionnement	31
Section d'investissement	44
Gestion active de la dette	47
Compte financier unique	54

04.

POLITIQUES PUBLIQUES

Notice	57
Nombre d'équivalents temps plein	58

RESSOURCES

Ressources humaines	60
Gestion de la flotte	67
Construction	68
Immobilier	69
Gestion technique des bâtiments	70
Direction assemblées & vie des élus	71
DSITN	72

RELATIONS À L'USAGER

Lyon en direct	74
Gestion de la relation aux usagers	75
Mission Démocratie ouverte	76
Service des mairies d'arrondissement	77
Mairies d'arrondissement	78

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Grands évènements	81
Logistique urbaine festivités	82
Communication externe	83
Cabinet du maire	84

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Sécurité Prévention	86
Pôle technologique	87
Santé	88
Régulation urbaine	89
Sécurité Tranquillité Sûreté	90

CULTURE ET PATRIMOINE

Directions des affaires culturelles	92
Archives municipales	94
Auditorium-ONL	95
Bibliothèque municipale	96
CHRD	97
Évènements et animation	98
Musée d'art contemporain	99
Musée des Beaux-Arts	100
Musées d'histoires et de sociétés	102
Opéra de Lyon	104
Service archéologique	105
Théâtre des célestins	106

PETITE ENFANCE

Petite enfance	109
----------------	-----

ÉDUCATION

Éducation	110
-----------	-----

SPORT

Sports	112
Évènements et animation	113

SOLIDARITÉ

Développement territorial	114
Égalité et hospitalité	115
Action sociale	117

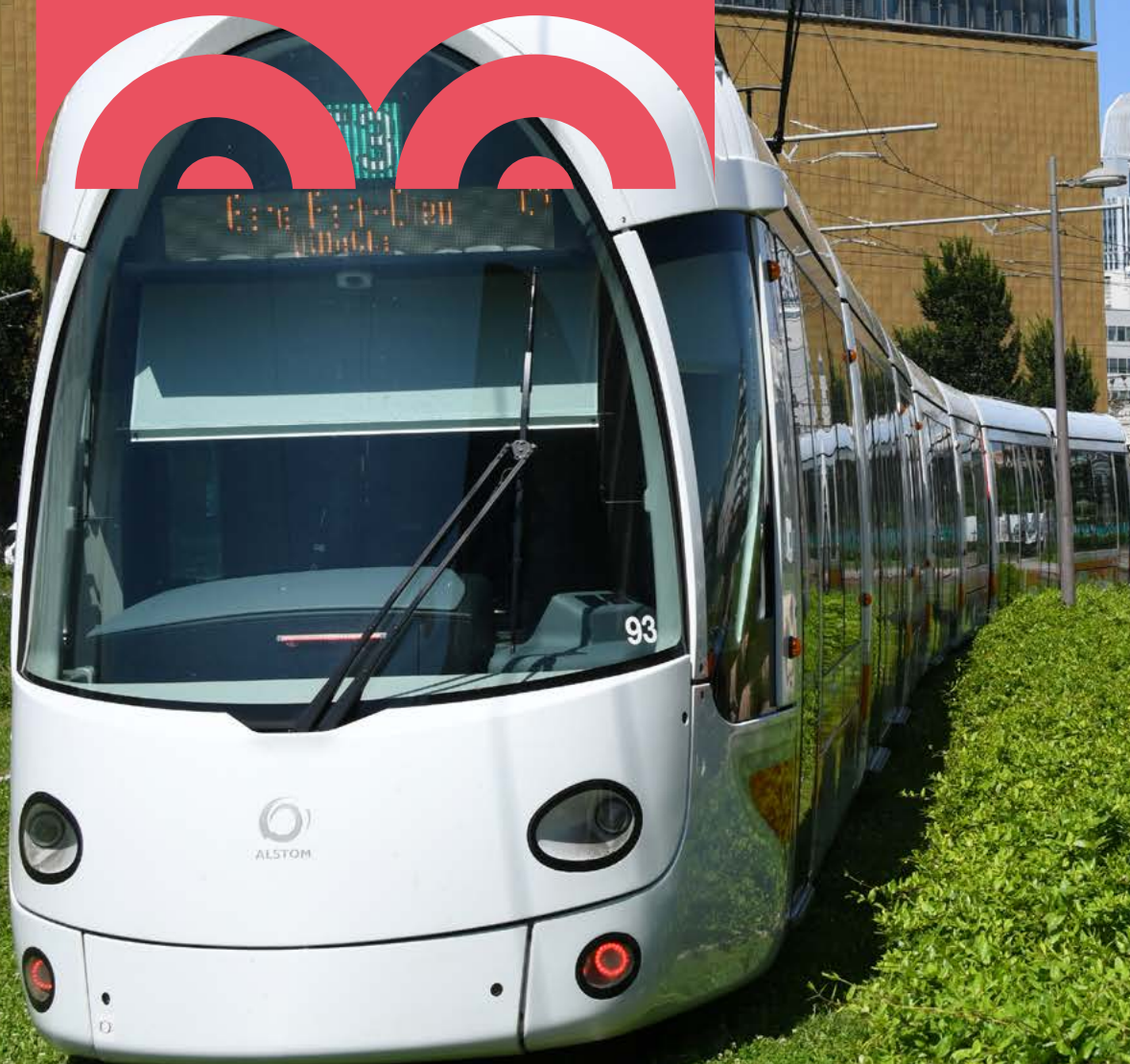
ESPACES PUBLICS

Services funéraires	118
Cadre de vie	119
Aménagement urbain	120
Éclairage urbain	121
Biodiversité et nature en ville	122
Mobilités urbaines	123

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Développement territorial	124
Service commun Université, Vie étudiante	125
Économie, commerce et artisanat	126
Relations internationales	128
Halles de Lyon Paul Bocuse	129

01. PROFIL DE LA VILLE



CHIFFRES CLÉS

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Lyon est aujourd'hui la ville-capitale de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



3^e ville française, elle rassemble 522 969 habitants, au sein d'une métropole de 1,4 millions de Grands-Lyonnais et Grandes-Lyonnaises.



POPULATION

522 969

habitants au 1^{er} janvier 2022

+22 254

sur 5 ans (+0.9% par an)

268 068

actifs

64 000

étudiants

Source : INSEE

IMMOBILIER

308 301

logements

+1% en 1 an



EMPLOI



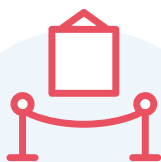
25 664

établissements actifs

334 301

emplois à Lyon

CULTURE



6

musées
municipaux

1

théâtre en régie
Théâtre des Célestins

1

bibliothèque centrale
(la Part-Dieu)

8

scènes
découvertes
théâtre (2),
danse (1), cirque (1),
arts de la rue et de
l'espace public (1),
musique (3)

1

Auditorium
Orchestre National

5

théâtres
concedés

15

bibliothèques
d'arrondissements



SPORT

400

clubs

66 000

pratiquants adhérents

3

grands équipements sportifs

Palais des Sports, Halle d'athlétisme

Diagana, Gymnase Mado Bonnet

8 piscines, 55 gymnases, 29 stades, 2 patinoires



MOBILITÉS DOUCES

3 320 km

pistes cyclables

4

métros

7

trams

2

funiculaires

3

lignes de bus majeures



SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

50

EHPAD

3700

places

22

résidences



ESPACES VERTS

300 parcs, squares et jardins



ÉDUCATION ET JEUNESSE

47 100

élèves

208

écoles publiques



ÉDUCATION POPULAIRE

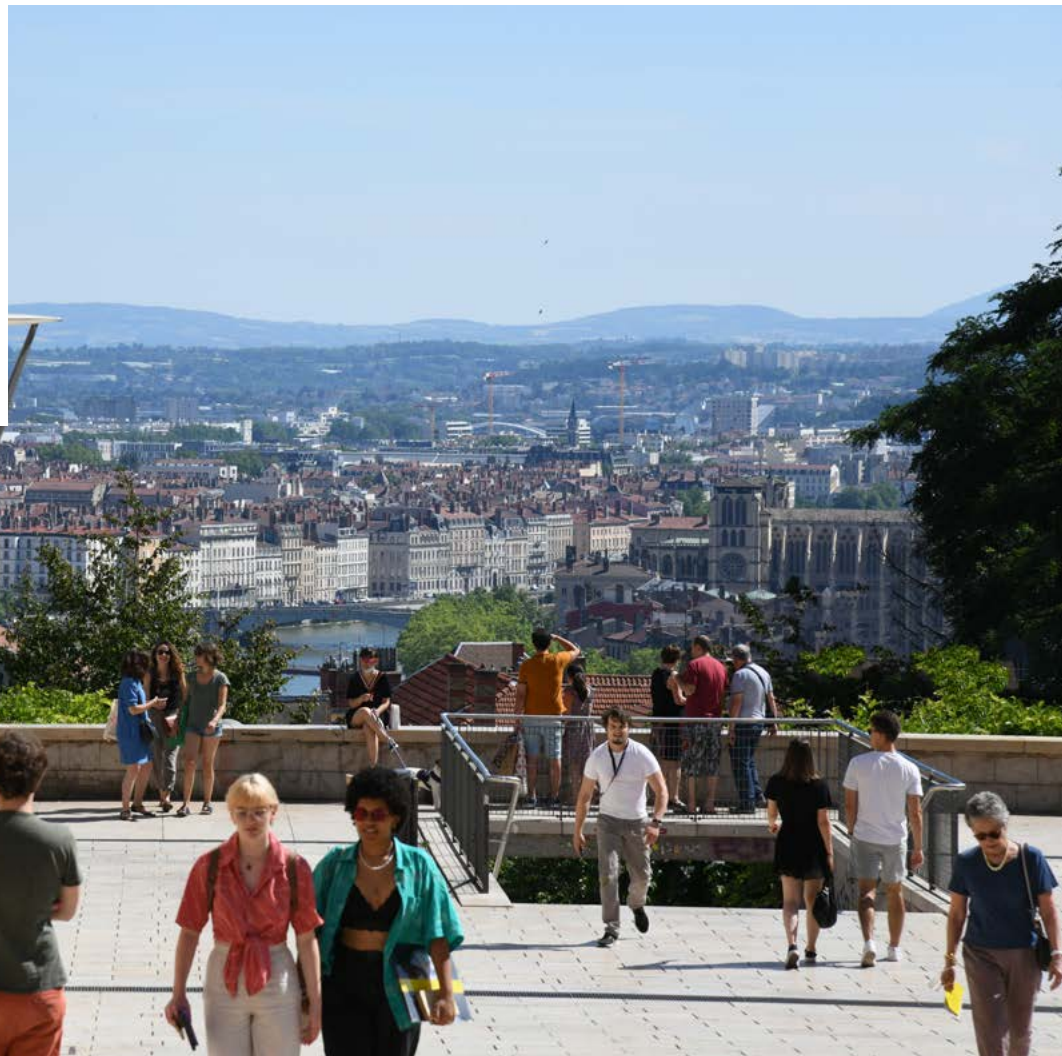
40

MJC, centres sociaux et assimilés

1^{er}

parc urbain européen de par sa taille.

107 ha, 6 millions de visiteurs



A. STRUCTURE DE LA POPULATION

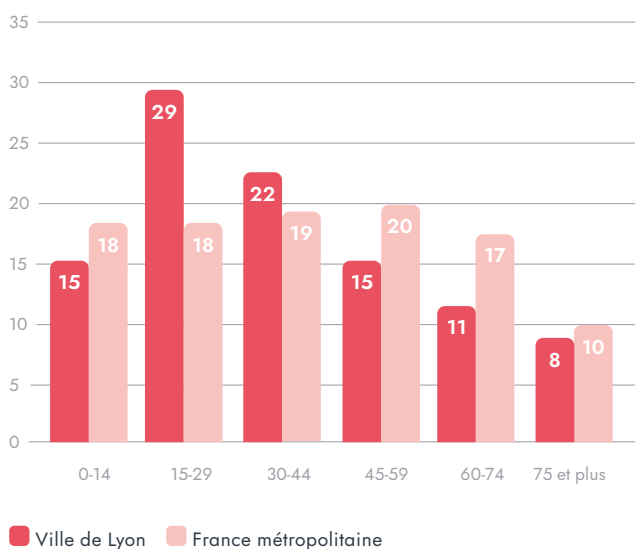
A.1 STRUCTURE PAR ÂGE

Répartition par tranche d'âge

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	522969	100	100
0-14	79487	15	18
15-29	151238	29	18
30-44	112719	22	19
45-59	80312	15	20
60-74	59652	11	17
75 et plus	39562	8	10

Les lyonnais sont jeunes : **44 %** de la population à moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, la tranche d'âge 15-29 ans se démarque en représentant **29 %** de la population Lyonnaise

Répartition par tranches d'âge



A l'inverse, le nombre d'habitants de plus de 45 ans est moindre à Lyon que dans le reste de la France **34 %** contre **46,1 %** en France Métropolitaine

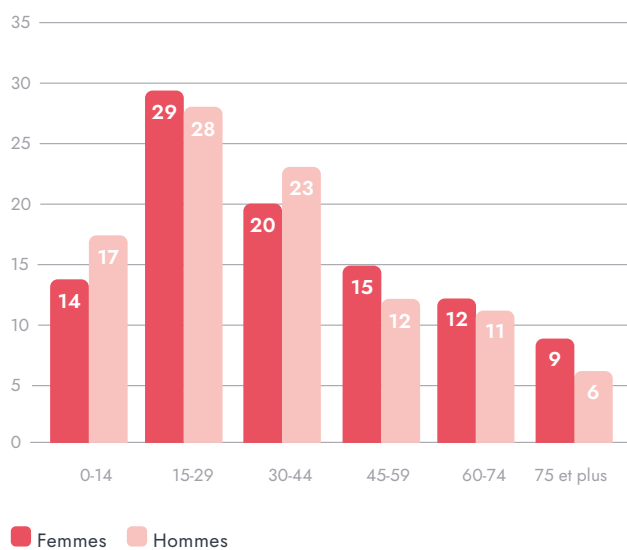
A.2 RÉPARTITION FEMME/HOMMES

Répartition par sexe

	Ville de Lyon			
	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	277 056	100	245 913	100
0-14	38 990	14	40 496	17
15-29	81 279	29	69 959	28
30-44	56 312	20	56 407	23
45-59	41 248	15	39 064	12
60-74	33 583	12	26 069	11
75 et plus	25 644	9	13 917	6

La population Lyonnaise est composée de **277 056** femmes et **245 913** hommes. Il y a donc **31 143** femmes de plus que d'hommes. La proportion homme/femme est équilibrée à l'exception des tranches d'âges 15-29 et 75+

Répartition par sexe



Les hommes sont majoritaires dans les tranches d'âges entre 0-14 ans et 30-44 ans, les femmes sont majoritaires dans le reste des tranches d'âges.

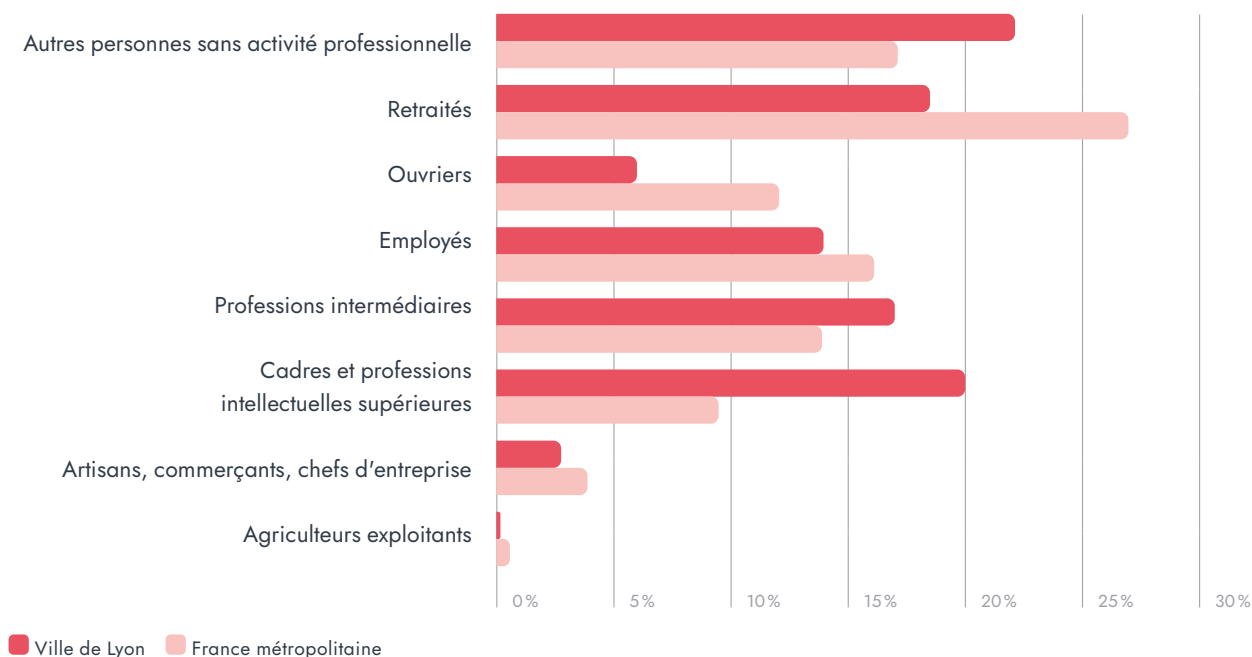
A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	443 394	100	100
Agriculteurs exploitants	57	0	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12 636	3	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	90 329	20	9,6
Professions intermédiaires	76 261	17	14,2
Employés	61 650	14	16
Ouvriers	27 076	6	12
Retraités	79 199	18	27,2
Autres personnes sans activité professionnelle	96 135	22	16,6

Seule la population de plus de 15 ans est prise en compte au titre de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle. **20%** de la population de plus de 15 ans est composé de cadres et professions intellectuelles supérieures. C'est 10,4% de plus que ce que l'on constate au niveau national. A l'inverse le nombre de retraité représente **18%** de la population de plus de 15 ans contre **27,2%** au niveau national.

Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la ville de Lyon compte proportionnellement plus de professions intermédiaires que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités à Lyon est moindre qu'ailleurs en France.

A.4 MÉNAGES

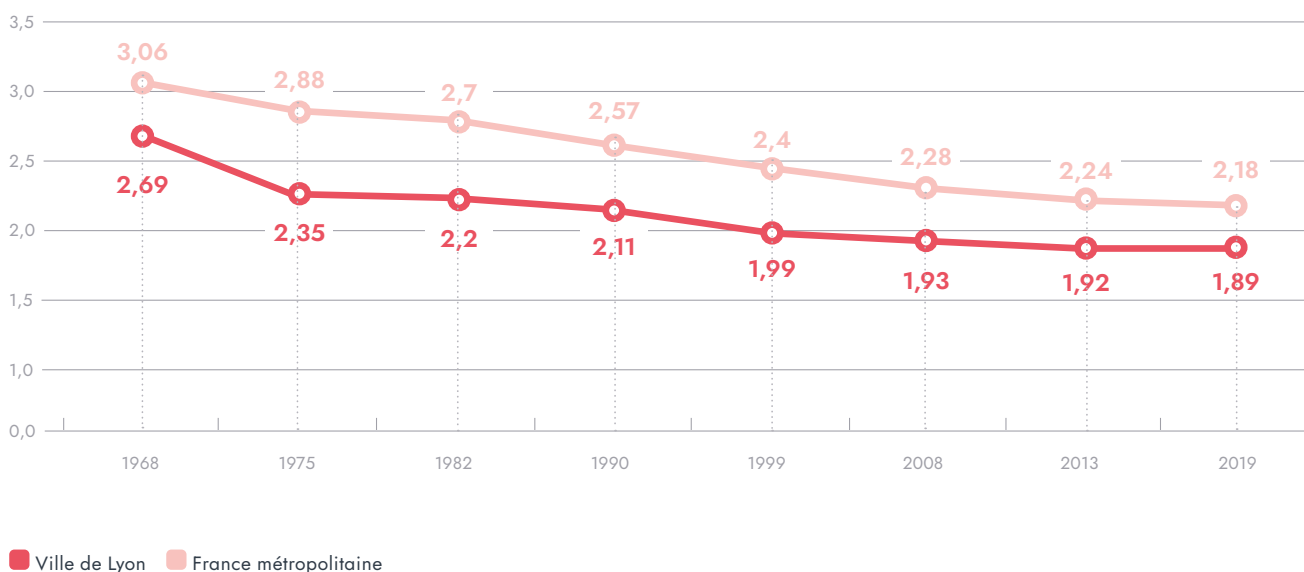
Répartition des ménages (chiffres 2019)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	269 477	100	100
Ménages d'une personne	136 461	50,6	37
Hommes seuls	58 261	21,6	16,1
Femmes seules	78 200	29	21
Autres ménages sans famille	12 990	4,8	1,9
Ménages avec famille(s)	120 027	44,5	61
Couple sans enfant	52 961	19,7	26,3
Couple avec enfant(s)	46 091	17,1	25,2
Famille monoparentale	20 974	7,8	9,5

La ville de Lyon compte **269 477** ménages. La structure des ménages Lyonnais est inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, **50,6%** des ménages Lyonnais sont composés d'une seule personne et **44,5%** des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. On constate l'inverse au niveau national : **61%** des ménages sont des familles et **37%** des personnes seules.

La structure des familles Lyonnaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le graphe ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles Lyonnaises par rapport aux familles françaises. La proportion de couples sans enfant et avec enfants est inférieure.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. Depuis cette date, la taille des ménages lyonnais a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Cependant l'écart tend à se réduire, la taille des ménages à Lyon tend à baisser plus doucement que la taille des ménages français.

B. DIPLÔMES / FORMATIONS EN 2019

Une proportion de diplômés plus importante parmi les non scolarisés (>15ans)

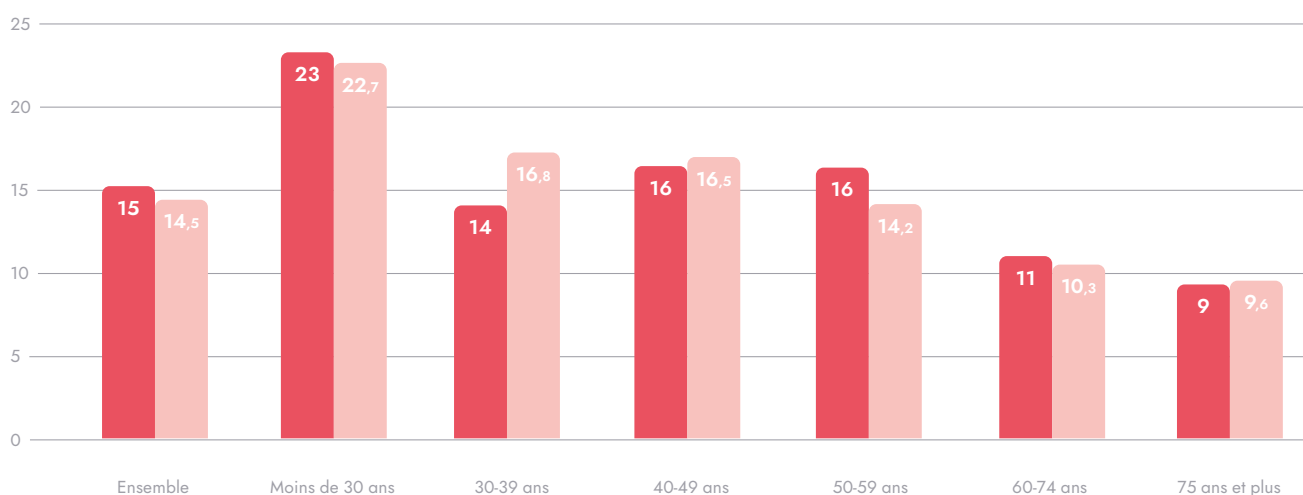
	Ville de Lyon	France métropolitaine
	%	%
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	13,6	23,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	3,9	6,3
CAP, BEP ou équivalent	12,8	21
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	14,3	17,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,7	11,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	15,1	10,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	28,6	9,6

Parmi les lyonnais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, **28,6 %** ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre **9,6 %** en France métropolitaine.

C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2019

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à **60 %** du niveau de vie médian de la population soit **1102 euros** par mois en 2019.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



■ Ville de Lyon ■ France métropolitaine

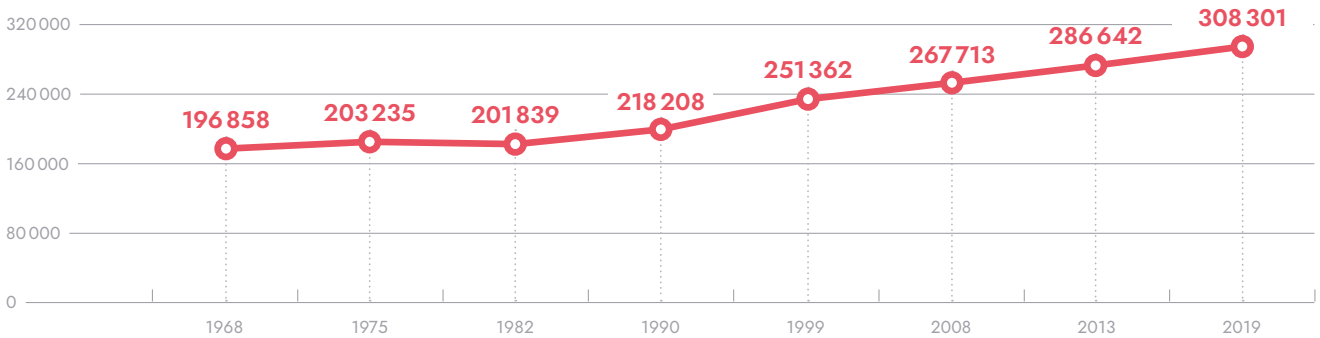
Sur le territoire de la ville de Lyon, le taux de pauvreté est de **15 %** contre **14,5 %** au niveau national. Cela implique que **15 %** des Lyonnais vivraient avec moins de **1102 euros** par mois en 2019. Le taux de pauvreté des Lyonnais est supérieur à la moyenne nationale pour les moins de 30 ans, les 50 à 59 ans et les 60 à 74 ans. Il est cependant plus faible de 30 à 49 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté. Lyon est cependant une des villes avec un taux de pauvreté des moins importants parmi les autres villes de même taille en France.

D. LOGEMENT EN 2019

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Évolution du nombre de logements à Lyon



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il est passé de **196 858** à **308 301**, soit une hausse de **2 228** logements par an. Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements a diminué entre 1975 et 1982 de **174** logements par an.

Depuis 1982, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la ville de Lyon a augmenté son nombre de logements de **2 877** logements par an. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années suivantes, au titre de l'année 2021, **2 895** ont été livrés.

D.2 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATIONS

Typologie de l'occupation des résidences principales à Lyon

	Ville de Lyon				France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne	%	Ancienneté moyenne
Ensemble	269 507	100	508 400	10,4	100	15,3
Propriétaire	90 696	33,7	188 804	16,6	57,6	20,4
Locataire	172 999	64,2	309 498	7,2	40,2	8,2
dont d'un logement HLM loué vide	42 067	15,6	94 362	13,3	14,6	12,1
Logé gratuitement	5 812	2,2	10 098	8,8	2,2	12,6

Les ménages Lyonnais sont principalement locataires de leur résidence principale et ont emménagé en moyenne depuis **10 ans**. Cette proportion de locataire plus importante qu'au niveau national (**64,2** contre **40,2**) explique en partie la forte mobilité des Lyonnais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsque que l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Lyonnais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires Lyonnais ont **3,8 années** d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires **1 année**.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2020

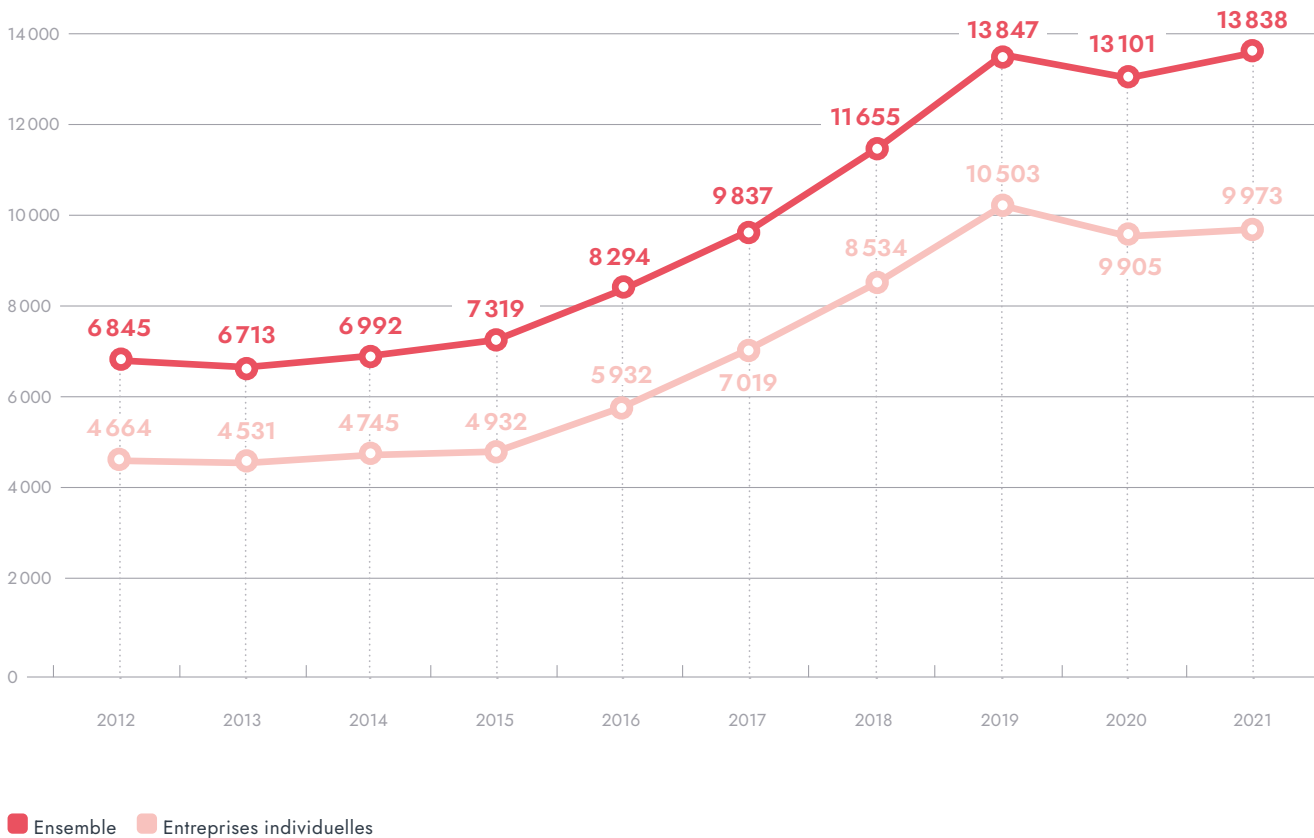
E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Nombre de créations d'entreprises

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	6 845	6 713	6 992	7 319	8 594	9 837	11 655	13 847	13 101	13 838
Entreprises individuelles	4 664	4 531	4 745	4 932	5 932	7 019	8 534	10 503	9 905	9 973

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2012 et 2015. On observe une progression importante à partir de 2016 et surtout 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Lyon, comme dans le reste de la France.

Évolution de la création d'entreprises



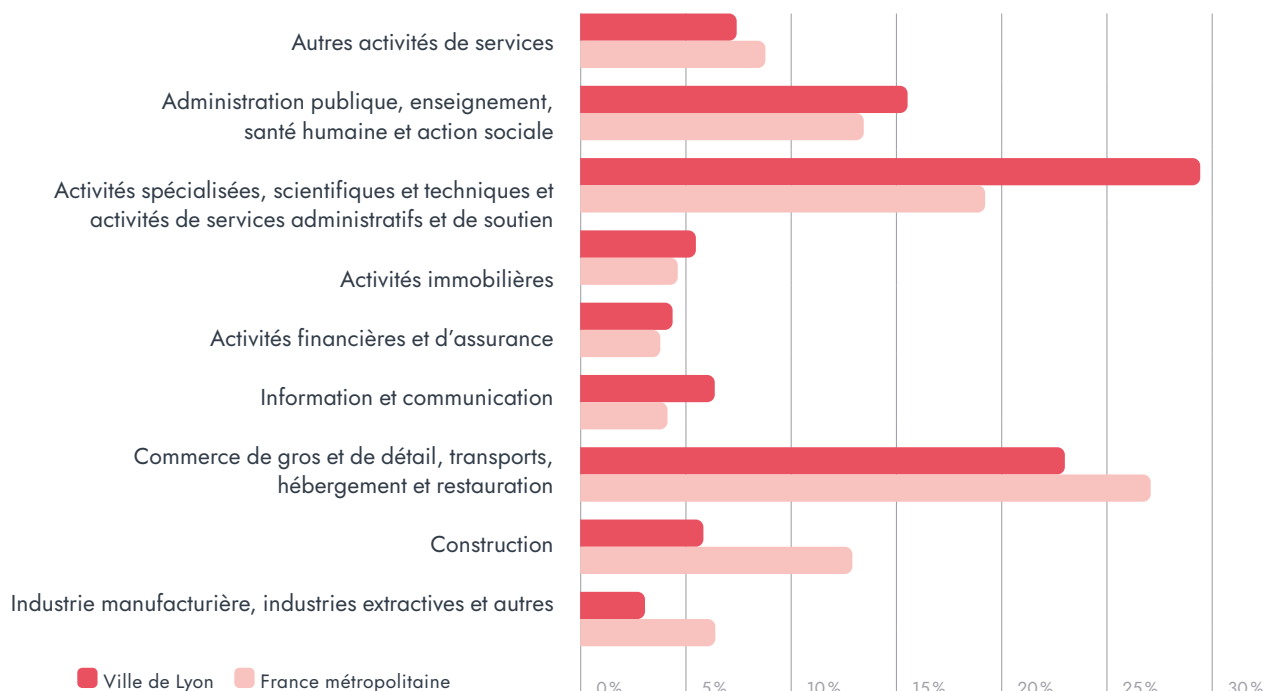
E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nombre d'entreprises créées par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	65707	100	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 460	3,7	6
Construction	3 736	5,7	12,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15 154	23,1	27,5
Information et communication	4 089	6,2	4
Activités financières et d'assurance	2 904	4,4	3,7
Activités immobilières	3 450	5,3	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	19 115	29,1	19,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 071	15,3	13,6
Autres activités de services	4 728	7,2	8,6

En 2021, Lyon comptait **65707** entreprises en activités. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs ainsi que les commerces. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises Lyonnaise diffère avec ce que l'on constate au niveau national avec une présence plus forte dans le tertiaire.

Évolution de la création d'entreprises



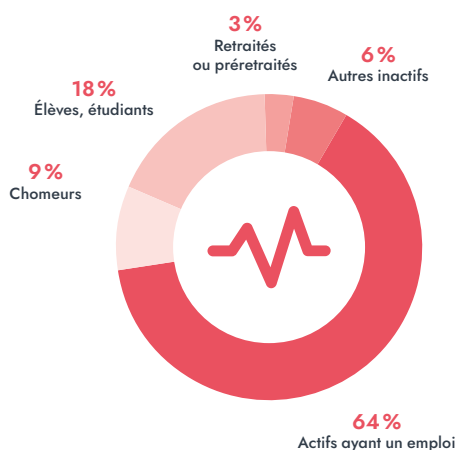
La ville de Lyon se distingue par une présence plus importante d'établissements de services, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'information/communication.

F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2019*

F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Répartition par type d'activité à Lyon

À Lyon, le taux de scolarisation des mineurs est supérieur au reste de la France.

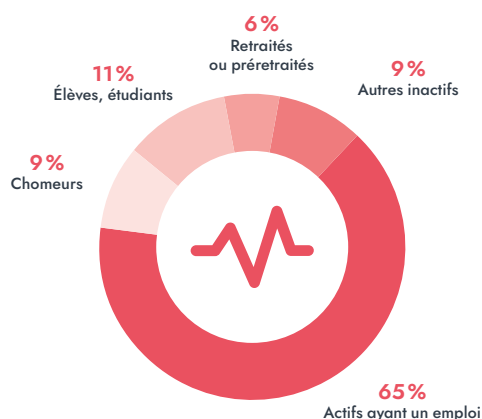


La ville de Lyon compte **64%** d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre **65%** de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et étudiants atteint **18%** à Lyon contre **11%** en France. Mis ensemble, ces deux chiffres dépassent celui de l'ensemble de la France (**82%** contre **76%**).

Le chômage compris ici correspond aux déclarations des personnes lors du recensement et non au nombre indiqué nationalement à partir principalement des données Pôle Emploi.

Répartition par type d'activité en France

Chez les mineurs, le taux de scolarisation est supérieur à Lyon que dans le reste de la France.



*Les données de ce chapitre sont issues du recensement de la population. Elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs. En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

F.2 EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2019

Répartition de la population active

	Nombre	%
Population âgée de 15 à 64 ans	365 714	69,9
Nombre d'actifs résidant à Lyon	272 038	52,0
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	238 139	45,5
Nombre de chômeurs*	33 899	6,5
Nombre d'emploi dans Lyon	334 301	s.o.
Indicateur de concentration d'emploi	140,4	s.o.

Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à **52%** de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à **272 038**. Le nombre d'emplois à Lyon est de **334 301**. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe 140,4 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant à Lyon.

*33 899 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2018

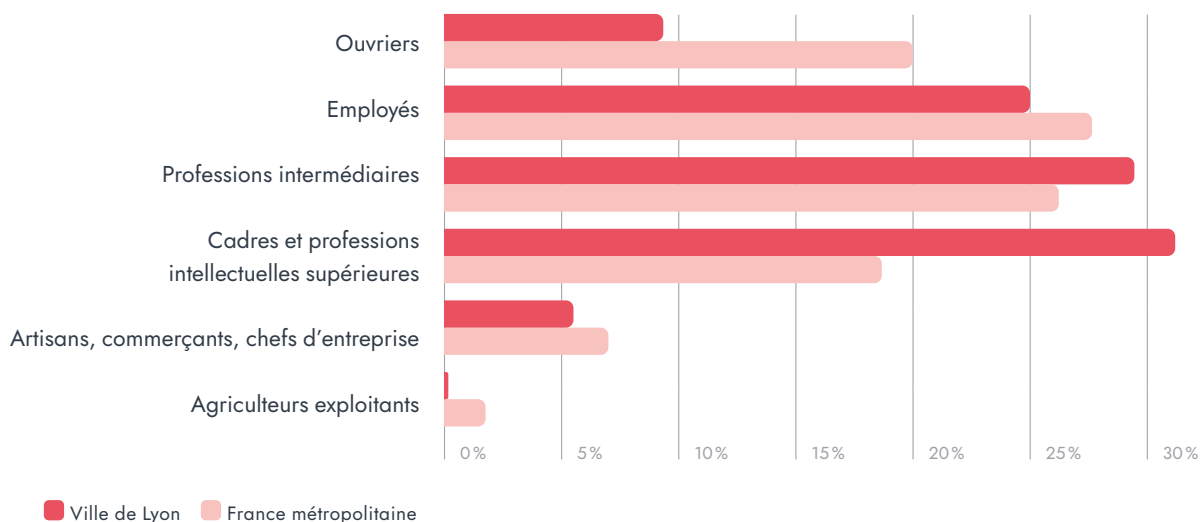
F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle à Lyon

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	332 633	100	100
Agriculteurs exploitants	139	0	1,6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	17 725	5,3	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	103 581	31,1	18,5
Professions intermédiaires	97 317	29,3	26,1
Employés	82 887	24,9	27,4
Ouvriers	30 982	9,3	19,8

En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Lyon propose deux fois moins d'emplois ouvriers (**19,8%** contre **9,3%**). En revanche, les emplois de cadres et professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec **60,4** de l'ensemble des emplois du territoire contre **44,6%** en France.

Comparaison des emplois par catégorie socio-professionnelle entre Lyon et la France Métropolitaine



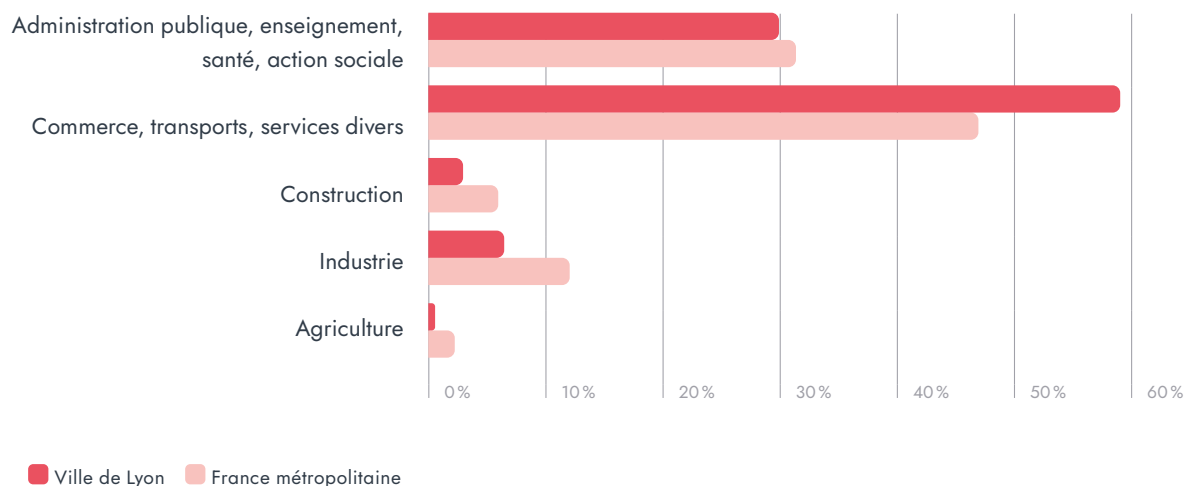
F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Répartition des emplois par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	332 633	100	100
Agriculture	230	0,1	2,6
Industrie	22 506	6,8	12,1
Construction	11 552	3,5	6,4
Commerce, transports, services divers	197 086	59,3	47,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	101 257	30,4	31,9

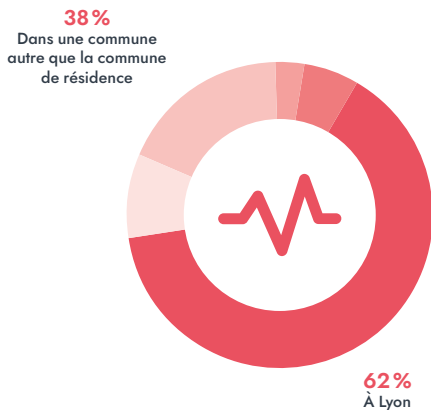
La répartition des emplois par secteur d'activité montre que la majorité des emplois Lyonnais se concentre sur le commerce, service, transport, santé et administration à **89,7%** contre **79%** pour le niveau national. A l'inverse, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés à Lyon.

Comparaison des emplois par secteur d'activité entre Lyon et France Métropolitaine

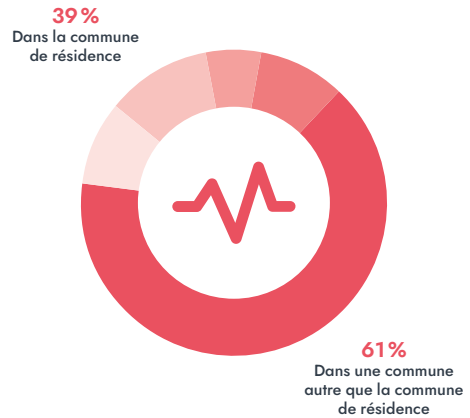


F.5 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS LYONNAIS

Lieu de travail des actifs



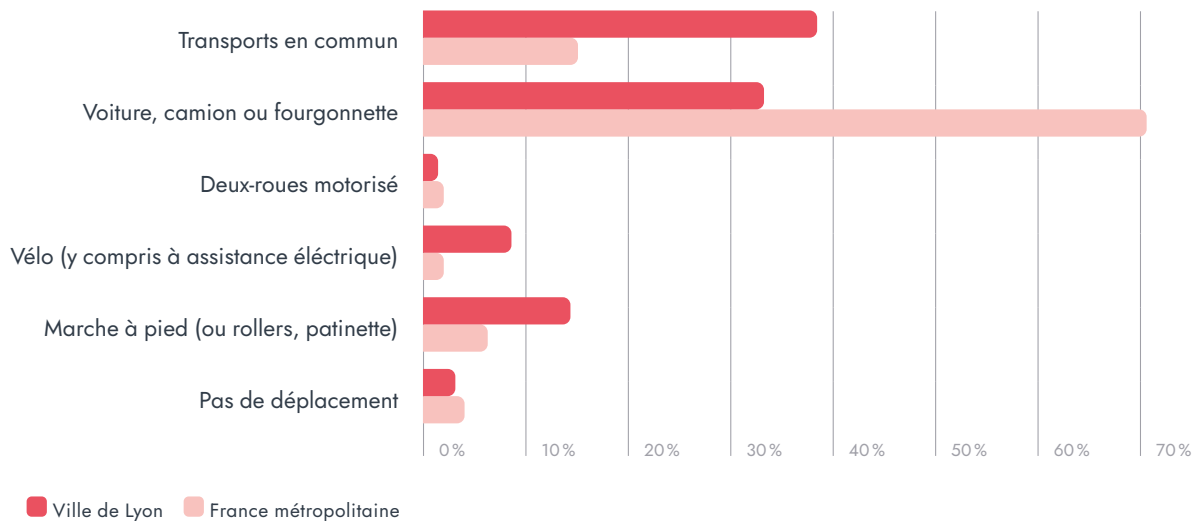
Lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la Métropole de Lyon



La concentration d'emploi sur le territoire de Lyon permet aux Lyonnais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacement à faire, **62%** des Lyonnais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence. Ce n'est pas le cas pour tous les français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.

F.6 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Types de transports utilisés pour aller au travail



La proximité du lieu de travail des actifs Lyonnais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont **23,1%** des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements. Autre fait notable, les Lyonnais utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne des Français **38,5%** contre **15,4%**. Ceci s'explique par la bonne offre de transport dans la Ville et la Métropole de Lyon. Les Lyonnais utilisent moins leur voiture que la moyenne nationale **33,5%** contre **70,2%**.

Sources :
- INSEE dossier France
- INSEE dossier commune de Lyon

ORGANIGRAMME DES SERVICES

LE MAIRE DE LYON
Grégory DOUCET

CABINET DU MAIRE
DIRECTRICE DE CABINET Stéphanie BURLET

DIRECTRICE DE CABINET ADJOINTE Laurence BÉRNE	DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT Guillaume DUPEYRON
CHEFFE DE CABINET Claire-Cécile DAVID	COMMUNICATION EXTERNE Jeanne REBUFFAT



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Jérôme MAILLARD

CHARGÉE DE MISSION Anna LECCIA	INSPECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES Evelyne GAUCHARD-MCQUISTON
--	--



MISSIONS
PROJET GABRIEL PÉRI
Anne-Laure CHANTELOT
TRANSFORMATION ET GOUVERNANCE
Julie THURIERE



Xavier FOURNEYRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



Julie THOMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Gratianna DUMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CULTURE, PATRIMOINE & ÉVÈNEMENTS

AFFAIRES CULTURELLES
Xavier FOURNEYRON

ARCHIVES MUNICIPALES
Louis FAIVRE D'ARCIER

AUDITORIUM - ONL
Aline SAM- GIAO

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Nicolas GALAUD

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
Isabelle RIVÉ

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATION
Julien PAVILLARD

PÔLE DES MUSÉES D'ART
Sylvie RAMOND
Musée des Beaux-Arts : Sylvie RAMOND
Musée d'Art Contemporain : Isabelle BERTOLOTTI

PÔLE DES MUSÉES D'HISTOIRES ET SOCIÉTÉS
Xavier DE LA SELLE
Musées Gadagne : Xavier DE LA SELLE
Musée de l'automobile Henri Malartre : Clarisse DESPIERRES
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique : Joseph BELLETANTE

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPAL
Anne PARIENTE

THÉÂTRE DES CÉLESTINS
Claudia STAVISKY · Pierre-Yves LENOIR

SERVICE COMMUN UNIVERSITÉ ET VIE ÉTUDIANTE*

MISSION
MÉCÉNAT
Guillaume MARIN

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS & INCLUSION
Adjoint : Jérémy FOURNEL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Jérémy FOURNEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Abdelkader LARBI

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Pascal BRENOT

ÉDUCATION
Marianne SACKUR

PETITE ENFANCE
Claire TOPENOT

SPORTS
François PATRIS

MISSIONS
VILLE DES ENFANTS
Jérémy FOURNEL
ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ
Sophie GOURLAOUEN

PROXIMITÉ & RELATIONS AUX HABITANTS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Céline DELAIGUE-SACQUÉPÉE

LYON EN DIRECT
Laure BUTIN

GESTION DE LA RELATION USAGERS
Thierry LE VAGUÈRESE

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
Corinne DUSSERT

MISSION
DÉMOCRATIE OUVERTE
Erwann BINET

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

MAIRIE DU 1^{ER}
Erwann LE DÙ

MAIRIE DU 2^E
Céline THOMASCHAFFANGE

MAIRIE DU 3^E
Virginie VAISSAUD

MAIRIE DU 4^E
Alexandra BLETTERY

MAIRIE DU 5^E
Gilles FAURE

MAIRIE DU 6^E
Bertrand WEILL

MAIRIE DU 7^E
Natacha RIVAT

MAIRIE DU 8^E
Stéphanie BOGNER

MAIRIE DU 9^E
Anne AVRIL



Claire LEMEUNIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Vincent FABRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



Aissia KERKOUB-TÜRK
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RESSOURCES

- AFFAIRES JURIDIQUES**
Violaine GATTIER
- ASSURANCES**
Anne-Laure CHOSSAT
- COMMANDE PUBLIQUE**
Denis GALLIANO
- CONTRÔLE DE GESTION**
Ariane PERRET
- FINANCES**
Cédric ROUZÉE
- MOYENS GÉNÉRAUX**
Sébastien BOUCHET
- SYSTÈME D'INFORMATION & TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**
Jean-Marie SÉGURET

MISSION
INCLUSION NUMÉRIQUE
Charles CHAILLOU

RESSOURCES HUMAINES & DIALOGUE SOCIAL

- ADMINISTRATION DES PERSONNELS**
My Kiêu HUYNH
- COMMUNICATION ET COOPÉRATIONS INTERNES**
Alexandre KOSAK
- EMPLOI ET COMPÉTENCES**
Ariel JANIN
- PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH**
Christel BRUYAS
- RELATIONS SOCIALES ET VIE AU TRAVAIL**
Icare LE BLANC
- MODERNISATION DES PROCESSUS RH**
Hayfa GHANAY

MISSION
TRAVAILLER AUTREMENT
Pierre-Yves GENET

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- ASSEMBLÉES ET VIE DES ÉLU-ES**
Anne-Laure COUTANSON
- COORDINATION INSTITUTIONNELLE**
David ROCHE
- DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES**
François PALLIN
- ORGANISATION ET MÉTHODES**
En cours
- PROSPECTIVE & ÉVALUATION SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION***

MISSION
PROJET D'ADMINISTRATION



José MORENO
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



Philippe HUTHWOHL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

SERVICE AU PUBLIC & SÉCURITÉ

- SECRETARIAT GÉNÉRAL**
Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE
- CADRE DE VIE**
Jérôme COQUAZ
- CIMETIÈRES**
Carole MIGLIORE
- SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ SÛRETÉ**
Henri FERNANDEZ
- RÉGULATION URBAINE**
Bertrand VEROT
- SANTÉ**
Guillaume FAUVEL
- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION**
Régine POULET

MISSION
GESTION DES CRISES

URBANISME, IMMOBILIER & TRAVAUX

Adjoint-es: Adrien BRUN et Christiane CERUTTI

- SECRETARIAT GÉNÉRAL**
Adrien BRUN
- AMÉNAGEMENT URBAIN**
Frédérique MARTINENT
- CONSTRUCTION**
Yannis BAILLY
- ÉCLAIRAGE URBAIN**
Thierry MARSICK
- ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT**
Laurence LÉGER
- ESPACES VERTS**
Nicolas MAGALON
- GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS**
Nausicaa BOISSON
- IMMOBILIER**
Christiane CERUTTI
- MOBILITÉ URBAINE**
Norbert KELLER-MAYAUD

MISSION
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Julie PURDUE

* Service commun avec la Métropole de Lyon

02. CADRE, BUDGÉ- TAIRE ET COMP- TABLE





Aire de jeux, place Bellecour, Lyon 2^e arrondissement © Nuria Choulet

LA VILLE DE LYON EST DOTÉE D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF), DOCUMENT OBLIGATOIRE QUI VIENT, PAR AILLEURS, À L'APPUI DE SA DÉMARCHE GLOBALE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET DE SÉCURISATION DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES.

Ce chapitre a pour objectif de rappeler les principales règles figurant dans ce règlement et ainsi de mieux comprendre le cadre dans lequel se prépare et s'exécute le budget primitif.

A. PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

► L'enjeu

L'équipe municipale, en lien avec la Direction générale, a pour objectif de réaliser les projets prévus pour le mandat, tout en s'assurant d'une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long et moyen termes ainsi qu'une allocation performante de nos ressources.

La Direction des Finances est en charge de la mise en œuvre technique de cet enjeu. Elle assure le lien avec les directions opérationnelles et autres directions ressources pour proposer les moyens d'atteindre les objectifs définis par l'équipe municipale.

► Le cadre général de la planification



A1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Selon le souhait des élus, la Direction des Finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur plusieurs années.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur le temps du mandat, six ans. Elle repose sur 4 grands outils.

L'ensemble de ces outils ont en commun une constante adaptation aux évolutions impulsées par l'État (Loi de Finance, progression des recettes fiscales) et au contexte économique fluctuant (récemment crise énergétique, contexte sanitaire).

► Le plan de mandat

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par l'exécutif municipal et fixe les priorités de la ville pour les années à venir.

Ce document permet de poser les politiques publiques qui seront menées pendant les 6 ans du mandat et qui seront déclinées ensuite dans un projet d'administration.

► Le projet d'administration

Ce document donne un cap à l'administration en déclinant le plan de mandat, sa stratégie, ses objectifs en matière de stratégie et de projets.

► La méthode

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Lyon s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Au-delà du principe d'annualité budgétaire qui est une obligation légale et conduit la collectivité à préparer tous les ans un budget annuel, la pratique exige de travailler dans un cadre pluriannuel avec l'appui d'un certain nombre de documents cadre présentés ci-après.

À la Ville de Lyon, ce projet a été co-construit par près de 200 agents qui ont travaillé sur les projets des directions pour les 6 ans à venir. Cette feuille de route commune de l'administration sera suivie en continu et constitue un objet qui s'adaptera dans le temps.

Il est décliné à son tour par les projets des directions regroupant les plans d'actions des directions, eux-mêmes revus et ajustés tous les ans.

► La prospective financière

Elle constitue l'outil de référence qui permet à la Ville d'assurer le pilotage pluriannuel de sa stratégie financière et le cadrage annuel de chacun de ses budgets.

La prospective se fonde sur quatre indicateurs financièrement majeurs : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et la capacité de désendettement.

La prospective démarre le processus de préparation budgétaire. Construite et présentée par la Direction des Finances en concertation avec la Direction Générale, elle propose au maire et à l'adjointe déléguée aux Finances, un scénario de projection pour le futur en cohérence avec la stratégie financière arrêtée pour le mandat et à partir duquel se définit le cadrage du budget à venir. Elle est partagée avec l'ensemble de l'exécutif et avec les maires d'arrondissement.

► La programmation des investissements : un programme pluriannuel

La programmation des investissements est un processus continu de planification de projets sur une période donnée, souvent concordante avec la mandature; elle est pluriannuelle et chiffrée.

Elle permet de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la collectivité. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

La programmation pluriannuelle des investissements est peu réglementée. Les collectivités disposent ainsi de toute latitude pour en organiser la gestion.

A2. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

A3. LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Conformément au principe d'annualité budgétaire, la Direction des Finances produit annuellement plusieurs documents qui régissent la gestion comptables et budgétaire :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Rapport annuel du budget,
- Compte administratif (jusqu'à 2022) puis Compte financier unique (à partir de 2023 sur le budget 2022).

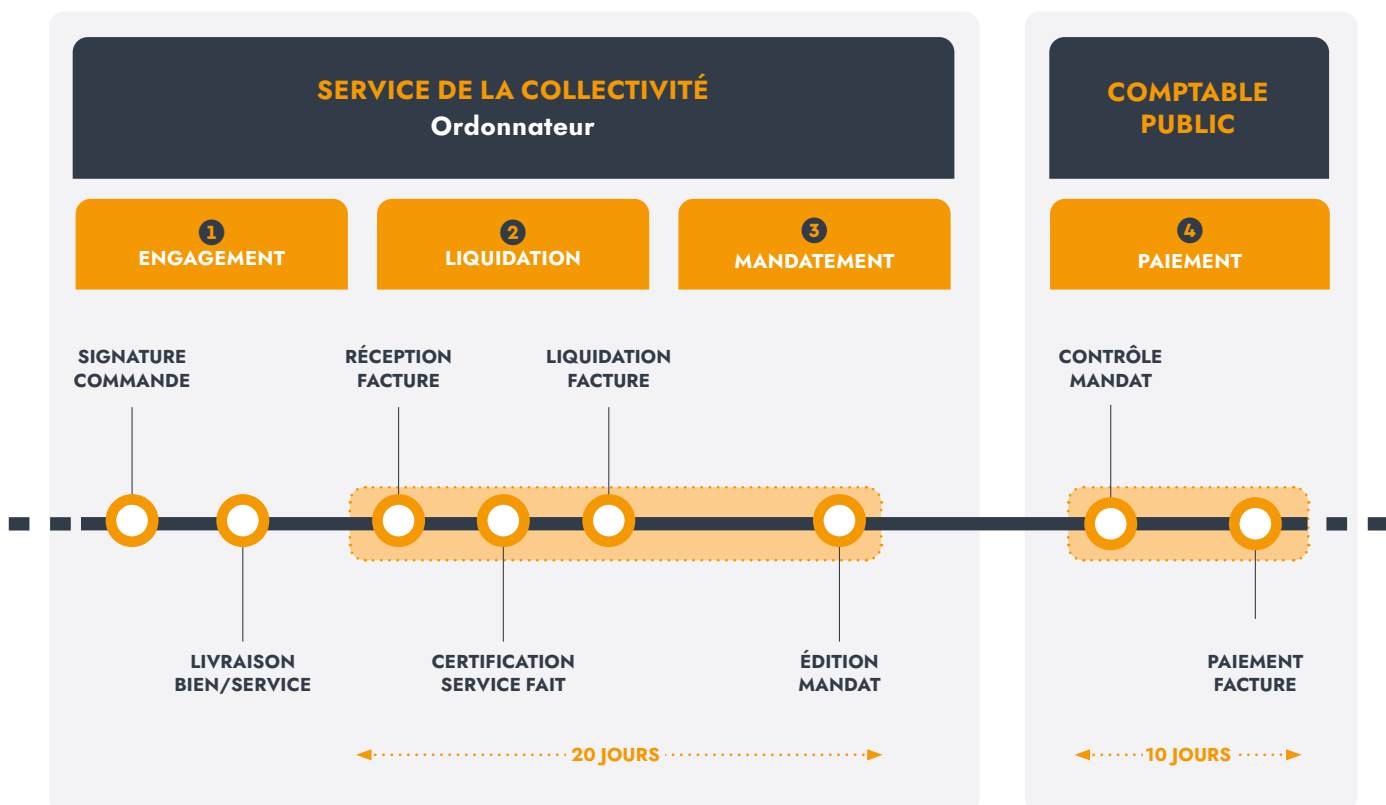
Ces documents sont explicités dans le règlement budgétaire et financier de la Ville de Lyon.

B. ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Une fois voté, le budget est exécuté comptablement dans le respect du **principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable**. Ce dernier découle de l'article 20 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique (modifié par l'article 9 de décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012) : les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, lequel relève de l'État, sont incompatibles. Les rôles de chacun sont toutefois bien coordonnés.

La qualité d'ordonnateur est dévolue au maire. Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Après les avoir engagées et liquidées, il délivre les mandats de dépenses et émet les titres de recettes correspondants.

Le comptable, seul chargé du manquement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou dépenses, sans se prononcer sur leur opportunité.



La comptabilité de l'ordonnateur est dite en « partie simple » et est retracée dans un « compte administratif ». La comptabilité du comptable public est dite en « partie double » et est retracée dans un compte de gestion.

B1. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDS PRINCIPES

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour un exercice. Il est voté par nature, au niveau du chapitre et de certains articles spécialisés.

Conformément à l'instruction **M57** (pour le budget principal, le budget du théâtre des Célestins, le budget de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et les états spéciaux des mairies d'arrondissement) et à l'instruction M4 (pour le budget des Halles de Lyon - Paul Bocuse car c'est une régie directe gérant un service public à caractère industriel et commercial), le budget primitif respecte les cinq grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

► L'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe : journée complémentaire, autorisations de programme et d'engagement, poursuite de l'exécution du budget sur l'exercice suivant à travers les restes à réaliser, etc.

► L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique afin de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune et d'assurer un contrôle des opérations financières le plus complet et le plus précis possible.

Par exception, le budget principal avec les budgets annexes et les budgets autonomes (régies sans personnalité juridique) forment le budget de la collectivité dans son ensemble.

Le budget de la Ville de Lyon comprend, outre les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement, le budget principal et les trois budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon - Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon.

► L'universalité budgétaire

Deux règles sont corrélées à ce principe d'universalité :

- L'interdiction de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement,
- L'interdiction d'affecter une recette à une dépense précise.

L'ensemble des ressources doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

Il existe toutefois des exceptions à la règle de la « non-affectation » : certaines recettes affectées, par la loi ou des règlements, à des dépenses particulières ; les subventions d'équipement reçues pour un équipement particulier ; les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

► La spécialité des dépenses

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire.

Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de la non-affectation : si les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses précises, les crédits de dépenses et de recettes doivent au contraire l'être avec précision selon leur nature (répartition par chapitres et articles budgétaires) ou leur destination (répartition par fonctions et sous-fonctions).

► L'équilibre budgétaire

Le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes

B2. LA STRUCTURATION DU BUDGET

Le budget de la ville se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux ou de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par exemple.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

► Le taux d'épargne brute

(Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)

C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.

► L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.

► La capacité de désendettement

(Stock de la dette en capital / Épargne brute)

Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans.

C. COMPTE FINANCIER UNIQUE

La Ville de Lyon expérimente cette année le compte financier unique (CFU) sur la base de l'exercice 2022. Ce document, qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2022, est le fruit de la collaboration entre les services de l'ordonnateur (la Ville de Lyon) et du comptable public (la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon). Il remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du Conseil municipal :

- Le compte administratif produit par la Ville de Lyon,
 - Le compte de gestion produit par le Comptable public.
- Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

► Le CFU répond à plusieurs objectifs :

- La production d'un document unique remplace deux documents et supprime ainsi les doublons qui existaient auparavant,

- L'information est enrichie : les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales se complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville,
- Ce document entièrement dématérialisé et unique permet une simplification des procédures et une fiabilisation de la qualité des comptes, dans l'optique d'une certification des comptes future.

► La maquette du CFU est constituée de quatre parties :

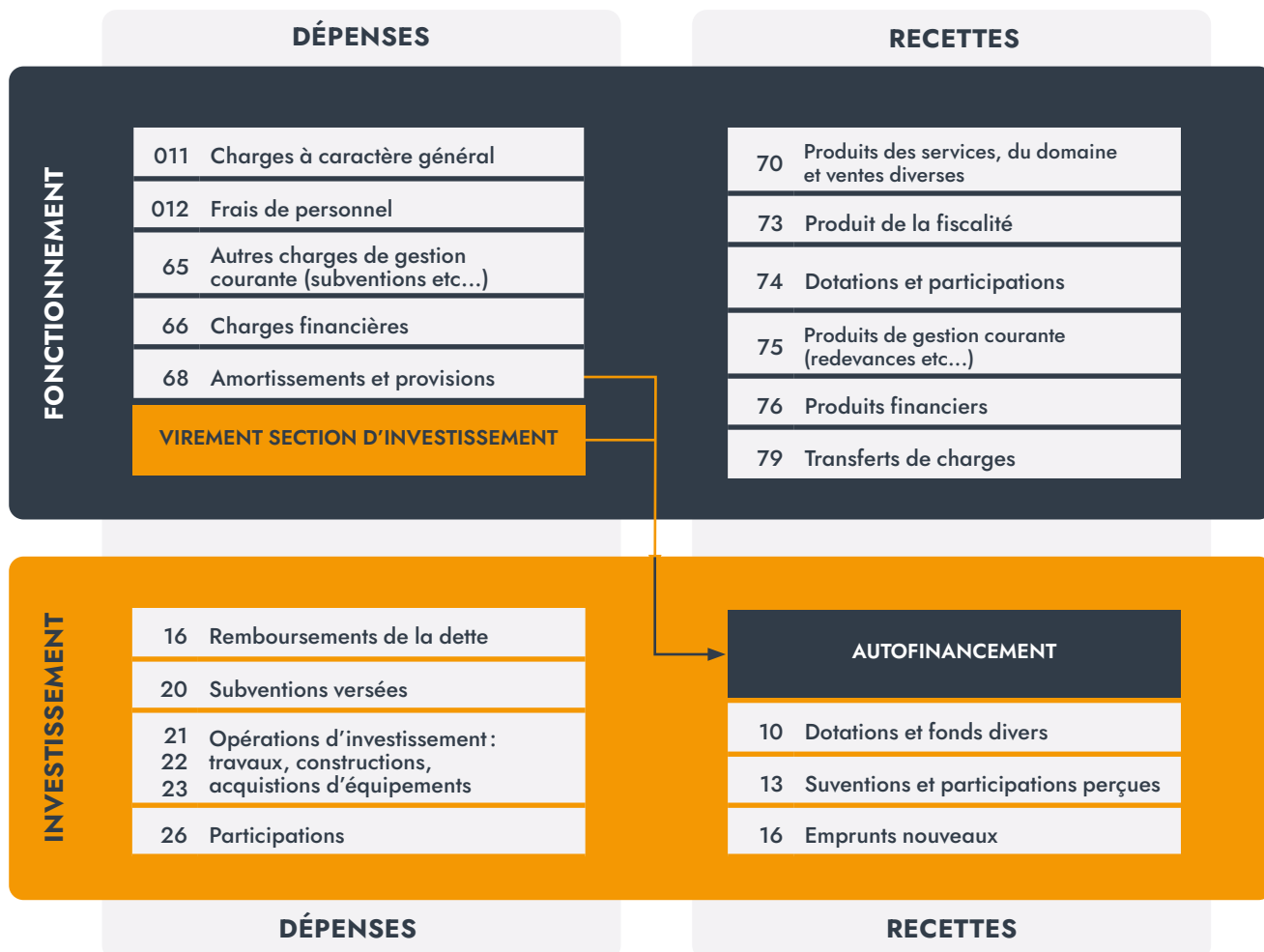
1. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière

2. L'exécution budgétaire

3. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données

4. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :

- a. Du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.)
- b. Des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.)
- c. De la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.)



03. ÉQUI- LIBRE BUDGÉ- TAIRE



LES RECETTES ET DÉPENSES DE GESTION PEUVENT ÊTRE RETRAITÉES D'ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS. CES DERNIERS FONT L'OBJET D'UN COMMENTAIRE DANS L'ANALYSE PRÉSENTÉE. CES RETRAITEMENTS PERMETTENT DES COMPARAISONS À PÉRIMÈTRE CONSTANT ENTRE LES DEUX EXERCICES.

Les retraitements sur l'exercice 2022 ont été limités afin de rester au plus près des comptes publiés. En cohérence avec la présentation du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022, ils concernent :

► En dépenses

- Sur le volet numérique, les dépenses contraintes de mise en œuvre du mode Saas (abonnements à des logiciels à distance remplaçant les acquisitions) - dépenses initialement prévues au plan d'équipement et imputables en fonctionnement au final -, soit 191 k€ en 2021 et 155 k€ en 2022,
- La mise en place d'une 2^e piscine éphémère à Gerland, pour 332 k€ en 2022,
- L'achat de places pour la coupe du monde de rugby (148 k€ en 2022).

► En recettes

Les recettes en provenance de la CAF pour la fin de mise en place des nouveaux rythmes scolaires (1 M€ en 2021) et l'aide exceptionnelle aux crèches pendant la période COVID (776 k€ en 2021). Les autres éléments relatifs à cette période n'ont pas été retraités au compte administratif 2021 mais commentés, il en sera de même pour le compte financier unique 2022.

► En dépenses et en recettes :

- Le changement de mode de gestion des tickets restaurants pour 4 034 k€ en 2022,
- La majoration de la subvention Opéra neutralisant le remboursement des personnels titulaires mis à disposition, pour 2 566 k€ en 2022,
- Le projet Gaïa Mundi porté par le Développement territorial et financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), pour 210 k€ en 2022.

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS TELS QU'ILS RESSORTENT AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022, AINSI QUE LEUR ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2021.

Détermination de l'épargne brute

	CA 2021 (M€)	CFU 2022 (M€)	Évolution (%)
Recettes de gestion	689,7	730,3	5,9
Dépenses de gestion (dont annulations sur exercices antérieurs)	593,3	620,7	4,6
Épargne de gestion	96,4	109,6	13,7
Produits financiers	0,5	0,6	2,5
Charges financières	4,3	3,9	-8,8
Résultat financier	-3,7	-3,3	-10,5
Épargne brute	92,7	106,3	14,7
Capital de la dette	41,1	38,5	-6,2
Épargne nette	51,6	67,8	31,3
Résultat exceptionnel Hors prise en compte des produits de cessions	-0,5	-0,3	-45,0
Dépenses réelles d'équipement	92,1	101,9	10,6
Autres dépenses d'investissement	0,3	0,4	35,5
Recettes réelles d'investissement hors emprunts	28,8	27,9	-3,0
Emprunts mobilisés sur l'exercice Hors prise en compte des produits de cessions	20,0	20,0	0,0

1. LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion brutes s'établissent à **730,3 M€**, soit **+5,9%** par rapport à 2021, et à **723,5 M€** en retraité, soit **+5,2 M€** par rapport à 2021.

Les contributions directes, qui atteignent **408,4 M€** en 2022, progressent de **+4,3%** : elles ont bénéficié des effets combinés de la revalorisation générale des bases fiscales de foncier bâti (FB) de **+2,6%** entre 2021 et 2022, sous l'effet de l'inflation et de la mise à jour des valeurs des tarifs pour les locaux professionnels révisés, et d'une variation physique de ces mêmes bases de **+1,2%**.

S'agissant de la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutation augmente pour sa part de **+6,6%** et atteint **49,3 M€** sur 2022.

Les produits des services, après une reprise encore progressive de l'activité en 2021, atteignent **66,2 M€** après retraitement

du remboursement de l'Opéra, contre **62,4 M€** 2021, soit **+6%**. Pour mémoire, ils étaient de **72,2 M€** en 2019 après retraitements.

Les dotations et subventions sont en hausse de **+3,4 M€** en brut, et de **+4,2 M€** après retraitements : elles s'élèvent à **111 M€**. Si des recettes liées à la période COVID (dotation masques pour **2,5 M€** et centre de vaccination pour **2,1 M€**)

sont réduites à **280 k€** pour le début d'année 2022 avec le fonctionnement du centre de vaccination de Gerland, l'Enfance voit ses dotations augmenter de **+6,6 M€**, sous l'effet de la reprise d'activité et du Bonus territoire lié à la nouvelle Convention territoriale globale.

En outre, les compensations de l'État progressent de **+936 k€**, dont **+633 k€** au titre du coefficient correcteur sur les taux syndicaux.

Enfin, les subventions reçues par les Sports augmentent de **+ 449 k€**, la reprise des activités induisant une hausse des participations de la Métropole et de la Région pour l'occupation des équipements sportifs par les collèges et lycées. Les autres produits de gestion courante sont stables à **11,3 M€**. Déduction faite d'une subvention exceptionnelle de la CAF en 2021 pour les crèches dans le cadre du COVID (déjà retraitée dans le rapport précédent), la progression est de **+ 7,4 %**, dont **+ 5,7 %** pour les seuls loyers qui atteignent **9,2 M€**.

Les atténuations de dépenses s'élèvent à **6,8 M€** mais elles contiennent la recette provenant du nouveau mode gestion des tickets restaurant (soit **4 M€** en dépenses et en recettes).

Sans cela, elles progressent de **+ 18,2 %** pour atteindre **2,8 M€**, sous l'effet des recettes subrogées.

2. LES DÉPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion s'élèvent à **620,7 M€**. Elles affichent une évolution de **+ 4,6 %**. Retraitée des éléments indiqués en introduction, la progression est de **+ 3,4 %**.

Le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général progresse de **+ 5,6 M€** : il atteint **113,4 M€** et **112,6 M€** après retraitements, soit **+ 5 M€**.

Parmi les éléments significatifs, on peut noter l'augmentation des achats et distributions de repas dans le secteur éducatif (**+ 480 k€**), la location de modulaires dans le cadre des travaux sur les groupes scolaires (**+ 564 k€**).

S'y ajoutent une hausse des fluides sur le chauffage urbain (**+ 1,4 M€**), la montée en puissance de l'évènementiel pour **+ 618 k€** (**+ 274 k€** pour les Fêtes des Lumières, **+ 335 k€** pour le Festival entre Rhône et Saône), l'augmentation des demandes de réalisation de travaux en fonctionnement qui traduisent l'entretien du patrimoine communal (**+ 300 k€**). Et enfin, parmi les éléments significatifs, il convient de noter une augmentation de **+ 600 k€** pour le système d'information des ressources humaines.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de **+ 5,2 %** en brut, pour un montant de **358,1 M€** en 2022, et de **+ 4 %** après le retraitement lié à la gestion des tickets restaurants, s'élevant alors à **354,1 M€**.

Les subventions aux personnes de droit public progressent de près de **+ 3,5 %** du fait de l'augmentation de la subvention versée au CCAS à hauteur de **+ 439 k€**. Elles atteignent **15,4 M€** en 2022.

Les subventions aux personnes de droit privé (chapitre 65) progressent de **+ 5,1 %**, mais après retraitement du complément de subvention à l'Opéra et du projet Gaïa Mundi pour sa part financée (voir supra), la progression se limite à **+ 1,5 %** pour un montant total de **74,3 M€**, avec notamment la hausse de subventions versées dans le cadre des festivals (**+ 278 k€**) et la subvention versée pour la biennale d'art contemporain en lien avec le legs Foriel-Destezet (**400 k€**).

Les participations aux budgets annexes sont en retrait par rapport à 2021, à **14,4 M€**, pour **15,3 M€** en 2021 après deux années de soutien accru dans le cadre de la crise COVID.

S'agissant des atténuations de produit (chapitre 014), la contribution au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) connaît une hausse de **+ 700 k€**, pour atteindre **7 M€**, en raison d'une correction de calcul entre les parts Métropole et communes. Les dotations aux mairies d'arrondissement progressent également de **+ 8,2 %** et s'élèvent à **5,3 M€**, en raison notamment des transferts d'équipements intervenus en 2021.

Conséquence des évolutions qui viennent d'être relatées, l'épargne de gestion est en forte progression de **+ 13,2 M€**, soit **+ 13,7 %**. Elle s'établit à **109,6 M€** en 2022 (**110,8 M€** en retraité) contre **96,4 M€** en 2021 (**94,8 M€** en retraité) et traduit ainsi un retour à la normale des activités ainsi qu'une dynamique soutenue des recettes fiscales. Pour mémoire, l'épargne de gestion était de **120,9 M€** en 2019 (**116,8 M€** en retraité).

Le résultat financier s'améliore entre 2021 et 2022, à la faveur de charges financières qui diminuent globalement de **- 10 %**. Ce repli s'explique principalement par la maîtrise de l'endettement, associée à la baisse du capital restant dû.

L'épargne brute suit la même évolution que l'épargne de gestion et progresse de **+ 14,7 %** par rapport à 2021 pour atteindre **106,3 M€** (**107,4 M€** en retraité). Elle était de **115,6 M€** en 2019 (**111,5 M€** en retraité).

Au cours de l'année 2022, la Ville a levé deux emprunts sous la forme « d'obligations vertes » de **10 M€** chacun, soit un montant total de **20 M€**, avec deux agents placeurs et pour des durées et taux respectifs de 7 ans à **2,80 %** et 10 ans à **2,90 %**.

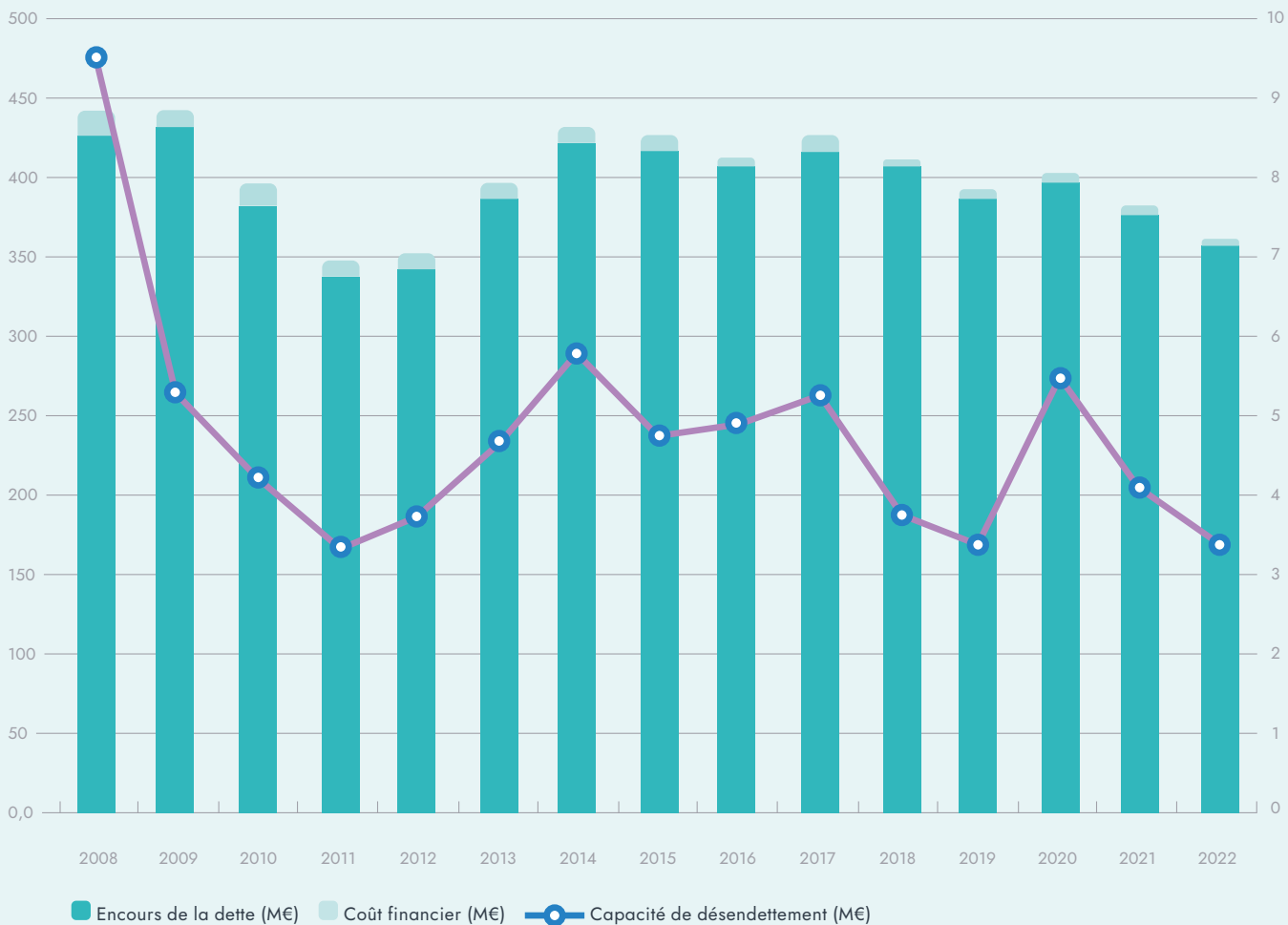
Elle a parallèlement amorti le capital de ses emprunts en place à hauteur de **38,5 M€** ce qui porte in fine l'encours de dette à **360,6 M€** au 31 décembre 2022, contre **379,1 M€** au 31 décembre 2021.

La Ville s'est en conséquence désendettée d'environ **- 18,5 M€** en 2022.

La diminution de l'encours de dette entre 2021 et 2022, combinée à la progression de l'épargne brute sur la même période, viennent améliorer la capacité de désendettement qui s'établit en 2022 à 3,4 ans (contre 4,1 ans en 2021).

Enfin, le fonds de roulement a été reconstitué à hauteur de **+ 13,2 M€** pour atteindre **58,1 M€** fin 2022, soit un niveau supérieur à l'exercice 2019 (**45,6 M€**). Dans le même temps, la montée en puissance de la réalisation du plan d'équipement se traduit par **102 M€** de crédits de paiement mandatés (contre **92 M€** en 2021).

Évolution de la dette et de la capacité de désendettement de la Ville



SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021 (€)	CFU 2022 (€)	Évolution (%)
70 Produits des services et du domaine	62 436 170	68 773 145	10,1
Dont remboursement Opéra	-	2 565 917	-
73 Impôts & taxes	505 689 549	532 158 182	5,2
Dont contributions directes	391 369 701	408 393 828	4,3
Dont attribution de compensation	48 522 157	48 522 157	0,0
Dont dotation solidarité communautaire	3 933 257	4 358 920	10,8
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	46 310 552	49 330 533	6,5
Autres taxes indirectes et fiscalité reversée	15 658 599	22 549 745	44,0
74 Dotations & subventions	107 876 123	111 253 381	3,1
Dont dotation forfaitaire	60 363 458	59 392 312	-1,6
Dont dotation nationale de péréquation	2 494 876	2 424 204	-2,8
Dont dotation de solidarité urbaine	5 695 871	5 873 763	3,1
Dont compensations taxes d'habitation et foncières	5 267 148	6 059 002	15,0
Dont autres participations	34 054 770	37 504 100	10,1
Dont subvention exceptionnelle CAF - Rythmes scolaires	1 000 000	-	-
Dont subvention ANCT sur projet Gaïa Mundi	-	210 000	-
75 Autres produits de gestion courante	11 319 793	11 327 139	0,1
Dont revenus des immeubles	8 666 013	9 159 205	5,7
Dont redevances délégataires et concessionnaires/brevets	357 975	178 984	-
Dont débits et pénalités perçues	52 088	33 371	-
Dont libéralités reçues hors mécénat	11 566	12 802	-
Dont mécénat	180 250	1 138 392	-
Dont autres (hors CAF exceptionnelle)	1 275 353	804 385	-
Dont aide exceptionnelle CAF aux crèches période COVID	776 547	-	-
013 Atténuation de charges	2 364 185	6 828 711	188,8
Dont changement mode de gestion tickets restaurants (équilibré D/R)	-	4 034 076	-
Total recettes de gestion	689 685 820	730 340 557	5,9
76 Produits financiers	547 957	561 567	2,5
77 Produits spécifiques	1 911 463	4 138 770	116,5
Dont cessions foncières	960 000	3 427 350	257,0
Dont autres cessions	750 324	677 950	-9,6
Total recettes réelles de fonctionnement	692 145 240	735 040 895	6,2

A1. PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une augmentation conséquente de **+10,1%** au compte financier unique 2022 (**68,8 M€**) par rapport au compte administratif 2021 non retraité. Compte-tenu du remboursement par l'Opéra de la part des personnels titulaires mis à disposition (compensée par une majoration de sa subvention), la progression réelle est de **+6%** (soit **+3,8 M€** pour un total de **66,2 M€**). Ainsi, l'année 2022 voit ces recettes tarifaires poursuivre leur rétablissement, après le fort impact en 2020 de la crise sanitaire, encore sensible en 2021.

A cet égard, les principales recettes en progression sont constituées pour +5,3 M€ par :

- Les droits d'entrée des établissements culturels (bibliothèques, musées) pour **+1,15 M€**. Il est à noter que l'année de cycle basse du Musée d'Art contemporain (année dite « Biennale ») est compensée par la fréquentation de grandes expositions au Musée des Beaux-Arts (« Vanités », « Poussin et l'amour »), au Musée de l'Imprimerie (« Icônes by Susan Kare »), ou au Centre d'Histoire sur la résistance et la déportation (« Visages »). Le Musée des Beaux-Arts est en outre bénéficiaire d'une recette de prêt de deux tapisseries au Louvre Abu Dhabi pour **328 k€**,
- Les recettes en provenance des redevances des terrasses et concessions, à **4,8 M€** en 2022, en progression de **+2,3 M€**, alors qu'en 2021, les commerçants n'avaient eu l'autorisation d'installer leurs terrasses, équipements de commerce et autres objets au sol, qu'à compter de mi-mai 2021,
- Les redevances des piscines d'hiver et d'été (**+1,16 M€**), traduisant également la reprise de l'activité sportive, pour un montant global de **2,3 M€**,
- Le remboursement par la Métropole des frais liés aux forfaits post-stationnement N-1, qui atteint **1,8 M€**, soit **+228 k€**,
- Les redevances d'occupation du domaine public et droits de voirie, pour **+172 k€**, soit un total de **4,2 M€**,
- La hausse des participations familiales pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), à hauteur de **+174 k€**,
- La progression limitée des recettes de stationnement (**19,9 M€**), soit **+105 k€**. L'extension du périmètre ne compense pas en effet le faible taux de respect.

A rebours, les participations des familles concernant les repas de la restauration scolaire connaissent une baisse de **-836 k€**, à laquelle s'ajoutent celle du temps périscolaire (**-126 k€**) en raison notamment de la baisse des effectifs.

Les recettes du service Archéologie sont en baisse de **-254 k€** du fait des moindres fouilles préventives et de la fin des fouilles du parking Saint-Antoine.

S'agissant des recettes tarifaires liées à la gestion du patrimoine immobilier, elles diminuent de **-208 k€**, du fait essentiellement de la renégociation du contrat de concession de la fourrière automobile qui a entraîné une moindre refacturation de charges.

Les ventes de concessions funéraires (**1 M€**) sont enfin en baisse de **-134 k€**.

A2. RECETTES FISCALES

a. La «recette consolidée» de fiscalité directe : 460,32 M€

Le produit de fiscalité directe est analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

- **Les contributions directes** (produit fiscal),
- **Les reversements de la Métropole de Lyon**, conséquence de la mise en œuvre en 2003 de la fiscalité professionnelle unique et de la nouvelle répartition des taxes locales sur le territoire (taxes ménages pour la ville et taxe professionnelle pour le Grand Lyon),
- **Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales** versées par l'État.

Cette recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la Ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en vigueur depuis 2012.

L'année 2022 est une année marquée par une croissance des bases fiscales de la taxe foncière impactant à la hausse le produit fiscal et ses compensations. Ce dynamisme fiscal est lié à une augmentation physique des bases et à l'inflation.

Recette fiscale consolidée

	CA 2021 (M€)	CFU 2022 (M€)	Évolution (M€)	Évolution (%)
Contributions directes (produit fiscal)	385,06	401,38	16,32	4,2
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,28	18,43	2,15	13,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	374,69	389,60	14,91	4,0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,40	0,36	-0,04	-9,0
Prélèvement FPIC	-6,31	-7,01	0,70	11,1
Allocations compensatrices versées par l'État	5,27	6,06	0,79	15,0
Taxes foncières	5,27	6,06	0,79	15,0
Reversements provenant du Grand Lyon	52,46	52,88	0,43	0,8
Attribution de compensation	48,52	48,52	0,00	0,0
Dotations de solidarité communautaire	3,93	4,36	0,43	10,8
Recette fiscale consolidée	442,78	460,32	17,54	4,0

Le tableau Recette fiscale consolidée, page précédente, qui permet de constater une hausse globale de **+ 4 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste.

Le produit fiscal proprement dit représente **87,2 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC. Cette part reste stable par rapport à 2020-2021.

► Les contributions directes nettes (401,38 M€)

La recette nette des contributions directes, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, s'établit à **401,38 M€**, en hausse de **+ 4,2 %** par rapport à 2021. Elle comprend :

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, passé de **20 %** à **60 %** en 2022.

Et elle s'entend, déduction faite du prélèvement FPIC à hauteur de **7,01 M€**, en hausse de **+ 11,1 %** par rapport à 2021 (**+ 0,70 M€**).

► Les rôles généraux

Stabilité des taux d'imposition en 2022

Les taux d'imposition de 2022 sont restés stables, sauf en ce qui concerne la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires dont la majoration augmente de **20 %** à **60 %** suite à une délibération en date du 8 juillet 2021. Ils s'établissent à :

- Taxe d'habitation résidences secondaires : **22,15 %**,
- Majoration Taxe d'habitation résidences secondaires : **60 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,26 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97 %**.

Une revalorisation générale des bases fiscales liée à l'inflation et à une croissance physique des bases plus importante qu'entre 2020-2021.

La croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'est élevée à **+ 3,84 %** entre 2021 et 2022, est la plus importante constatée depuis 2011.

Elle se décompose comme suit :

• **+ 2,6 %** au titre de la variation nominale, résultant de l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'État pour les locaux d'habitation au regard de l'inflation (**+ 3,4 %**) et de la mise à jour des tarifs pour les locaux professionnels révisés (**+ 1,2 %**),

• **+ 1,2 %** au titre de la variation physique (solde entre les constructions nouvelles et les démolitions).

En revanche, s'agissant des bases fiscales utilisées pour le calcul de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS), est constaté une diminution de **- 4 %** se décomposant en **- 6,94 %** d'évolution physique et **+ 3,4 %** de variation nominale entre 2021 et 2022.

Cette diminution physique résulte d'une intégration à tort en taxation de certaines personnes morales en 2021. En effet, les services fiscaux de l'État ont rencontré un dysfonctionnement informatique national, entraînant à tort l'imposition à la THRS de certaines personnes morales comme les établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance (CROUS, associations, EHPAD...).

Cette imposition à tort explique en partie la forte hausse des bases de THRS constatées en 2021. Des dégrèvements ont par la suite été prononcés à la charge de l'État, sans remise en cause du reversement effectué au profit des collectivités locales pour l'année 2021. Ces locaux ont été correctement codifiés en 2022 et ont été, par nature, exclus de la taxation.

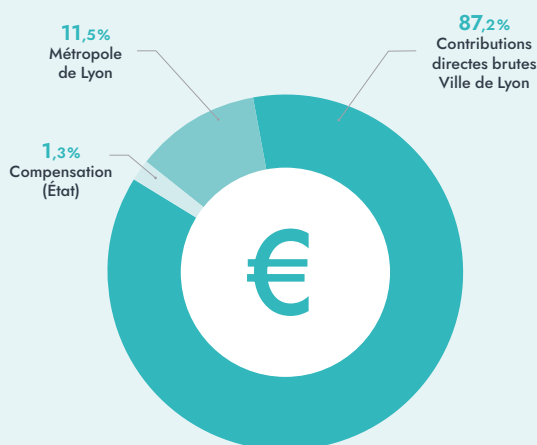
► Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 6,06 M€

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

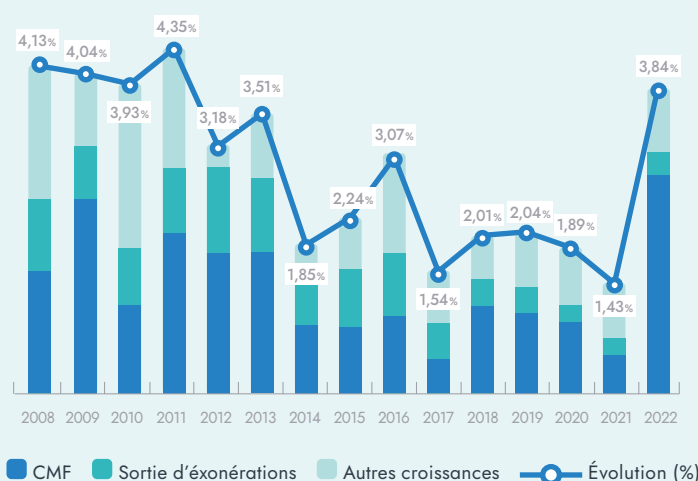
Le périmètre des compensations de taxe foncière sur les propriétés bâties a été élargi en 2021 suite à l'instauration d'un nouvel allègement pour les locaux industriels, dont les bases fiscales ont été réduites de moitié.

Cette mesure, qui fait partie du dispositif de relance en faveur des entreprises suite à la crise sanitaire, bénéficie d'une

a. Recette fiscale consolidée



b. Croissance de la base foncière sur les propriétés bâties



compensation intégrale et se veut évolutive dans le temps, au regard des bases réellement exonérées chaque année. Pour 2022 la compensation de ces abattements accordés aux locaux industriels représente **4,73 M€**.

A cela s'ajoutent 1,33 M€ de compensations « historiques » de taxe foncière, qui se décomposent comme suit :

- Exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **74,23 k€**,
- Abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **689,06 k€**,
- Abattement pour les logements pris à bail à réhabilitation : **0,30 k€**,
- Exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'État : **569,66 k€**,
- Exonérations de foncier non bâti, pour **0,19 k€**.

Exception faite du dernier dispositif mis en place pour les locaux industriels, ces compensations de taxe foncière sont éloignées des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

Depuis 2018, les réfections opérées sur ces compensations s'élèvent à **93%** pour les mesures relevant des personnes de condition modeste et les logements sociaux, et à **60%** pour les mesures incitatives liées à la politique de la ville.

▮ Les dotations versées par la Métropole : **52,88 M€**

• L'attribution de compensation : **48,52 M€**

Cette attribution vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la ville de Lyon et la Métropole. Elle résulte de la combinaison de deux démarches, à savoir la neutralisation du passage en régime de Taxe Professionnelle Unique (TPU) de la communauté urbaine acté en 2003 et la compensation « au fil de l'eau » des transferts de compétences opérés entre les deux entités.

Sauf exception, les montants déterminés ne sont soumis à aucune révision. Une évolution de l'attribution de compensation peut notamment se produire en cas de nouveaux transferts de charges entre la Ville et la Métropole, comme cela a été le cas en 2018 avec la gestion des immeubles menaçant ruine, les autorisations de stationnement des taxis et la défense extérieure contre l'incendie.

Le montant d'attribution de compensation perçu en 2022, qui s'élève à 48,52 M€, se décompose ainsi :

- La composante « fiscalité large », correspondant au solde originel de la spécialisation fiscale : abandon de la taxe professionnelle et d'allocations compensatrices associées pour les communes, abandon des impôts ménages et d'allocations compensatrices associées pour la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015 : **47,69 M€**,
- La composante « rôles supplémentaires », correspondant au solde de la prise en compte des rôles supplémentaires de taxe professionnelle revenant aux communes au titre de l'année précédant la mise en œuvre de la fiscalité professionnelle unique et des rôles supplémentaires d'impôts ménages revenant à la Communauté urbaine la même année : **2,35 M€**,
- La composante « charges transférées », correspondant au solde des transferts de charges associés aux transferts de compétences : **-1,52 M€**.

Attribution de compensation

1. Passage en TPU	M€
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002	135,95
À déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002	-85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
2. Amortissement de la dette principale	M€
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
Immeubles menaçant Ruine (à compter de 2018)	-0,12
Autorisation de stationnement des Taxis (à compter de 2018)	-0,19
Défense extérieure contre l'incendie (à compter de 2018)	-0,04
À déduire au titre des transferts de charges	-1,53
Montant de l'AC calculé depuis 2018	48,52
3. Régularisation sur les années antérieures des rôles supplémentaires	0
Soit recette 2022	48,52

• **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 4,36 M€**

Cette dotation attribuée par la Métropole avait pour objectif, au moment du passage à la TPU en 2003, de redistribuer une part de la croissance de la fiscalité des entreprises aux communes, dont les ressources avaient été recentrées sur la fiscalité des ménages.

S'agissant du Grand Lyon, les critères de répartition actuels ont été définis en 2011, mais les dotations attribuées aux communes ont été figées dès 2014 (à leur niveau de 2013). La Ville s'est ainsi vue attribuer **2,9 M€** chaque année, jusqu'en 2018.

En 2019, ces montants sont restés figés mais l'enveloppe globale ayant été abondée de **7 M€** (passant ainsi de **20 à 27 M€**), la Ville a pu bénéficier d'une DSC réévaluée à 3,93 M€. Le complément de dotation a été réparti en fonction de la croissance démographique communale constatée entre 2013 et 2018, et d'un coefficient multiplicateur fixé à **1,245**.

Par suite, en 2020 et 2021, ce montant réévalué a de nouveau été reconduit, dans l'attente d'une réflexion sur le niveau de l'enveloppe, les modalités de répartition et les mécanismes de garantie. Cette réflexion a conduit à répartir la DSC sur de nouveaux critères :

- Les 2 critères légaux (richesse communale et revenu des habitants) représentent **50%** de l'enveloppe (à égalité à 25% chacun),
- Les **50%** restants sont répartis entre 5 critères :
 - Flux de logements sociaux pour **5%**,
 - Population couverte par le revenu de solidarité active (RSA) pour **20%**,
 - Capacité des structures accueillant des adultes en difficulté pour **10%**,
 - Fraction de la surface communale située en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour **5%**,
 - Intéressement au développement économique pour **10%**.

Ces nouveaux critères et la pondération proposée étant susceptibles d'entraîner des baisses de la DSC de certaines communes, il est proposé de mettre en œuvre une compensation à 100% de la DSC à son niveau de 2021 pour toutes les communes qui verraient leur dotation spontanée diminuer, et ce jusqu'en 2025. Pour les exercices 2026 et suivants, le montant

de DSC garanti correspondrait au montant de DSC perçu par la commune au titre de l'année 2018.

La dotation de solidarité communautaire ainsi perçue par la Ville en 2022 s'élève à **4,36 M€**, soit une augmentation de **+425,66 k€ (10,8%)** par rapport à 2021.

b. Autres recettes fiscales

▶ **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (net) : 49,41 M€**

Cet impôt, qui concerne les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État, est corrélé à l'activité du marché immobilier. Le produit 2022 a atteint **49,33 M€**, en hausse de **6,6%** par rapport à 2021.

La ville de Lyon reçoit un complément **0,8 k€** versée au titre de la compensation relative à la modification du barème applicable en matière de droits d'enregistrement et de certaines taxes additionnelles aux droits d'enregistrement.

Les DMTO se maintiennent à un niveau assez exceptionnel depuis 5 ans soutenus par des taux d'intérêt historiquement bas. La hausse de ces derniers devrait conduire à une baisse des recettes pour les années à venir.

▶ **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 12,34 M€**

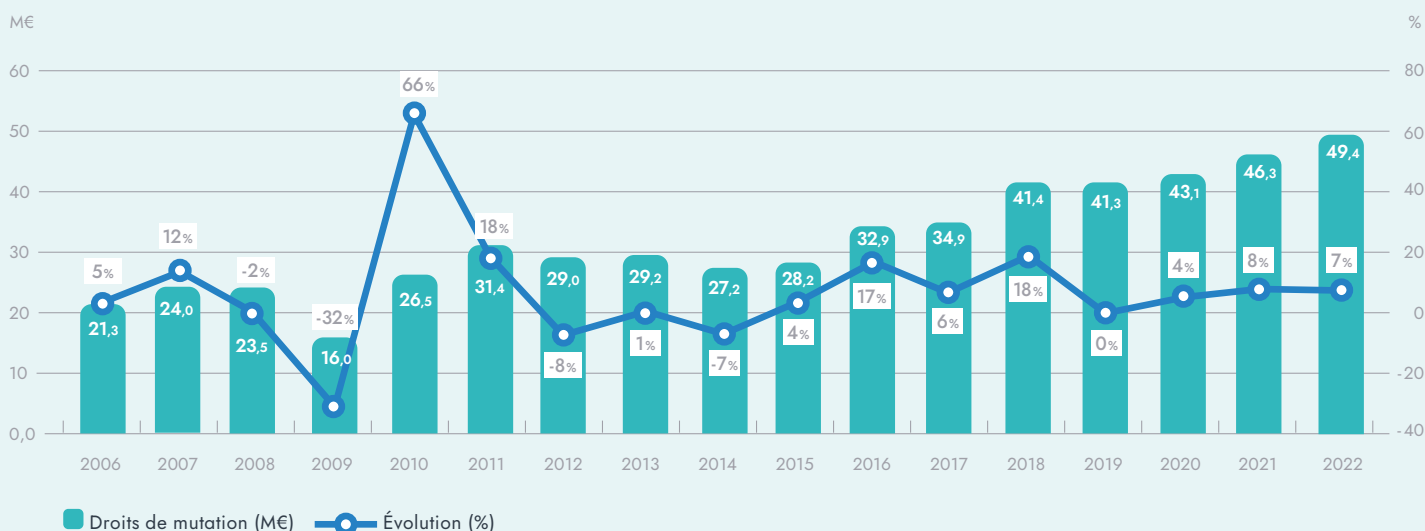
La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La Métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La Ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé en 2022 au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité atteint **12,34 M€ (+31%)** par rapport à 2021).

c. Taxe additionnelle aux droits de mutation (nette)



Dotation globale de fonctionnement

	2021 (M€)	2022 (M€)	Évolution (M€)	Évolution (%)
DF	60,36	59,39	-0,97	-1,6
DNP	2,49	2,42	-0,07	-2,8
DSUCS	5,70	5,87	0,18	3,1
DGF	68,55	67,69	-0,86	-1,3

La loi de finances pour 2021 a prévu, à compter du 1^{er} janvier 2023, le regroupement de l'ensemble des taxes sur l'électricité (TCCFE, TDCFE et TICFE). A partir de cette date, la taxe communale deviendra une part communale de la TICFE.

Le calcul du nouveau produit reversé sera égal au produit perçu en 2022, augmenté des frais de gestion de **1,5%** ou **1%** pour les syndicats, et de l'évolution de l'IPC hors tabac entre 2020 et 2021.

Le produit de TCCFE de la ville de Lyon est un reversement de 4 trimestres qui s'échelonne sur deux exercices. Les trimestres un, deux et trois sont perçus en année N et le trimestre quatre de N-1 vient clôturer pour former une année complète.

Pour avoir une compensation égale à la réalité du produit perçu sur l'année 2022 la totalité du produit a été regroupée sur une seule année en coopération avec la Métropole, expliquant la forte progression de ce produit en 2022.

► Prélèvements sur les produits des jeux : 5,29 M€

Des prélèvements sont effectués sur une assiette constituée de **75%** du produit brut des jeux des casinos. La part revenant à la ville de Lyon est composée :

- D'un prélèvement direct de **15%**,
- Et d'un reversement de **10%** du prélèvement effectué par l'État.

Après deux années de forte baisse, la fin des restrictions sanitaires a permis un retour à un niveau de recette pré-COVID de plus de **5 M€**.

Ainsi, les recettes brutes issues du Casino s'élèvent à **5,28 M€** (contre **2,30 M€** en 2021). Ces recettes sont complétées depuis 2011 par un reversement du produit des jeux de cercle en ligne, qui s'établit à **0,16 M€** en 2022 (en légère hausse par rapport à 2021).

Enfin, la Ville procède tous les ans à une restitution de recettes, sous forme de crédit d'impôt, pour les actions menées par le Casino dans le cadre du financement des Manifestations Artistiques de Qualité (MAQ). Ce reversement, qui connaît une légère hausse, s'élève à **0,15 M€** en 2022.

Au global, le produit net de la taxe s'établit à **5,29 M€** en 2022, en hausse de **+124%** par rapport à 2021, soit un produit égal à celui de 2019 dernière année pré-COVID.

► Taxe locale sur la publicité extérieure : 1,87 M€

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit en 2022 à **1,87 M€**, stable par rapport à 2021 (**1,79 M€**).

A3. DOTATIONS DE L'ÉTAT ET AUTRES PARTICIPATION

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Md€**.

À compter de 2015, dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** jusqu'en 2017, la diminution en valeur des concours financiers de l'État était portée à **3,67 Mds€ / an**.

Sur cette période, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) a ainsi été répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

En 2018 et 2019, cet effort a été porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, dépenses qui ne pouvaient progresser de plus de **1,2%** par an, inflation comprise, ainsi que sur leur capacité de désendettement.

En 2020 et 2021, ces dispositions contractuelles, qui devaient continuer à s'appliquer, ont été suspendues du fait de la situation sanitaire.

L'année 2022 est marquée par le relèvement du seuil de richesse à partir duquel s'applique l'écrêtement pour la dotation forfaitaire. Celui-ci est passé d'un potentiel fiscal par habitant de **0,75** fois le potentiel fiscal moyen par habitant à **0,85** fois ce critère.

Cette mesure est sans impact pour la ville de Lyon qui reste soumise à l'écrêtement de par le fait que son potentiel fiscal par habitant reste supérieur à **0,85** fois celui de l'ensemble des communes.

a. La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF de la Ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

De 2010 à 2017, la DGF de la ville de Lyon a diminué, avec une forte accentuation à partir de 2014, année de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques.

La dotation forfaitaire

	2021 (M€)	2022 (M€)	Évolution (M€)	Évolution (%)
Dotation N-1	61,37	60,36	-1,01	-1,6
Part dynamique POP	0,47	0,66	0,19	39,6
Ecrêtement	-1,48	-1,63	-0,15	10,0
Contribution au redressement des finances publiques	0	5,87	0,18	3,1
Dotation forfaitaire notifiée	60,36	59,39	-0,97	-1,6

Cette diminution s'est poursuivie en 2017-2018, avec la sortie de la Ville du dispositif d'attribution de la DSUCS.

En 2019, le retour de la ville dans le classement des communes éligibles à la DSUCS conduit, pour la première fois depuis 10 ans, à une légère augmentation globale de la DGF (+0,5% par rapport à 2018).

Depuis 2020, la DGF diminue sensiblement, du fait notamment de l'écrêtement opéré sur la dotation forfaitaire.

En repli de 1,3%, son montant s'établit à 67,69 M€ sur l'exercice 2022 et se décompose comme le tableau ci-dessous.

Ainsi, depuis 2009, première année où la Ville s'est vue attribuer la DSUCS, la DGF de la ville de Lyon a diminué de 42%, ce qui correspond à une perte de recettes de 49,05 M€, dont près de 40 M€ depuis le début de la contribution au redressement des finances publiques en 2014.

► La dotation forfaitaire : 59,39 M€

L'architecture de la dotation forfaitaire des communes a été simplifiée en 2015, en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique évoluant en fonction de la progression de la population.

Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen par habitant, et dont le montant est

plafonné depuis 2018 à 1% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

En 2022, sous l'effet d'une croissance démographique soutenue (4 334 nouveaux habitants en 2022), la part « dynamique de population » augmente, passant de +0,47 M€ à +0,65 M€.

L'écrêtement, qui permet de financer les augmentations de péréquation décidées en loi de finances, augmente de 9,7% (soit 1,62 M€ prélevés sur la DGF 2022).

Ainsi, l'effet combiné de ces facteurs d'évolution contribue à une baisse de la dotation forfaitaire de -0,97 M€, qui s'établit à 59,39 M€ en 2022 (soit un repli de 1,6%).

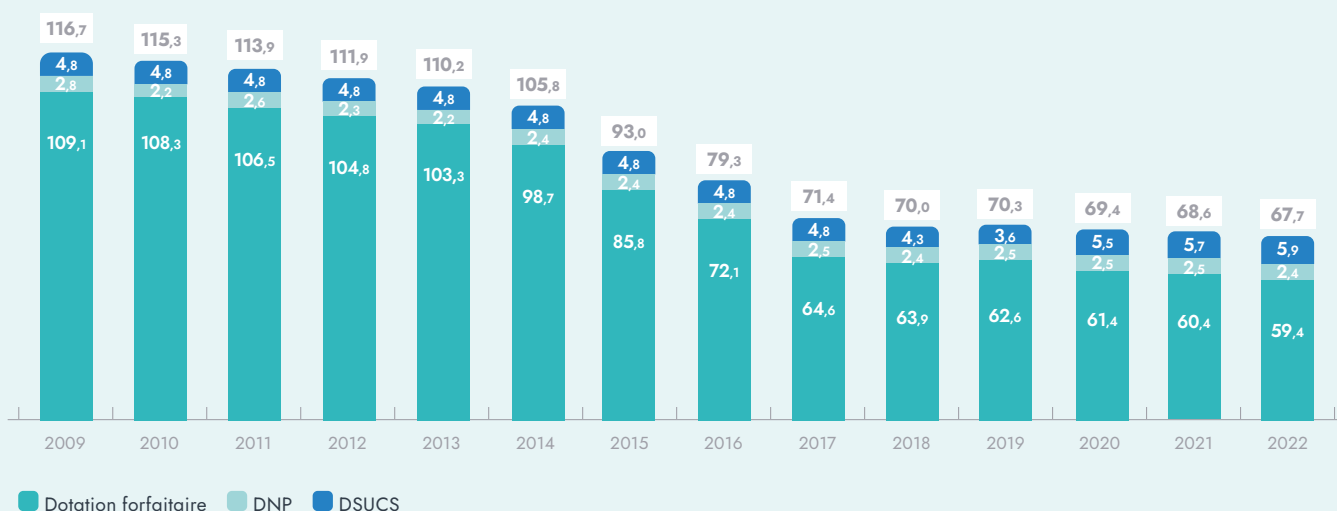
► La dotation nationale de péréquation : 2,42 M€

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.

La DNP lyonnaise a baissé en 2022 (-2,8%), passant de 2,49 M€ à 2,42 M€.

d. Dotation globale de fonctionnement (DGF) (M€)



► Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 5,87 M€

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est versée aux communes urbaines supportant des charges élevées et confrontées à une insuffisance de leurs ressources.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant. Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSU a été réformée comme suit :

- Recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants,
- Modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- Suppression des communes dites « DSUCS cibles », qui autorise désormais une progression annuelle de DSUCS pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les 250 premières.

La mise en œuvre de cette réforme a entraîné la perte de l'éligibilité de la ville de Lyon, qui s'est vu appliquer dès 2017 les dispositions dérogatoires de sortie en « sifflet » sur 4 ans. La Ville a ainsi pu percevoir cette garantie sur les 2 premières années (90 % du montant notifié en 2016 la première année et 75 % en 2018), puis est à nouveau rentrée dans le dispositif en 2019, en se classant 683^e (sur 688 communes éligibles).

En 2021, la dernière place faisait craindre une sortie de l'éligibilité de la DSUCS à terme. Or, en 2022, la ville de Lyon reste éligible à la DSUCS en améliorant son rang (692/700 communes éligibles contre 695/695 en 2021) ainsi que l'ensemble de ses critères permettant de bénéficier d'une DSUCS en progression par rapport à 2021. Le montant de DSUCS perçu par la Ville progresse de 0,17 M€, s'établissant ainsi à 5,87 M€.

Il est à noter cependant que la ville de Lyon est proche de la limite depuis son retour dans le dispositif en 2019. Il suffirait qu'un des indicateurs DSU de la ville progresse plus fortement ou que ceux de la strate diminuent par rapport à Lyon pour que la commune ne soit plus éligible.

b. Autres dotations et participations

En dehors de la DGF, les autres dotations et participations progressent de +7,3 % pour s'établir à 35,8 M€, soit +2,4 M€ (et +3,2 M€ après retraitements).

La crise COVID, qui avait généré en 2021 la perception d'une compensation par l'État des achats de masques (2,5 M€) et de l'ouverture du Centre de vaccination de Gerland (2 M€ complétés par la Métropole à hauteur de 100 k€), ne donne plus lieu qu'à une dotation de 280 k€ pour le centre.

2022 est également la première année sans dotation de l'État pour la mise en place des rythmes scolaires (-1 M€ pour l'Éducation, retraités).

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique voit sa participation baisser de -244 k€ (passant de 392 k€ à 148 k€), en raison d'un exercice 2021 qui avait donné lieu à versement de deux années, soit 2020 et 2021. En revanche il n'y a pas de compensation en provenance du fonds du supplément familial de traitement, alors que 2021 avait déjà donné lieu au titrement de 2019 (soit -220 k€).

A rebours, l'Enfance enregistre une hausse conséquente des participations (+6,6 M € pour un montant de 24,7 M€), du fait de la perception de l'intégralité de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) 2021 et de 70 % du Bonus territoire, dans le cadre de la nouvelle Convention territoriale globale signée avec la CAF.

Au niveau des Sports, la reprise des activités marque également l'augmentation des participations de la Métropole et de la Région à l'utilisation des piscines, salles et stades (+413 k€).

Le Développement territorial enregistre pour sa part 210 k€ de recettes de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), retraitée comme indiquée supra, mais également 521 k€ au titre du financement de postes liés à la maîtrise d'œuvre sociale urbaine, en provenance de la Métropole et de l'ANRU.

La Ville se voit également attribuer une subvention de l'Agence de l'Eau et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire pour l'organisation du Festival entre Rhône et Saône (230 k€).

S'y ajoute un complément de dotation pour l'établissement des titres sécurisés, en l'occurrence les passeports, pour +157 k€.

Le secteur culturel bénéficie pour sa part d'un financement complémentaire au titre du projet européen ROCK, piloté par la Ville de Bologne, à hauteur de 115 k€ et d'un financement de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour la bibliothèque numérique de référence (95 k€). Mais les bibliothèques ne perçoivent pas de dotation en 2022 pour le signalement des collections, ce qui constitue une baisse de -306 k€ par rapport à 2021.

Enfin, le programme Schoolfood4change (SF4C) donne lieu à une subvention des fonds européens de 148 k€.

A4. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre enregistre principalement les recettes liées aux opérations de gestion du patrimoine réalisées par la Direction centrale de l'immobilier. Il s'agit principalement des recettes des salles municipales telle que la salle Albert Thomas à la Bourse du travail, des loyers ou redevances appliqués à des locataires de la Ville de Lyon.

L'année 2022 constitue une année de stabilité (+7k€) en brut, et de progression après retraitement de la subvention exceptionnelle de la CAF pour les crèches en 2021 (777k€), soit +784 k€ de progression, pour atteindre 11,3 M€.

Si la redevance perçue auprès du délégataire de la fourrière municipale est en baisse de -157 k€ du fait de la renégociation du contrat, les autres droits d'entrée, loyers et produits des baux emphytéotiques progressent, ce qui constitue une hausse nette de 174 k€ des redevances immobilières.

Le Musée des Beaux-Arts voit une progression nette de ses produits de redevance (boutique, location de salles) de +96 k€.

Les produits issus de la gestion des dons et legs diminuent par ailleurs de -401 k€. Et au 31 décembre 2022, la part titrée du loyer de la Halle Tony Garnier s'élève à 194 k€ contre 275 k€ en 2021, soit -81 k€.

Les recettes de mécénat progressent également de manière significative, en raison de décalage dans l'encaissement de 2021 sur 2022 d'une part (pour la Fête des Lumières), mais aussi du développement des partenariats noués, notamment dans le cadre du Festival entre Rhône et Saône : cela constitue une hausse de +958 k€.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021 (€)	CFU 2022 (€)	Évolution (%)
011 Charges à caractère général	107 752 401	113 367 973	5,2
Dont 2 ^e piscine éphémère	-	331 736	-
Dont achats places coupe du monde de rugby	-	147 618	-
Dont projet Gaïa Mundi	-	110 000	-
Dont dépenses DSITN mode Saas	191 236	155 344	-
012 Charges de personnel et assimilés	340 374 565	358 105 188	5,2
Dont changement mode de gestion tickets restaurants (équilibré D/R)	-	4 034 076	-
65 Autres charges de gestion courante	133 219 774	136 164 690	2,2
Subventions de fonctionnement personnes de droit privé	73 253 320	76 993 372	5,1
Dont projet Gaïa Mundi	-	100 000	-
Dont subvention Opéra retraitée	-	2 565 917	-
Subventions aux personnes de droit public	14 893 597	15 420 004	3,5
Dont subvention au CCAS	13 117 356	13 556 656	3,3
Participation à l'équilibre des budgets annexes	15 303 350	14 362 670	-6,1
Dont participation au budget annexe de l'ONL	10 124 603	9 281 000	-8,3
Dont participation au budget annexe des Célestins	5 178 747	5 081 670	-1,9
Participations aux organismes de regroupement	15 015 411	14 605 268	-2,7
Dont participation ENSBAL	6 320 000	6 320 000	0,0
Dont participation CRR	7 426 996	7 018 000	-5,5
Autres charges de gestion courante	14 754 097	14 879 280	0,8
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	452 939	509 052	12,4
014 Atténuations de produits	11 456 955	12 567 266	9,7
Dont FPIC	6 311 054	7 014 470	11,1
Dont dotations aux arrondissements	4 888 406	5 291 371	8,2
Total dépenses de gestion	593 256 634	620 714 168	4,6
66 Charges financières	4 262 943	3 885 822	-8,8
Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	4 542 813	3 778 499	-16,8
Dont indemnités de remboursement anticipé	0	0	-
67 Charges spécifiques	712 893	315 167	-55,8
Total dépenses réelles	598 232 470	624 915 157	4,5

B1. CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général s'établissent à **113,4 M€** contre **107,8 M€** en 2021, elles représentent le 2^e poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement et enregistrent une progression de **+5,2%** par rapport au compte administratif 2021.

Après retraitement des dépenses exceptionnelles indiquées en introduction, elles s'élèvent à **112,6 M€**, soit **+4,7%** d'augmentation (**+5 M€**).

En amont de la crise énergétique de 2023, l'année 2022 constitue une nouvelle année de hausse des fluides, à hauteur de **+1,28 M€**, dus pour **+1,3 M€** à l'augmentation du chauffage urbain, dans le cadre du marché indexé sur le prix du gaz, compensés temporairement par une baisse du poste électricité.

Les frais de maintenance sur les bâtiments augmentent également de **+125 k€**, dont **+212 k€** pour plusieurs sinistres : incendie gymnase Jean Moulin (5^e), mur du jardin Abbé Larue (5^e), charpente de l'école maternelle Marc Bloch (7^e), ascenseur de la MJC Monplaisir (8^e), etc...

Il en va de même pour les coûts de fluides et de maintenance pour les bibliothèques, à **+161 k€**.

Le transfert à la Direction des moyens généraux de la Direction des sites, jusqu'ici rattachée la Direction centrale de l'Immobilier, donne lieu à une hausse des charges de **966 k€** pour la première, compensée partiellement par une baisse de **-691 k€** pour la dernière, soit une hausse de **+275 k€**, qui correspond à une hausse, anticipée dès le BP 2022, des coûts d'entretien et de nettoyage de locaux, en lien avec les surfaces concernées, les révisions de prix et le nouveau marché des fournitures d'entretien.

Le coût des assurances progresse de **+262 k€** en raison de la souscription de marchés de dommage ouvrage pour 3 constructions de groupes scolaires.

Les demandes de réalisation de travaux (DRT) requalifiées en fonctionnement progressent de **+351 k€** et témoignent de l'entretien du patrimoine communal. Gérées par la Direction

des finances, elles s'ajoutent à une augmentation des frais bancaires et assimilés de **+100 k€**.

S'agissant des services supports, les dépenses relatives à la modernisation du système d'information des ressources humaines et globalement des processus progressent de **+596 k€**.

Le Cadre de vie voit par ailleurs ses dépenses progresser de **+277 k€**, en raison du coût de la location et la maintenance de nouveaux sanitaires (Gabriel Péri, Berges), de l'ouverture de 12 parcs et jardins supplémentaires et de l'augmentation des prestations de détagage.

En outre, les dépenses en termes d'aménagements d'espace public, la maintenance et l'animation des espaces verts, parcs, jardins et squares progressent globalement de **+331 k€**.

Ces hausses sont compensées par des baisses dont les plus significatives relèvent de l'éclairage urbain, rendu plus performant par l'éclairage fonctionnel et la réduction des dépenses d'illuminations de fin d'année (**-588 k€**).

Le coût de la restauration scolaire augmente pour sa part de **+480 k€**, et le coût net des travaux de maintenance pour le secteur éducatif progresse en net de **+272 k€**, dont **+564 k€** pour la location de modulaires pour les groupes scolaires provisoires Gingko, Olympe de Gouges et Laborde.

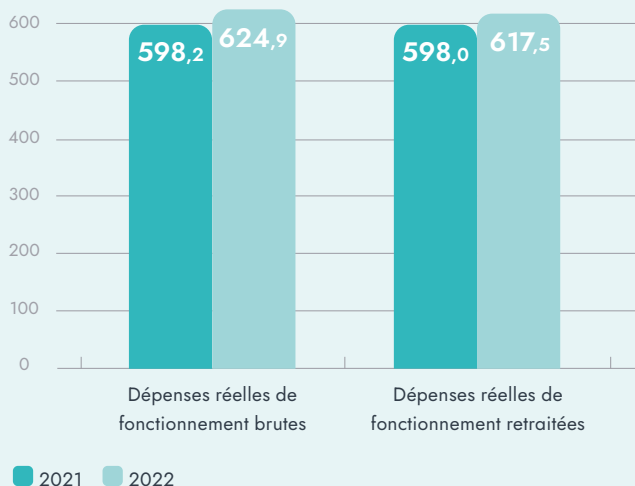
Au total, les charges à caractère général de l'Education progressent de **+825 k€**.

S'y ajoute **+240 k€** au titre du déplacement et de l'équipement des modulaires pour le restaurant scolaire Olympe de Gouges, pris en charge par la Direction de la Construction.

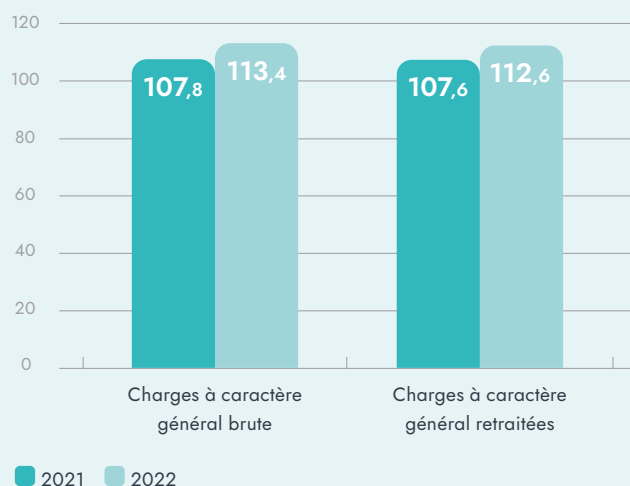
Dans le secteur culturel, 2022 constitue une année haute du cycle du Musée des Beaux-Arts, qui se traduit par une hausse des charges de **+354 k€**, d'autant que le début de l'année 2021 était encore marqué par des restrictions d'ouverture. En revanche, les charges du Musée d'Art contemporain diminuent de **-226 k€** (dont **-208 k€** pour les expositions temporaires), du fait d'une année « Biennale ».

Dans le secteur des Grands événements, l'augmentation des charges de **+618 k€** est essentiellement due à une programmation plus ambitieuse de la Fête des Lumières (**+274 k€**) et à la

e. Dépenses réelles de fonctionnement (M€)



f. Charges à caractère général (M€)



première édition du Festival entre Rhône et Saône (+ 335 k€, hors frais de communication d'environ 110 k€)¹.

Le coût des vêtements de travail et d'autres prestations pour la Police municipale est en hausse de + 123 k€, auxquels s'ajoutent 67 k€ au titre des équipements et protections individuels, soit + 190 k€.

En matière de régulation urbaine, le coût du marché de pose/dépose de panneaux lourds, dans le cadre des déménagements, augmente pour sa part de + 199 k€.

Ces hausses sont à mettre en regard de la baisse importante du recours au gardiennage avec la fin de la période COVID comme du coût moindre de nettoyage du centre de vaccination (- 1,19 M€). La Ville développe également des actions en matières de santé publique : diagnostic de l'air intérieur, analyses de gaz de sol, qualité de l'eau... se traduisant par une hausse de + 154 k€ nets.

Les autres évolutions en augmentation et en diminution représentent un solde net de + 700 k€, soit 0,6% du chapitre 011.

B2. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

a. Les subventions

► Les subventions aux personnes de droit privé

Elles s'établissent à 76,99 M€ contre 73,25 M€ au CA 2021, et affichent une progression de + 5,1% en brut. Après retraitement du projet Gaïa mundi et du complément de subvention à l'Opéra, l'augmentation nette est de + 1,5%, soit + 1,1 M€.

Les principales évolutions concernent :

- Les grands événements : + 148 k€ pour le Festival entre Rhône et Saône et + 130 k€ pour la Fête des lumières,
- Le secteur culturel, avec la fin du fonds d'urgence (- 603 k€) et l'augmentation de plusieurs subventions (+ 305 k€), dont le fonds d'intervention culturel et la subvention à l'Institut Lumière qui passe de 550 k€ à 700 k€,
- La mise en place d'actions au Palais Guimet dans le cadre de la Biennale d'Art contemporain, au moyen du crédit affecté issu du legs Foriel-Destezet (+ 400 k€),
- L'accompagnement des MJC, avec une augmentation de

+ 375 k€ de leur enveloppe de fonctionnement, dont 206 k€ pour la MJC Sans-Souci créée en 2022 dans le 3^e arrondissement,

- Le projet éducatif sur le temps périscolaire, qui progresse de + 70 k€, tandis que les subventions sur le temps scolaire (classe découverte, projet éducatif) augmentent de + 135 k€,
- Les subventions aux accueils collectifs et familiaux de jeunes enfants (+ 258 k€), hausse compensée partiellement par une diminution des subventions à destination des relais parents enfants (- 158 k€).

2022 est également la dernière année pour laquelle la Fédération Léo Lagrange fait l'objet d'un conventionnement avant reprise en régie de 8 accueils périscolaires, pour une subvention versée de 1,75 M€ contre 2,23 M€ en 2021. A rebours, les subventions progressent :

- De + 148 k€ pour les centres sociaux,
- De + 87 k€ pour les aides à l'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi,
- De + 68 k€ pour les actions de prévention, d'amélioration des conditions de vie et d'animation en politique de la ville sur la Cité Jardin (7^e),
- De + 188 k€ pour les actions relevant de la même politique sur le secteur de Gabriel Péri (3^e et 7^e).

► Les subventions aux personnes de droit public

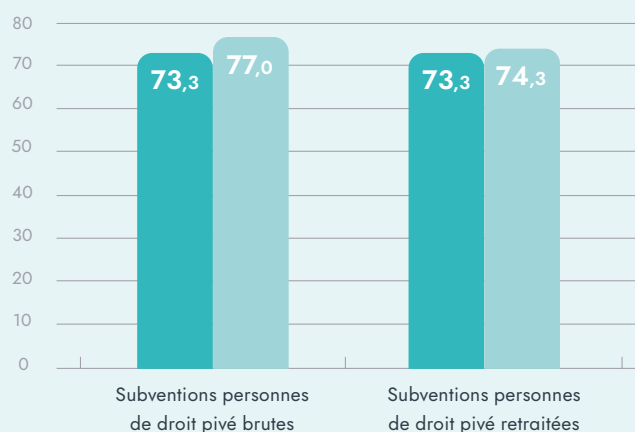
Elles enregistrent, quant à elles, une augmentation de + 3,5% entre le CA 2021 (14,9 M€) et le CFU 2022 (15,4 M€).

Cette hausse résulte principalement de la revalorisation de 439 k€ de la subvention d'équilibre attribuée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (soit un montant de 13,56 M€).

Pour mémoire, la subvention d'équilibre du CCAS avait été revalorisée de 924 k€ de BP à BP afin de lui permettre de faire face aux conséquences persistantes de la crise sanitaire, à l'augmentation du poids de la masse salariale, à l'extension de 2 EHPAD (Balcons de l'Île Barbe dans le 9^e et Etoile du Jour dans le 5^e), ainsi qu'aux impacts en année pleine de projets lancés en 2021 tels que la création d'un pôle alimentaire.

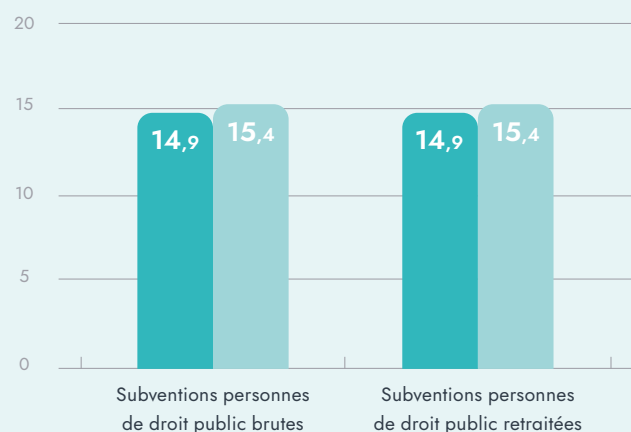
1. Au total (charges à caractère générale, subventions indiquées plus bas et dépenses annexes, le festival entre Rhône et Saône a mobilisé près de 600 k€ financés pour partie par 400 k€ de mécénat

g. Subventions personnes de droit privé (M€)



■ 2021 ■ 2022

h. Subventions personnes de droit public (M€)



■ 2021 ■ 2022

S'y ajoute une subvention au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) dans le cadre des projets d'éducation artistique pour les écoles primaires de Lyon (+107 k€).

Il convient également de :

- Noter la baisse liée à la fin de la subvention exceptionnelle attribuée au Syndicat des Pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) en 2021 pour la prise en charge des obsèques des personnes indigentes (-40 k€),
- Souligner la contribution apportée par la Ville à hauteur de 30 k€ au fonds d'action extérieure des collectivités rattaché au Ministère des Affaires étrangères.

b. Les participations

Outre les subventions allouées aux personnes de droit privé et public, la Ville de Lyon contribue également à l'équilibre des budgets annexes de l'Orchestre national de Lyon (ONL) et des Célestins et aux écoles privées sous contrat d'association, et apporte son soutien financier à diverses structures, notamment intercommunales.

Les participations du budget principal aux budgets annexes enregistrent une baisse de -941 k€ soit -6,1% entre le CA 2021 (15,3 M€) et le CFU 2022 (14,4 M€), ce qui correspond à une aide exceptionnelle attribuée en Décision modificative n°1 2021 pour compenser les pertes de billetterie liées à la crise sanitaire (dont 208 k€ prélevés sur le fonds d'urgence) et la mise en place de mesures sanitaires.

Il est toutefois à noter que l'exercice 2022 reste une année difficile pour ces deux budgets, du fait d'un retour encore progressif du public, alors que la programmation retrouve une ambition d'avant-crise. C'est pourquoi ces budgets terminent l'exercice avec un résultat de fonctionnement négatif, soit -501 k€ pour l'ONL et -865 k€ pour le Théâtre des Célestins. La consommation du fonds de roulement permet à l'ONL de dégager un résultat de clôture positif (877 k€) mais ne suffit pas pour les Célestins qui clôturent à -398 k€ en fonctionnement.

Quant aux participations obligatoires versées aux écoles privées, elles sont, de nouveau, en progression de +514 k€ et

atteignent 8,5 M€ en 2022.

Cette hausse s'inscrit dans le cadre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, et de la remise à niveau progressive du forfait par élève alloué aux écoles maternelles privées sous contrat. Cette mesure a, en effet, contraint la ville à participer dans les mêmes proportions aux frais de scolarité des enfants de la commune qu'ils soient inscrits dans une école maternelle publique ou dans une maternelle privée sous contrat.

Le montant global des concours attribués aux organismes de regroupement s'établit à 14,6 M€ et enregistre une baisse de -410 k€ soit -2,7%, qui découle de la baisse de la contribution au CRR en 2022, à la suite du rééquilibrage du budget alloué à la culture.

Les contributions allouées au SYMALIM (670 k€), au PFIAL (593 k€) et à l'ENSBAL (6,3 M€) ont été pour leur part maintenues à un niveau semblable à celui de 2021.

B3. AUTRES CHARGES

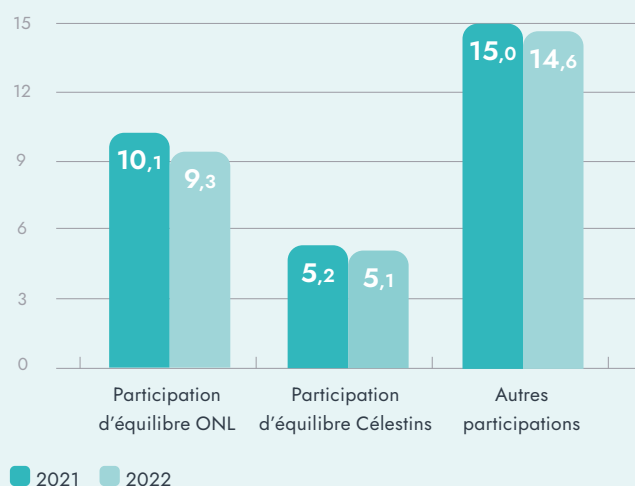
Le poste « autres charges » regroupe les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits ». Il est en hausse de +4,5% en 2022 soit +1,2 M€.

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont en baisse de -430 k€, pour un montant de 154 k€.

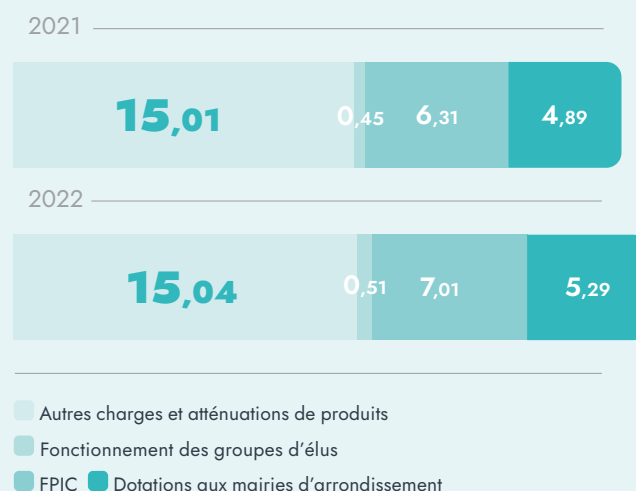
Il est à noter que la Ville a mis en place les provisions pour créances douteuses de + de 2 ans, selon le régime des provisions budgétaires, ce qui lui permet de financer les admissions en non-valeur le cas échéant par la reprise de ces provisions.

Les redevances pour l'utilisation de logiciels informatiques progressent également de +389 k€ en raison du développement des nouveaux modèles d'exploitation des logiciels (Cloud, SAAS), qui assurent un accès aux logiciels sans les acquérir. Ils permettent de réduire les dépenses d'investissement mais

i. Participations (M€)



j. Autres charges et atténuations de produits (M€)



par répercussion induisent une hausse des dépenses de fonctionnement. Il faut toutefois noter que depuis le 1^{er} janvier 2021 ces dépenses sont pour partie éligibles au FCTVA en fonctionnement.

Les indemnités, frais de missions et de formation des élus ont été majorés de **+ 144 k€** et atteignent **4,27 M€**. Ces dépenses avaient été minorées en 2020 du fait de la crise sanitaire et dans une moindre mesure du renouvellement de mandat, qui avaient occasionné l'annulation ou le report de plusieurs sessions de formations, l'annulation des déplacements et la réduction des frais de réception. En 2021, ce sont les indemnités des élus et les formations qui enregistrent respectivement une progression de **+ 40 k€** et **+ 45 k€**.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement des groupes d'élus, qui s'établissent à hauteur de **509 k€**, sont en augmentation de **+ 56 k€** en raison notamment de la hausse du point d'indice.

Quant au chapitre 014 « Atténuations de produits » il s'établit à 12,6 M€ et augmente de + 1,11 M€ en raison des ajustements suivants :

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'établit à **7,01 M€** soit une augmentation de **+ 703 k€**, en raison de la correction opérée par l'État dans la répartition de la charge portée par la Métropole d'une part et ses communes membres d'autre part (voir supra),
- Les dotations aux mairies d'arrondissement s'élèvent pour la dotation de gestion locale à **4,82 M€** et pour la dotation d'animation locale à **476 k€**, en amont du travail de rééquilibrage opéré pour 2023. Ce montant total de **5,29 M€**, en progression de **+ 403 k€** par rapport à 2021, valorise les transferts d'équipements intervenus en 2022 à la suite de la délibération de l'été 2021 et un moindre transfert des dotations de fonctionnement en investissement en DM1 par rapport à 2021.

B4. MASSE SALARIALE

La masse salariale s'établit au compte financier unique 2022 à **358,1 M€**. Elle enregistre une évolution de **+ 5,2%** par rapport à 2021 (**340,4 M€**).

Après retraitement du changement de mode de gestion des tickets restaurants, la progression est alors de **+ 4%**.

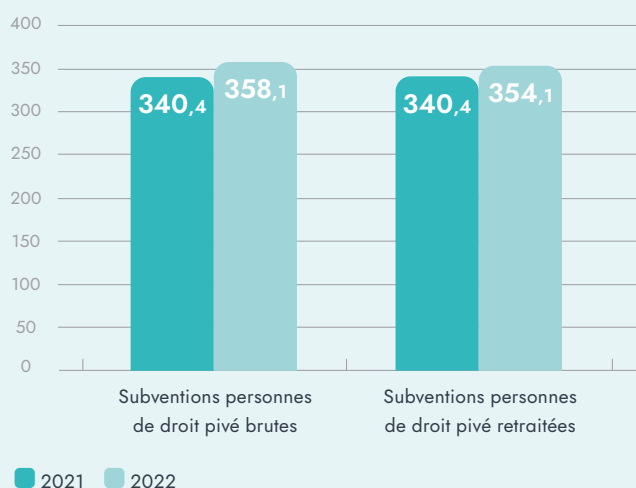
La politique RH de la collectivité fait l'objet d'un développement dans la partie Ressources des grandes missions de la collectivité.

B5. LES CHARGES SPÉCIFIQUES

Les charges spécifiques atteignent **315 k€** au CA 2022 contre **713 k€** au CA 2021.

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, elles ne concernent plus que les annulations de titres sur exercice antérieur.

k. Masse salariale (M€)



SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Le plan d'équipement pluriannuel de la Ville, voté en mars 2021, est doté d'une capacité de 1,25 Md€.

La consommation des crédits de paiement a été fixée à une moyenne annuelle autour de 130 M€.

En 2022, la réalisation globale des dépenses d'investissement s'est établie à **102,2 M€** (hors dette et y compris les opérations pour comptes de tiers à hauteur de 280 k€) pour un montant alloué de 166 M€.

A1. DÉPENSES PAR NATURE

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2022 se sont réparties de la manière suivante :

- **49,6 M€** pour les travaux (contre **49,3 M€** en 2021, soit **+0,3 M€**),
- **27,2 M€** pour les acquisitions (contre **22,1 M€** en 2021, soit **+5,1 M€**),
- **15,8 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **12,9 M€** en 2021, soit **+2,9 M€**),
- **7,1 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **5,5 M€** en 2021, soit **+4,7 M€**),
- Et **2,5 M€** pour les participations prises (soit **78,5 k€** dont 8,2 k€ pour la SCIC Foncière du Grand Lyon et 70 k€ pour la SPL Mobilités), les travaux pour compte de tiers (soit **280 k€**), ainsi que les autres immobilisations financières (soit **2,2 M€**), incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence. Ce montant était de **2,4 M€** en 2020.

A2. DÉPENSES PAR SECTEURS DU SECTEUR D'ÉQUIPEMENT

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépenses d'équipement (près de **28 M€**, soit **27%** de l'ensemble).

Les travaux de conservation du patrimoine (dont le « tous secteurs ») sont le deuxième poste de réalisation des dépenses du plan d'équipement de la Ville en 2022. Il s'agit essentiellement de travaux visant à générer des économies d'énergie tels que la rénovation d'installations thermiques, le remplacement de menuiseries extérieures, la réfection des couvertures et étanchéité, l'installation de centrales photovoltaïques, etc.

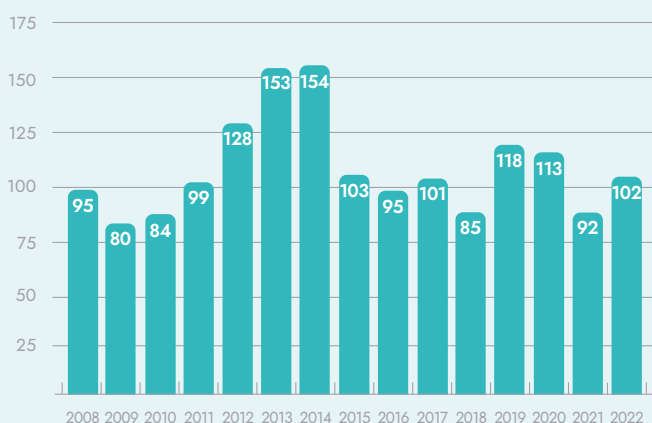
A3. DÉPENSES PAR OPÉRATIONS

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations conduites sur 2022. Dans ces lignes, on peut distinguer :

► **Les opérations dites individualisées** (géographiquement ciblées comme la construction ou la restructuration d'un groupe scolaire) et dont le montant est conséquent (supérieur à **250 k€ TTC**),

► **Les enveloppes globales** (ex : les travaux d'entretien sur les bâtiments communaux), qui viennent financer des opérations ponctuelles dont le montant unitaire est inférieur à **250 k€**. Pour exemple, en 2022 et au-delà des principaux domaines recensés dans le tableau, l'enveloppe « Bâtiments-mise en accessibilité 2021-2026 » a financé **1,1 M€** de travaux ; l'enveloppe « Plan canicule Ecoles 2021-2026 » a permis **707 k€** pour l'amélioration des conditions d'accueil des élèves par fortes températures. L'enveloppe « Production de logement social » a pour sa part été mobilisée à hauteur de **1,7 M€**.

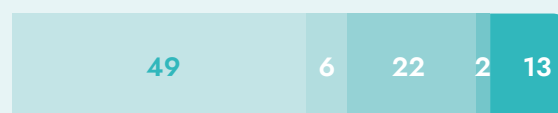
i. Dépenses d'équipement annuelles (M€)



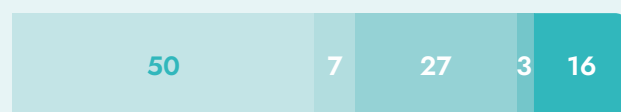
■ Dépenses d'équipement (M€)

j. Autres charges et atténuations de produits (M€)

2022



2023



■ Travaux ■ Études ■ Acquisitions
■ Autres immobilisations financières ■ Subventions

Les enveloppes globales peuvent être aussi prélevées pour financer des opérations individualisées, pour la partie des travaux conforme à l'objet de cette enveloppe (ex: la mise en accessibilité d'un bâtiment communal identifié, dans le cadre d'une restructuration plus globale et/ou pour un montant supérieur à 250 k€).

► **En synthèse, le Plan d'équipement totalise 849 projets :**

- 258 projets sont déjà lancés en glissement,
- 592 projets nouveaux ont été portés.

► **Lors des Comités d'engagement de 2021 et 2022 (12 octobre 2022 compris), ce sont au total 312 projets qui ont été lancés, dont :**

- 143 opérations individualisées, soit 39 % des nouvelles opérations du plan d'équipement,
- 169 enveloppes, soit 76 % des nouvelles enveloppes du plan d'équipement.

Dépenses par secteur

Secteur	Dépenses 2021 (M€)	Dépenses 2022 (M€)
Scolaire	22	28
Tous secteurs	12	15,5
Espaces publics	6	4
Administration générale	14	16
Culture et patrimoine	9	11
Aménagement urbain	5	5
Sport	4	4
Solidarités et jeunesse	6	7
Enfance	2	1
Éclairage urbain	4	5
Développement économique et rayonnement international	4	0,5
Sécurité prévention	4	5
TOTAL	92	102

Principales opérations

Opération	Crédits 2023 (M€)
Groupe scolaire PUP Ginkgo (acquisition et construction)	7 945 262 €
Groupe scolaire Duvivier Cronstadt (acquisition et construction)	5 589 074 €
Bibliothèque Part-Dieu-Réhabilitation du silo	3 174 160 €
Relocalisation EHPAD Vilette d'Or	3 000 000 €
Participation Académie OMS	3 000 000 €
Acquisition tènement 55 rue Henri Gorjus	2 767 496 €
Bâtiments - Travaux d'entretien propriétaire 2021-2026	2 467 361 €
Acquisition 4 quai Gillet (relocalisation secteur 5/9 DGTB)	2 173 213 €
Groupe scolaire et EAJE Confluence (ZAC phase 2)	2 091 900 €
Groupe scolaire Nérard (acquisition et construction)	2 011 422 €

B. PRINCIPALES RECETTES

B1. FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404%** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans.

La Ville a ainsi perçu en 2022 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2020, pour un montant de **14,4 M€**, soit une diminution **7,5 M€** par rapport à 2021.

B2. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **7,98 M€** au titre des subventions d'investissement en 2022 (contre **3,36 M€** en 2021).

72% des recettes proviennent de l'État (soit **5,78 M€**) dont :

- **3,2 M€** sous la forme d'aide à la construction durable,
- **1,2 M€** au titre des aides issues du Dispositif France Relance (mise en place en 2020-21),
- **940 k€** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ces recettes de l'État ont contribué principalement au financement d'équipements liés :

- À la rénovation énergétique : rénovation des installations thermiques des groupes scolaires Chavant (7^e), Veyet (7^e), du Palais St Jean, du Gymnase Longchambon et de la plateforme de stockage de Corbas,
- À la réhabilitation de groupes scolaires Anatole France, Lumière, Gilbert Dru, Veyet et à la construction du Groupe Scolaire Nérard (9^e).

14% des recettes (soit **1,139 M€**) proviennent de structures culturelles (Fondation Saint Irénée, les Amis de St Nizier) et du Club du Musée Saint Pierre, et financent :

- La rénovation de l'Église St Bruno,
- La restauration de tableaux de l'Église Saint Nizier,
- L'acquisition d'œuvres d'art.

10% des recettes (soit **804 k€**) proviennent des conventions conclues au titre des projets urbains partenariaux (Gingko et Challemeil Lacour) pour la réalisation du groupe scolaire situé rue Croix Barret (7^e).

Enfin, ensemble, la Caisse d'allocation Familiales (CAF), la Région, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'énergie (ADEME) et l'Europe contribuent à hauteur de **4%** des financements restants sur divers projets.

B3. LES CESSIONS

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions s'élève en 2022 à **4,1 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, les plus significatifs étant la cession du terrain d'assiette de logements Place des Pavillons (7^e) à Lyon Métropole Habitat (pour **2,3 M€**), ainsi que la cession de 15 appartements rue Verlet Hanus (3^e) au profit de la Métropole (pour **1,1 M€**).



GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au meilleur coût possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin, un large panel de financeurs bancaires ou obligataires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés par la Ville.

A. GESTION DE LA DETTE

Au cours de l'année 2022, la Ville de Lyon a réalisé près de **102 M€** de dépenses d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, contre **93 M€** en 2020. Pour financer ces dépenses d'équipement, deux emprunts obligataires ont été levés pour **20 M€**.

Le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts diminue pour la deuxième année consécutive, il s'établit à **19,6%** en 2022 contre **22%** en 2021 **39%** en 2020 ; quant à l'encours de dette de la Ville, il a enregistré une nette baisse d'environ **18,54 M€** entre 2021 et 2022.

L'exercice 2022 est marqué par le lancement de deux émissions obligataires vertes. Pour procéder à cette émission, la ville s'est dotée d'un « Document Cadre » normé, dit « framework », étape nécessaire pour émettre des titres de créances durables sur les marchés financiers. Conformément aux principes posés par l'International Capital Market Association (ICMA), ce document expose notamment la typologie des projets financés par l'émission ainsi que leur méthode de sélection. Le framework engage également la collectivité à réaliser un reporting annuel de l'allocation des fonds perçus sur les projets durables et sociaux.

L'agence de notation Moody's ESG a été mandatée pour émettre une notation extra-financière du Document Cadre (également appelée « Second Party Opinion »)

Ainsi, la contribution au développement durable du cadre de travail de la Ville est considérée « avancée », soit le meilleur niveau sur l'échelle d'évaluation de Moody's ESG Solutions.

Dès lors, la Ville a procédé à l'émission de ses premières obligations vertes et sociales dans les conditions suivantes :

► **Un emprunt obligataire (code ISIN FR001400EDV1) de 10 M€ avec GFI EU / Aurel BGC en tant qu'agent placeur.** Il s'agit de la souche 2022-1 du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 7 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **2,80%** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **23 500 €**, soit un taux actuariel de **2,83357143%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **+0,09%**. L'emprunt a été mobilisé le 2 décembre 2022.

► **Un emprunt obligataire (code ISIN FR001400EFR4) de 10 M€ avec le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) en tant qu'agent placeur.** Il s'agit de la souche 2022-2 du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé

à taux fixe à **2,899%** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **31 420 €**, soit un taux actuariel de **2,93042%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **+0,04%**. L'emprunt a été mobilisé le 2 décembre 2022.

A1. RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR TYPE D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2022, la dette de la Ville de Lyon était composée de 45 lignes pour un capital restant dû de **360,579 M€** dont :

► **25 emprunts bancaires classiques auprès de 14 établissements prêteurs** pour un encours de **104 364 305 €** contre **118 809 224 €** fin 2021 (-**12,16%** contre **+2,59%** entre 2021 et 2020). La Ville n'a pas sollicité les établissements bancaires pour le financement des investissements de l'exercice 2022, l'encours de dette bancaire diminue donc en raison de l'amortissement des emprunts précédemment souscrits.

► **3 emprunts bancaires de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs** pour un plafond de **4 547 629 €** à fin 2022 contre **7 309 532 €** à fin 2021, soit un recul de **-37,78%**, mobilisés à hauteur de **4 547 629 €** au 31 décembre 2022. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est due à l'amortissement annuel de ce dernier. Les revolvings ne sont plus proposés par les établissements bancaires, en raison de leur coût qui demeure onéreux.

► **17 emprunts obligataires pour un montant de 251 666 660 €** contre **252 999 994 €** à fin 2021 soit une légère diminution de **0,53%**. La Ville a fait appel au financement désintermédié pour deux émissions pour un total de **20 M€** et a remboursé deux émissions obligataires à hauteur de **20 M€** en 2022. La légère diminution s'explique par l'amortissement d'une émission obligataire.

k. Répartition par nature et intérêts 2022 payés



La ville a par ailleurs souscrit des contrats pour gérer de manière active l'encours de dette :

► **6 contrats de couverture de taux (2 SWAP et 4 CAP) auprès de 2 salles de marché** pour un volume de **11 500 435 €** (contre **15 120 016 €** en 2021), qui portent sur 5 emprunts. Il est à noter que le volume couvert ne constitue pas une dette supplémentaire à rembourser, ce volume étant déjà comptabilisé dans les différents emprunts dans le tableau « Évolution de la structure de financement entre 2022 et 2021 » ci-dessus.

La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville progresse : elle représente désormais **70%** contre **67%** en 2021.

► **Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN** : pour structurer son recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre annuellement compte de sa mise en œuvre opérationnelle. À l'issue de l'exercice 2022, la Ville compte 17 émissions actives dont 16 réalisées dans le cadre de son programme EMTN. (Cf tableau « Émissions réalisées au 31 décembre 2022 » ci-dessous).

Outre la traditionnelle vigilance dans la répartition entre taux fixes et taux révisables et entre prêteurs (ou, plus précisément pour le programme EMTN, entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs.

Évolution de la structure de financement entre 2022 et 2021

	Dette au 31/12/2022		Dette au 31/12/2021		Évolution
	Montant (M€)	%	Montant (M€)	%	%
Bancaire - Classique	104 364 305	28,94	118 809 224	31,34	-12,16
Bancaire - Revolving	4 547 629	1,26	7 309 532	1,93	-37,78
Obligataire	251 666 660	69,80	252 999 994	66,73	-0,53
Total	360 578 594	100,00	379 118 750	100	-4,89

Émissions réalisées au 31 décembre 2022

Souche	Code	Placeur	Notionnel	Maturité	Date		Amortissement	Conditions financières		
					Émission	Remboursement		Mode	Taux facial	Frais
*	FR0011380393	Nomura	20 M€	15 ans	28/12/2012	28/12/2027	Constant	Taux fixe à 3%	1,02%	3,12%
1	FR0012187060	BNP - Paribas	20 M€	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475%	0,21%	1,50%
2	FR0012256998	Société Générale	10 M€	5 ans	04/11/2014	04/11/2029	In fine	Euribor 3 mois + 0,30%	0,27%	0,35%
3	FR0012355352	Commerzbank AG	20 M€	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69%	0,28%	1,72%
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20 M€	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40%	0,26%	0,43%
7	FR0013111549	BNP - Paribas	10 M€	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1%	0,41%	1,04%
9	FR0013249372	HSBC	20 M€	9 ans	07/04/2017	07/04/2026	In fine	Taux fixe à 1,136%	0,20%	1,16%
10	FR0013261948	GFI Securities Services	15 M€	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,05%	0,26%	1,08%
11	FR0013261930	GFI Securities Services	5 M€	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,01%	0,52%	1,10%
12	FR0013301181	GFI Securities Services	10 M€	10 ans	08/12/2017	08/12/2027	In fine	Taux fixe à 0,93%	0,25%	0,95%
13	FR0013336732	Société Générale	15 M€	10 ans	30/05/2018	30/05/2028	In fine	Taux fixe à 1,05%	0,18%	1,07%
14	FR0013336922	HSBC	20 M€	10 ans	01/06/2018	01/06/2028	In fine	Taux fixe à 1,058%	0,25%	1,08%
15	FR0013469038	BRED	25 M€	10 ans	19/12/2019	19/12/2029	In fine	Taux fixe à 0,36%	0,20%	0,38%
16	FR0013515269	BRED	15 M€	10 ans	29/05/2020	29/05/2030	In fine	Taux fixe à 0,46%	0,18%	0,48%
17	FR0013515145	HSBC	10 M€	10 ans	03/06/2020	03/06/2030	In fine	Taux fixe à 0,45%	0,25%	0,48%
18	FR0013515269	BRED	20 M€	10 ans	16/06/2020	16/06/2030	In fine	Taux fixe à 0,46%	0,18%	0,48%
2022-1	FR001400EDV1	GFI EU Aurel BGC	10 M€	7 ans	02/12/2022	02/12/2029	In fine	Taux fixe à 2,800%	0,34%	2,83%
2022-2	FR001400EFR4	CACIB	10 M€	10 ans	02/12/2022	02/12/2032	In fine	Taux fixe à 2,899%	0,31%	2,93%

* Hors programme EMTN - Standalone

A2. RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR

Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, 14 différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2022. Les trois premiers de ces prêteurs (Société Générale / Caisse d'Épargne Rhône Alpes / Crédit Coopératif) représentent **14,26 %** de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2021 (**15,09 %**).

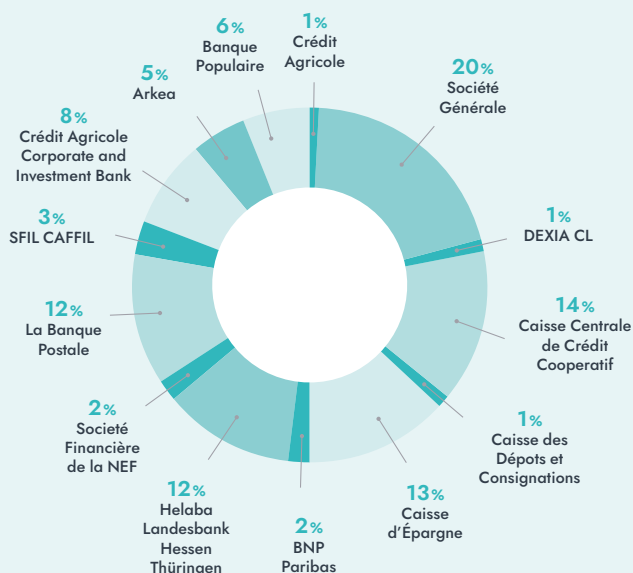
L'analyse par groupe bancaire fait apparaître que, les trois premiers représentent **20,39 %** de l'encours total à fin 2022 contre **21,77 %** à fin 2021.

Ces baisses résultent de la campagne d'emprunt 2022 effectuée uniquement auprès du secteur obligataire pour **20 M€** et la diminution naturelle du stock de dette bancaire de **17,2 M€** (-13,64 %).

Répartition de l'encours de dette par établissement prêteur

Prêteur	Dette au 31/12/2022		Dette au 31/12/2021		Évolution
	Montant (M€)	%	Montant (M€)	%	
Émission obligataire	251 666 660,00	69,80	252 999 994,00	66,73	-0,53
Société Générale	21 916 666,45	6,08	23 749 999,81	6,26	-7,72
La Banque Postale	12 750 000,00	3,54	13 250 000,00	3,49	-3,77
Caisse Centrale de Crédit Cooperatif	15 633 333,20	4,34	16 499 999,89	4,35	-5,25
Caisse D'Épargne	13 880 952,29	3,85	16 976 190,40	4,48	-18,23
Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	12 768 848,47	3,54	15 294 393,90	4,03	-16,51
Crédit Agricole Corporate And Investment Bank	8 666 676,00	2,40	10 666 675,34	2,81	-18,75
Banque Populaire	6 533 333,32	1,81	7 000 000,00	1,85	-6,67
Arkea	5 600 000,00	1,55	6 000 000,00	1,58	-6,67
Sfil Caffil	2 833 437,84	0,79	3 553 706,25€	0,94	-20,27
Société Financière De La Nef	2 800 000,00	0,78	3 000 000,00	0,79	-6,67
Bnp Paribas	2 688 677,20	0,75	4 033 015,96	1,06	-33,33
Dexia Cl	666 667,00	0,18	1 333 333,00	0,35	-50,00
Crédit Agricole	666 666,62	0,18	1 999 999,91	0,53	-66,67
TOTAL	360 578 594,37	100,00	379 118 749,67	100,00	-4,9

l. Répartition de l'encours par prêteur bancaire*



m. Répartition par taux et intérêts 2022 payés



*au 31/12/2022

Évolution de la structure de financement entre 2021 et 2022 en fonction du taux payés après dérivés

	Dette au 31/12/2022		Dette au 31/12/2021		Évolution
	Montant (M€)	%	Montant (M€)	%	%
Fixe	288 757 623	80,08	289 740 306	76,42	-0,34
Variable	48 106 686	13,34	62 068 919	16,37	-22,49
Variable couvert	23 714 286	6,58	27 309 524	7,20	-13,16
Total	360 578 594	100,00	379 118 750	100	-4,89

A3. RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR TAUX

La part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville augmente sur 2022 : elle s'établit à **80%** contre **76%** fin 2021. Cette hausse découle de la souscription des emprunts obligataires à taux fixe pour **20 M€**.

Concomitamment à la diminution de la part des taux fixes, la part des taux variables dans l'encours de dette connaît une diminution (**20%** de l'encours total contre **24%** en 2021).

Cet encours se répartit sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux ; il bénéficie en outre de la souscription de 4 caps en 2017 et d'un nouveau financement de 2019 capé grâce auxquels **33,6%** de la dette indexée sur Euribor est couverte.

La part de taux structurés est nulle.

A4. ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS EN 2022 : VERS LA FIN DES TAUX D'INTÉRÊT DURABLEMENT BAS

Le taux moyen de la dette de la Ville se porte à **1,38%** au 31 décembre 2022 (contre **0,99%** au 31 décembre 2021).

La rupture des chaînes d'approvisionnement liée à la crise sanitaire et la crise énergétique due en partie au conflit ukrainien a entraîné une très forte hausse de l'inflation qui a eu un impact majeur sur les taux d'intérêts :

- Accroissement des taux court terme : afin de revenir à un niveau de l'inflation proche de **2%**, la BCE a été forcée d'augmenter drastiquement ses taux directeurs. Ainsi, en 1 an, ils ont connu une hausse de **2,5%**. De plus, il est à noter que des nouvelles hausses successives sont attendues jusqu'à fin 2023.
- Forte augmentation des taux long terme, en raison des hausses déjà effectuées et celles futures attendues des taux directeurs de la BCE et d'un contexte économique très incertain.

La hausse des taux variables ainsi que la souscription des emprunts de fin d'année dans un environnement de taux moins favorable viennent donc augmenter le taux moyen payé par la ville.

Toutefois, il convient de souligner que les intérêts payés sur l'année sont en baisse. Cette diminution par rapport à 2021 s'explique en raison de plusieurs facteurs :

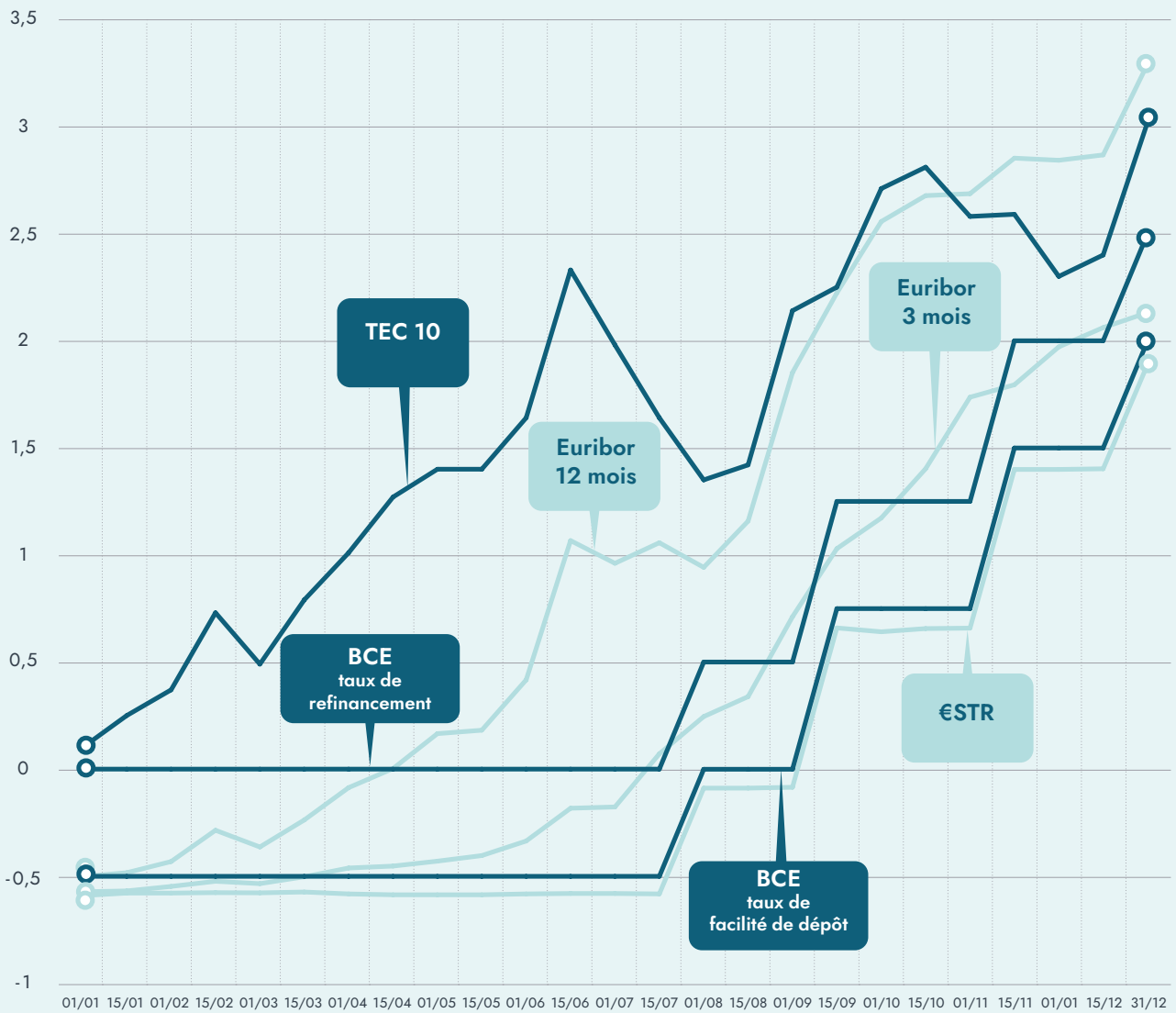
- La Ville se désendette,
- Les taux variables ont connu une hausse au cours du 2^e semestre 2022, la hausse des taux impactera plus fortement l'année 2023 qui verra les effets de la hausse sur une année pleine.
- Les intérêts des nouveaux emprunts contractés dans des conditions de taux moins favorables ne seront payés qu'à partir de 2023.

A5. PROFIL D'AMORTISSEMENT

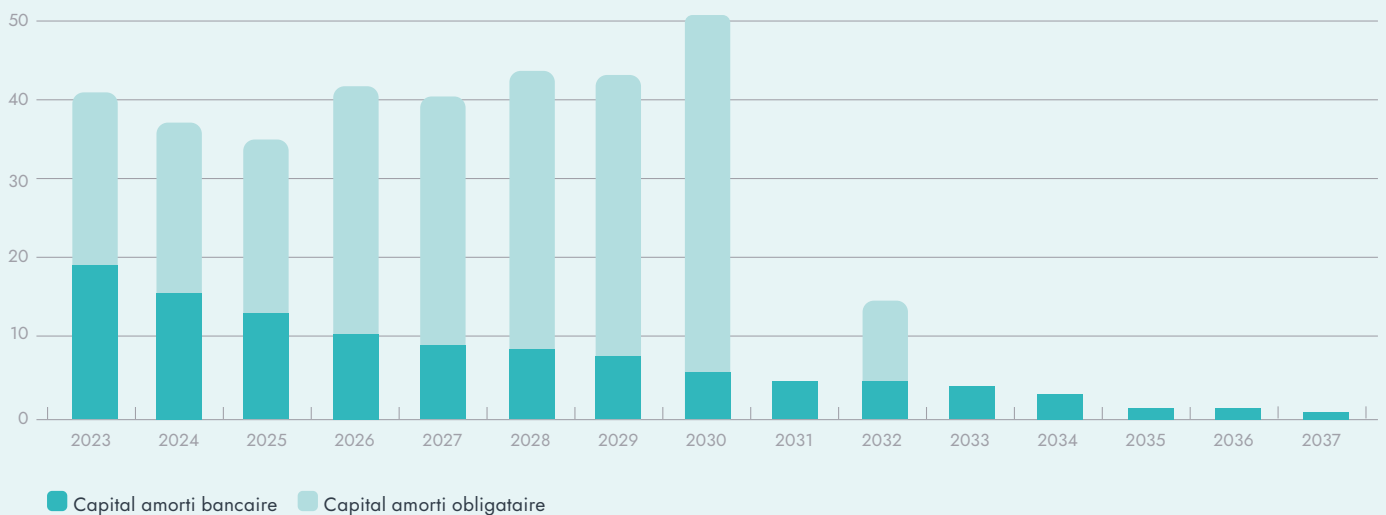
Le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis cinq ans à des amortissements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement global (autour de **40 M€** par an en moyenne) afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois au respect de la règle de l'équilibre budgétaire et au lissage des besoins de financements futurs.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité. L'encours dispose d'une durée de vie moyenne qui demeure faible et stable depuis 2013 s'établissant alentours de 5 ans.

I. Évolution des taux d'intérêt en 2022



o. Profil d'extinction de la dette (M€)



B. GESTION DE LA TRÉSORERIE

Les fluctuations de trésorerie de l'exercice 2022 sont illustrées dans le graphique ci-après.

Pour mémoire, les placements de trésorerie ne peuvent être faits qu'à titre dérogatoire au principe de dépôt des fonds au Trésor Public et sont très encadrés.

Comme le retrace le tableau ci-dessus, l'encours moyen des instruments de trésorerie s'est établi à **4,55 M€** en 2022 contre **7,31 M€** en 2021 ; la diminution de l'encours s'explique par le non recours au programme de NEU-CP et par l'amortissement du capital des revolving.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, la Ville dispose des instruments court terme suivants :

► **Un programme de NEU-CP** (Ex Billet de Trésorerie) d'un montant de **150 M€** auprès duquel 3 établissements bancaires sont agents placeurs : ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 sur la base de la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004.

Après la crise financière déclenchée en 2008, la Ville a utilisé activement son programme de billets de trésorerie afin de faire face aux conséquences de celle-ci : diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie.

Cet outil « désintermédié » permet en effet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires. Au cours de l'année 2022, aucun NEU-CP n'a été émis puisque la Ville disposait d'une trésorerie suffisante.

Afin d'assurer un accès à liquidité suffisant en toute circonstance, le programme de NEU-CP doit être complété d'instruments financiers bancaires : les lignes de trésorerie. Ces dernières permettent à la Ville de disposer d'une sécurité en cas de crise de liquidité sur le marché désintermédié.

La Ville disposait de 5 contrats de ligne de trésorerie sur l'année 2022 :

► **2 contrats de lignes de trésorerie répartis sur 2 établissements bancaires pour un montant mobilisable de 80 M€, souscrits en 2021 :**

- Un contrat de **40 M€** auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes affichant une marge de **0,20%** à taux fixe avec une commission d'engagement de **0,04%** (soit un total de frais de **14 k€**). Mis en place en avril 2021, il a pris fin en avril 2022,

- Un contrat de **40 M€** auprès du Crédit Agricole Centre-Est affichant une marge de **0,20%** sur Euribor 3 mois moyenné flooré à **0%**, une commission d'engagement de **0,02%** de l'encours (soit **8 k€**). Mis en place en septembre 2021, il a pris fin en août 2022.

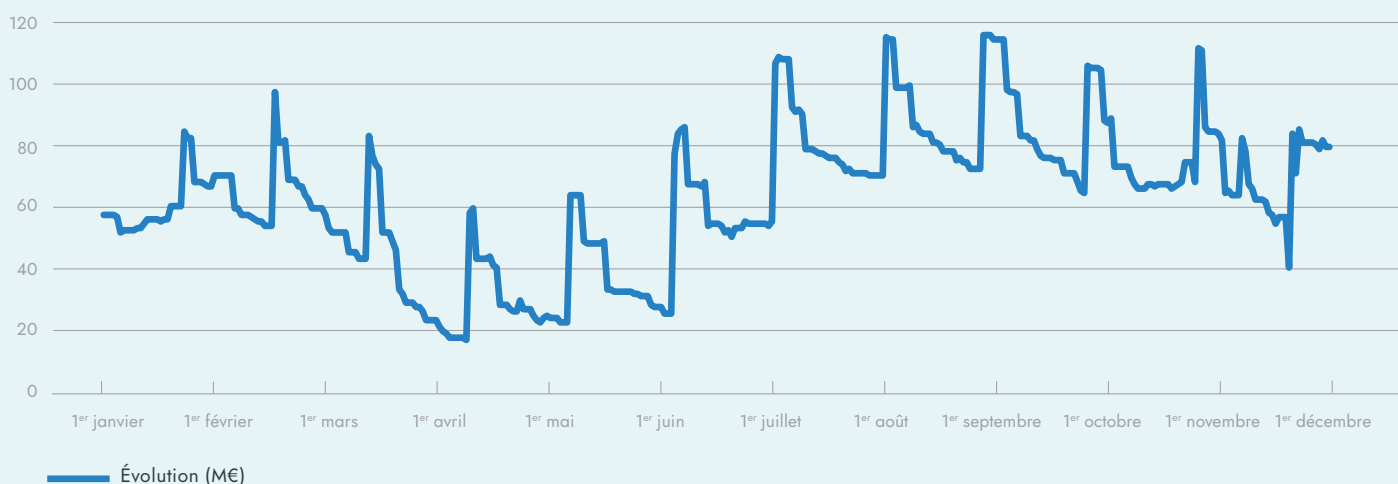
► **En 2022, 2 consultations ont été organisées en janvier puis en juin pour renouveler ses lignes. Ces consultations ont donné lieu à 3 souscriptions nouvelles :**

- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,30%** sur Euribor 1 mois. La commission d'engagement est de **0,035%** de l'encours et les frais de dossiers s'élevaient à **500 €** (soit un total de frais de **14 500 €**). Mis en place en mars 2022, il a pris fin en mars 2023.

Encours moyen des instruments de trésorerie

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2021 (€)	Évolution (%)
Encours moyen des instruments de trésorerie	4 547 629	7 309 532	-37,78
Dont revolving	4 547 629	7 309 532	-37,78
Dont NEU-CP	0	0	-

p. Évolution du solde de trésorerie journalier 2022 (M€)



- Un contrat de **20 M€** auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes affichant une marge de **0,25%** sur Euribor 3 mois moyenné flooré à **0%** avec une commission d'engagement de **0,04%** de l'encours souscrit (soit **8 000 €**). Mis en place en juillet 2022, il prendra fin juillet 2023,

- Un contrat de **20 M€** auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour un taux fixe de **0,25%** pour chaque tirage et une commission d'engagement de **0,04%** de l'encours (soit **8 000 €**). Mis en place en juillet 2022, il prendra fin juillet 2023.

C. COÛT FINANCIER DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

L'évolution du coût financier net de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers issus des instruments de couvertures), tous budgets confondus, est de nouveau en baisse entre 2022 (**4,030 M€**) et 2021 (**4,307 M€**) soit une diminution de **6,44%**.

► Analyse de l'évolution des frais financiers :

- **La gestion de la dette** : la charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (**3,759 M€** en 2022 contre **4,504 M€** en 2021) et les charges réglées sur les swaps (**20 k€** en 2021 contre **38 k€** en 2021) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (**20,5 k€** en 2022 contre **20 k€** en 2021).

- **La gestion de la trésorerie** : les intérêts liés à la gestion de la trésorerie sont pour l'année 2022 nuls, la Ville n'ayant pas mobilisé ni ses lignes de trésorerie, ni son programme de NEU-CP sur l'exercice.

► Quelques définitions :

- **Euribor (Euro Interbank Offered Rate)** : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro (définition Banque de France),

- **€STR (Euro short-term rate)** : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro (définition Banque de France),

- **Swap** : contrats d'échange de taux,

- **Floor** : contrats de taux plancher,

- **Cap** : contrats de garantie de taux plafond.

Évolution du coût financier net de la dette et de la trésorerie

	CA 2022 (€)	CA 2021 (€)	Évolution (%)
Intérêts de la dette	3 758 553,86	4 504 461,41	-16,56
Intérêts courus non échus	107 323,48	-279 869,95	-138,35
Intérêts de la trésorerie	-	-	-
Intérêts payés sur produit dérivés	19 944,97	38 351,82	-47,99
Intérêts payés	3 885 822,31	4 262 943,28	-8,85
Indemnité de remboursement anticipé	-	-	-
Services bancaires et assimilés	164 207,81	63 876,82	157,07
Coût global de la dette et de la trésorerie	4 050 030,12	4 326 820,10	-6,40
Intérêts reçus sur produit dérivés	-20 453,36	-19 955,87	2,49
Intérêts reçus sur NEU CP	-	-	-
Intérêts reçus sur émission obligataire	-	-	-
Coût net de la dette	4 029 576,76	4 306 864,23	-6,44

EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Les états financiers individuels de la Ville de Lyon apportent une information issue de la comptabilité d'exercice, sur sa situation financière, patrimoniale et sur son résultat comptable. Ils apportent donc une vision patrimoniale qui complète l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les états financiers comprennent le bilan, et le compte de résultat. Les éléments d'information qu'ils contiennent permettent d'en apprécier et d'en analyser l'évolution (comparaison sur deux exercices).

Plus spécifiquement, le bilan se présente sous la forme d'un tableau qui permet de distinguer :

- L'actif qui présente les ressources actuelles que l'entité publique locale contrôle du fait d'un événement passé et qui répondent aux critères de comptabilisation. L'actif net de la Ville de Lyon au budget principal représente **3 586 M€**. Il s'agit principalement de l'actif immobilisé (**3 420 M€**), de l'actif circulant (**87 M€** essentiellement des créances clients) et de la trésorerie (**79 M€**),

- Les fonds propres qui sont constitués notamment des apports, des subventions reçues, des réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice de l'entité publique locale ainsi que des éléments résultant des opérations de neutralisation budgétaire ou de « régularisation ». Ils représentent **3 085 M€** sur le budget de la Ville de Lyon au budget principal,

- Le passif qui est constitué des obligations actuelles de l'entité publique locale résultant d'un événement passé, qu'elle ne peut régler que par une sortie de ressources, et qui répondent aux critères de comptabilisation. Le passif de la Ville de Lyon au budget principal représente **441 M€**. Il comprend les provisions pour risques et charges (**29 M€**), les dettes financières (**364 M€**) et non financières (**47 M€** dont 12 M€ de dettes fournisseurs).

La mise en place du compte financier unique constitue donc une première étape dans la valorisation de la comptabilité patrimoniale. Afin d'approfondir les analyses, il est désormais nécessaire d'engager une politique de fiabilisation des comptes locaux, le cas échéant en initiant une démarche de certification.

Bilan synthétique (en milliers d'€)

Actif net	Total	Fonds propres et passif	Total
		Total fonds propres	3 085 208
Actif immobilisé	3 419 727	Total provisions	29 847
		Dettes financières	363 794
Actif circulant	166 009	Dettes non financières	47 512
Dont trésorerie	79 247	Dont dette correspondant à des opérations pour compte de tiers	20 064
Compte de régularisation	38	Compte de régularisation	59 412
Total bilan	3 585 774		3 585 774



04. POLI- TIQUES PUBLI- QUES



**LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER
LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ MENÉES EN 2022
PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE
LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT
SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :**

▮ Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, évènementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Éducation,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

▮ Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

▮ Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La Direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Économique,
- Et de la Direction Animation Évènementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et évènementiel).

▮ Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé compte financier unique 2022, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

▮ Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2022.

▮ Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

▮ Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

▮ Le tableau ci-après récapitule les données relatives au personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus, pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

DIRECTION GÉNÉRALE	18,6
Direction générale	18,6

SECRETARIAT GÉNÉRAL VILLE DE LYON	74,9
Assemblées et vie des élu-es	10,00
Coordination Institutionnelle	54,90
Secrétariat général	2,00
Délégué à la protection des données	4,00
Prospective et évaluation	2,00
Organisation et méthodes	2,00

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS	99,9
Cabinets des maires d'arrondissement	52,60
Collaborateurs de cabinet	11,90
Communication externe	22,40
Protocole	13,00

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX	935,7
Secrétariat général	39,80
Aménagement urbain	55,00
Construction	52,30
Éclairage urbain	78,10
Économie commerce artisanat	54,60
Halles Paul Bocuse	8,00
Biodiversité et nature en ville	326,90
Gestion technique des bâtiments	229,80
Immobilier	70,80
Mobilité urbaine	14,60
Mission Transition écologique	5,80

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	207,3
Administration des personnels	66,80
Communication et coopérations internes	14,00
Emploi et compétences	65,60
Pilotage financier et juridique RH	11,60
Relations sociales et vie au travail	35,50
Modernisation des processus RH	11,80
Mission Travailler autrement	1,00
Délégation Générale aux RH et au Dialogue social	1,00

PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX HABITANTS	329,2
Lyon en direct	33,80
Gestion de la relation usagers	3,00
Service des mairies d'arrondissement	15,60
Mairie 1 ^{er} arrondissement	21,00
Mairie 2 ^e arrondissement	25,00
Mairie 3 ^e arrondissement	39,90
Mairie 4 ^e arrondissement	28,00
Mairie 5 ^e arrondissement	27,80
Mairie 6 ^e arrondissement	27,10
Mairie 7 ^e arrondissement	32,80
Mairie 8 ^e arrondissement	38,20
Mairie 9 ^e arrondissement	32,00
Mission Démocratie ouverte	5,00

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS ET INCLUSION	2969,96
--	----------------

Secrétariat général	17,30
Développement territorial	45,30
Éducation	1751,27
Petite Enfance	728,09
Sports	422,00
Mission Ville des enfants	1,00
Mission Égalité et hospitalité	4,00
Délégation Jeunesse Éducation Enfance Sports et Inclusion	1,00

RESSOURCES	281,0
Affaires juridiques	12,40
Assurances	4,00
Commande publique	31,60
Contrôle de gestion	11,10
Finances	36,40
SRH Transverse	6,00
Système d'information et transformation numérique	77,70
Mission inclusion numérique	1,00
Moyens généraux	100,80

SERVICE AU PUBLIC, SÉCURITÉ	628,73
Secrétariat général	31,70
Cadre de vie	16,00
Cimetières	62,00
Régulation urbaine	33,30
Sécurité et prévention	78,60
Service au public et sécurité	2,00
Santé (ex écologie urbaine)	38,30
Sécurité Tranquillité Sureté (ex PM)	366,83

CULTURE PATRIMOINE ET EVÉNEMENTS	1227,5
Affaires culturelles	46,70
Archives municipales	30,80
Auditorium - ONL	147,80
Bibliothèque municipale	434,40
CHRD	22,90
Évènements et animation	13,10
Service archéologique municipal	29,10
Maison de la Danse	14,00
Musée art contemporain	27,60
Musée des Beaux-arts	115,70
Musées d'Histoire et de sociétés	79,60
Opéra	203,30
Théâtre Célestins	41,50
Théâtre Croix-Rousse	8,00
Théâtre Nouvelle génération	9,00
Théâtre Point du jour	3,00
Mission Mécénat	1,00

TOTAL	6 772,79
--------------	-----------------



Ressources

Pour rappel, dès 2020, le nouvel exécutif a initié les grandes orientations RH qu'il entendait conduire sur le mandat. Elles ont trouvé leur traduction concrète dans le document pivot, «Pacte social de la Ville de Lyon» présenté en Conseil Municipal de mai 2021. Elles visent à renforcer les services publics et à conforter les conditions de travail des personnels.

L'ÉVOLUTION

DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2022, à 358,1 M€, soit 57,3 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (625 M€). Elles enregistrent une hausse de + 5,2 % (+ 17,7 M€) par rapport au compte administratif 2021.

Retraité de la part salariale des titres restaurant (4 M€), suite au changement de périmètre comptable en 2022 (M57) et de la prime inflation (0,68 M€)¹ pour être à périmètre comparable, la progression est de + 13 M€, soit + 3,8 % par rapport au CA 2021.

Il convient de noter le poids très important des mesures nationales ayant eu une incidence financière en 2022 avec notamment :

- La revalorisation du point d'indice de + 3,5 % intervenue en juillet 2022,
- La triple hausse du SMIC en octobre 2021 (effet report sur 2022), janvier puis mai 2022²,
- Les mesures de reclassement (carrières et rémunération) Montchalain et Ségur ainsi que le reclassement en catégorie B des auxiliaires de puériculture à compter de janvier 2022,
- La tenue des élections présidentielle et législatives (4 tours en 2022, 2 tours seulement en 2021) et la reprise du recensement rénové de la population (après son interruption en 2021 du fait du contexte sanitaire),
- La mise en place d'une prime inflation pour 2022 (donnant lieu à une recette équivalente),

Et, d'autre part, le mandatement de la part salariale des titres restaurant (donnant lieu à une recette équivalente).

La ville a, par ailleurs, revalorisé en 2022 le régime indemnitaire de ses

Ressources humaines

agents et agentes afin de réduire les écarts entre femmes et hommes et entre filières, de revaloriser des métiers en tensions et d'améliorer son attractivité.

1. LES MOYENS PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POSTPERM

Dépenses 2022*

Réalisé 2021: 290 916 k€,
Réalisé 2022: 302 148 k€, + 11 232 k€, soit + 3,9 %

Recettes 2022: 1 502 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses comprises dans ce programme « POSTPERM » reflètent les orientations de la collectivité en faveur des agents et des services publics, notamment l'effort particulier mis sur le renforcement des effectifs (axe 1 du pacte social, « une politique volontariste de créations de postes pour répondre aux besoins des habitants », autorisant 150 postes supplémentaires sur 2021 et 2022) et l'amélioration des déroulés de carrière.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) des agents sur postes permanents (qui représentent 84,3 % des dépenses de personnel de la ville) s'élevèrent pour 2022 à 302,15 M€ et enregistrent une progression de + 3,9 % (+ 11,2 M€).

La progression observée résulte en particulier :

► De mesures nationales avec notamment

- La revalorisation du point d'indice de + 3,5 % en juillet 2022,
- Les hausses successives du SMIC (effet report de la hausse du mois d'octobre 2021, puis hausses de janvier et mai 2022) portant l'indice minimal de la fonction publique territoriale à 352 (+ 12 points depuis octobre 2021 et + 20 points depuis le 1^{er} janvier 2021), contribuant à accélérer le tassement des grilles indiciaires,
- Les mesures de reclassement Montchalain et Ségur au 1^{er} janvier 2022, se traduisant par une refonte des grilles indiciaires et une accélération du déroulé de carrière,
- La prime inflation,
- La hausse des taux de cotisations patronales (CNFPT pour la formation des apprentis, accident du travail et taxe transport, à compter de janvier 2022

pour les 2 premiers et juillet 2022 pour le dernier).

► De mesures de politiques internes

- La déclinaison du PGAEC (Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences) qui a autorisé pour 2022 un solde net de 47 postes à financer,
- La revalorisation du régime indemnitaire pour les catégories A, B (et C pour la seule filière sécurité) avec, en janvier, les filières sécurité et médico-sociale et, en avril, la revalorisation des autres filières (catégories B et A). Un triple objectif est poursuivi au travers de cette revalorisation : d'une part, réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et entre filières, revaloriser les métiers en tension et d'autre part, plus globalement, améliorer l'attractivité de la collectivité.

► Le solde GVT

(Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria.

Cette hausse est atténuée par la progression du nombre de postes vacants du fait notamment des difficultés de recrutement rencontrées par la Ville tout comme les autres collectivités et le secteur privé.

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Métropole, COS...), du fonds de compensation du SFT (supplément familial de traitement), de régularisations en cas de trop-perçus par des agents lors d'arrêts maladie par exemple. Pour 2022, les recettes progressent par rapport à 2021 notamment du fait de la perception de recettes liées au remboursement par l'État de la prime inflation.

2. LES MOYENS NON-PERMANENTS

PROGRAMME BUDGÉTAIRE PNONPERM

Dépenses 2022*

Réalisé 2021: 23 199 k€,
Réalisé 2022: 27 746 k€, + 1 547 k€, soit + 6,7 %

Recettes 2022: 374,6 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les directions disposent traditionnellement d'enveloppes arrêtées dans le

cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents contractuels pour des d'accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), des vacations ainsi que de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacations, en euros) et suivies mensuellement. Depuis 2021, les contrats de projets (CP) sont venus s'ajouter aux enveloppes de moyens non permanents allouées dans le cadre du PGAEC. Instaurés par la loi de modernisation de la fonction publique de 2019 (décret d'application de février 2020), ces contrats à durée déterminée (maximum 6 ans) visent à mener à bien un projet ou une opération clairement identifiés.

La hausse observée résulte de :

- La majoration des enveloppes du PGAEC initial des directions,
- L'impact des mesures nationales décrites plus haut (hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice, mesures de reclassement indiciaire, prime inflation...),
- La revalorisation du régime indemnitaire,
- La montée en charge des indemnités de fin de contrat après la mise en œuvre de cette réglementation en janvier 2021³.

Cette hausse est atténuée par :

- La pérennisation en année pleine des directeurs d'accueil de loisirs à l'éducation recrutés jusqu'en mai 2021 sur des contrats relevant des moyens non permanents,
- La baisse des moyens consommés au titre des protocoles sanitaires COVID suite à l'allègement de ces derniers,
- Des difficultés de recrutements sur les métiers en tension notamment.

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents contractuels et de la redevance audiovisuelle pour l'ensemble des agents,
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus...

1. Donnant lieu par ailleurs à une recette d'un montant équivalent

2. Une quatrième hausse est intervenue en août 2022 mais sans effet sur la masse salariale du fait de la revalorisation du point d'indice qui l'a précédée.

3. Instaurée par l'article 23 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, cette indemnité concerne les contrats à durée déterminée (CDD) conclus à compter du 1er janvier 2021 pour une durée, renouvellement compris, inférieure à 1 an et avec une rémunération inférieure à 2 fois le SMIC. Elle s'élève à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus.

LA POLITIQUE SOCIALE

ET LA PRÉVENTION DES

RISQUES PROFESSIONNELS

La collectivité propose des actions dans de nombreux domaines, comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap. Elle prône l'égalité des chances pour tous. Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs et prévenir, par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle et l'inaptitude, sources de précarité.

Contrairement à l'année 2021, encore impactée par la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par une reprise de l'activité ; les actions d'accompagnement des directions et des agents ont pu être relancées.

1. LES POLITIQUES SOCIALES

PROGRAMME BUDGÉTAIRE POLSOC

Dépenses 2022*

Réalisé 2021: 15 531 k€,
Réalisé 2022: 19 505 k€, + 3 974 k€,
soit + 25,6 %

Recettes 2022: 5 444,8 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse) comprennent en particulier :

a. Les charges de personnel

► Santé-prévoyance

En janvier 2014, en application du décret n° 2011-1474, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019. Les conventions ont été renouvelées en 2020 pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 avec Collecteam en groupement avec Apicil pour le risque santé et IPSEC pour le risque prévoyance.

En 2022, la participation employeur pour le budget principal s'est élevée à 2 228 k€ pour le risque santé (2 156 k€ en 2021) et 859 k€ pour le risque prévoyance (908 k€ en 2021), soit, au total, une participation employeur de 3 087 k€ pour les 2 risques (3 064 k€ en 2021) et une hausse de 23 k€ (+ 0,8 %).

Si l'on ajoute le forfait social (taxe versée par l'employeur), la participation employeur s'élève à 3 334 k€ (3 309 k€ en 2021).

Sur le budget principal, au 31 décembre 2022, on comptabilise :

- 4 085 adhérents sur le risque santé (4 186 en 2021),
- 4 471 adhérents sur le risque prévoyance (4 617 en 2021).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville a mis en place la subrogation des prestations de prévoyance pour les agents titulaires. Celle-ci permet aux agents titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

En 2022, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1,65 M€ (1,57 M€ en 2021).

► Restauration

En 2022, 10 009 k€ ont été mandatés pour les titres restaurant : 4 004 k€ pour la part salariale (donnant lieu à une recette de même montant), 6 006 k€ pour la part employeur (en baisse de -254 k€ (-4,1%) par rapport à 2021 du fait de la baisse des effectifs.

La valeur faciale s'élève à 7,5 € par titre restaurant avec une participation employeur à 60% (plafond). Le nombre de titres restaurant attribués (18 par mois, en règle générale, pour un agent à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

► Aide pour les trajets domicile-travail

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Il permet la prise en charge à hauteur de 50% (dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL mise en place en 2005 pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

1,11 M€ ont été mandatés en 2022 (1,02 M€ en 2021), soit une progression de + 9%. La hausse est liée à un effet

rebond après une année 2021 encore en partie marquée par le COVID et les périodes de confinement, mais aussi par le recours au télétravail déployé de manière importante depuis 2020. Dans ce contexte, le non renouvellement de certains abonnements, notamment mensuels, a été constaté.

Aussi, 4 330 agents relevant du budget principal et des budgets annexes ont bénéficié de l'aide pour les trajets domicile-travail contre 4 103 en 2021.

L'encouragement de l'usage de modes de transport plus respectueux de l'environnement s'est traduit par la mise en place du « forfait mobilités durables » (FMD) suite au décret du 9 décembre 2020 permettant aux agents de bénéficier d'un forfait annuel de 200 € à la condition d'attester sur l'honneur de l'utilisation des modes de déplacement identifiés (covoiturage et vélo personnel uniquement) à raison d'au minimum 100 jours par an. 550 agents l'ont perçu sur le budget principal en 2022 au titre de l'utilisation sur 2021, pour un montant de 102,4 k€.

A noter que le FMD a évolué en décembre 2022⁴, mais son versement s'effectuera en 2023 pour l'exercice 2022 : le FMD est désormais cumulable avec la prise en charge obligatoire des déplacements domicile travail. Il s'ouvre à d'autres modes de mobilité (trottinettes, autopartage...) et son montant est modulable en fonction du nombre de jours d'utilisation du mode de déplacement durable, de 30 jours minimum à plus de 100 jours pour une participation de 100, 200 ou 300 euros.

► Aides complémentaires

Les dépenses de politique sociale comprennent également :

- Les aides aux parents d'enfants handicapés (173,8 k€) en légère baisse par rapport à 2021 (180,5 k€) : 83 bénéficiaires en 2022 contre 100 en 2021,
- Les capitaux décès versés aux ayants-droits des agents décédés se montent à 115,7 k€ en 2022 contre 166,4 k€ en 2021. Cette baisse est liée à la diminution, en 2022, du nombre d'ayants-droits pouvant prétendre au versement du capital décès. Pour mémoire, un décret de février 2021⁵ a fait évoluer, suite à la crise sanitaire, les modalités de calcul du capital décès à titre dérogatoire pour l'année 2021, passant d'un montant forfaitaire à un montant assis sur la dernière rémunération annuelle d'activité de l'agent. Un nouveau décret paru en décembre 2021⁶ a prolongé sans limitation de durée ces nouvelles modalités de calcul.
- Les aides aux vacances collectives (33,7 k€),

- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés s'élève à 11,2 k€ en 2022 contre 19 k€ en 2021.

► Appui pour l'accès au logement social

L'accès renforcé au logement social pour les agents de la Ville de Lyon est une priorité du pacte social. Pour cela, la collectivité a conventionné depuis 2020 avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise à disposition d'un-e assistant-e social-e afin d'assurer un accompagnement social dans le domaine spécifique du logement (13 k€ en 2022). Cet accompagnement a pour objet d'aider les agents à résoudre leurs problématiques personnelles, de les assister dans leurs démarches et interrogations dans le domaine du logement et de rechercher avec eux des solutions et des moyens d'action en relation avec les acteurs du logement et notamment avec le service habitat de la direction de l'Aménagement urbain de la Ville de Lyon.

b. Les subventions

Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) sont restées globalement stables : 2 945 719 € en 2021, 2 931 105 € en 2022. La diminution de 14 614 € s'explique par la réduction de la subvention versée à Lyon Sport Métropole, passée de 114 614 € à 100 000 € en 2022.

c. Recettes

Elles proviennent essentiellement du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville, soit 1,4 M€ pour 2022. La recette perçue est inférieure à la dépense (cf ci-dessus) du fait du délai de remboursement généré par le traitement administratif des dossiers.

Elles comprennent également la vente directe aux agents de titres restaurant pour un montant de 9 k€, soit 1 207 tickets.

2. PRÉVENTION ET ERGONOMIE

PROGRAMME POLPREV

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 756,7 k€,

Réalisé 2022 : 789 k€,

+ 32,4 k€, soit + 4,3%

Recettes 2022 : 261 k€

* Tous chapitres confondus (fonctionnement)

** Hors EPI-COVID

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge d'actions de prévention des risques professionnels (notamment, d'achat d'équipements de protection individuelle), d'actions en faveur des agents en situation de handicap, de diagnostics et d'études ergonomiques ou psychosociales (RPS) pour l'accompagnement de projets, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Depuis 2020, les dépenses de ce programme ont été principalement liées à l'achat d'équipements de protection du COVID-19. En 2022, les dépenses en matière d'équipement de protection tendent à reprendre leur cours habituel et se stabilisent.

Si l'on exclut les achats visant à prévenir la propagation du COVID-19, le coût des équipements de protection individuelle et de contrôle de sécurité pris en charge s'élève à 86,5 k€ (71,1 k€ en 2021), soit une augmentation de 15,4 k€ (+ 21,6%), liée à la reprise des activités sur le terrain et à l'augmentation globale des coûts d'équipements.

Les dépenses d'accompagnement en termes d'ergonomie et de prévention des RPS (risques psychosociaux) ont également augmenté en 2022 (101,7 k€ contre 49,6 k€ en 2021). La reprise des activités après la période COVID, le déploiement du pacte social et la mise en œuvre de nouvelles organisations de travail, telles que le télétravail, ont fait apparaître des besoins d'accompagnement des collectifs de travail, notamment sur la question de la prévention des risques psychosociaux -RPS- (Diagnostics RPS des organisations de travail dans plusieurs directions...).

2022 correspond à la dernière année du conventionnement triennal (2020-2022) avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2022 ont représenté une dépense de 54 k€ contre 89,8 k€ en 2021. Des actions de sensibilisation sur les handicaps invisibles ont été conduites auprès des Responsables des Ressources Humaines (RRH). Une journée porte ouverte, en lien avec Cap Emploi, a également permis de promouvoir auprès des personnes porteuses de handicap les métiers de la collectivité.

Les dépenses d'investissement ont quant à elles, augmenté en 2022 de 23% (119 k€ contre 96,8 k€ en 2021), notam-

ment du fait de la prise en charge de la réinstallation de postes informatiques fixes pour les télétravailleurs-euses ayant des contre-indications médicales à transporter leur ordinateur portable.

Fin 2022, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste stable à 8,5% pour une obligation légale de 6%. La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHP depuis 2010.

Les seuils de financement du FIPHP n'ayant pas été atteints à l'issue de ces 3 années, la convention est prorogée pour une année.

Les autres dépenses comprennent les frais d'accidents du travail et de trajet (256,6 k€) et progressent de +5 k€ (+2%) par rapport à l'année 2021.

► Les recettes 2022 concernent :

- Le renouvellement du marché visant à recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers : cela a généré une recette de 91,1 k€ en 2022 pour 8 dossiers (330,5 k€ en 2021 pour 27 dossiers). A noter que la collectivité peut recouvrer les sommes auprès des tiers responsables jusque 10 ans après les faits,
- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (18,9 k€),
- Dans le cadre du conventionnement avec le FIPHP, un versement de 148,8 k€ correspondant à la participation FIPHP a permis de contribuer aux actions menées en faveur des agents porteur-euses de handicap.

3. DÉPLACEMENTS

PROGRAMME DEPLACEMENT

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 640,3 k€,
Réalisé 2022 : 655,2 k€, +14,9 k€,
soit +2,3%

Recettes 2022 : 2,2 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

La contribution de la Ville sur ce programme porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement pour 2022 :

- L'achat d'abonnements professionnels à hauteur de 261,7 k€ (273,9 k€ en 2021) et de tickets TCL à hauteur de 30,6 k€ (81,8 k€ en 2022),
- L'achat de billets de transport et de frais d'hébergement à hauteur de 216,6 k€ (107,1 k€ en 2021) progression liée à

la hausse des tarifs de transport et à la reprise des déplacements après deux années marquées par la crise sanitaire, • Et les remboursements des frais à hauteur de 110,3 k€ (116,9 k€ en 2021).

Les frais de déplacement relatifs aux congés bonifiés s'élèvent 28,9 k€ en 2022 (51,5 k€ en 2021).

4. CHÔMAGE

PROGRAMME CHOMAGE

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 5 215,4 k€,
Réalisé 2022 : 5 166,3 k€,
-49,1 k€, soit -0,9%,

Recettes 2022 : 17,8 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En mai 2021, la Ville de Lyon a fait le choix de l'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents contractuels et non statutaires afin de réduire, à terme, la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage et pour contribuer à un meilleur suivi administratif des agents.

Sur le principe et pendant une période dite de « stage » des 6 premiers mois à compter de la date d'effet de l'adhésion (soit jusqu'à octobre 2021), la collectivité a versé les contributions à l'URSSAF et continué à assurer l'indemnisation chômage des agents dont la fin de contrat de travail est intervenue au cours de cette période (mai-octobre 2021). Parallèlement, elle a poursuivi l'indemnisation des demandeurs d'emploi dont les droits avaient été ouverts avant l'adhésion.

La Ville a mandaté 2,2 M€ de cotisations liées à cette adhésion contre 1,4 M€ en 2021 (pour la période de mai à décembre).

En 2022, elle a, en qualité d'auto-assureur, indemnisé les demandeurs d'emploi à hauteur de 3 M€ contre 3,8 M€ en 2021. L'indemnisation des demandeurs d'emploi pour lesquels les droits avaient été ouverts avant l'adhésion au régime d'assurance chômage est en baisse pour la 1^{ère} fois en 2022.

Enfin, la collectivité assure l'indemnisation des fonctionnaires privés d'emploi dans l'attente de leur réintégration (après disponibilité).

4. Décret n°2022-1562 du 13/12/2022

5. Décret n° 2021-176 du 17 février 2021

6. Décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021

DÉVELOPPEMENT

DES COMPÉTENCES

ET POLITIQUES D'EMPLOI

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le recrutement des compétences adaptées à ses besoins actuels en gardant en perspective celles qui devront être mises en œuvre à plus long terme. Le rôle des managers est central dans la gestion de cet enjeu. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur les outils développés en matière de gestion prospective des effectifs, des emplois et des compétences. Les politiques de recrutement, mobilité, formation doivent permettre aux directions de disposer des ressources et des compétences nécessaires à la réalisation du service public, et aux agents de se voir proposer des perspectives professionnelles enrichissantes, leur ouvrant un déroulé de carrière.

Le Pacte social prévoit ainsi de faire de l'attractivité, de la formation et des parcours professionnels des axes prioritaires de la politique de gestion des ressources humaines de la Ville.

1. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

PROGRAMME FORMATI

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 1 286,2 k€,
Réalisé 2022 : 1 303 k€,
+16,7 k€, soit +1,3%

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon, ainsi qu'aux agents du CCAS, en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

Après un très fort rebond en 2021, à la suite de la crise sanitaire, l'activité de formation a légèrement progressé en 2022.

L'année 2022 a constitué la troisième année de réalisation du plan de formation présenté au Comité technique de décembre 2019 pour la période 2020-2022. Celui-ci s'est vu enrichir des orientations fixées dans le cadre du Pacte social et du plan de mandat qui ont été pleinement intégrées dans le plan de formation 2023-2025. Les orientations en matière de formation gardent pour objectif premier de permettre aux agents municipaux de maintenir et renforcer leur niveau de compétences dans un environnement en constante évolution, tant au niveau organisationnel, technique que réglementaire. Le plan de formation est organisé autour de 3 axes :

a. Assurer le maintien et le développement des compétences liées aux métiers

Comme les années précédentes, les personnels ont largement eu recours à l'offre du CNFPT à ce titre. Cette offre catalogue s'enrichit d'année en année et répond de mieux en mieux aux attentes exprimées par les services. Le CNFPT propose notamment une offre en distanciel (webinaire) ou mixte. Néanmoins, dans le cadre de projets spécifiques, la Ville n'hésite pas à recourir à d'autres prestataires en mesure d'assurer un accompagnement sur la base d'attentes très précises dans des délais contraints.

b. Favoriser le développement des parcours professionnels et la mobilité

La Ville a poursuivi le déploiement, en 2022, des actions en matière de bureautique et de prise en main des outils numériques afin de lutter contre la fracture numérique et de favoriser les reconversions professionnelles. Le développement du projet Voltaire, visant à renforcer la maîtrise de l'écrit, s'inscrit dans le même esprit, ces deux types d'actions permettent l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances comme le prévoit le Compte personnel de formation (CPF).

La collectivité continue, par ailleurs, à financer chaque année des départs en formation personnelle, permettant à des agents de suivre un cursus diplômant, nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel (diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignante, d'électricien) ou renforçant leurs compétences métier (licence professionnelle Coordination des temps périscolaires et extrascolaires Diplôme Universitaire « Développer une culture métier autour du jeune enfant »). Cette année, des formations liées à la transition écologique ont été financées : Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Gestion et protection de la nature (2), Licence professionnelle Nature en ville.

En 2022, la Ville a comptabilisé 33 départs en formation personnelle (Validation des acquis de l'expérience, formations en cours d'emploi, Congé de formation professionnelle (CFP)).

c. Professionnaliser les encadrants

La mission management a consacré près de 236 k€ en 2022 à l'accompagnement des managers de la Ville. 29% (soit 68 k€) ont été consacrés à l'accompagnement managérial individuel, dont une augmentation des demandes de coaching et d'accompagnement à la

mobilité. 14% des dépenses de 2022 (33 k€) ont permis de développer une offre de formation managériale interne à la Ville en complément du partenariat avec le CNFPT. Cela a représenté 88 jours de formation managériale en 2022, dont 68 jours CNFPT, contre 24 jours CNFPT en 2021.

Enfin, les accompagnements collectifs pilotés par la MIMA avec les directions concernées ont augmenté et atteint 57% des dépenses (soit environ 135 k€).

2. INSERTION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME INSERTIO

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 1 442,2 k€,

Réalisé 2022 : 1 518,7 k€,

+ 76,5 k€, soit + 5,3%

Recettes 2022 : 174,5 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

Les mesures d'insertion professionnelle s'inscrivent dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant de la responsabilité sociale et sociétale de la Ville. Au cours des dernières années, depuis la fin des emplois aidés, la politique est centrée sur l'accueil de jeunes en alternance dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de stagiaires en cours ou en fin de cursus de formation initiale.

Il s'agit, pour la Ville, de favoriser le pré-recrutement sur les emplois en tension (filières sanitaire et sociale, technique) soit par un recrutement à l'issue du contrat, soit par l'alimentation d'un vivier. Cet accueil présente aussi l'intérêt de confronter les pratiques professionnelles des équipes avec les nouvelles technologies ou les nouveaux modes de gestion dont ces jeunes sont vecteurs. Il s'agit également de mobiliser des agents sur les fonctions de maître d'apprentissage, permettant ainsi une posture d'encadrement.

Le Pacte social (axe 1 : une politique volontariste de création de postes pour répondre aux besoins des habitants) prévoit un renforcement de la politique d'insertion professionnelle, notamment à l'égard du public jeune. Cette implication forte en faveur de l'insertion professionnelle se traduit par 73 nouveaux contrats d'apprentis conclus à la rentrée scolaire 2022, et une augmentation de 23% de l'enveloppe consacrée à la gratification des stagiaires accueillis, offrant ainsi des perspectives professionnelles à des jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire. En 2022, 1,067 M€ ont

été mandatés au titre de la rémunération chargée des apprentis, 258,5 k€ ont été consacrés à leur formation et 187,6 k€ ont été consacrés à la gratification des stagiaires.

A compter de 2022, il a été mis fin à l'aide gouvernementale accordée aux collectivités territoriales pour le recrutement de jeunes en apprentissage. Le CNFPT prend désormais en charge 100% du coût des contrats en référence à des montants plafonds maximums concertés entre l'État et France Compétences et ce grâce à une cotisation de 0,05% en 2022 puis 0,1% de la masse salariale versée par les collectivités à partir de 2023. Pour autant, l'écart entre ce plafond et le coût éventuellement supérieur de certaines formations est à la charge des collectivités en sus de la cotisation assise sur la masse salariale.

Neuf nouveaux services civiques ont été accueillis dans les mairies d'arrondissement à partir de septembre 2022 pour 8 mois.

Enfin, il convient d'insister sur le rôle des services municipaux dans le processus de validation des formations initiales : nombreux, en effet, sont les stages pratiques réalisés au sein des équipements de la Ville (établissements d'accueil du jeune enfant –EAJE-, écoles, ...).

3. RECRUTEMENT

OPÉRATION RECRUT

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 241,9 k€,

Réalisé 2022 : 282,9 k€,

+ 41 k€, soit + 16,9%.

Recettes 2022 : 22,7 k€

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2022, 982 postes ont été publiés à la vacance :

- 355 pour la catégorie A, niveau de recrutement bac +3 à 5. Les emplois les plus recherchés sont les responsables de service, les chargés de mission / chefs de projet, les directeurs d'établissement,
- 341 pour la catégorie B, niveau de recrutement bac / bac +2. Les emplois les plus recherchés sont les gestionnaires (administratifs, bâtiments), les responsables d'unité,
- 286 pour la catégorie C, niveau de recrutement CAP / BEP. Les emplois les plus recherchés sont les agents de gestion administrative, les agents d'accompagnement de l'enfant, les policiers municipaux, les agents de maintenance technique.

La Ville, comme nombre de recruteurs, est confrontée à la rareté de certaines compétences sur le marché de l'emploi et se doit d'assurer la visibilité de ses offres sur les supports les plus adaptés afin de multiplier les candidatures. Il convient également d'investir de façon plus importante les réseaux sociaux pour capter l'attention. L'acte 1 du Pacte social fixe comme objectif de renforcer l'attractivité de la Ville sur les métiers en tension.

En 2022, les campagnes de recrutement dédiées à certains métiers (police, petite enfance notamment) se sont poursuivies afin d'attirer des candidats. Globalement, les dépenses liées à la publication des offres sur des sites adaptés ont triplé (155,7 k€ en 2022) et le recours à des prestations d'assistance au recrutement se poursuit et s'élargit au-delà des seuls postes de cadre, et ce, afin de trouver les compétences indispensables au fonctionnement et développement des services publics (près de 29 k€ en 2022). Ainsi, un marché de prestations d'assistance au recrutement a été initié en fin d'année dont les résultats, tant en termes de recrutement que d'impacts financiers, seront visibles en 2023.

Même si la loi de transformation de la fonction publique élargit le recours aux contrats, le recrutement de fonctionnaires reste la règle. C'est pourquoi la Ville a fait le choix de maintenir le conventionnement avec le Centre de gestion (CDG) pour l'organisation des concours et celle des examens professionnels, exigés pour développer un parcours professionnel au sein de la fonction publique (Pacte social, axe 4).

Cette organisation demande une logistique et une technicité importantes, parfaitement maîtrisées par les services du CDG 69 (90 k€ versés à ce titre par la Ville en 2022).

COMMUNICATION ET

COOPÉRATIONS INTERNES

PROGRAMMES DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES COOPÉRATIONS INTERNES - DCCI

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 221 k€, ,
Réalisé 2022 : 285,4 k€, + 64,4 k€,
soit + 29,1%

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

1. COMMUNICATION INTERNE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

L'année 2022 a été marquée par le retour des événements internes en présentiel. Ainsi, la demi-journée d'accueil des nouveaux agents a retrouvé les salons de l'Hôtel de Ville, tout comme la cérémonie des médailles, moment fort de reconnaissance et de convivialité. Autre temps fort managérial, le séminaire des cadres, organisé à la Bourse du travail. Cette année, son public s'est élargi à tous les managers de la Ville.

La Communication interne a poursuivi l'accompagnement des projets phares du mandat tels que le budget participatif, le projet d'administration, les élections professionnelles, le temps fort de la Transition écologique, l'attractivité et la marque employeur ou la sobriété énergétique. En complément des événements internes, l'offre de service numérique de la Communication interne a permis de contextualiser les projets, d'offrir des outils de travail et de proposer des espaces d'échange et de dialogue aux agents. La mise en place de « vidéos », de « webinaires » ou de « live » s'intègre à de nombreux plans de communication et sont autant d'interfaces de communication transversale qui permettent la circulation directe d'informations entre la direction générale, les managers et/ou les agents.

La newsletter mensuelle et la lettre d'information papier jointe à la fiche de paie ont été envoyées chaque mois de l'année, permettant de relier tous les agents de la Ville à la collectivité. En novembre 2022, le paysage des médias internes s'est enrichi du nouveau magazine des agents de la Ville : Traits d'union : 40 pages pour mieux incarner la richesse et la diversité des métiers, renforcer le sentiment de fierté de travailler pour le service public. Construit autour de trois axes (politiques publiques conduites par la Ville, pratiques et relations aux usagers de nos services), il sera publié deux fois par an.

L'intranet a fait l'objet de mise à jour quotidienne, et de création de nombreux sites événementiels : Projet d'administration, sobriété énergétique, temps forts de la transition écologique, outils indispensables à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité.

Enfin, en 2022, la communication interne a développé un partenariat avec la communication externe qui s'est révélé particulièrement efficace lors de la communication de crise sur la sobriété énergétique.

2. COOPÉRATIONS INTERNES ET RÉSEAUX

En 2022, le service des coopérations internes et réseaux a poursuivi la mise en œuvre de son projet de service tout en intégrant des changements importants dans la composition de son équipe qui s'est étoffée, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et deux collaboratrices. L'ambition a été et reste de diffuser la culture de la coopération auprès de tous les agents et managers, dans un objectif de contribuer activement à la mise en œuvre du Projet d'administration (PAd).

Tout d'abord, le service a contribué à l'organisation et l'animation des séminaires et webinaires (ristrettos thématiques) à destination des directeurs ainsi qu'auprès des délégations et directions de la Ville. Un appui important a également été apporté à l'organisation et au déroulement de la journée des cadres et managers de juin 2022.

Le service a également poursuivi sa contribution à plusieurs grands projets de la Ville tels que le Projet d'Administration en termes d'ingénierie et humain (deux personnes en co-animation des actions sur le mécénat de compétences et Vis ma vie), et le projet Lyon Puissance 9 (participation aux réunions et entretiens).

Si les matinales et les Lab Cafés ne se sont pas tenus sur l'année 2022, le service des coopérations internes a, en revanche, renforcé son offre d'accompagnement auprès des agents, des managers et des collectifs de travail. La pratique du co-développement s'est poursuivie en 2022 après des modalités de travail bouleversées par la pandémie des deux années précédentes. Des retours positifs ont été enregistrés par la très grande majorité des participants, mais avec une problématique importante de disponibilité et d'assiduité. Une année de transition se prépare pour 2023 vers des modalités plus diversifiées.

Sur base du recensement de plus de 30 réseaux transversaux de la Ville, effectué en 2021, le service a relancé les rencontres des animateurs de réseaux avec deux objectifs principaux :

- Répondre à leurs besoins et attentes, notamment en termes de visibilité et reconnaissance,
- Leur présenter l'offre de services des coopérations internes, en particulier pour l'animation de leur réseau.

Enfin, le service a développé une offre proposée à tous les agents au travers de plusieurs axes d'intervention :

- La mise à disposition de 3 salles de créativité (Totem, Colibri et L@b) équipées,
- Un accompagnement à l'ingénierie et à l'animation de temps collectifs et de projets transverses
- Une refonte du pilotage du dispositif des CRM adossé aux huit axes du PAD, avec notamment : une campagne d'information renforcée (flyers, magazine Traits d'union, mailing...), la refonte du Kiosque / CRM, un accompagnement technique, l'élaboration de 3 modules de formation à destination des responsables de CRM complémentaires aux 2 sessions « conduite de projet » de décembre 2022 et janvier 2023, des espaces d'échanges et une bourse aux CRM inter-directions basée sur des actions du PAD.

L'année 2022 a ainsi été marquée par des changements importants à la fois dans l'enrichissement de l'équipe et la diversification de l'offre de service et des destinataires.

On notera enfin une meilleure lisibilité et identification de ce qu'est et peut apporter le service « Coopérations internes de la Ville ».

L'année 2023 visera à consolider ces actions et ces orientations et à ajuster l'offre du service au plus près des attentes et besoins.

7. La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une déclaration mensuelle dématérialisée ; il s'agit d'une obligation réglementaire. Elle permet de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles (ex : DADS-U annuelle) adressées jusqu'en 2021 par la Ville à une diversité d'acteurs (ex : CPAM, URSSAF, organismes complémentaires, Pôle emploi, centre des impôts, caisses de retraite, etc.).

QUALITÉ ET MODERNISATION

DES PROCESSUS

RESSOURCES HUMAINES

PROGRAMMES DU SERVICE QUALITÉ ET MODERNISATION DES PROCESSUS RH

Dépenses 2022*

Réalisé 2021 : 416,6 k€, ,
Réalisé 2022 : 1 012,7 k€,
+ 596 k€, soit + 143%

*Tous chapitres confondus (fonctionnement)

En 2022, le service Qualité et Modernisation des processus RH a poursuivi son plan pluri-annuel d'évolution (établi en 2020) du système d'information RH socle et d'amélioration de l'organisation. Les dépenses, à ce titre, se sont élevées à 1012,7 k€.

En 2022, plusieurs objectifs ont été poursuivis :

► La stabilisation et la mise en œuvre des évolutions RH dans le système d'information de gestion administrative et de paie, par la réalisation des chantiers suivants :

- Plus de 80 sujets (anomalies et évolutions) de gestion administrative, de carrière et de paie ont été déployés en 2022. Des évolutions structurantes ont été mises en œuvre telles que l'extension et la valorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) à l'ensemble des cadres d'emplois éligibles, la mise en œuvre des reclassements indiciaires et statutaires, la mise en conformité des actes RH selon le Code général de la fonction publique (CGFP)...,
- Déploiement de nouveaux groupes de contrôles dans l'outil d'autocontrôle des saisies de données de gestion administrative impactant la paie, pour soutenir les actions de fiabilisation de la déclaration mensuelle nominative, mise en production en janvier 2022. Soit au global plus de 160 contrôles de détail déployés dans l'outil d'auto-contrôle. Des actions d'amélioration devront se poursuivre pour maintenir cet outil et améliorer le contrôle interne.

► La conformité réglementaire du système et des processus GA-paie par la réalisation des projets suivants :

- Mise en œuvre et stabilisation durant l'année 2022 de la DSN mensuelle⁷. Depuis janvier 2022, la Ville produit, contrôle et transmet la DSN mensuellement dans un délai fixé réglementairement : le 5 du mois M+1. Les données véhiculées par la DSN doivent être justes,

afin de garantir les droits des agents de la Ville (indemnisation maladie, droits à retraite, chômage...) et de transmettre aux administrations telles que le centre des impôts, des informations fiables et à temps.

- Mise en œuvre du projet DSN de signalement, afin de déclarer, sous cette nouvelle norme, les fins de contrat et les arrêts de travail. Ce projet se poursuit sur 2023.

► La poursuite de l'audit du partage de la fonction RH

L'audit a pour objectifs d'établir un diagnostic global du partage de la fonction RH (organisation, processus, gouvernance, outils, dimensionnement et compétences), de cibler les points de difficultés sur les processus prioritaires (notamment la paie, le recrutement), de s'appuyer sur les forces pour réaliser les ajustements nécessaires et mettre en place une organisation RH plus efficiente. L'audit a été finalisé début 2023.

Gestion de la flotte

CONTEXTE

Le Service Gestion de Flotte a une mission double : gestion de la flotte des véhicules, matériels et engins et le pilotage et la gestion des déplacements professionnels des agents.

Les activités réalisées dans ce cadre couvrent les champs suivants :

- L'achat, l'affectation et la mise en vente des véhicules
- La gestion en pool sur divers sites (véhicules légers et flotte de vélos)
- La gestion des péages
- La gestion des procès-verbaux
- La gestion des autorisations de remisage à domicile
- Le suivi des approvisionnements en carburants
- L'entretien des véhicules et matériels (maintenance préventive et curative)
- Le pilotage global du verdissement de la flotte

CHIFFRES CLÉS

- Nombre total de litres de carburants (en milliers) : **434**
- Nombre de kilomètres parcourus (en milliers) : **3 601**,
- Coût annuel des carburants : **890 k€**,
- La flotte municipale, ce sont **2 100** matériels divers pris en charge, de leur recensement à leur réforme,
- Un parc de **845** vélos,
- Plus de **550** matériels et engins divers (chariots élévateurs, bennes, remorques, nacelles, surfaceuse...).

ACTIONS MENÉES EN 2022

Le contexte financier dans le secteur a été marqué par une inflation forte, mais aussi par une pénurie de pièces détachées constatée qui ralentit l'activité des distributeurs de pièces détachées et des chaînes de montage constructeur.

On notera par ailleurs que ce phénomène est devenu plus prégnant en regard des demandes accélérées liées à la politique volontariste du plan de mandat.

De même, dans ce contexte très instable, les options d'achat retenues ne sont pas toujours parvenues à offrir des solutions rapides pour permettre le déroulement du plan de remplacement de façon aussi fluide que projetée.

Pour autant, la progression de la proportion de véhicules dits propres dans la flotte de véhicules (GNV et électrique) poursuit son action de verdissement du parc en commandant sur 2022 :

- 24 véhicules,
- 70 vélos,
- 6 engins.

Il convient bien entendu de relever au titre de cet exercice le poids de l'inflation sur l'ensemble des factures des différentes gammes de carburant, poids qui s'est fortement aggravé en raison des conflits mondiaux et a pesé sur le budget du service. L'augmentation a été beaucoup plus rapide et forte sur le GNV.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, des actions ont été conduites afin de cibler le rechargement des batteries des véhicules électriques sur les périodes creuses.

La mise en œuvre du PPI pour le renouvellement de la flotte votée à hauteur de 10 M€ poursuit son irrigation décarbonée sur les gammes de véhicules de la Ville, et ce volet s'est accompagné au printemps 2022 d'une seconde enveloppe de 600 k€ afin d'accompagner la mise en place des nouvelles motorisations à l'échelle de la

Ville : il s'agit ici de consolider l'ensemble des actions destinées à accompagner les utilisateurs dans le cadre du développement des nouvelles motorisations, d'installations de prises spécifiques pour les véhicules de flotte électriques, aide à l'installation d'abris vélos de service pour les personnels municipaux et la mise en œuvre de pools avec l'installation de boîtes à clés sur certains sites...

En parallèle, le service poursuit ses actions de formation ou de sensibilisation au transfert de mode, comme l'utilisation des modes doux et l'éco conduite pour les agents :

- La gestion des déplacements professionnels des personnels municipaux poursuit son adaptation grâce à la déclinaison des nouvelles règles de participation financière des agents ayant un remisage à domicile d'un véhicule de service, dont les recettes ont atteint 140 k€,
- La participation aux journées de la Transition Ecologique au travers d'ateliers d'entretien de vélos proposés sur plusieurs sites municipaux et animés par des agents du service,
- La Participation à la démarche transversale de PDME (Plan de Déplacement et Mobilité Employeur) et du plan climat,
- Les formations sécurité et éco-conduite proposée aux agents : 3 stages pour 14 agents ont été effectués en 2022. Pour 2023, ce sont 4 stages pour 20 agents qui sont programmés.

Enfin, on notera les montants substantiels de recettes enregistrées au cours de cette année, s'agissant des ventes liées à la réforme de véhicules, qui ont atteint 216 k€.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 802 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

370 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

100.8

*Total Direction des moyens généraux

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, le programme « gestion du plan d'équipement » est destiné à financer :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires, tels que la recherche de plomb, d'amiante, des investigations géotechniques, de solidité des structures, de repérage des réseaux...
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à des huissiers pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire,
- Le relevé de plans par des géomètres,
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Le programme « support » regroupe l'ensemble des dépenses de gestion de la direction, qu'elles soient de nature administratives ou techniques.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Gestion du plan d'équipement

Durant l'année 2022, ce sont essentiellement les secteurs suivants qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants :

- Scolaire (petits travaux pour le groupe scolaire J. Masset),
- Culture (petits travaux mise en accessibilité musée Gadagne et parvis de l'église Saint-Bonaventure),
- Bâtiments administratifs (petits travaux de mise en sécurité de la Mairie du 8^e arrondissement),
- Sport (étude pour le gymnase Dodille).

Fonctions support.

En 2022, les dépenses ont concerné principalement :

- L'accompagnement au renouvellement et au maintien de la certification ISO 9001 à l'issue d'un audit AFNOR,
- La cotisation d'adhésion de nos architectes au Conseil National de l'Ordre des Architectes,
- L'achat de petits mobiliers et de fournitures,
- La conservation d'archives suite à un dégât des eaux.

CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **311,3 k€** (dont 240 k€ pour le déplacement du restaurant scolaire du groupe scolaire Olympe de Gouges à Lyon 8^e)

Dépenses de fonctionnement liées à la fonction support : 25,5 k€, dont :

- **12 k€** pour la certification qualité (AMO...)
- **2,1 k€** de cotisations au Conseil National de l'Ordre des Architectes
- **9,7 k€** pour le sauvetage de boîtes d'archives suite à un dégât des eaux.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

337 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0,1 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

52.3

CONTEXTE

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène, dont la direction centrale de l'Immobilier (DCI) est garante.

- Elle contribue ainsi à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.
- L'évolution de ces usages implique la mise à disposition d'une ressource adaptée (acquisitions), son optimisation (rationalisation des occupations), son adaptation technique (aménagement, travaux structurels, mises aux normes) ou la valorisation de cette ressource devenue inutile au titre des missions de service public (cessions, baux emphytéotiques).

CHIFFRES CLÉS

- **1 300** ensembles immobiliers,
- **2 millions** de m² bâtis / **5 millions** de m² non bâtis,
- Acquisitions immobilières : **9 746 k€**,
- Cessions immobilières : **1 127 k€**,
- Loyers à charge : **7 309 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : **1 679 k€**,
- Recettes domaniales : **7 300 k€**,
- Autres recettes (remboursement loyers) : **70 k€**,
- Recettes salles municipales : **824 k€** (HT),
- Dégrèvements accordés : **0 €**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Foncier

La DCI instruit et prépare les projets sur l'évolution du patrimoine foncier de la Ville, qui se traduit par de nouvelles acquisitions, des cessions, ou des baux de longue durée.

A ce titre les crédits sont affectés pour :

- Les frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires, les études pollution,
- Les frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- Les honoraires des baux emphytéotiques, aux états descriptifs de division en volume et autres dépenses.

Les frais d'études (132 k€) ont particulièrement augmenté (+ 350 %) en raison principalement des démarches de réaffectation des biens vacants (CIRC, chalet du parc, galerie des Terreaux, ...).

Gestion des moyens immobiliers

Des moyens immobiliers sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville.

La Ville prend à bail des locaux nécessaires notamment à l'activité des services (gestion des locations à charge).

Gestion patrimoniale du domaine

Dans le cadre de la gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville, la DCI enregistre des dépenses liées aux charges de copropriétés, à la gestion et à la maintenance de bâtiments vacants affectés à la DCI dans l'attente d'une remise à disposition, d'une cession, de programmation de travaux, et aux charges fiscales.

Elle perçoit des recettes domaniales. Ces dernières ont décliné en raison de la renégociation du contrat de concession fourrière qui a entraîné une diminution des recettes de loyers (-229 k €).

La direction est également gestionnaire administrativement et techniquement de plusieurs salles de spectacles et de réunions.

L'année 2022 marque le retour à la normale de l'activité des salles municipales qui revient à des montants équivalents à 2019 en matière de dépenses et de recettes.

En outre, une sécurisation accrue débutée en 2020 s'est poursuivie au même niveau en 2022 pour des biens en attente de réaffectation (exemple : ex-hôtel RIBOUD et CIRC) ou de programmation de travaux, afin notamment de prévenir les squats (439 k€).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 395 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

11 289 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

70.8

Gestion technique des bâtiments

CONTEXTE

Les missions de la direction de la Gestion technique des bâtiments (DGTB) sont :

- Le respect des obligations du propriétaire, la qualité et la rapidité du service rendu,
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes,
- Le suivi et l'application de la réglementation sur les équipements techniques et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail,
- La maîtrise des coûts des interventions et des consommations de fluides,
- Le pilotage de projets structurants comme la Stratégie de transition écologique du patrimoine (STEP) intégrant le « décret tertiaire », l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la stratégie de solarisation du patrimoine et de développement des énergies renouvelables,
- La prise en compte d'un plan d'équipement ambitieux en matière de transition écologique, mise en accessibilité et conservation du patrimoine.

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine

- Interventions sur **853** ensembles immobiliers soit **1,972 Mm²**.

Energies

- **458** abonnements de chauffage (gaz et chauffage urbain),
- **1274** abonnements d'électricité,
- **1552** abonnements d'eau,
- **9** installations photovoltaïques produisant **370 000 kWh** pour une recette annuelle de **58 000 €**, et **3** installations solaires de production d'eau chaude.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'année 2022 a été l'aboutissement du projet de réorganisation ayant donné lieu à un nouvel organigramme de direction en octobre 2022 et une feuille de route tournée vers :

- La modernisation permettant une meilleure intégration des évolutions techniques, technologiques et réglementaires
- La performance du service public, au bénéfice des utilisateurs,
- La transition écologique.

L'année 2022 a été également marquée par les enjeux de réduction des consommations énergétiques dans un contexte de forte tension des marchés de l'énergie. Cela a donné lieu notamment à la mise en œuvre d'un plan de sobriété, à des travaux de sécurisation d'installations électriques sensibles en cas de délestage électrique (dispositif EcoWatt), des premières actions de l'équipe créée fin 2021 de conseillers énergie et eau et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour mettre à disposition de structures citoyennes sur plusieurs toitures.

Travaux d'aménagement, de conservation du patrimoine et d'efficacité énergétique

La DGTB intervient dans le cadre d'interventions d'exploitation, de maintenance corrective ou de renouvellement, ou de travaux d'aménagement.

Cette activité de gestion technique et de travaux du propriétaire peut se décomposer comme suit :

- 46 988 interventions, dont 41 923 interventions réalisées avec les équipes internes et 5 065 commandes à des entreprises externes.
- 1 069 interventions et actions correctives en astreinte de nuit et week-end.

En terme de qualité d'intervention, 58,77% des interventions signalées au standard du SVP bâtiment de la DGTB ont été résorbées en moins d'une semaine.

863 nouvelles opérations de travaux ont été lancées ou mises en œuvre durant l'année 2022. Parmi celles-ci :

- 396 ont concerné des travaux du propriétaire, 54% étaient non initialement programmées l'année précédente,

- 467 ont concerné des travaux d'aménagement intérieurs ou de rénovation ponctuelle de locaux, dont 49% d'opérations non initialement planifiées l'année précédente.

Certaines de ces opérations portent sur des travaux d'économie d'énergie et donneront lieu à la collecte de CEE à valoriser en 2023.

Consommations et achat d'énergie et d'eau

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau, plusieurs actions ont été entreprises :

- Achats dynamiques d'électricité menés en direct sur les marchés financiers,
- Conclusion d'un contrat d'achat de bio-méthane pour 2022 à 2024 : Alimentation des bâtiments de la Ville avec 25% de biogaz dès janvier 2022,
- Sélection d'une nouvelle application de collecte et de gestion des données d'énergie et d'eau permettant de suivre plus efficacement l'évolution des consommations de la Ville (périmètre : bâtiments et Eclairage Urbain).

Les dépenses d'énergie et d'eau de la DGTB avoisinent les 15,2 M€ (pour 14,1 M€ en 2021) décomposées comme suit pour les principaux fluides :

- Gaz : 3 659 k€,
- Chauffage urbain 3 494 k€,
- Combustibles autres (bois et fioul) : 57 k€,
- Electricité : 5 772 k€,
- Eau : 1 715 k€.

Les dépenses d'énergie 2022 sont supérieures à 2021 en raison notamment d'une hausse significative des prix du chauffage urbain.

Les recettes d'énergie et d'eau de la DGTB représentent 1,48 M€ dont principalement :

- Refacturation des dépenses aux occupants des locaux : 276 k€,
- Refacturation aux mairies d'arrondissement : 345 k€,
- Vente électricité photovoltaïque : 58 k€.

Ces recettes sont en hausse de 8% par rapport à 2021 principalement en raison des refacturations intégrant les hausses du coût du chauffage urbain.

Activité administrative

La DGTB a géré près de 220 marchés auprès de 140 titulaires, et a procédé à l'émission de près de 13 002 mandats pour paiement.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

21 998 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 838 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

229.8

Direction des assemblées et de la vie des élus

Ressources

CONTEXTE

Alors que le début de mandat a été fortement impacté par la crise sanitaire de la COVID 19, l'année 2022 est marquée par une reprise progressive de certaines activités, en termes de tenue des instances et d'activité des élus.

CHIFFRES CLÉS

- **Conseil municipal : 9** séances (dont 3 en visioconférence : janvier, février et mars) et **903** délibérations,
- **Cotisations à 3 associations** : France Urbaine (ex AMG VF), AMF, AMR,
- **Indemnités des élus : 152** élus indemnisés,
- **Missions des élus : 78** déplacements nationaux et **20** déplacements à l'international,
- **Formations des élus : 239** actions de formations financées concernant **116** élus,
- **Groupes politiques : 73** élus répartis en 6 groupes,
- **Bulletin municipal officiel : 53** numéros dématérialisés, **1060** exemplaires papier pour répondre aux obligations légales.

ACTIONS MENÉES EN 2022

S'agissant des Indemnités des Elus, les points notables sont les suivants :

- Augmentation du budget consacré aux indemnités en 2022, du fait notamment de la hausse du point d'indice,
- Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,12 millions d'euros soit une hausse de 2,52% par rapport à 2021 (taux de consommation : 97,91%),
- 152 élus indemnisés et 5 nouvelles adhésions au régime de retraite par rente ont été enregistrées en 2022,
- Consolidation du dispositif de versement d'une partie des indemnités de fonction des élus en gonettes (17 élus en ont bénéficié en 2022) suite à la phase test mise en place fin 2021,
- Application de pénalités sur les indemnités de fonction des élus en raison d'absences aux séances du conseil municipal de la Ville de Lyon au dernier semestre 2021 (3 élus concernés).

S'agissant des groupes politiques

Les crédits de fonctionnement alloués aux groupes comprennent une enveloppe forfaitaire par groupe (250 €/mois) et un montant fixe par élu (100 €/mois), soit 105 600 € en 2022. 37 k€ (soit 35%) ont été consommés au titre du fonctionnement. 44 k€ (soit 42%) ont fait l'objet d'un transfert, au sein du même chapitre, vers les frais de personnel des groupes politiques.

S'agissant des déplacements des élus, les points notables sont les suivants :

- Maintien du budget alloué aux missions des élus par rapport à 2021. Le budget a été consommé à hauteur de 60,14%, soit + 19 k€.
- Ce niveau de consommation s'explique par la reprise progressive des déplacements en 2022 suite à l'amélioration de la situation sanitaire,
- Maintien du budget alloué aux transports en commun lyonnais par rapport à 2021, consommé à hauteur de 46 k€, soit 58,41%.

S'agissant des formations des élus

Il convient de souligner le maintien du budget alloué à la formation des élus qui s'élève à 128 900 €, ce qui représente 583,25 € par élu.e. Ce budget a été consommé à hauteur de 84,58%, soit 109 k€ (29 k€ de plus qu'en 2021).

S'agissant des Frais de réceptions des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués

Il est constaté une diminution du budget alloué aux frais de réception des adjoints et conseillers municipaux délégués par rapport à 2021, dans un contexte d'ouverture limitée des restaurants du fait du contexte sanitaire (- 22k€, soit - 35,17%).

Le budget a été consommé à hauteur de 48%, soit + 7 k€.

S'agissant de la protection fonctionnelle des élus

Le budget dédié a été consommé à 100% pour un montant de 1,8 k€ (- 40% par rapport à 2021, soit -1,2 k€).

S'agissant des frais de garde

Pour rendre applicable le dispositif de prise en charge des frais de garde également aux conseillers d'arrondissement, une évolution législative est nécessaire, suivie d'une délibération du Conseil municipal. Le budget alloué en 2022 n'a donc pas été consommé.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4 516 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10.0

*Total Direction des moyens généraux

Systèmes d'information et de la transformation numérique

CONTEXTE

La Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique (DSITN) fixe et valide les grandes évolutions du système d'information pour répondre aux orientations stratégiques de la Ville, anticipe les évolutions technologiques nécessaires, décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements et les services numériques centrés sur les usages et la sobriété. Elle assure le maintien en condition opérationnelle. Elle contrôle la maîtrise des risques liés au système d'information.

CHIFFRES CLÉS

Parc informatique

- **304** applications,
- **35** sites internet,
- **6 910** postes de travail dont **3 770** portables,
- **247** terminaux PV électroniques,
- **169** serveurs physiques pour **541** virtuels,

Parc télécommunication

- **180** autocommutateurs,
- **715** terminaux et bases de radiocommunication,
- **1 388** abonnements de téléphonie fixe pour **8 206** numéros d'appel,
- **3 461** abonnements de téléphonie mobile.

Implantation

Sur près de **495** sites géographiques,

Sollicitations

40 836 appels.

Dépenses d'investissement :

7 014 k€

Recettes d'investissement :

529 k€

ACTIONS MENÉES EN 2022

Après plusieurs années de gestion de la crise sanitaire, l'année 2022 a permis de reprendre une activité normale.

Sur le volet de la sobriété numérique, la DSITN a mis en place une offre d'équipements reconditionnés (ordinateurs, smartphones, écrans, photocopieurs, imprimantes) et l'accès à une filière de reconditionnement ou de revalorisation des équipements réformés.

Sensible aux défis de l'inclusion numérique de notre société, la Ville de Lyon mène des actions aussi bien en interne auprès des agents qu'en externe envers les usagers. Ainsi elle travaille à l'amélioration de l'accessibilité de ses services numériques à travers le respect du Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), elle veille à maintenir un accès physique et/ou téléphonique pour ses services dématérialisés et enfin elle cherche à réduire la fracture numérique des agents au travers de formations

L'année 2022 a vu la signature d'une convention avec Emmaüs Connect pour le reconditionnement de matériels réformés pouvant servir des publics en situation de précarité sociale et numérique.

En matière de souveraineté, une entente intercommunale entre la ville de Lyon, la métropole et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes a été mise en œuvre afin de construire ensemble des nouveaux services numériques et de contribuer à l'innovation numérique au sein des services publics. L'une de ces premières missions est d'apporter, au travers de solutions libres ou ouvertes, une réponse aux besoins des agents et des Elus en matière de travail collaboratif en construisant un Espace numérique de l'agent commun aux trois entités.

Engagée depuis plusieurs années dans la labellisation Territoire Numérique Libre, la ville de Lyon a obtenu pour la première fois la note de 4/5 saluant la concrétisation de sa stratégie en faveur du libre ainsi qu'une mise à disposition des données publiques (open data).

L'activité des systèmes d'information reste toujours marquée par la cybercriminalité. La DSITN maintient son effort sur la sécurité informatique et a conduit plusieurs actions pour renforcer la sécurité du système d'information et sensibiliser les agents de la collectivité. Ces actions représentent près de 380 k€.

La crise énergétique a également eu des répercussions indirectes pour préparer des plans de continuité informatique dans le cadre des délestages électriques annoncés.

Au-delà de ces actions de fonds, la DSITN a mené des projets informatiques dont les plus significatifs sont :

- Renouvellement de la solution de gestion des cimetières : 100 k€,
- Première phase de renouvellement des dispositifs de pointage dans les crèches en s'appuyant sur une solution libre: 59 k€,
- Refonte du site de la Fête des Lumières : 94 k€,
- Mise en œuvre d'une plateforme citoyenne à base de technologies libres et ouvertes pour construire un budget participatif : 65 k€,
- Mise en œuvre d'une solution de main courante pour le PC de crise : 86 k€,
- Renouvellement de la solution de gestion du ravalement des façades : 47 k€,
- Renouvellement de la solution de gestion des actes administratifs : 240 k€,
- Fiabilisation des contrôles de paie et du décisionnel pour la gestion des ressources humaines : 295 k€,
- Évolution de l'exécution des marchés publics dans la solution de gestion financière : 116 k€,
- Redéploiement de services municipaux : 50 k€,
- Amélioration de l'infrastructure pour délivrer des services usagers numériques performants et sécurisés : 1,5 M€,
- Évolutions des infrastructures de radiocommunication : 196 k€,
- Développement du réseau très haut débit pour une meilleure fluidité des échanges de données et des services usagers plus réactifs : 480 k€,
- Poursuite du déploiement de la voix sur IP : 273 k€.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 954 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

426 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

77.7



Lyon en Direct

CONTEXTE

Lyon en Direct, au même titre que les mairies d'arrondissement, fait partie intégrante du Guichet unique de la Ville de Lyon. Elle met en œuvre la politique de relation aux usagers selon le principe d'omnicanalité à un niveau central.

CHIFFRES CLÉS

- **8 200** formulaires internet « contactez-nous » et « toodego », dont **15%** des réponses ont été assurées en 1^{er} niveau,
- **55 500** courriers entrants,
- **710 000** courriers sortants.
- **350 000** appels traités par le centre de contacts, avec un taux de prise en charge de **76%** des appels reçus,
- **3 500** fiches de la base de connaissance mises à jour,
- **500 000** consultations de la base de connaissance,
- **85** agents formés à l'utilisation du CRM Selligent

ACTIONS MENÉES EN 2022

La direction Lyon en Direct est structurée en trois service/pôles :

Un service animation

Support technique et information (6 agents), à destination de toutes les entités du Guichet unique et des directions de la Ville de Lyon, en charge de la promotion et de la coordination de la politique de relation aux usagers de la collectivité, du suivi qualité et du développement des partenariats, du support en matière d'outils (notamment le CRM Selligent qui gère la relation multicanale à l'habitant) et mise à disposition d'information au bénéfice des directions et des mairies d'arrondissement.

Un pôle centre de contacts

19 agents dont 17 téléconseillers, en charge de l'enregistrement et du traitement des demandes de premier et deuxième niveaux issues des appels téléphoniques,

Un pôle Courrier et Qualité de l'Écrit

11 agents, en charge de la réception et distribution du courrier postal entrant, collecte et envoi du courrier postal sortant, pour le compte de toutes les directions, ainsi que de l'enregistrement et traitement des formulaires contacts internet et des courriers postaux. Ce Pôle a également en charge l'animation de la qualité de l'écrit au sein de la collectivité.

Au cours de l'année 2022, **Lyon En Direct** est intervenue dans la gestion de la crise Ukrainienne avec la mise à jour quotidienne de fiches d'informations dans la base de connaissance et la prise en charge de nombreux appels sur le sujet.

Lyon En Direct a également participé au comité technique Qualité de Service, et poursuivi la co-animation du réseau des agents d'accueil, dans un objectif de qualité permanente de la prise en charge des usagers dès le premier niveau de sollicitation, et de partage des bonnes pratiques.

Le centre de contacts, outre le traitement d'un volume important d'appels liés à la guerre en Ukraine et à l'accueil des réfugiés, a dû assurer la prise en charge d'une hausse importante du nombre d'appels pour les rendez-vous titres d'identité (hausse de 70% entre mars et juin). Par ailleurs, des téléconseillers volontaires ont été mis à disposition des mairies d'arrondissement une demi-journée par semaine pour le traitement des Quotients familiaux et de la vignette de stationnement.

Le service Animation Support technique et Information a de son côté assuré :

- La mise en place d'un formulaire spécifique « Ecrire au Maire »,
- L'amélioration de l'ergonomie de la base de connaissance,

Le déploiement du CRM Selligent auprès des assistantes des élus, ainsi que les formations indispensables à une bonne utilisation de l'outil, dans un objectif de sécuriser les processus et d'établir une meilleure traçabilité des demandes des habitants.

Le Pôle Courrier et Qualité de l'Écrit a repris en charge les missions d'enregistrement et d'attribution des courriers adressés au Maire et aux élus, missions assurées par le Cabinet du Maire jusqu'à fin 2021. Ce service a également assuré à partir du mois de juillet le traitement et les réponses au premier niveau des formulaires « contactez-nous », afin d'assurer une meilleure cohérence dans la gestion des écrits.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

500 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

68 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33.8

Mission Gestion de la relation aux usagers

CONTEXTE

La mission Gestion de la relation aux usagers (GRU) accompagne les directions dans la modernisation de leurs relations avec les usagers (particuliers, professionnels ou associations).

La mission GRU est l'interlocuteur privilégié des services pour étudier et mettre en place de nouveaux processus et déployer les dispositifs adaptés - en face à face ou à distance - pour simplifier et optimiser les interactions entre usagers et services de la Ville.

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **4 millions** d'emails (**4 026 639**) et **310** SMS adressés aux usagers en 2022
- **320** formulaires d'inscriptions simples créés ou activés sur l'année pour des manifestations et événements gérés par la Ville,
- **50** nouvelles consultations et concertations avec près de **6 000** participations enregistrées,
- **2** nouvelles démarches par formulaires sur l'espace usager de lyon.fr
- Conseils de quartiers (dont appels à projets)* : **28,5 k€**.

*Budget géré par la Mission Démocratie ouverte

ACTIONS MENÉES EN 2022

Au titre de ses missions, la mission GRU intervient dans 4 grands domaines d'activité :

- Les démarches usagers, formulaires et applis,
- Les réservations et inscriptions en ligne ou à distance à des manifestations, réunions...
- Le « marketing » usagers et les contacts sortants par email, SMS, Newsletters...
- Les enquêtes, dossiers de candidature, consultations et concertations citoyennes, appels à projets...

Après la période de crise sanitaire, la mission GRU est revenue en 2022 sur une palette d'activités plus traditionnelle, beaucoup plus liée à la vie et l'animation de la collectivité (démarches et formulaires de fond, campagnes d'emailing pour la gestion des services, concertations et consultations liées à l'avancée du mandat) et plus particulièrement autour du redémarrage et du décalage d'activités et d'événementiel mis en pause pendant la crise.

L'année 2022 a vu la mise place d'outils liés au nouvel événement annuel du festival entre Rhône et Saône avec la création de plus de 50 formulaires d'inscription aux différentes animations, puis suivi d'un questionnaire de satisfaction à l'issue du festival sur la nouvelle plateforme de participation citoyenne Oyé pour la préparation de l'édition 2023.

Pour 2022, la barre des 4 millions de mails adressés à des usagers a été dépassée ; a contrario, l'envoi de SMS est retombé à un étiage en l'absence d'envoi en urgence de messages ciblés.

En matière de participation, l'activité s'est fortement développée une cinquantaine de formulaires d'enquêtes, de concertation et de consultation créés, diffusés et administrés sur l'année avec une grande variété de

sujets (solidarité, activités associatives, aménagements, espace public, marchés...) et sur l'ensemble du territoire de la Ville ; avec le point d'orgue du lancement du budget participatif sur la plateforme Oyé en partie grâce à l'appui de la mission GRU.

Enfin, à l'automne 2022 a été lancé le nouveau formulaire « Ecrire au Maire » qui permet aux usagers d'interpeler directement le Maire de Lyon depuis le site lyon.fr.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

9 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

3.0

Mission Démocratie ouverte

CONTEXTE

Créée en 2021 la Mission Démocratie Ouverte (MDO) a pour objectif d'accompagner :

- Les initiatives citoyennes, à travers le Budget participatif et l'Appel à projet des initiatives des Conseils de quartier,
- La promotion de l'expression citoyenne à travers des consultations et concertations sur les projets ou les politiques publiques portés par la Ville,
- Les instances de dialogue citoyen à travers la formation des membres des Conseils de quartier et les initiatives réunissant les membres des instances (Universités citoyennes, rencontre annuelle)

CHIFFRES CLÉS

- Conseil de quartiers / APICQ : **29 k€**,
- Subventions : **30 k€**,
- Accompagnement des instances : **137 k€**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'année 2022 est marquée par le déploiement des nouvelles initiatives participatives.

Le budget participatif, lancé en mars 2022 a largement mobilisé les Lyonnaises et les Lyonnais avec 1 427 idées déposées et 110 projets lauréats poussés par 41 635 votes.

Dès sa première édition, le budget participatif lyonnais se place en tête au niveau national (Paris excepté) par le montant du budget d'investissement laissé à la main des habitantes et habitants.

L'année 2022 est également celle du lancement de la plateforme participative oye.participer.lyon.fr qui compte 9 579 inscrit.es un an après sa mise en ligne. Outre l'ensemble de la démarche du Budget participatif la plateforme Oyé a accueilli 5 autres concertations au cours de l'année. La consultation lancée sur la nouvelle réglementation des terrasses a ainsi recueilli plus de 7 000 contributions.

A travers la concertation sur le réaménagement du parvis de la Maison de la danse, la Ville a lancé en 2022 la nouvelle démarche « réinvestir les lieux » qui soumet à la main et aux attentes des habitantes et habitants, dans chacun des arrondissements, la requalification d'un espace ouvert au public.

Dans le cadre de son accompagnement des instances participatives, la MDO a poursuivi sa démarche de formation des membres des conseils de quartier (9 soirées de formation réunissant 90 participants), d'universités citoyennes sur des thématiques variées (9 soirées réunissant au total 545 participants) et d'une rencontre annuelle ayant rassemblé environ 200 membres des conseils de quartier et conseils citoyens autour de l'anniversaire des 20 ans des conseils de quartier. Enfin, 11 projets d'animation ou de petits investissements initiés par les conseils de quartiers ont été financés par l'appel à projet des conseils de quartier (APICQ).

La MDO a également accompagné les directions opérationnelles dans les intentions de concertation qu'elles peuvent porter sur leurs projets, de même que les initiatives participatives portées par la métropole sur le territoire lyonnais.

Enfin, le budget 2022 de la MDO a permis de contribuer par le biais de subventions au fonctionnement des Comités d'Intérêts locaux (CIL) et au financement de la démarche d'Anciela permettant l'implication citoyenne dans les transitions écologiques et sociales.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

196 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

5.0

Service des mairies d'arrondissement

CONTEXTE

En 2022, le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a poursuivi ses actions d'accompagnement des mairies sur des projets d'amélioration des services à la population dans les domaines des élections, des titres sécurisés, du recensement de la population, de l'état civil avec la poursuite de la reprise de données d'état civil et la numérisation des actes.

Le SMA a organisé les élections présidentielles et législatives, en lien avec les mairies d'arrondissement, dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire. Il a porté la mise en place et le fonctionnement du centre temporaire d'accueil (CTA) du 15 juin au 31 juillet 2022 qui a permis d'enregistrer 4 811 demandes de titres d'identité. Il assure la gestion des équipements transférés et le suivi du processus délibératif et il est facilitateur sur les questions périphériques à la thématique.

CHIFFRES CLÉS

- **55 854** demandes de cartes nationales d'identité,
- **60 856** demandes de passeports,
- **25 052** logements recensés,
- **5,3 M€** de dotation aux mairies d'arrondissement.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Élections : 1 498 k€ de dépenses

L'année 2022 toujours empreinte des suites de la crise sanitaire a été marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2022. Pour répondre aux contraintes sanitaires soulevées par l'épidémie, un protocole a été établi, avec une mise à disposition d'EPI (masques, visières, gels hydro-alcooliques, gants et stylos) pour les membres des bureaux de vote. Pour assurer la sécurité et le bon accueil des électeurs, des bornes de gel hydro-alcoolique ont été mises en place à l'entrée des bureaux et des agents de sécurité ont été postés aux entrées de chaque site pour en assurer le contrôle et la surveillance et gérer les files d'attente.

État civil : 31 k€ de dépenses

Le SMA a poursuivi, en lien avec les mairies d'arrondissement, le projet NUMEDEC (numérisation des actes de naissance) des années 1940 (avant dernière tranche du projet).

Soutien aux mairies : 8,5 k€ de dépenses

Une des activités, dont la dépense ne figure plus dans le budget du SMA, est constituée par les permanences des avocats en mairies d'arrondissement et par une journée d'information pour les contribuables. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit des actions à destination des mairies (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures) ainsi qu'un travail de restauration et de reliure des registres d'état civil.

Titres d'identité sécurisés et recensement de la population : 550 k€ de recettes

L'année 2022 en matière de titre de titres a été caractérisée par une reprise de la demande de cartes nationales d'identité et de passeports (plus de 20 819 demandes par rapport à l'année 2021).

Ces recettes proviennent de la dotation de l'État en compensation de la gestion de la mission titres pour les 38 stations biométriques réparties sur les 9 arrondissements de la ville.

Pour le recensement de la population, les recettes proviennent d'une dotation État (INSEE) en compensation de la prise en charge de la collecte.

Actions ou grandes orientations impulsées en 2022 par la municipalité

L'année 2022 a ouvert le projet « Lyon puissance 9 » lors du séminaire de juin 2022 dont l'objectif est de construire une vision partagée de la proximité et engager une dynamique du changement à travers quelques politiques publiques ou sujets identifiés comme prioritaires, projet au sein duquel le SMA est impliqué.

Le projet NUMEDEC a été poursuivi avec la numérisation des actes de naissance des années 1940 et se terminera en 2024.

S'y sont ajoutés :

- L'organisation et la gestion des scrutins des élections présidentielles et élections législatives d'avril et de juin 2022 en lien avec les mairies d'arrondissement et la préfecture,
- Le suivi et la consolidation des inventaires des équipements transférés et la mise en place de procédures de gestion et de livrables pour toutes les questions concernant les équipements de proximité ou délégués,
- La mise en place et le fonctionnement du centre d'accueil temporaire (titres d'identité) durant l'été 2022,
- Les évolutions règlementaires en matière d'état civil (changement de nom et changement de prénom) transféré aux communes par le ministère de la justice.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1729k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

723k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

15.6

CONTEXTE

& CHIFFRES CLÉS

Les mairies d'arrondissement sont la porte d'entrée des habitants et usagers pour toutes leurs démarches (accueil physique et à distance). Elles participent à la définition des parcours usager et œuvrent à plus de participation et de concertation du public. A ce titre, elles mettent en œuvre la politique publique municipale au plus près des habitants.

La ville de Lyon est organisée en 9 mairies d'arrondissement constituées d'un conseil d'arrondissement (organe politique) et administrées par un-e directeur-trice général-e des services chargé-e d'animer une équipe d'agent-es d'accueil et de cadres intermédiaires. Les missions sont les suivantes :

Accueil des usagers dans les 9 mairies d'arrondissement

377342 personnes accueillies (396923 en 2021),

Citoyenneté

Cela comprend l'ensemble des formalités réalisées pour le compte de l'État (préfecture et procureur de la République).

- Cartes nationale d'identité : 55854, (54129 en 2021),
- Passeports : 60858 (41762 en 2021),
- Naissances : 9010 (9327 en 2021),
- Mariages : 1589 (1579 en 2021),
- PACS : 2599 (2744 en 2021),
- Nombre d'électeurs : 298819 (266173 en 2021),
- Nombre de bureaux de vote : 305 (294 en 2021),
- Attestations d'accueil : 4257 (1981 en 2021).

Famille

Sont concernées principalement les inscriptions en crèche avec l'organisation des commissions pour l'attribution des places en crèches (municipales et associatives) mais également les inscriptions à l'école et au péri-scolaire. Les mairies d'arrondissement disposent également d'un guichet de dépôt des demandes de logement. A ce titre, elles organisent en lien étroit avec la métropole les différentes commissions logement. Enfin elles sont le relais du CCAS pour l'organisation des événements en lien avec les seniors (voyages et animations diverses).

Mairies d'arrondissement

6436 dossiers d'inscription en crèche, 7124 pré-inscriptions scolaires, 4683 dépôts de dossier logement ont été réalisés en 2021.

Espaces publics et urbanisme

Les mairies d'arrondissement ont été dotées en 2022 d'un-e coordonnateur-trice espace public. Cet agent-e accompagne l'arrondissement dans les projets « espaces publics » de proximité et réceptionne les doléances et élabore les réponses aux problématiques soulevées par les habitants au regard des thématiques suivantes : travaux de voirie, espaces verts, propreté, aspects de sécurité, places de stationnement/PMR... Cette activité est réalisée en étroite collaboration avec les services de la métropole. Par ailleurs, les mairies d'arrondissement se chargent de la publication de tous les arrêtés d'urbanisme. 41526 doléances ont été créées par les mairies d'arrondissement en 2022 contre 43675 en 2021.

Équipements de proximité

Les mairies d'arrondissement disposent de bâtiments municipaux destinés à l'accueil des associations ou des clubs sportifs pour leurs activités ou des réunions. Ces salles municipales sont également proposées à toute personne privée désirant organiser une fête familiale ou encore les entreprises pour leurs assemblées générales. Les salles sont proposées à titre payant. Toutefois, pour les associations, certains arrondissements proposent la gratuité des salles. Les recettes de salle en 2022 s'élevaient à 15979 € contre 7270 € en 2021. Les mairies assurent l'entretien et la maintenance de l'ensemble de ces bâtiments et organisent la planification des mises à disposition.

Démocratie participative

Les mairies d'arrondissement représentent le lieu d'expression de la démocratie participative de par leur proximité avec l'habitant.

Le Conseil d'Arrondissement

Il a été institué par la loi PML (Paris Marseille Lyon) du 31/12/1982 pour garantir une démocratie de proximité. Il est l'organe consultatif et décisionnel majeur de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement précède le conseil municipal et a eu lieu à 7 reprises en 2022. C'est un lieu d'information et de débat démocratique pour les différentes

composantes politiques, ainsi qu'un relais entre la population de l'arrondissement et la Ville de Lyon.

Le comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement (CICA)

Lieu d'échange et de dialogue permanent avec les associations de l'arrondissement sur les thématiques communes. Régi par la loi de décentralisation de 1982 et régi par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (ART L2511-24), le C.I.C.A. permet de faire participer les associations à la vie de l'arrondissement.

Le conseil de quartier

C'est une instance consultative, créée par la loi démocratie de proximité dite « Vaillant » de février 2002 et régie par l'article 2143-1 du CGCT, ouverte à toute personne âgée de 16 ans ou plus, résidant, travaillant ou étudiant dans le quartier. Organisé en sous-commissions, il mène des réflexions et porte des actions en lien avec la vie de l'arrondissement, en lien étroit avec les habitants et les acteurs du quartier. La ville de Lyon comprend 36 conseils de quartier.

Le budget participatif

Il permet d'utiliser une partie du budget de la Ville pour la réalisation d'idées proposées puis choisies par les habitantes et habitants. Du 14 mars au 17 juin 2022, 1427 idées ont été proposées par les habitants. Ces projets ont ensuite été analysés par les services de la Ville. Tous les projets réalisables ont été soumis aux votes des habitantes et des habitants entre le 7 novembre et le 4 décembre 2022. La sélection s'est ensuite faite par ordre d'arrivée des projets dans chaque arrondissement. Les votes ont permis de prioriser des projets répartis dans chaque arrondissement.

Le conseil d'arrondissement des enfants

Le CAE est une instance participative regroupant des enfants de CM1 et/ou CM2 élus pour 2 ans au sein de plusieurs écoles de l'arrondissement et qui représentent la voix des enfants de l'arrondissement. Les élections respectent la stricte parité filles-garçons. Le volontariat des enfants et l'autorisation des parents sont des conditions sine qua non de participation au CAE.

Les habitants

Ils sont également sollicités dans le cadre de projets intéressant l'arrondissement : la végétalisation d'une place, l'aménagement d'un espace vert, la piétonisation...

ACTIONS MENÉES

EN 2022

Plan de mandat

Accueil des nouveaux postes de coordonnateur espaces publics : les mairies d'arrondissement qui n'étaient pas dotées de coordonnateur-trice espaces publics ont pu accueillir ces postes à partir de mai 2022. Ces techniciens ou rédacteurs sont indispensables pour faire le lien avec les services opérationnels de la ville mais également les services de la métropole (voirie, déchets) pour répondre aux diverses doléances des habitants. Ils assistent aux différentes réunions avec les partenaires et sont un lien privilégié avec les doléants pour toutes leurs questions liées à la propreté, aux emplacements vélos et stationnement PMR, aux espaces verts, aux travaux de voirie...

Le projet Lyon9

Le maire de Lyon dans son plan de mandat a demandé à l'administration de réfléchir à un nouveau modèle de proximité dans la relation entre l'administration de la ville de Lyon et les habitants. Les objectifs étant de renforcer la confiance des habitants envers l'administration et les élus, de faire émerger des initiatives locales, de mettre en œuvre la transition écologique et solidaire et de retrouver de l'agilité d'action pour les services administratifs. L'enjeu est de pouvoir faire jouer la subsidiarité dès lors que l'action au niveau de l'arrondissement est plus pertinente pour l'habitant. Ce projet piloté par la Conférence des Maires d'arrondissement (CMA) en lien étroit avec la DGPRH a vu sa première phase être réalisée sur la fin de l'année 2022 avec un diagnostic établi à partir d'entretiens (auprès des directeurs et directrices, mais également des élus centraux et d'arrondissement). Ces 37 entretiens ont mobilisé les DGS des arrondissements, le secrétariat général de la DGPRH, le SMA qui ont été accompagnés par la chargée de mission. Un benchmark auprès d'autres villes (Toulouse, Paris) en France mais aussi en Europe et à l'étranger ainsi qu'une étude de la loi PML ont complété ce diagnostic initial.

Les transferts d'équipement et tarification des salles revues

En 2022, 10 équipements ont fait l'objet d'un transfert des directions centrales vers les mairies d'arrondissement. Ce sont des relais d'assistantes maternelles, des salles associatives ou encore deux boulodromes. Par ailleurs, les mairies suite à une étude juridique ont pu mettre à jour les tarifs de location des salles mises à disposition soit d'association soit de personnes privées (entreprises ou particuliers).

Démocratie participative

La mise en place des Conseils d'Arrondissement des Enfants (CAE) : 7 mairies d'arrondissement ont mis en place des CAE en 2022 avec des réalisations très variées comme par exemple :

- La réalisation de panneaux pédagogique sur le respect de la biodiversité avec un axe animaux sauvages en milieu urbain (insectes, canards, cygnes, oiseaux des jardins, castors...)
- Travail sur la rue des enfants idéale (rue Tissot).

Solidarité

Accueil des dons pour les ukrainiens

Les mairies d'arrondissement ont été mobilisées pour recevoir les dons à destination de l'Ukraine. Les mairies ont participé au tri des dons qui ont ensuite été récupérés par les pompiers pour transfert vers l'Ukraine. Plus de 200 palettes soit environ 500 m³ de dons ont été envoyés en Ukraine sur le mois de mars 2022. Ces dons se sont constitués de matériel de couchage, produits d'hygiène, vêtements chauds, nourriture, produits paramédicaux, jouets.

La nuit de la solidarité

Elle a été organisée le 20 janvier 2022 et a impliqué les cabinets et élus des arrondissements. 10 QG ont été mis en place regroupant plus de 400 bénévoles. 220 personnes sans-abri ont été rencontrées (58 % d'entre eux essentiellement sur les 2^e et 3^e arrondissements). 126 hommes et 15 femmes dont 15 couples avec 9 enfants. Une restitution a été faite à l'hôtel de ville le 17 mai 2022. Cette opération est reconduite le 6 avril 2023.

Accueil de jeunes migrants

60 mineurs non accompagnés installés dans un parc sur la Croix-Rousse ont été accueillis à compter du début du mois de novembre au gymnase Colbert dans le 8^e arrondissement. Ils ont ensuite été transférés dans le gymnase Rosset du 7^e arrondissement. Il s'agit d'une mise à l'abri à l'initiative de la ville et du CCAS de Lyon le temps pour la Métropole de déterminer leur âge et de prendre en charge les mineurs.

Transition écologique

Expérimentation des bornes à compost dans le 7^e arrondissement : elles ont été déployées à partir de la fin de l'année 2021. Des permanences de distribution de kits (bio seaux et sacs en kraft) ont été organisées sur les marchés, lors d'événements sur la voie publique et en mairie par des ambassadeurs du tri. Puis la distribution a été assurée par les agents d'accueil de la mairie sur la deuxième partie de 2022.

ORIENTATIONS

Pour 2023, les mairies d'arrondissement poursuivront le travail engagé sur le projet Lyon9 et ce, au regard des orientations qui seront données par le COPIL. Sur le plan RH, la réflexion sur le temps de travail accompagnera l'élaboration du nouveau règlement intérieur au titre des 1607 heures.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

5 400 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

271.8



Grands Évènements

CONTEXTE

Le programme Grands Évènements comprend désormais deux festivals importants : la **Fête des Lumières** qui se tient autour du 8 décembre et le **Festival entre Rhône et Saône** qui a lieu le week-end avant les vacances scolaires d'été.

CHIFFRES CLÉS

Fête des Lumières 2022

- 30 projets,
- 27 sites investis,
- 7 arrondissements,
- 17 nouvelles équipes artistiques,
- 10 équipes internationales,
- 8 lots en marchés publics dont 1 reconduit,
- 4 projets participatifs,
- 6 projets associés,
- Plus de 2 millions de visiteurs sur 4 soirs,
- 18 800 lumignons vendus aux Lumignons du Cœur avec 214 bénévoles.

Chiffres clés du Festival Entre Rhône et Saône

- 220 rendez-vous en 3 Jours de Festival,
- Plus de 50 balades et visites sur l'ensemble du territoire,
- Plus de 30 stands répartis sur les différents sites,
- Plus de 30 spectacles pour petits et grands,
- 46 animations sportives,
- 150 baptêmes de plongées au CNTB,
- 5 institutions culturelles impliquées,
- 9 expositions et 8 conférences,
- 3 sites principaux et plusieurs sites utilisés ponctuellement.
- Total de 40 000 à 50 000 visiteurs.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Fête des Lumières

Elle s'est tenue du jeudi 8 au dimanche 11 décembre (19h-23h jeudi et vendredi, 20h-24h samedi et 18h-22h dimanche). L'heure de fermeture du périmètre de sécurité a été avancée d'une heure du fait du match de la coupe du monde de football afin d'éviter les mouvements de foule. Le succès fût public et professionnel, et l'émotion comme l'émerveillement étaient au rendez-vous.

Cette édition a poursuivi les nouveaux axes de travail, impulsés lors de l'édition 2021, sur le décloisonnement de la Fête des Lumières sur le territoire (vers les arrondissements, le parc Blandan pour l'accueil des familles, 5 œuvres au Parc de la Tête d'or, les Subs, Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, BML Part-Dieu, Institut Lumière) ; avec un format temporel du festival avec certains projets qui sont restés plusieurs semaines ; avec les conférences professionnelles avec le Lyon Light Forum Festival et enfin sur la proximité avec les publics (la Fête à hauteur d'enfants : développement du livret ludo-pédagogique et d'actions de médiation dans 9 ALAE de la Ville de Lyon, le bal lumineux aux Subsistances, la création d'espaces de convivialité place Bellecour et au Parc Blandan). Un accent a été mis cette année sur l'accessibilité et l'inclusion avec la mise en place de différents dispositifs (handi-accueil, parcours pré défini, gilets vibrants..).

Les Lumignons du Cœur ont réalisé un bénéfice de 40 527 € TTC versé entièrement à la Fondation de l'Armée du Salut afin d'organiser les « vacances du cœur ». La scénographie s'est étendue sur 10 000 m² de jardins traités, avec l'installation de 900 fleurs de lumière et de 12 000 lumignons.

Festival entre Rhône et Saône

Pour sa première édition, le Festival a pris la forme d'une grande fête populaire et participative, ouverte à tous, visant notamment à sensibiliser les Lyonnais à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection. Elle s'est déroulée du 1^{er} au 3 juillet 2022

aux abords du Rhône, au niveau des berges de la Guillotière et de la Confluence, et de la Saône sur l'Île Barbe. Des sites annexes ont également accueilli des projets comme le CNTB mais aussi des sites temporaires répartis sur le territoire de la ville pour des besoins ponctuels (départs de balades, etc.). Plus de la moitié des répondants ressortent du festival en ayant appris quelque chose sur les deux cours d'eau qui traversent notre Ville. La Mâchecroute (structure monumentale réalisée par Jacques Rival et représentant une légende lyonnaise), l'histoire des cours d'eau de la ville et la biodiversité locale sont les principales sources d'enseignements pour les festivaliers.

Un outil pédagogique a été distribué dans les Écoles publiques de la Ville de Lyon en relation avec Direction de l'Éducation – soit 23 500 exemplaires disponibles dans les MA pour les écoles privées, distribués à l'Office du Tourisme et distribués pendant les 3 jours du festival sur les différents sites de guinguettes.

Les centres d'Éducation populaire ont exprimé un retour positif sur les animations suivantes :

- MJC Jean Macé : Création et réalisation d'un spectacle autour de l'eau. Spectacle à 15h30 sur la Place des Terreaux, pour lancer la Parade,
- MJC Confluence : 3 animations (sur le parvis de la MJC, au pôle de vie sociale de la MJC et sur la péniche de la Confluence),
- Pôle 9 : Animation conte princesse Nefertariet sur l'Île Barbe et Balade en partenariat avec Des Espèces Parmi Lyon,
- Centres Sociaux Croix Rousse : récit et exposition autour de l'eau et spectacle Bollywood autour du Gange avant de rejoindre la Parade,
- Centre Social Quartier Vitalité : Stand d'animation avant de rejoindre la Parade.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 871 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

1 334 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

13.1

*Total de la Direction

Logistique urbaine festivités

CONTEXTE

Le service Logistique Urbaine Festivités a comme mission :

- Le support logistique à l'activité événementielle que la Ville organise ou soutient : sportifs, culturels, protocolaires, commémoratifs, électoraux...
- La logistique urbaine interne à la Ville (Transport, Déménagement, Gestion de stock...)
- La logistique d'urgence (plan grand froid, sinistrés, centre d'accueil des Familles)
- La logistique de sécurisation des événements sur le domaine public...

CHIFFRES CLÉS

- Demandes d'interventions : plus de **2 077**,
- Mouvements de mobiliers : Plus de **55 000**,
- Mouvements de barrières Fête des Lumières : **31 000** (31 000 pose-déposes),
- Nombre de lits déployés : **570** lits pour **7** plans,
- Nombre de personnes déménagées dans le cadre du redéploiement des services : **200** agents.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'année 2022 a enfin redessiné une activité plus classique après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire.

Elle s'est ainsi organisée dans un contexte de transformation du service via la création de la Direction des Moyens Généraux.

On notera la mobilisation importante de la Direction sur le pilotage de la logistique électorale sur les 4 tours de l'année 2022 : montage des panneaux électoraux, préparation du matériel électoral et des bureaux de vote, travaux nécessaires, recrutement et organisation des équipes de monteurs (250 agents volontaires), montage, démontage des 300 Bureaux de vote.

Sur l'activité Logistique interne, cette année a été marquée par le redéploiement des services liés à l'installation au 69 rue de la République. Ainsi plus de 200 agents ont dû déménager pour une meilleure qualité de conditions de travail avec le concours de la DMG, aussi bien dans la préparation et le pilotage qu'en réalisation (en régie ou en sous-traitance). Le service a poursuivi son travail sur la logistique sanitaire lié aux EPI COVID mais aussi en apportant son concours à la gestion des stocks et la livraison de vêtements chauds aux personnels municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique.

S'agissant des interventions dites de logistique d'Urgence, le service a été sollicité afin d'intervenir dans de très brefs délais sur des actions d'appui matériel à l'occasion de la mise en place d'installation liées au relogement temporaire de Mineurs non Accompagnés ou de Familles avec enfant sans toit durant l'hiver et l'accueil de réfugiés ukrainiens. Le service a aussi piloté l'aspect stockage des dons faits à l'Ukraine.

La Direction a tenu son rôle pour la reprise des événements festifs dans la Ville à un niveau comparable à la période pré covid :

- Des événements classiques (Fêtes des écoles, TLMD, Re-Lyon Nous...),
- Des événements qui ont pris une ampleur inédite comme les trois éditions de la Voie est Libre (et notamment l'édition de septembre couplé à Lyon Braderie Festival),
- Un nouvel événement phare du mandat qu'est le Festival entre Rhône et Saône,
- Une édition réussie de la Fête des Lumières...
- La plus grande fête de la musique du monde en partenariat avec Villeurbanne pour les 40 ans de cet événement,
- L'ensemble des commémorations (8 mai, 11 novembre, 14 juillet...),
- L'aide plus importante accordée aux événements organisés par les mairies d'arrondissement (Carnaval du 9^e, Fête du printemps du 3, Fête du 7^e...).

L'ensemble de ces activités permet l'expression des savoir-faire métiers des acteurs du service sur son axe d'appui au bon déroulement des événements festifs municipaux et à la programmation de l'ingénierie terrain, en lien constant avec les autorités de police ou acteurs métiers de la Ville (protocole, mairies d'arrondissement, établissements culturels, prévention sécurité...).

Dans ce cadre, le service a amorcé en appui du service événementiel une ingénierie novatrice en terme d'événements écoresponsables, et en fournissant de nouveaux supports vélos sur sites des manifestations afin de faciliter l'accueil des usagers cyclistes.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

393 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

25 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

100.8

Communication externe

CONTEXTE

La Direction de la communication met en œuvre la stratégie générale de communication, garante de l'image de la collectivité, de son identité et des valeurs qu'elle véhicule. Elle assure la communication d'intérêt général, rend compte des politiques publiques, informe les habitants.es des initiatives locales, valorise le territoire et informe sur les services publics. Elle dispose d'outils éditoriaux et réalise des opérations de communication spécifiques adaptés aux différents sujets et problématiques.

CHIFFRES CLÉS

Informations des habitants.es grâce aux supports éditoriaux

- Le magazine municipal « Au fil de Lyon » : **4** numéros en 2022 diffusés dans les **295 000** boîtes aux lettres de Lyon et dans **300** lieux publics,
- Le réseau d'affichage 2m² et 8m² réparti partagé pour moitié avec la Métropole de Lyon soit **550** faces hebdomadaires pour chaque collectivité,
- Le site web « lyon.fr » : soit plus de **37 000** pages vues par jour,
- Les différentes Newsletters de la Ville : **40 600** abonnés pour la newsletter lyon.fr,
- Application Ville de Lyon pour Smartphone : **52 000** téléchargements,
- Réseaux sociaux : Facebook « Ville de Lyon » : **320 000** personnes abonnés,
- Twitter : **159 000** abonnés
- Instagram : **177 000** abonnés,
- Facebook « Fête des Lumières » : **160 000** personnes abonnés.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'une stratégie pour la ville autour de plusieurs grands axes.

L'évolution du magazine

Désormais trimestriel, le magazine dont la formule a été repensée en 2021, comporte 52 pages et intègre de nouvelles rubriques comme « c'est la saison », « c'est essentiel, inspirant, en mouvement » ou une BD sur l'histoire de Lyon destinée aux enfants. Des focus groupes ont été organisés en 2022 pour évaluer la nouvelle formule. 3 groupes d'une dizaine d'habitants chacun ont permis de mettre en avant les points forts et d'ajuster la forme et le contenu du journal. Le numéro d'hiver a intégré pour la 2^e fois un supplément « Lyon, chronique d'une ville qui change » qui témoigne de l'ensemble des actions menées par la municipalité en 2022.

Le site internet repensé

La direction a lancé un audit sur le site actuel lyon.fr, puis un diagnostic en interrogeant les services, les mairies d'arrondissement et les habitants, sous forme d'ateliers et de questionnaires. Le but est de disposer d'un site en phase avec les attentes des utilisateurs, avec un objectif d'accessibilité de 70% à 80% et un index de sobriété B à A. Sur ces bases, une arborescence et un certain nombre de fonctionnalités pour le futur site ont été validés. La mise en production est prévue pour 2023.

La stratégie de communication éditoriale

La stratégie de communication repose sur une nouvelle éditorialisation (rythme de prise de parole repensé avec des séquences de 3 semaines, ton joyeux et langage clair,...) en redéfinissant les objectifs et les publics à atteindre pour le mandat.

La réorganisation de la direction

La direction s'est réorganisée en 2022 autour de 3 services : le service presse, le service conception-crédation et le service rédaction médias. La réorganisation a été menée en lien avec l'ensemble des membres de la direction, sous forme de 3 séminaires en s'appuyant sur un benchmark et en faisant intervenir des experts en la matière.

La communication de chantier

La direction a lancé un plan ambitieux couvrant l'ensemble de la communication de chantiers du plus petit au plus grand. Un travail en collaboration avec les directions concernées a été mené pour identifier les niveaux et types de communication à mettre en place, puis un mode de fonctionnement pérenne. 72 chantiers, moyens et grands, ont été couverts en 2022 (contre 30 en 2021) et un dispositif complémentaire pour les petits chantiers a été imaginé.

La charte graphique

La direction a lancé un travail de refonte de la charte graphique de la ville : évolution du logo et dispositif de mise en cohérence de l'ensemble de la communication visuelle. Ce travail devrait aboutir en 2023.

Lancement de nouveaux process

La direction a mis en place de nouveaux process de travail en interne et en lien avec les directions et les délégations, ainsi que de nouveaux outils d'interface : fiches projets, copies stratégiques par délégation...

L'évaluation

La direction a mené en 2022 un premier baromètre pour évaluer la communication. Il permet de mesurer l'efficacité des principales campagnes de communication, la compréhension de leurs sujets ainsi que l'évolution des modes d'information des Lyonnais. Ce baromètre a vocation à être annuel.

Campagnes de communication

Des campagnes ou des opérations de communication ont été menées pour accompagner les nouveaux projets de la municipalité. Ce sont environ une centaine d'opérations de communication que la direction a accompagnées en 2022. 6 opérations majeures ont été menées, avec la mise en place des stratégies de communication, autour d'un nouveau nom ou d'une accroche, d'une charte visuelle, d'un plan de communication de lancement et des outils de communication liés : le festival entre Rhône et Saône, La ville 30, Lyon 2030, les nouveaux menus dans les cantines, le budget participatif, Lyon des enfants.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

2 334 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

22.4

Cabinet du Maire

CONTEXTE

3 programmes constituent l'essentiel des dépenses du Cabinet du Maire : les relations publiques, les dépenses courantes du Maire et de son cabinet.

CHIFFRES CLÉS

• En 2022, **342** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **54** manifestations en extérieur, **16** déjeuners/dîners, **1433** réunions, **16 694** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **37** visites guidées.

• Plus de **35 000** personnes ont ainsi été reçues à l'Hôtel de Ville

ACTIONS MENÉES EN 2022

Déplacements officiels

Le Maire s'est déplacé sur l'année 2022 :

- Au MIPIM à Cannes en mars,
- À Genève en avril,
- À Turin en mai,
- En Avignon en juillet,
- En Ukraine en août,
- À Bruxelles en octobre,
- À Barcelone en novembre,
- Ainsi que plusieurs fois sur Paris pendant l'année.

Frais relations publiques

Les frais de réception ont été engagés après avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents ont par ailleurs été réorientés, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre ou de livraison de travaux.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

323 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

12 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

24.9



Sécurité Prévention

CONTEXTE

La Direction Sécurité et Prévention (DSP) met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP),
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) : Prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit, médiation sociale et suivi des squats,
- Conduite du projet européen SECUR CITIES,
- Gestion des manifestations publiques, animation de la commission communale de sécurité publique,
- Gestion de la tranquillité de la « vie nocturne » ; mise en œuvre du plan communal de sauvegarde,
- Vidéo protection et veille vidéo sur l'espace public, vidéo-sécurisation de l'événementiel et concertation avec les partenaires.

CHIFFRES CLÉS

- **131** arrêtés de police générale des immeubles menaçant ruine,
- **560** visites d'ERP,
- **365** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **5062** personnes reçues en Maisons de Justice et du Droit,
- **506** autorisations exceptionnelles (DOTE, buvettes) et **472** dossiers licences III à IV traités
- **2823** jeunes bénéficiaires du dispositif Ville Vie Vacances,
- **407** heures d'intervention d'astreinte.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Sécurité civile

Les faits notables 2022 sont :

- 9 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 131 arrêtés pris au titre de la police Générale pour des mesures de sécurité (évacuations et périmètres de sécurité) et 774 dossiers examinés,
- Examen de 78 dossiers par la Commission des balmes,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 560 visites d'ERP du 1er groupe effectuées par les techniciens de la direction et 1315 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité,
- 102 arrêtés pris par le service ERP (ouverture/fermeture totale ou partielle d'établissements ; manifestations exceptionnelles).

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance destinées à prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit (161,3 k€).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 365 jeunes de 14 à 25 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 100 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 5062 personnes. 349 élèves (soit 16 classes) ont bénéficié des actions de sensibilisation co-animées avec le Lien Théâtre. La crise sanitaire a cependant conduit à l'annulation de la majeure partie des actions initialement programmées.

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur plus de 628 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 13 services de la Ville ont accueilli 44 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général.

18 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale.

Le service prévention de la délinquance a animé 75 Points Prévention Sécurité, à l'échelle des 9 arrondissements.

Le service a recruté en mars 2022, une référente en prévention situationnelle, qui a été sollicitée sur 33 sites/adresses rencontrant des difficultés d'intrusion, rassemblements etc... ; 11 visites ont donné lieu à une étude. Elle est également associée à 11 projets de requalification urbaine et a suivi/donné son avis sur 5 Etudes de Sûreté et Sécurité Publique.

Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 22 reprises et a traité 1434 dossiers de manifestations (dont 15 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 472 dossiers licences III à IV, vente à emporter, restaurant et 97 dossiers relatifs aux demandes de certificats (zones protégées et saisies licences III/IV) et aux demandes de translation/transfert ont été traités. Cette activité est complétée par les autorisations temporaires de buvette et autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles qui totalisent 506 autorisations. Enfin, 105 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes ont été traitées. Concernant la cellule de veille « Vie Nocturne », elle s'est réunie à 9 reprises et a examiné 134 dossiers d'établissements signalés.

L'astreinte de sécurité a effectué 407 heures d'intervention sur le terrain.

La cellule gestion des risques a piloté l'organisation du centre de centre vaccination COVID, dont la dépense, pour le budget DSP, s'est élevée à 360 k€ (compensée par une subvention globale de l'ARS de 280 k€).

Elle a assuré la coordination (gardiennage/nettoyage) des gymnases affectés à l'hébergement de Mineurs non accompagnés ou de familles en difficulté, dont la charge pour le budget de la DSP s'élève à 144 k€.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

871 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

280 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

78.6

Pôle technologique

CONTEXTE

Au sein de la Délégation Service au Public et Sécurité, une approche a été mise en place afin de proposer et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité.

Ainsi, le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervision Urbain (vidéo surveillance des espaces publics et des bâtiments communaux) tout en ayant la charge, de porter, au sein de la délégation, une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces problématiques et de ces enjeux dans les différents projets liés aux politiques de sécurité. Le parc actuel est de 571 caméras et 12 nomades sur l'espace public et 669 dans 60 bâtiments communaux.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de films réquisitionnés : **1150**,
- Nombre de recherches : **2561**,
- Nombre de signalements effectués avec interpellations : **189**,

Les chiffres sont revenus au niveau d'avant la crise sanitaire.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Les actions menées sur l'année 2022 se divisent en quatre opérations principales.

Vidéo surveillance des bâtiments municipaux

Il s'agit principalement de lutter contre les dégradations et/ou l'intrusion mais également contre les incivilités et le vandalisme notamment dans les piscines et les Mairies. La mise en place de ces dispositifs permet d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance.

Cette année le pôle technologique a mis aux normes les systèmes vidéo suivants : Auditorium, patinoire Charlemagne et médiathèque du Bachut.

Vidéo surveillance de l'Espace public

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics. Ceci en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'État que municipaux. Ils œuvrent chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Sur l'année 2022 le pôle technologique a déployé la fibre optique sur l'ensemble de poste de Police Municipale. Il a réalisé une étude pour la virtualisation des serveurs afin d'améliorer la sécurité du système et des données.

Quatre caméras ont été redéployées du Parc du Vallon (Duchère) vers l'avenue Sakharov (Duchère).

Le pôle technologique a, par ailleurs, suivi les chantiers de réaménagements de : Part-Dieu, Perrache, Tram T10, Duchère Balmont et Sauvegarde, Mermoz sud, station Mue (Confluence), Biodistrict, promenade Moncey, PUP Duvivier.

Vidéo verbalisation

L'objectif étant de mettre en place les différents modèles de vidéo verbalisation avec les systèmes en place sur l'ensemble de la ville. En 2021, 122 caméras sur les secteurs validés par la délibération du 28/01/2021 ont été affectées à la vidéo verbalisation. En 2022, la totalité des 571 caméras ainsi que les liaisons entre les différents partenaires sont opérationnelles. Mais également l'achat et la pose de 500 panneaux informant le public.

Missions transversales

Le pôle technologique est également le pilote technique pour la Police Municipale sur le projet de nouvelle tarification du stationnement payant pour l'intégrer dans le système LAPI (lecture automatique de plaques d'immatriculation).

Le projet d'équipement des Policiers Municipaux en caméras individuelles arrive à son terme. A ce jour, l'interfaçage avec les systèmes vidéo en place au CSU, est opérationnel. Le choix des caméras a été validé, seule la date officielle de mise en service reste à définir.

Le pôle technologique devra lancer courant 2023 le projet d'équiper la Police Municipale d'un système numérique pour la gestion des armes affectées aux agents.

Dans le cadre du projet Européen Secur'cities la sécurisation des accès véhicules du Parc de la Tête d'Or a été réalisé. Deux entrées sont équipées de bornes rétractables avec un système de lecture de plaques d'immatriculations automatisé.

Une étude sur la stratégie ville de Lyon en matière de contrôle d'accès, pilotée en partenariat avec la DGTB, permettra de définir le qui fait quoi entre les différents acteurs (DGSPS, DGTB, DSITN).

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

701 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

4.0

*Au sein du secrétariat général de la DGSP

Santé

CONTEXTE

La Direction de la Santé (DS) est un acteur local de la « santé environnementale » et de la « santé publique ».

Elle participe au suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, au contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, à la lutte contre les nuisances sonores, au suivi des installations classées pour la protection de l'environnement et à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et à la lutte anti-vectorielle. Elle promeut une approche intégrée des politiques publiques selon le concept « une seule santé - One health ».

CHIFFRES CLÉS

Qualité de l'eau

128 enquêtes sur l'eau du réseau réalisées, 261 ERP inspectés dont 196 municipaux et 2485 prélèvements d'eau.

Lutte contre la pollution électromagnétique

406 dossiers téléphonie mobile 5G instruits,

Lutte contre les nuisances sonores

37 arrêtés municipaux.

Lutte contre l'insalubrité

765 enquêtes de terrain.

Qualité de l'alimentation

473 établissements contrôlés, 533 enquêtes de terrain, 43 avis sanitaires, 712 mesures de police administratives, 11 fermetures administratives.

1245 enquêtes animalité, 82 chats stérilisés et identifiés, 1386 mesures de police administrative.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Contrôler

Les inspecteurs de salubrité assermentés et habilités par le Préfet et agissant au titre des pouvoirs de police du maire et du préfet, contrôlent sur site les réglementations locales, nationales et européennes en matière d'hygiène, de salubrité et d'environnement.

En 2022, la DS a notamment poursuivi ses activités régulières de :

- Qualité de l'eau : eau du réseau avec une action ciblée sur le plomb dans l'eau dans les écoles (516 prélèvements d'eau dans les écoles), eaux de piscine (423 prélèvements), eaux de surface (218 prélèvements), eaux souterraines (41 prélèvements) et suivi du risque légionelles dans les ERP de la Ville (141 ERP suivis),
- Exposition aux champs électromagnétiques : dans le cadre de la charte, 346 dossiers d'informations instruits en 2022 outre les 237 dossiers 5G instruits en commission,
- Qualité de l'air intérieur : 36 ERP scolaires ont fait l'objet d'un diagnostic et 17 diagnostics radon avec suivi de 3 non conformités. 5 audits en régie dans les Accueils Collectifs de Mineurs...,
- Surveillance environnementale des ERP municipaux accueillant un public vulnérable construits sur des sols pollués : 20 écoles et crèches font l'objet d'un suivi environnemental,
- Fourrière animale : suivi du marché de captures d'animaux avec déclenchement de 763 interventions du prestataire, et 26 gardes sociales (en cas de période d'incapacité du propriétaire),
- Lutte contre l'insalubrité : 978 avis émis dans le cadre des autorisations d'urbanisme, 1 mesure d'urgence pour le suivi saturnisme, 898 nouveaux dossiers d'insalubrité instruits et 12 procédures de police administrative,
- Lutte contre les nuisances sonores : 1055 enquêtes de terrain dont 558 de nuit, 165 sonométries réalisées.

Accompagner les porteurs de projets et les gestionnaires

Les agents de la DS apportent leur expertise aux porteurs de projets privés et aux directions de la Ville gestionnaires d'ERP :

- En 2022, le déploiement et la maintenance du parc de défibrillateurs se poursuit, 385 défibrillateurs sont implantés, 45 restent à acquérir pour remplir les obligations réglementaires,
- Participation et animation de groupes de travail sur la maladie de Lyme et le suivi du risque des zoonoses avec le projet BIODIVERSA, convention de partenariat CSTB dans le cadre d'appels à projets ADEME : Exp'Air sur les phtalates dans les EAJE.

Mise en place du nouveau Contrat Local de santé 2022-2027

Le nouveau Contrat Local de Santé (CLS) a été signé par 45 partenaires en janvier 2023. Comportant 4 axes majeurs et 43 fiches actions, il a été construit dans le cadre d'un processus impliquant à la fois les acteurs locaux de la santé et les habitants, grâce à une consultation et l'organisation d'ateliers de travail : Les Rencontres de la Santé

Coordination du Plan d'actions QAI et Perturbateurs Endocriniens

Structuration des 37 actions QAI et 27 actions PE selon 4 axes : documentation des expositions, gestion technique et entretien, achat, formation et communication.

ORIENTATIONS MISES EN ŒUVRE

La DS développe des actions en matière de :

- Application de l'approche One Health dans les politiques de Santé publique : en concourant au projet URBACT, associant 9 villes européennes (7 pays) dans un projet commun « ONCE »,
- Prévention et promotion de la Santé : Avec l'accueil en septembre 2022 de la Mission santé, les actions de prévention et d'éducation à la Santé sont au cœur du projet de la Direction, qui assure en plus l'organisation des événements : Rendez-vous Sports et Santé et Semaine des Gestes qui sauvent,
- Qualité de l'air intérieur, en prenant en compte et en coordonnant la mise en œuvre des évolutions réglementaires pour le suivi de la qualité de l'air dans les établissements recevant un public vulnérable,
- Renouvellement du marché de la fourrière animale avec une approche basée sur le bien-être animal.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

993 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

2721 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

38.3

Régulation urbaine

CONTEXTE

La direction de la Régulation urbaine (DRU) intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP),
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon
- La collecte, l'identification, et la restitution des objets trouvés,
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

CHIFFRES CLÉS

Arrêts de signalisation et de réservation d'emplacements

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **18 646**,
- Autorisations de grues et nacelles : **2 837**,
- Travaux : **12 718**,
- Événements et manifestations commerciales : **2 131** dossiers passés en Commission Communale Consultative de Sécurité Publique,

Fourrière automobile

- Nombre d'interventions totales (incluant les véhicules mis en fourrière, les déplacés, les abusifs et épaves) : **10 752**,
- Nombre de véhicules mis en destruction : **1 582**,

Recours Administratifs Préalables Obligatoires instruits

6 010 (dont **4 139** acceptés), pour **214 471** Forfaits Post-Stationnement émis, soit un taux de contestation de **3%**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire, pour le compte du Maire de Lyon et du Président de la Métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Le service perçoit les redevances fixées par le Conseil municipal, pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure en outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Depuis le 1^{er} août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2024, la société Enlèvement Gardiennage Service (EGS) Lyon, filiale du groupe EFFIA, assure, sous le contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Cette entreprise délégataire effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation, la restitution ou la destruction des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant à la location des deux terrains de fourrière sis rue Sémard à Lyon 7, et rue Fromont à Vaulx-en-Velin.

L'entreprise délégataire a mis en destruction, chez un déconstructeur agréé, 1 582 véhicules abandonnés par leurs propriétaires qui ne sont pas venus les récupérer à la fourrière, et qui sont tous des véhicules anciens et/ou abîmés, et donc polluants.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers), améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur. Il reçoit environ 20 000 objets par an, et en restitue 20% aux propriétaires.

Le service de l'UGCS instruit et répond aux RAPO, rembourse les usagers qui auraient payé leur FPS s'il est annulé, traite certains FPS Majorés, demande des annulations de poursuites auprès du Trésor Public, rédige une réponse à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant si l'utilisateur fait appel après le rejet de son RAPO, gère les timbres amendes et les créations ou renouvellements des cartes électroniques des agents affectés à la verbalisation.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 232 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

3 209 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33.3

Sécurité Tranquillité Sûreté

CONTEXTE

Les 365 agents de la police municipale (PM) assurent, sous l'autorité du Maire, des missions de police administrative, notamment, la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et s'inscrit dans une démarche préventive. Elle peut verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, des tests d'alcoolémie comme de dépistage de stupéfiants, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Le contrôle du stationnement relève principalement des 90 postes d'Agent de Surveillances de la Voie Publique du service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

CHIFFRES CLÉS

- Vêtements de travail : **148 k€**,
- Équipements de protection individuelle : **12 k€**,
- Formation sportive des agents : **25 k€**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

La police municipale a connu au cours de l'année 2022 des évolutions tant au niveau de l'organisation que des équipements et de la rémunération afin d'améliorer la fidélisation et l'attractivité de ses métiers.

Le projet d'adaptation de l'organisation de la PM a été adopté au mois de juin 2022, il réaffirme le rôle de la police de proximité avec la création de 2 unités de soutien de proximité (USP). L'unité mobile de circulation (UMC) et le service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP), ont été regroupés au sein d'un même service : le Pôle Circulation Stationnement. La Direction de la police municipale change de nom pour adopter celui de Direction Sécurité Tranquillité Sûreté.

Des formations spécifiques ont été mises en œuvre (violences faites aux femmes, sexisme, harcèlement, phénomènes de radicalisation).

Plus de 500 000€ ont été consacrés à l'amélioration des rémunérations.

Des caméras individuelles et leurs enregistreurs qui stockeront les images au CSU, ont été acquises pour un montant de 207 602€ TTC, elles seront déployées au premier semestre 2023.

Malgré une année 2022 record en matière de recrutement (40), le nombre d'agents peine à progresser.

Le déploiement de la Ville à 30 km/h fin mars 2022, sur la quasi-totalité du territoire a particulièrement mobilisé les agents de l'UMC, 940 verbalisations pour excès de vitesse ont ainsi été relevées.

2022 a vu la préparation de la mise en œuvre du contrôle du stationnement payant à l'aide d'un dispositif comprenant 2 véhicules équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI). Ce dispositif devrait être actif au cours du 1er semestre 2023, il devrait permettre de redéployer plus d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sur la surveillance du stationnement gênant.

11 agents de la police de proximité ont été formés afin d'être intervenants en Education Routière (IER), leurs interventions dans les écoles primaires de la ville ont débuté au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Le dispositif visant à prévenir les infractions routières en hyper-centre les vendredis et samedis soirs en complément des agents de sécurité privée a été maintenu, de même que les contrôles des établissements de vente d'alcool à emporter.

Le conseil municipal du 7 juillet 2022 a étendu la vidéo-verbalisation à l'ensemble des caméras implantées sur la commune. 12570 relevés d'infraction ont été effectués pour l'année 2022, soit une progression de près de 40% par rapport à 2021.

Malgré une meilleure implication des services de l'état, le secteur de la Guillotière a particulièrement mobilisé les effectifs de la PM afin de mettre en œuvre une présence visible et régulière tout au long de l'année.

A titre indicatif :

- 47 803 demandes d'interventions via le PC radio dont 13 999 pour véhicules conduits en fourrière,
- 239 dispositifs spécifiques (événements culturels, festivals, sportifs)
- 17 120 verbalisations pour des infractions à la circulation routière
- 868 interpellations pour délit avec mise à disposition Officier de Police Judiciaire.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

933 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

366.8



CONTEXTE

Plusieurs événements ont marqué l'année 2022 :

- Reprise de l'activité artistique et culturelle après deux années de contraintes sanitaires,
- A l'issue d'un appel à projets porté par la Ville de Lyon avec l'appui de la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, désignation de 8 Scènes découvertes dont 2 nouvelles dans les domaines du théâtre, des musiques actuelles, de la danse, du cirque et des arts de rue pour la période 2022-2025,
- Réouverture exceptionnelle de l'ancien musée Guimet pour la Biennale d'art contemporain de septembre à décembre,
- Ouverture du Marché gare réhabilité en septembre après 5 ans de travaux,
- Désignation de l'architecte Dominique Coulon pour la construction des futurs Ateliers de la danse sur l'îlot Kennedy dans le 8^e arrondissement,
- Organisation de trois journées de colloque sur les droits culturels et l'action culturelle à Lyon, du 20 au 22 octobre 2022. Le coût total de l'action se chiffre à 40 k€ comprenant l'accueil et le règlement des intervenants et les interprètes en néerlandais et en LSF.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Soutien à l'enseignement artistique

La participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8 M€) est en baisse de 400 k€ en fonctionnement par rapport à 2021 mais en hausse de 107 k€ pour les crédits destinés à l'intervention musicale en milieu scolaire (IMS) pour atteindre 1 M€. La contribution à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,32 M€) et à 16 écoles de musique associatives est en augmentation significative pour atteindre 90,9 k€.

Soutien des structures à l'international

40 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français dont 3 sur le volet stratégique de la Littérature (Villa Gillet, Quais du polar et Lyon BD).

Création et diffusion artistiques

- 16 structures associatives culturelles ont été soutenues par des subventions individualisées pour un total de 15 433 149 € soit + 3,07 M€, dont 3 M€ pour l'Opéra,
- 124 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 27 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 24 des subventions Casino pour un total annuel de 2,1 M€ (comme en 2021),
- Nouvelles directions de lieux dans plusieurs équipements culturels gérés par la Ville de Lyon :
 - Le Ciel dans le théâtre du 8^e en octobre 2022 pour une prise de fonction début 2023 avec un projet dédié à l'enfance et la jeunesse ouvert sur l'Europe, co-dirigé par Amélia Boyet et Mathieu Loos ;
 - L'Assemblée dans le théâtre de la rue Saint-Eusèbe (3^e arrondissement) dirigé par Thomas Poulard pour un lieu de création partagé et de pratiques amateurs nommé en mars 2022 en vue d'une installation en septembre 2023.
- Nouvelle direction à la tête de la Maison de la danse et la co-direction de la Biennale de Lyon avec l'arrivée en septembre 2022

de Tiago Guedes. À travers son projet ON(L)Y Danse, Tiago Guedes propose de donner aux trois entités Maison de la Danse, Biennale de Lyon et Ateliers de la Danse une identité commune. Il affirme un ancrage territorial fort et une présence renforcée des artistes à Lyon en créant une communauté artistique qui sera impliquée dans toutes les strates qui composent les missions et les activités d'ON(L)Y Danse.

Volet patrimonial et mission

Site historique

- Quatre associations ont bénéficié d'une subvention individualisée : l'Institut Lumière (700 k€), le musée Urbain Tony Garnier (90 k€), l'association Soierie Vivante (40 k€), l'association Silk in Lyon (35 k€),
- Le Fonds d'Intervention du Patrimoine, à hauteur de 6,2 k€, a permis de soutenir 3 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon,
- Remise du Prix « Citoyens du patrimoine » doté de 10 k€ : le premier Prix à hauteur de 4 k€ a été attribué à l'association « Rails et Histoire » pour la remise en service simulée de l'ancien poste d'aiguillage Lyon-Perrache n°1,
- 3 Prix Coup de cœur ont été décernés, à hauteur de 2 k€ chacun, aux 3 réalisations suivantes : « Bonjour Lyon ! », un livre de comptines permettant de faire découvrir aux enfants les nombreux lieux du patrimoine lyonnais et présenté par les « Récits de vi(II)e et polyphonies citadines », récits d'expériences destinés à valoriser les bains-douches Delessert (Lyon 7^e), portés par l'association LALCA ; « la rénovation exemplaire de la façade du 2 montée du Gourguillon », présentée par le syndicat des copropriétaires du 2, montée du Gourguillon (Lyon 5^e),
- Organisation de la 7^e édition des « Rendez-vous du patrimoine », réunissant acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine sur le thème « Patrimoine et transition écologique : restaurer l'avenir ».
- Travail d'inventaire et d'entretien des mobiliers, propriété Ville (collections d'œuvres, Soie, orgues).

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

47,3 M€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT*

4,3 M€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

46.7

*Dont 2 565 k€ remboursement mise à disposition personnels VDL auprès de l'Opéra

Direction des affaires culturelles (suite)

CONTEXTE

- Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de réviser le plan de gestion du Site historique de Lyon, inscrit en 1998 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO ; animation des Comités techniques et de la Commission locale UNESCO (18 mois à partir d'avril 2022),
- Co-construction d'un cadre de travail en lien avec la mission Mécénat pour la mise en place de partenariats entre la Ville de Lyon et la Fondation du Patrimoine et lancement de la 1^{ère} campagne de mécénat populaire pour le financement de la restauration du Grand Orgue Cavaillé-Coll à Saint-François-de-Sales.

ACTIONS MENÉES EN 2022

- Valorisation du carillon de l'Hôtel de ville à travers plusieurs concerts et master class du maître carillonneur avec les élèves du Conservatoire de Lyon : concerts d'été, JEP, fêtes de fin d'année,
- Suite du projet sur les murs peints existants : repérage (septembre - décembre) sur tout le territoire,
- Clôture du projet européen ROCK : une subvention de fonctionnement complémentaire (3,1k€) a été versée à l'association LUCI, tierce partie associée au projet, suite à la perception d'une recette complémentaire par la Ville de Lyon.

Coopération Culturelle à Lyon volet culturel de la politique de la ville et actions auprès de publics spécifiques

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire dans le cadre du contrat de Ville 2017/2024. 50 actions ou projets ont été soutenus en 2022 pour un engagement financier total de la Ville de 326,6 k€ (lignes budgétaires Culture, politique de la ville et événements), dont 78 k€ proviennent du Fonds d'intervention culturelle (« droit commun »).
- Poursuite du suivi de trois résidences d'artistes triennales, dans les quartiers Langlet-Santy, Mermoz et Duchère (Château), pour un accompagnement artistique sensible des habitants en période de renouvellement urbain. Les résidences sont financées pour 3 ans. En 2022, elles ont reçu des subventions de 10 k€ ou 12,5 K€ au titre de la Culture par la Ville de Lyon.
- Refonte de la Charte de Coopération Culturelle 2023-2027, en co-écriture avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux engagés sur le territoire, et signature, le 21 octobre 2022, par 38 structures culturelles de la ville.

Projets de résidences artistiques

- Plusieurs résidences artistiques ont été initiées en 2022, financées en partenariat.
- Des résidences dans le cadre du programme municipal « Rue aux Enfants » avec l'intervention d'artistes dans 7 écoles primaires publiques, accompagnée de la réalisation d'une œuvre sur la voirie ou sur un mur extérieur de l'école. La Ville de Lyon a financé chacun des projets pédagogiques et artistiques à hauteur de 4 k€.
 - Une résidence artistique dans la résidence autonomie sénior Danton (3^e arrondissement). Le financement du projet a associé la Culture (6 k€), le CCAS (4 k€) et la DRAC.

Pôle technique des Subsistances

- Suivi des actions d'économies d'énergies et fluides mises en œuvre en 2022, en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et l'Association des Nouvelles Subsistances,
- Suivi de l'exploitation technique des installations & équipements du site (chauffage, ventilation, etc.). 626 interventions correctives et 385 opérations de maintenance préventive,
- Travail avec la Direction Gestion Technique des Bâtiments sur les besoins de remplacement et d'évolution de certains gros équipements techniques vieillissants, énergivores ou défaillants,
- Suivi avec la Direction de la Construction de l'opération de remplacement de certains régulateurs de chauffage défaillants dans une partie des ateliers de création de l'Ecole des Beaux-Arts,
- Conseil et accompagnement des projets des occupants sur la saison culturelle 22-23.

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de fonctionnement : 1,05 M€
- Recettes de fonctionnement : 643 k€*

*Dont 629 k€ remboursement charges ENSBAL

Archives municipales

CONTEXTE

Les Archives Municipales de Lyon collectent, conservent et communiquent les archives de la ville, de ses organismes rattachés, ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon.

Spécificités des AML : l'ancienneté des fonds (le plus ancien document date de 1203), leur ampleur (17 km de rayonnages occupés) et l'accent mis sur le développement de l'accès à tous les publics.

La réglementation impose sa feuille de route aux archives, leur conservation relevant de compétences obligatoires de la commune. Toutefois les missions des AML vont bien au-delà, à travers une longue expérience de l'action culturelle (expositions, conférences, médiation...).

Enfin de nouveaux défis sont à relever : collecte numérique et mise en ligne à l'ère des réseaux sociaux.

CHIFFRES CLÉS

- **194 ml** (mètres linéaires)
- + **2 113 Go** : entrées archives publiques et privées,
- **845 ml** + **613 Go** : archives éliminées,
- **8 249** entrées (recherches, expositions, conférences ou médiation),
- **14 225 811** pages de documents consultées par **245 167** visiteurs,
- **62 920** images numérisées,
- **1 215** nouveaux lecteurs en salle et **8 709** nouveaux followers réseaux sociaux inscrits.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Jusqu'en mars 2022, seule la salle de lecture était ouverte au public. Les autres activités ont rouvert ensuite, mais le travail de fond a perduré toute l'année.

Salle de lecture

En prolongement des recherches en ligne (245 000 visites), la salle de lecture a accueilli 2 856 séances de travail sur documents originaux.

Présence en ligne

Les AML poursuivent les opérations de numérisation à un rythme soutenu (62 920 images numérisées et 14 426 mises en ligne).

Gestion des fonds et collections

Archives publiques

304 agents de la ville ont suivi les formations-ateliers des AML. 3 tableaux de gestion ont été validés, 148 demandes d'accompagnement à l'archivage, 144 déplacements dans les directions. Les AML ont également aidé à la gestion d'un sinistre par inondation dans le local de pré-archivage de la direction de la construction et accompagné une stagiaire en master archives pour le traitement du passif d'archives de la Villa Gillet.

Archives privées

2022 est une année record avec plus de 60 ml collectés, dont plusieurs grands fonds. Certains s'inscrivent dans une tradition déjà ancienne de collecte autour du catholicisme social (Semaines sociales de France), des papiers de famille (famille Rivet) et de la franc-maçonnerie (loge maçonnique l'Asile du Sage). D'autres viennent documenter des aspects moins nourris, notamment le militantisme (mouvement pour une alternative non-violente) et le commerce (épicerie en gros de Maurice Waldmann). Enfin, les AML ont engagé une politique d'échange de documents avec d'autres établissements culturels et sociétés savantes comme les Musées d'histoire de la ville de Lyon, le musée des Confluences, la société académique d'architecture de Lyon, l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Lyon et les Archives départementales de l'Ain.

Conservation Restauration

2 714 feuillets ont été restaurés ainsi que 79 reliures anciennes et 57 reliures modernes. 642 conditionnements sur mesure ont été réalisés. 35 000 photographies sur plaques de verres de la police scientifique, moisies et cassées ont été triées, décontaminées et dépoussiérées. La rédaction du plan d'urgence a avancé, avec une sélection de documents à évacuer en priorité en cas de sinistre. Un partenariat avec l'école de Condé a été mis en place. 4 stagiaires ont été accueillis.

Expositions temporaires

L'exposition « Scuola Mosaicisti del Friuli à Lyon » (15/11/2022 – 8/04/2023) succède à la rétrospective des photos de Philippe Schuller (4/03 au 15/12/2022) et à l'installation « Et si les bains douches étaient le centre du monde », coproduite avec LALCA (13/10-15/12/2022). En vitrine, une animation en vitrophanie a marqué la participation des AML à la première fête entre Rhône et Saône. Un concert baroque en a marqué le déploiement.

Médiation

Les Archives de Lyon, signataires de la nouvelle charte de coopération culturelle, poursuivent de nombreux partenariats de médiation sur place et hors-les-murs : associations Filigrane, Kafét'ô mômes, service de maintien à domicile, seniors, école Kennedy. La programmation adulte, proposée pour la seconde année, rencontre son public, notamment dans le cadre du partenariat avec Wikimedia France.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

168 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

39 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

30.8

Auditorium - ONL

CONTEXTE

Malgré les difficultés et contraintes engendrées par la pandémie, l'orchestre a poursuivi le projet artistique de son directeur musical en 2022.

Le modèle artistique de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon est basé sur des forces musicales permanentes (musiciens contractuels de droit public), toujours mobilisables pour apporter une vie culturelle riche et active.

L'année 2022 a également servi à peaufiner la stratégie discographique avec la concrétisation d'un partenariat pour un premier cycle de trois enregistrements avec une maison de disque européenne de grande qualité, Channel Classics, appartenant au groupe Outhere/Alpha.

CHIFFRES CLÉS

- 152 évènements/concerts,
- Fréquentation : 196 513 personnes.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Le contexte de l'activité

Le contexte pesant sur l'activité de l'Auditorium-ONL (AO) en 2022 est dominé par les grands enjeux nationaux et internationaux. La succession des crises de l'année sont autant d'éléments de déstabilisation mais aussi de mobilisation pour notre structure. Preuve de l'adaptation des organisations, après un an et demi de crise, L'AO n'a eu à déplorer sur la saison que quelques annulations de concerts

Les dispositifs et actions mises en place

Parmi les nombreux temps forts artistiques de l'année, on peut noter, avec l'Orchestre national de Lyon et son directeur musical, Má vltast de Smetana, fresque symphonique jamais donnée à Lyon à l'exception de sa célèbre Moldau, et qui a reçu un excellent accueil du public, ainsi qu'une fin de saison avec la Deuxième Symphonie de Mahler, «Résurrection». L'ONL a aussi eu le plaisir de retrouver Michel Plasson dans un programme de musique française tout en finesse. Le concert de l'Orchestre de l'Âge des Lumières dirigé par András Schiff a également fortement marqué l'année par sa qualité. La transmission a été mise en valeur sous toutes ses formes : concerts populaires et familiaux avec une fête de la musique gratuite prévue sur la place Charles-de-Gaulle et dont le rapatriement en intérieur au dernier moment n'a pas découragé les nombreux spectateurs enthousiastes. La transmission est un élément essentiel pour l'AO, notamment via le lancement des « concerts avant-scène », qui ont mis à l'honneur une dizaine d'ensembles d'étudiants du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD).

Par ailleurs un important partenariat est venu enrichir la liste des collaborations déjà nombreuses nouées par L'AO : l'intégration au réseau des 23 grandes salles de concert européennes (ECHO – European Concert Hall Organisation).

En parallèle, de nombreuses actions ont également été portées par l'action culturelle :

Master de musicien interprète

Le CNSMD de Lyon s'associe à l'Orchestre National de Lyon pour créer un parcours de master de musicien instrumentiste d'orchestre. La formation, d'une durée de deux ans, permet de poursuivre les trois grands objectifs suivants :

- Se préparer aux concours d'accès à la profession de musicien d'orchestre,
- Se former spécifiquement aux différentes situations d'exercice du métier dans sa diversité,
- Prendre conscience des possibilités d'évolution de carrière (promotion, reconversion...),
- Elle articule des enjeux artistiques, culturels et sociaux permettant de développer un ensemble de compétences utiles à l'artiste d'aujourd'hui.

DEMOS 2

Le premier programme a été un succès : 50% des enfants ont continué la pratique d'un instrument à son issue.

Avec l'arrivée de deux nouvelles communes au sein de DEMOS 2 (Villeurbanne et Saint-Genis-Laval), deux orchestres réunissant au total 160 enfants ont été lancés dès la rentrée 2021 pour une durée de 3 ans.

Rénovation des lieux pour l'accueil des publics

Les travaux importants commencés à l'Auditorium en 2017 se sont poursuivis en 2022 avec la rénovation acoustique de la grande salle. Un important projet de refonte de la signalétique a également été réalisé en 2022 sur la partie « code du travail » de l'établissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16 813 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

16 597 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

147.8

Bibliothèque Municipale

CONTEXTE

La Bibliothèque municipale, forte de ses 16 sites et d'un pôle mobile, répartis sur l'ensemble du territoire lyonnais, a pour principales missions :

- Le développement de la lecture publique en donnant accès au plus grand nombre à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (livres, revues, disques, vidéos, multimédia),
- La facilitation de l'accès à l'information et au savoir,
- La contribution à l'inclusion sociale, en s'inscrivant dans un réseau d'acteurs facilitant l'accès aux droits et à l'emploi,
- La conservation et la valorisation d'un ensemble patrimonial parmi les plus importants de France (manuscrits, livres anciens, livres d'artistes, estampes, photographies...).

CHIFFRES CLÉS

- **1847 264** entrées, hausse annuelle de **34 %**, l'écart de **30 %** avec 2019, année de référence avant la crise sanitaire, diminue progressivement,
- **111 490** inscrits, chiffre stable par rapport à 2021,
- **3899 467** prêts, hausse annuelle de **16 %**, l'écart est de **8 %** avec 2019,
- **4 086** manifestations culturelles, près du double de 2021,
- Collections: **3 895 000** documents,
- **372** postes informatiques publics,
- **43 331 m²** d'équipements.

ACTIONS MENÉES EN 2022

En 2022, les bibliothèques ont été soumises au pass sanitaire jusqu'en mars, et ont retrouvé un fonctionnement plus normal par la suite. L'année a été principalement marquée par la reprise des activités culturelles, à un niveau équivalent à celui de 2019.

La réalisation de projets structurants a pu également se poursuivre et s'accélérer :

- Achèvement de la réhabilitation du silo : les 17 étages sont désormais rénovés,
- Déploiement des opérations de PPI : projets de rénovation au sein des bibliothèques du territoire (Jean Macé, Saint-Rambert, La Duchère...), réaménagement de l'espace Jeunesse de la bibliothèque de la Part-Dieu, préparation de l'AMO du schéma directeur de la réhabilitation de la bibliothèque de la Part-Dieu, recherche de sites pour la délocalisation de services internes,
- Intégration des enjeux de la transition écologique, sociale et solidaire,
- Labellisation par l'État du projet de Bibliothèque numérique de Référence,
- Mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL) conclu avec l'État,
- Acquisitions de documents patrimoniaux remarquables, dont un antiphonaire datant de la fin XIII^e-début XIV^e siècle sans doute réalisé pour une abbaye des bords du Rhône proche de Vienne,
- Convention de partenariat avec la BnF pour la numérisation du journal Le Progrès,
- Adoption de la nouvelle convention de délégation de gestion de la compétence Lecture Publique entre la Métropole de Lyon et la bibliothèque municipale.

Au sein des bibliothèques, la programmation culturelle, riche d'un grand nombre de rendez-vous, a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, mais pas encore tout son public. 2022 a permis également la mise en œuvre de quatre résidences en partenariat avec l'État dans le cadre du CTL : une résidence de journalisme en lien avec l'Education

aux Médias, une résidence en spectacle vivant au sein de la médiathèque de Vaise, la résidence d'une autrice de bande dessinée en partenariat avec le Département arts et littérature de La Part-Dieu et la médiathèque du Bachut-Marguerite Duras, la résidence d'une scénographe-plasticienne dans le cadre de la programmation de l'Automne des Gônes, avec l'aide de la Direction de l'Education.

De grandes expositions ont été présentées dans les galeries ou l'espace patrimoine de la bibliothèque de la Part-Dieu : « Sans fin la fête », sur les livres de jeunesse des années 1960-1980, « Dans les marges – 30 ans du fonds Michel Chomarar » pour marquer l'anniversaire du dépôt à la bibliothèque de cette importante collection de plus de 100 000 documents. Un partenariat a été conclu avec l'école Emile Cohl, pour célébrer les 50 ans de l'ouverture de la bibliothèque de la Part-Dieu. A cette occasion, la bibliothèque a également participé pour la première fois à la Fête des lumières.

Côté public, la bibliothèque a mis en place de nouveaux services : la constitution d'une collection d'instruments de musique qui pourra être empruntée par les usagers, la mise en place d'un service d'impression centralisé et disponible en ligne, et la possibilité de payer en gonettes.

Enfin, une réflexion a été lancée pour réduire la consommation des fluides dans un contexte de crise énergétique majeure.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

3 366 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

1 053 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

434.4

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

CONTEXTE

Après des mois marqués par la crise sanitaire, l'année 2022, ponctuée notamment par l'exposition *Visages* initialement prévue en 2021, a vu une reprise quasi-normale de la fréquentation à partir du mois d'avril. Le musée a fêté ses 30 ans lors d'une cérémonie qui a réuni familles de grands témoins aujourd'hui disparus, derniers témoins, donateurs, et élus.

Parallèlement le CHRD s'inscrit dans les grands projets initiés par la Ville de Lyon :

- Renouvellement de la Charte de coopération culturelle,
- Transition écologique et sociale,
- Réflexion sur les nouveaux tarifs des musées et sur la modernisation de la Carte Culture,
- Vente en ligne (début 2023)

Tout en poursuivant ses objectifs :

- Accompagner la transition mémorielle par une contextualisation historique accessible au plus grand nombre,
- Adapter l'offre du musée aux nouvelles attentes du public,
- Développer le recours au numérique et la mise en accès des ressources du musée,
- Entretenir les liens avec le monde universitaire,
- Gérer ses collections en cohérence avec les normes Musées de France.

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation 2022
53 909 visiteurs, dont 31% en groupes scolaires.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Comme les autres musées, le CHRD a dû reconquérir son public à l'issue de la crise sanitaire.

Expositions temporaires

Inaugurée le 26 janvier 2022, l'exposition *Visages* s'est achevée le 13 novembre 2022 de façon à englober la date anniversaire des 30 ans du musée pour laquelle elle avait été précisément imaginée. Parcours à travers les collections du musée sur la thématique du visage, l'exposition a rencontré un vif succès d'estime. Le succès de la mini exposition *BD Les enfants de la Résistance* (30 mars-4 décembre 2022) qui s'adressait principalement aux enfants que ce soit avec leurs parents ou en visites scolaires, a, quant à lui, permis à un public renouvelé d'accéder aux collections du CHRD.

Communication

Le CHRD continue de communiquer sur ses grands événements en mettant en place des stratégies spécifiques (Expositions et 30 ans du CHRD).

Côté communication institutionnelle, l'établissement s'appuie principalement sur l'écosystème numérique dont le site internet est la base.

Des projets de vulgarisation scientifique ont été menés afin de proposer des contenus en ligne permettant de faire connaître le musée. Une série de dessins animés destinée aux enfants pour comprendre les notions principales de la Seconde Guerre mondiale a été produite et diffusée sur le site du CHRD et sa chaîne YouTube. A l'occasion des 30 ans du musée, le CHRD a travaillé avec le célèbre influenceur *Nota Bene*.

Ces contenus sont complétés par la mise à disposition des conférences en ligne sur le site, YouTube et podcasts.

Production

Un catalogue des éléments de l'exposition « *Visages* » a été réalisé pour permettre le réemploi des éléments de scénographie après son démontage. La newsletter interne mensuelle « *CHRDays* » est pérennisée.

Transition écologique et solidaire

2 agents ont été nommés délégués à la Transition écologique et solidaire, et participent aux réseaux initiés par la Ville

Le CHRD a accueilli le colloque des établissements culturels initié par les élus à la Culture et à la Transition écologique et au Patrimoine. Le CRM 22 – 23 devrait permettre de recenser l'ensemble des actions déjà réalisées ou à mettre en œuvre pour améliorer la performance écologique du musée.

Médiation et programmation

14 conférences ont permis de renouer en présentiel avec le public, puis ont été diffusées en podcast sur le site du musée.

Parcours urbains, visites guidées et visites scolaires ont retrouvé les niveaux de public d'avant crise sanitaire.

Avec l'été, le public étranger a réinvesti le CHRD.

Pôle Ressources et valorisation scientifiques

Les collections et archives se sont enrichies avec 34 nouvelles entrées, parmi lesquelles 11 objets approuvés en commission scientifique régionale d'acquisition des musées de France.

Le projet d'informatisation des collections se poursuit, avec la mise à disposition des ressources via le site internet du musée. Parmi elles, un état général partiel des fonds d'archives privées.

La dernière phase d'une importante campagne de restauration d'affiches a permis de traiter l'intégralité de la collection qui a fait l'objet d'une couverture photographique complète.

La restructuration des réserves s'est accompagnée d'une réflexion sur le plan de sauvegarde en cours d'élaboration.

Le Centre de Documentation fait peau neuve avec une campagne de désherbage et une nouvelle mise en valeur de ses collections, en particulier celles liées à Lyon, la bande dessinée et la jeunesse.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

361 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

230 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

22.9

CONTEXTE

Les évènements d'été regroupent la **Fête de la Musique**, la **Fête du 14 juillet** et la manifestation « **Tout l'monde dehors !** ».

La Direction des Evénements et de l'Animation (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

L'ensemble de ces évènements répondait à ces trois objectifs : apporter un service au public, permettre des retombées économiques et sociales sur le territoire et participer à la transition écologique.

CHIFFRES CLÉS

Tout l'Monde Dehors

Entre **40 000** et **50 000** personnes aux **180** projets différents sur **64** lieux différents dans les **9** arrondissements (2 fois plus qu'en 2021).

Fête de la Musique

Environ **70 000** personnes
Sur plus de 2 km, organisation de **5** scènes, **10** espaces musicaux, **54** concerts et plus de **100** heures de musique programmée.

Fête du 14 juillet

50 000 personnes environ.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Tout l'Monde Dehors a eu lieu du 7 juillet au 28 août 2022 et a vu sa fréquentation revenir à une situation pré-Covid (16 000 personnes en 2021). Près de 180 évènements ont été organisés et ont permis de proposer des spectacles variés de cirque, théâtre, danse, cinéma en plein air et musique. Les aléas météorologiques ont causé l'annulation de 5 spectacles. La programmation se tenait tous les jours, à l'exception des lundis.

En 2022, la **Fête de la Musique** a fêté ses 40 ans et pour cette occasion, Lyon et la capitale française de la culture 2022, Villeurbanne, se sont associées afin de proposer la plus grande rue musicale sur 6 km. De ce fait, les autres animations musicales, ainsi que le boulevard électro, n'ont pas été retenus pour la Fête de la Musique 2022.

Le **14 juillet** s'est tenu cette année un jeudi sur le thème « L'artifice à l'état pur » et comme chaque année il a été proposé un spectacle pyrotechnique conçu par Jacques Couturier à 22h30 tiré depuis la colline de Fourvière pendant 21 minutes. Les bals n'ont pas eu lieu cette année.

Les évènements et animations culturelles soutenus financièrement par la DEA ont pu reprendre une activité normale suite aux circonstances sanitaires de 2020 et 2021.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

733 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

10 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

13.1

*Total de la Direction

Musée d'art contemporain

CONTEXTE

Après deux années impactées par la crise sanitaire, le musée d'art contemporain a pu à nouveau présenter au public un cycle complet d'expositions en 2022.

L'année 2022 est une année dite biennale, avec un premier semestre consacré aux expositions MAC/Pôle muséal et un second semestre dédié à la biennale d'art contemporain de Lyon.

Durant l'année écoulée, le maCLYON a mis en œuvre son projet artistique et culturel selon trois priorités : ouverture des expositions et des programmations vers un public jeune, développement du concept de « Musée à vivre » et collaborations avec le Pôle muséal et la Biennale d'art contemporain.

CHIFFRES CLÉS

• **Fréquentation 2022 :**

108 484 visiteurs au total, soit un retour aux meilleurs chiffres avant la crise sanitaire,

• **Exposition Little Odyssee avec espace enfants :** record de fréquentation avec **53 171** visiteurs sur la période, dont **15%** moins de 18 ans,

• **Nuit des musées :** **3 700** personnes.

ACTIONS MENÉES EN 2022

En 2022, le maCLYON a inauguré cinq expositions inédites et a accueilli, après 3 ans d'absence, la 16^e Biennale de Lyon.

Expositions du premier semestre 2022

Du 11/02/22 au 10/07/22

Crossover : David Posth-Kohler x Bruce Nauman

Dialogue entre la création artistique contemporaine et la collection du maCLYON, le crossover apporte un soutien à la jeune scène artistique locale. David Posth-Kohler est le 3^e artiste invité à faire écho à deux vidéos de Bruce Nauman.

Thameur Mejri, Jusqu'à ce que s'effondrent mes veines (États d'urgence)

Le maCLYON offre à l'artiste sa première exposition monographique en France, avec une résidence de 8 semaines au musée et de nombreuses productions inédites, dont 3 dessins de grand format acquis par le maCLYON à l'issue de l'exposition.

Little odyssee, la collection présentée aux enfants

Une exposition inédite du maCLYON pensée tout particulièrement pour les enfants et les familles, avec une découverte de la collection par le prisme d'une exposition « à hauteur d'enfant ».

Mary Sibande, La Ventriloque rouge

Le maCLYON poursuit son focus sur la scène africaine, en proposant une installation immersive de l'artiste sud-africaine Mary Sibande. Cette exposition a fait l'objet d'une production monumentale acquise par le maCLYON à l'issue de l'exposition.

Une histoire de famille, Collection(s) Robelin

Une première exposition au maCLYON consacrée entièrement à une collection privée proposant une sélection de 35 artistes et plus de 270 œuvres.

16^e biennale d'art contemporain de Lyon Manifesto of fragility

Du 14/09/22 au 31/12/22

Initialement prévue pour 2021, puis reportée en raison de la pandémie, la Biennale d'art

contemporain a rouvert ses portes après deux ans et demi de recherches et de préparations approfondies.

Au maCLYON, la biennale a exposé Les nombreuses vies et morts de Louise Brunet ainsi qu'une seconde section intitulée Beyrouth et les Golden Sixties qui revisitait un chapitre du développement du modernisme à Beyrouth entre 1958 et 1975.

Focus enfants/jeunesse

L'exposition Little Odyssee, spécialement tournée vers la jeunesse et les enfants a permis le développement d'ateliers avec des artistes, des spectacles, des visites animées mêlant l'éducation artistique au jeu favorisant une approche sensible et active de l'art. Lors de la Nuit des Musées, des élèves du lycée de Parc ont conduit des médiations sur des œuvres de leur choix, tandis qu'à l'extérieur, les DJ se succédaient sur le parvis du musée. Afin de maintenir le lien avec les enfants, un « mini DJ » était présent à l'intérieur, au plus proche des salles d'expositions. Le maCLYON a également mis en place une collaboration avec le projet Hospices civils de Lyon/Hôpital femme mère enfant, à destination des enfants et adolescents hospitalisés. Cette action s'inscrit dans la dynamique impulsée par l'exposition Little Odyssee et la volonté de s'adresser à un jeune public, par le biais d'ateliers, visite virtuelle, et visite du musée, dans un environnement éloigné du site.

Focus Pôle MAC/MBA

Pour la première fois en 2022, le maCLYON a participé à la nocturne étudiante, en partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Lyon, à l'origine du dispositif. Ainsi, 7 projets de médiation portés par des étudiants de l'université Lyon 3 ont été présentés dans les salles au cours de cette soirée. Dans la dynamique du pôle muséal, l'exposition Une histoire de famille, Collection(s) Robelin a été présentée en écho à l'exposition Eric Poitevin présentée au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Combinées à l'offre de restauration et la boutique qui ont bien fonctionné en 2022, ces expositions ont contribué à faire du maCLYON un véritable « Musée à vivre ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

707 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

199 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27.6

Musée des Beaux-Arts

CONTEXTE

Le pôle des musées d'art de Lyon qui réunit le musée des Beaux-Arts de Lyon et le musée d'Art contemporain permet des collaborations entre les deux institutions. L'exposition « À la mort à la vie. Vanités d'hier et d'aujourd'hui » qui s'est achevée le 7 mai 2022 a été conçue principalement à partir des deux collections.

Le musée des Beaux-Arts est une institution au rayonnement international. Dans ce cadre, le prêt des deux tapisseries remarquables au Louvre Abu Dhabi, a été prolongé jusqu'au 30 juin 2023, ce qui a généré une recette exceptionnelle de 327 528 € en 2022 (652 034,95 euros sur la totalité du prêt).

Avec ses partenaires du champ social, de la santé et de l'éducation populaire, le musée est engagé dans l'accueil de tous les publics. L'accueil des scolaires et des étudiants est une des priorités, ainsi que l'accueil des enfants et des familles en public individuel.

Le musée est soutenu dans ses acquisitions par les instances de mécénat : le Club du musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin, ainsi que l'Association des amis du musée.

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation 2022
293 881 visiteurs.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Le pass sanitaire a été obligatoire pour accéder à l'enceinte du musée jusqu'au 15 mars 2022. La programmation culturelle a été de ce fait moins active sur le 1^{er} trimestre 2022. Une grande étude des publics du pôle des musées d'art a été menée en 2022, les résultats sont attendus pour début 2023.

Expositions

A la mort à la vie. Vanités d'hier et d'aujourd'hui

27 novembre 2021-7 mai 2022

Cette exposition s'inscrit à la suite des expositions conçues dans le cadre du pôle des musées d'art, Penser en formes et en couleurs (2019) et Comme un parfum d'aventure (2020/2021).

Poussin et l'amour et Picasso/Poussin/Bacchanales

26 novembre 2022- 5 mars 2023

Bien loin de l'image austère du peintre-philosophe, qui s'est imposée pour le grand public, l'exposition a présenté un Poussin sensuel, voire érotique, mais aussi peintre-poète proposant une méditation profonde sur la puissance universelle et tragique de l'amour. Une exposition-dossier propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso.

3 expositions / dossiers

- Par le feu, la couleur : du 19 mai 2021 au 27 février 2022,
 - Eric Poitevin, invité : du 20 avril au 28 août 2022,
 - A la recherche des hiéroglyphes oubliés. Jean-François Champollion - François Artaud : du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022
- Nouvelles perspectives. Collections XX^e et XXI^e : nouvel accrochage à partir du 5 novembre 2022 qui met en avant les acquisitions, donations et dépôts nouvellement consentis.

Exposition hors-murs à Rillieux

20 novembre 2021 au 31 mars 2022

Cette exposition est présentée à la médiathèque de Rillieux-La-Pape. Elle s'inscrit dans l'opération « Arts de l'Islam. Un passé pour un présent » initiée par le gouvernement. Le musée des Beaux-Arts prête plusieurs œuvres de sa collection des arts islamiques.

Exposition hors les murs au palais « Bayt Greiza », Mascate, Oman, sur les routes des parfums

Du 17 octobre 2022 au 7 mai 2023

Une vingtaine d'œuvres majeures des départements des antiquités et objets d'art sont présentées. Au printemps 2023, autant d'œuvres remarquables du musée national d'Oman évoqueront à Lyon l'histoire du territoire omanais, de l'Âge du bronze au XX^e siècle.

Mécénat et Acquisitions

En 2022, le musée a enrichi ses collections de 122 œuvres pour une valeur totale estimée de 2 046 156 €, dont 105 œuvres entrées par don dans les collections. A noter, l'acquisition d'une œuvre majeure de Simon Hantaï, M.M.44, pour un montant de 900 000 €, grâce au soutien des entreprises du Club du musée Saint-Pierre, ainsi que de l'État et de la Région dans le cadre du FRAM.

Restaurations

108 292 € ont été consacrés à différentes campagnes de restauration durant l'année 2022. Les deux allégories en bronze du Rhône et de la Saône de Nicolas et Guillaume Coustou ont rejoint en 2022 le parcours des collections permanentes, après avoir été restaurés en juin 2021.

Programmation tout public

Six vendredis en nocturnes (18h/22h) et deux week-ends thématiques ont permis cette année encore de valoriser les rencontres entre le musée et les arts vivants. Pour la première fois, le musée a proposé une programmation estivale de lectures dans le jardin du musée.

Développement des ateliers pour enfants et des propositions pour les familles

Les propositions pour le jeune public et les familles se sont accrues avec de nouvelles visites pour les enfants de 3/5 ans, sur le thème de la nature. Sur l'ensemble des vacances scolaires, des activités pour les enfants individuels sont proposées (6/7 ans et 8/11 ans) en résonance avec les expositions temporaires ou permanentes, et permettent de mieux comprendre, de façon ludique, les œuvres exposées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1751 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1769 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

115.7



Musées d'Histoire et de sociétés

CONTEXTE

Le pôle des Musées d'Histoire et de sociétés regroupe depuis 2016 trois établissements qui parlent de la ville de Lyon et de son héritage aux générations futures : Gadagne et ses deux musées, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (MICG) et le musée de l'Automobile Henri Malartre.

Le projet scientifique et culturel (PSC) adopté en conseil municipal le 19 mai 2022, a permis de réaffirmer la raison d'être et l'ambition partagée de ces quatre musées, au cœur de la cité, qui entendent proposer des récits et résonner avec les contextes sociaux contemporains.

Les actions et projets menés par chacun des établissements s'inscrivent dans les objectifs communs définis par le PSC, à savoir :

- Mettre tous les publics et les Lyonnais.es au cœur des projets des établissements,
- Transmettre un patrimoine en mouvement,
- Faire des musées des lieux vivants et hospitaliers,
- Incarner des miroirs de la recherche, de la création et de l'innovation des sociétés d'aujourd'hui.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Musées Gadagne

Refonte des parcours permanents et expositions

- La Virevolte du musée des Arts de la marionnette (MAM) - juin 2022,
- Quatre années après la transformation du parcours permanent, le MAM dresse à travers cette première Virevolte un portrait contemporain des arts de la marionnette, mettant en avant la vitalité des créations contemporaines, au cœur des enjeux et préoccupations actuels,
- Accueil de la 16^e édition de la Biennale d'art contemporain, *Manifesto of fragility* (septembre - décembre 2022),
- Les œuvres de dix artistes contemporains ont été accueillies à Gadagne dans le cadre de la 16^e Biennale d'art contemporain. 10 000 visiteurs de la Biennale ont ainsi pu (re) découvrir le MAM ou le MHL,
- *Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon, industrielle et ouvrière*, troisième volet du parcours permanent du musée d'Histoire de Lyon (MHL) - novembre 2022.

Le Musée d'Histoire de Lyon a inauguré le 18 novembre 2022 le troisième volet de son exposition permanente qui met en perspective l'histoire industrielle lyonnaise, valorise une mémoire ouvrière et un patrimoine industriel fragile. Elle met également en résonance la vie des travailleurs du passé avec les enjeux du travail aujourd'hui.

Médiation et développement des publics

De nouvelles activités de médiation ainsi qu'une programmation de spectacles et de conférences ont été développées dans le cadre de la Virevolte et de l'exposition *Qu'est-ce que tu fabriques*. Deux week-ends festifs et gratuits ont également été organisés à l'occasion de l'inauguration de ces nouveaux parcours, permettant de faire découvrir les musées au plus grand nombre.

Les partenariats se sont poursuivis du côté du champ social avec de nombreuses interventions hors les murs, à l'hôpital ou en EHPAD. Une offre de visites commentées en langue des signes française a également été développée.

Le vélo-musée

Outil de médiation original, le vélo-musée, un vélo-cargo aménagé, a été mis en service en avril 2022 pour aller à la rencontre des habitants et renforcer la visibilité de Gadagne comme musée de ville sur l'ensemble du territoire.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Les expositions temporaires

• Avec, Gérard Paris Clavel

Octobre 2021 - février 2022

A travers cette exposition, le musée a souhaité présenter le travail de Gérard Paris Clavel, graphiste engagé dont 76 affiches avaient été acquises par le musée en 2017. Cette exposition a également trouvé écho dans la rue, où les Lyonnais.es ont pu découvrir des images non-signées du graphiste comme « Vive le Service Public » et « Egalité ».

• OD RM l'architecture du livre

Février - juillet 2022

En partenariat avec l'association des amis de Robert Morel, le musée a proposé un parcours autour de 200 ouvrages et documents dans les collections permanentes pour évoquer 33 années d'édition.

• Icônes by Susan Kare

14 avril - 18 septembre 2022

Première rétrospective internationale dédiée à la graphiste et iconographe Susan Kare, pionnière du design numérique, l'exposition est revenue sur toutes les facettes de la création de l'artiste et l'influence visuelle incontestable de son travail sur notre vie numérique. Cette exposition a rencontré un important succès auprès du public, relayé sur les réseaux sociaux et dans la presse.

• Bijou, bijoux

9 novembre 2022 - 19 février 2023

A travers cette exposition le musée a proposé une approche sentimentale et surprenante de l'univers du bijou à travers des prêts d'exception, issus notamment de la remarquable collection de Geoffroy Riondet. L'exposition fut également l'occasion de présenter le travail de l'artiste-peintre Camille Boileau en résidence au sein du musée en 2021, en résonance avec la 16^e biennale d'art contemporain de Lyon.

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de fonctionnement : 497 k€
- Recettes de fonctionnement : 225 k€

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

- Dépenses de fonctionnement : 173 k€
- Recettes de fonctionnement : 165 k€

Musées d'Histoire et de sociétés (suite)

CONTEXTE

Après un premier trimestre encore marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, les publics sont progressivement revenus au sein des musées d'histoires et de sociétés. A partir du printemps 2022, la reprise notable des visites de groupes, des activités de médiation culturelle et l'ouverture des différentes expositions temporaires ou permanentes ont permis aux quatre musées de renouer avec des fréquentations annuelles proches voire supérieures de celles constatées antérieurement à la crise du COVID-19.

CHIFFRES CLÉS

Gadagne

- Surfaces d'exposition : **2 400 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**,
- Fréquentation : **72 245**.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition : **2 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**,
- Fréquentation : **42 654**.

Musée Malartre

- Surfaces d'exposition : **3 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**,
- Fréquentation : **25 556**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (suite)

- **Le livre du futur** d'Hadrien Pelletier
Septembre - novembre 2022

Dans le cadre de la nouvelle édition de La fabrique, la résidence d'artiste au musée, Hadrien Pelletier a travaillé avec les publics à la fabrication d'un grand livre, un livre pour établir le rapport entre le passé et le présent, à l'adresse du futur.

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a poursuivi son travail auprès des publics spécifiques et vulnérables, notamment à travers un projet avec l'hôpital gériatrique de Fourvière. Un partenariat a également été développé avec une école maternelle afin de créer des propositions de médiation et des contenus pédagogiques adaptés au très jeune public.

Musée de l'automobile Henri Malartre

Modification des jours d'ouverture au public Afin de s'harmoniser avec les autres musées de la Ville de Lyon, et de mieux gérer les ressources internes, le musée a décidé d'ouvrir au public du mercredi au dimanche et de réserver les mardis à l'accueil exclusif des groupes sur réservation.

Projet de refonte du parcours permanent

Dans le cadre du projet de refonte du parcours permanent inscrit au plan pluriannuel d'investissement, une étude de programmation architecturale a été conduite en 2022. Les différents scénarios envisagés ont montré l'intérêt de penser un projet d'aménagement global du musée avec un phasage permettant d'intégrer la refonte des parcours mais également la création d'espaces d'accueil des publics, l'aménagement des espaces de travail et la mise en accessibilité, en prenant en compte la question énergétique.

Médiation et développement des publics

- Une nouvelle offre de médiation pour les individuels

De nouvelles offres de médiation ont été développées en 2022 pour les visiteurs individuels, enfants et adultes, afin de leur faire découvrir les véhicules emblématiques du musée. Deux nouveaux livres-jeux pour enfants ont également été édités à destination des plus jeunes.

- Un développement de l'offre pédagogique

L'offre pédagogique proposée aux groupes scolaires s'est étoffée en 2022 avec trois nouvelles propositions de visites. Parallèlement, le musée a travaillé en partenariat avec des instituts médico-éducatifs (IME) et l'association La souris verte afin de faciliter l'accueil et le confort de visite des groupes d'enfants atteints d'un handicap mental.

Ça roule au musée ! (de mars à novembre 2022)

Pour la 3^e édition de l'animation ça roule !, les visiteurs du musée ont été invités à découvrir des véhicules de toutes époques en action, un samedi par mois, notamment une Peugeot de 1920 et la Jeep Willys MB de 1944.

Communication digitale du musée

La communication digitale du musée s'est fortement développée en 2022, avec un retour sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, et Youtube.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRY-MALARTRE

- Dépenses de fonctionnement : 94 k€
- Recettes de fonctionnement : 110 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

79.6

Opéra de Lyon

CONTEXTE

Deuxième théâtre lyrique français, l'Opéra national de Lyon est un pôle de création, de production, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Il se situe parmi les grands théâtres d'opéra internationaux avec lesquels il se coproduit.

CHIFFRES CLÉS

- **Budget : 36,8 M€**,
- **Subventions : 18,5 M€** (Ville de Lyon, État, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes),
- **Recettes propres : 7,4 M€**,
- **Subvention Ville de Lyon : 7 M€** et une subvention d'investissement de **170 k€** ; à ces subventions s'ajoutent **10,6 M€** pour les personnels Ville de Lyon dont, dès 2022, **2,6 M€** de refacturation des titulaires Ville de Lyon (mécanisme sur 11 mois pour cette première année civile) et **7,2 M€** qui correspondent à la valorisation du personnel contractuel mis à disposition (sur 11 mois),
- **Loyer versé à la Ville de Lyon : 799 k€**,
- **La valorisation des mises à disposition de bâtiments : 644 k€**,
- **Personnel : 361** postes (personnel permanent de l'Opéra de Lyon) auxquels s'ajoutent **108,59** équivalents temps plein intermittents. Sur ces **361** postes, la ville de Lyon met à disposition **227** postes.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Suite à une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire, l'Opéra a pu reprendre une activité normale en 2022.

De janvier à juin, ce sont 136 levers de rideaux qui ont rythmé le premier semestre de l'année 2022 avec un taux de fréquentation de 86 %, avec *Maria de Buenos Aires*, *Rigoletto*, *Irrelohe*, *Nuit Funèbre* au Théâtre des Célestins, *Hansel, Gretel* au Théâtre de la Renaissance, *Shirine*, *Peer Gynt*, *La Révolte des Canuts* aux Célestins, *Manon* à l'Auditorium. Pour la programmation du Ballet : une soirée dédiée à *Timulak/Kilian*, une soirée *Pontvianne/Maliphant/Pick* et l'entrée au répertoire de la pièce *Sur la montagne, on entendit un hurlement* de Pina Bausch. Ce premier semestre aura aussi été marqué par des concerts, des spectacles en famille, des concerts Opera Underground en Grande Salle comme le concert de Mélissa Lavaux. Parmi les moments marquants, les aînés de la Maîtrise ont chanté l'hymne ukrainien aux côtés des enfants ukrainiens de l'association « Les Petits Souliers » lors d'une soirée caritative pour l'Ukraine à la Maison de la Danse.

La journée portes ouvertes du 7 mai, première journée Backstage depuis 3 ans, fut un véritable succès avec plus de 5 000 visiteurs, participants et spectateurs et pour la 1ère fois, l'ensemble des sites étaient ouverts au public (Opéra, Maîtrise, Ateliers de décors et de costumes). La journée Backstage du ballet puis l'ouverture de l'Opéra aux publics dans le cadre des Journées Européennes en septembre auront aussi été une belle réussite.

Durant la période estivale 2022, l'Opéra de Lyon a proposé *l'Opéra Peer Gynt* en vidéo transmission diffusé en direct puis vidéo transmis en différé pendant l'été dans d'autres villes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'était aussi le moment pour l'Opéra Underground de prolonger la saison en cours avec le festival du Péristyle et sa 19^e saison, avec une programmation se déclinant sur 63 soirées et accueillant 34 groupes de musique venus de tous bords, avec un lieu de restauration à disposition le midi et le soir géré par le Lyon Opéra Restauration. Environ 15 000 personnes ont assisté au festival du Péristyle 2022.

De septembre à décembre 2022, ce sont 77 levers de rideaux qui ont jalonné l'ouverture de la saison 2022-2023 avec au programme : *Tannhäuser* à l'Opéra, l'Opéra en concert *Hérodiade* à l'Auditorium, *Candide*, les pièces *The Collection* et *La Belle au bois dormant* présentées par le Ballet, et comme au premier semestre, des concerts, des spectacles, des ateliers et visites en famille, ainsi que des concerts de Opera Underground en Grande salle comme le concert avec le Trio SR9. Sur cette période, le taux de fréquentation moyen aura été de 90%.

Enfin, les équipes du développement culturel sont restées engagées en 2022 et ce, notamment avec le projet participatif « Les Echos de la fabrique » qui s'est poursuivi jusqu'en juin 2022 avec le spectacle *La Révolte des Canuts* au Théâtre des Célestins.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

36 800 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7 000 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

203.3

*Personnel mis à disposition par la Ville de Lyon

Service archéologique

CONTEXTE

Le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL), acteur majeur de l'archéologie à l'échelle nationale, comprend 31 agents permanents de spécialités complémentaires et des ATA renforçant l'équipe sur des compétences spécifiques ou en cas d'opérations simultanées.

Il a piloté plusieurs programmes de recherche régionaux d'envergure. Investi dans la transmission des connaissances, il développe des actions de médiation destinées à ses divers publics en contribuant activement à la politique municipale d'égalité des chances. Il est en charge de la gestion du mobilier archéologique conservé dans ses réserves.

Le SAVL a consacré 60% de son activité aux opérations archéologiques, en majorité préventives (déclenchées par les projets immobiliers), pour la plupart menées en prestations facturées aux aménageurs. Les 15 opérations correspondent à 27% de l'activité, la rédaction des rapports de fouille après étude des résultats à 33%. L'équipe a consacré 10% de son temps aux projets de recherche et 7,5% à la médiation.

Le service s'est engagé dans un travail collectif autour de la réhabilitation du bâtiment Neyret, en lien avec les services de la DCI et le maître d'œuvre.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Activité opérationnelle

60% de l'activité globale du SAVL

La baisse du nombre des permis de construire est compensée par l'augmentation des prescriptions de l'État concernant des surveillances de travaux: le nombre des opérations SAVL a donc été maintenu.

15 opérations de terrain

27% de l'activité globale

5 diagnostics

11,5% de l'activité opérationnelle

- Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse (Lyon 9^e),
- Métropole de Lyon : collège Jean Moulin (Lyon 5^e), aménagement de la rue F. Vernay (Lyon 5^e)
- Ville de Lyon : bastion de Loyasse (Lyon 5^e), parc de la Passerelle (Lyon 5^e).

6 fouilles

87% de l'activité opérationnelle

- Ville de Lyon : église St-Irénée (Lyon 5^e), Sup'Alta: Sacré-Cœur des Chartreux (Lyon 1^{er}),
- ASL Maison du Chamarier: Maison du Chamarier (Lyon 5^e),
- SCCV Béal: 15 rue du Béal (Lyon 9^e),
- Marignan: place Dumas de Loire (Lyon 9^e),
- Habitat et Humanisme: 6 rue des Tuileries (Lyon 9^e).

4 surveillances de travaux

1,5% de l'activité opérationnelle

- Cité administrative (Lyon 3^e)
- Ville de Lyon : église Saint-Bruno (Lyon 1^{er}), église St-Bonaventure (Lyon 2^e), ferme Lambert (parc de la Tête d'Or, Lyon 6^e),

10 études post-fouilles

31% de l'activité globale

- LPA: parking St Antoine (Lyon 2^e),
- Métropole de Lyon: place Varillon (Lyon 5^e),
- Ville de Lyon: église St-Irénée (Lyon 5^e),
- ASL Maison du Chamarier: Maison du Chamarier (Lyon 5^e),
- SCI Lanson Lartigue: 15 montée St-Barthelemy (Lyon 5^e),
- Fondation Fourvière (Lyon 5^e): Maison carrée, Maison de Fourvière et Socle,
- Eiffage immobilier: Hôtel Dieu tranches 3-4-5 (Lyon 2^e),
- OGIC: 65 rue du Point du Jour (Lyon 5^e),
- SCCV Béal: 15 rue du Béal (Lyon 9^e).

2 chantiers de fouille ont été réalisés en groupe-ment avec l'Inrap, dans le cadre de la convention de collaboration mise en place en 2016.

Le chantier-école universitaire du parc de la Visitation (Lyon 5^e) a poursuivi en 2022 ses remarquables découvertes.

Recherche et communication scientifique

Les résultats majeurs des opérations 2022 sont la découverte d'un complexe de deux sanctuaires, gaulois et romain, à Vaise et l'étude en cours sur l'église St-Irénée, où l'élévation du haut Moyen Age est conservée dans la partie basse de l'édifice.

Le rôle du SAVL dans la formation universitaire et dans l'accueil et l'encadrement de stagiaires s'est confirmé: s'appuyant sur la convention de collaboration signée avec la Maison de l'Orient et de la Méditerranée et l'Université de Lyon, il a accueilli 16 étudiants de Licence et Master et renforcé son dispositif d'accompagnement professionnalisant « Aller + loin ».

Outre leur participation à plusieurs comités d'organisation de grandes manifestations scientifiques, les agents du SAVL ont publié 8 articles notamment dans des revues spécialisées. Le service a par ailleurs développé ses échanges de données géoréférencées avec l'Inrap.

Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

Signataire dès 2004 de la charte de coopération culturelle, le SAVL a maintenu sa forte implication dans le domaine de l'insertion et de la médiation: majoritairement actif dans les quartiers de politique de la ville et de veille active, il a en 2022 permis à 2050 enfants, de la maternelle au lycée, de découvrir les métiers de l'archéologie et réalisé des actions péri- et extra-scolaires pour 364 enfants.

Sa participation aux événements nationaux (Journées européennes de l'Archéologie, du Patrimoine, Fête de la Science...) reste appuyée.

Archives du sol

Soucieux d'améliorer sa gestion du mobilier archéologique, le service a poursuivi le reconditionnement de ses collections afin de préparer le déménagement imposé par le futur réaménagement des locaux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

115 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

224 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

29.1

Théâtre des Célestins

CONTEXTE

Institution culturelle et monument emblématique situé au cœur de Lyon, le théâtre des Célestins a réaffirmé en 2022 sa position d'acteur majeur de la production théâtrale en proposant une programmation axée sur la création dans toutes ses formes. Avec l'accueil de compagnies reconnues au niveau national et international et le soutien renforcé aux artistes émergents, les Célestins ont proposé un large panel de spectacles.

Afin de faciliter l'accès au Théâtre pour tous, de nombreux projets se sont orientés en direction des publics jeunes, handicapés et/ou éloignés.

Les Célestins ont renforcé la coopération avec des partenaires culturels du territoire et internationaux pour mener à bien des projets transversaux et interdisciplinaires.

CHIFFRES CLÉS

- **48** spectacles pour **340** représentations (**169** en GS, **171** en Célestine), **5** spectacles pour **39** représentations Hors les murs, **11** spectacles initialement programmés en 2020 ou 2021,
- **85 574** spectateurs,
- **13 266** participants aux actions culturelles,
- **1/3** des produits issus des recettes propres dont la billetterie **1 990 223 €** (25%) et le mécénat **233 300 €** (3%).

ACTIONS MENÉES EN 2022

2022 a été une année particulièrement dense avec 344 levers de rideaux, 39 représentations hors les murs, 18 créations, la 1^{ère} édition du prix Incandescence et celle du projet NOS.

Les engagements de reports pris auprès des compagnies afin de les soutenir au maximum ont occasionné une progression trop ambitieuse de la jauge globale offerte au cours de l'année. Malgré un nombre de billets vendus toujours aussi conséquent, les objectifs de billetterie n'ont pu être atteints.

Renforcer le soutien à la création et aux jeunes artistes

Les Célestins soutiennent la diversité des productions théâtrales avec en 2022, 17 spectacles coproduits à hauteur de 214 640 €, 95 jours de de résidence, deux artistes associés : François Hien et Thierry Jolivet, ainsi que la dernière création de Claudia Stavisky « La Trilogie de la Villégiature ».

Un soutien appuyé a été apporté aux lauréats des Prix Celest'1, des spectacles créés en résidence durant la crise sanitaire ont été reprogrammés et de nombreux jeunes artistes ont été accueillis pour la 1^{ère} fois.

En 2022, le Prix Celest'1 a évolué pour devenir le Prix Incandescences en association avec le TNP. Cet élargissement a permis aux 16 jeunes compagnies régionales sélectionnées de bénéficier d'une meilleure visibilité publique et professionnelle.

Coproduire et présenter des spectacles majeurs de la scène nationale et internationale

En 2022, des grands noms de la scène théâtrale ont présenté leurs créations, souvent coproduites par les Célestins : Jérôme Deschamps, Ariane Mnouchkine, Caroline Guiela Nguyen etc...

Le répertoire a été revisité par des artistes à l'univers fort et singulier : Sylvain Creuzevault, Pauline Bayle, Bruno Geslin, Thomas Jolly, Julie Deliquet, Munstrum Théâtre, Maïa Sandoz et Paul Moulin.

Des grands spectacles internationaux ont été accueillis : Tiago Rodrigues, Christoph

Marthaler, Anne-Cécile Vandalem.

Des spectacles familiaux ont enchanté le public : « Le Voyage de Gulliver » de Valérie Lesort et Christian Hecq, « La pluie pleure » de Nicolas Givran, « Gretel, Hansel et les autres » d'Igor Mendjisky.

Les Célestins ont soutenu et accompagné les artistes russes du théâtre KnAM qui ont demandé l'asile politique en France suite à la guerre en Ukraine.

Permettre un accès à la culture à tous les publics

En partenariat avec les acteurs locaux, les Célestins inventent tout au long de l'année des parcours sur mesure, offrant au spectateur des passerelles vers le spectacle vivant. Avec le CC de Vaulx-en-Velin, les Célestins ont porté un projet de résidence au Collège, d'où est né un spectacle écrit par François Hien, à partir de témoignages des collégiens. En 2022, le projet phare des Célestins « Ô Parleurs » s'est développé et le théâtre a poursuivi son engagement dans le cadre de la Charte de coopération culturelle.

Les Célestins ont proposé des traductions en langue des signes ou en audiodescription, et poursuivi leur politique tarifaire en direction des publics jeunes ou précaires.

Développer les liens avec les partenaires culturels de la Métropole

En 2022, les Célestins ont co-produit des spectacles hors les murs sur les scènes de la Métropole : la Croix-Rousse, le Radiant et le TNP.

Deux projets produits par l'Opéra de Lyon et des spectacles inscrits dans les festivals « Karavel » et « Sens Interdits » ont été intégrés à la programmation. Les Célestins ont accueilli les Festivals « Lyon BD », « Ecran Mixte » et « Lumière ». Le théâtre a approfondi ses échanges avec le cinéma grâce à son projet « Ecran Rouge » et des séances en résonance avec la programmation aux cinémas Lumière et Comoedia.

2022 marque le démarrage du projet européen NOS initié par l'ENSATT en partenariat avec 3 théâtres et 3 écoles du Portugal et de Galice.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

8 733 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

8 053 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

41.5





CONTEXTE

La Petite Enfance est un levier puissant pour amorcer la transformation écologique de façon inspirante et inscrire durablement des pratiques éco responsables épanouissantes pour les enfants et les familles.

Les grandes missions consistent au maintien de l'accueil de qualité pour les jeunes enfants, à la végétalisation des cours de crèches et au renouvellement des marchés publics pour des achats responsables et sains en vue d'améliorer la santé des enfants.

Le développement des crèches de plein air et de la pédagogie de plein air est un enjeu fort, tant pour améliorer le bien-être des enfants que celui des professionnels et c'est aussi un levier d'attractivité pour la Ville face à la pénurie nationale de personnels.

CHIFFRES CLÉS

- 158 établissements d'accueil,
- 1823 places collectives municipales,
- 3046 places en gestion associative subventionnées (109 établissements),
- 1973 places en gestion privée,
- 19 Relais Petite Enfance,
- 13 Lieux d'Accueil Enfants-Parents,
- 1 réseau ressource handicap,
- 5 ludothèques.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'activité 2022 de la Direction de la Petite Enfance a été marquée par plusieurs temps forts :

- La signature de la Convention Territoriale Globale entre la Ville de Lyon et la CAF entraînant une révision importante du budget 2023 liée au versement du bonus territoire directement aux associations,
- La mise en œuvre de la loi Norma, avec notamment le lancement de la réécriture du PSDD (Projet Social et de Développement Durable) via un séminaire des adjoints Petite enfance et des coordinatrices. Il a permis de défricher les axes et orientations politiques pour la petite enfance afin de porter les nouvelles ambitions,
- La pénurie de professionnels qui se poursuit malgré une rentrée plus sereine en septembre 2021.

Les actions ont poursuivi plusieurs objectifs :

Poursuivre la transformation écologique appliquée au secteur de la Petite Enfance

- Livraison de la première cour végétalisée, poursuite de la réflexion avec les associations souhaitant développer des projets de jardin pédagogique et suivi de la dotation en équipement d'extérieur,
- Poursuite de l'expérimentation des couches lavables, renouvellement du marché d'achat des jeux et jouets issus du circuit d'occasion, poursuite de l'expérimentation de compost dans une crèche, extension des produits Bio dans l'alimentation,
- Déploiement des boîtes à dons dans les crèches pour favoriser les circuits de réemploi et la solidarité entre les familles,
- Amorçe des réflexions pour le renouvellement du marché alimentation renouvelé pour septembre 2023,
- Finalisation de l'accompagnement des équipes pour le développement des pratiques de plein air.

Soutenir les associations et le développement de nouvelles structures :

- Apport financier via les subventions et renouvellement des conventions d'occupation de locaux,
- Accompagnement fort mis en œuvre par la Direction pour soutenir les associations à la

fois dans leurs difficultés budgétaires mais également face à la pénurie de professionnelles et les problématiques de locaux,

- Travaux d'entretien et d'amélioration du bâti face aux enjeux de l'urgence climatique (brasseurs d'air, film anti-uv...),
- Poursuite des études pour la création de crèches de plein air.

Soutenir l'accueil individuel et la complémentarité de l'offre

- Réflexion sur le redéploiement des postes d'animatrices de RPE sur leur bassin d'emprise pour être au plus près des domiciles des assistantes maternelles,
- Mise en œuvre du réseau de partage de pratiques et d'entraide des RPE,
- Mise à jour des outils de communication.

Poursuivre l'accompagnement à la parentalité

- Soutien au LAEP nomade déployé dans trois arrondissements,
- Développement de l'offre de LAEP : augmentation du périmètre du LAEP Parent'aise et ouverture de LAEP Cocon au sein d'un foyer d'accueil dans le 3^e. Un projet de LAEP ouvert sur l'arrondissement et pensé aussi comme un lieu de répit pour les mères sans-abri,
- Projets de soutien à la parentalité sur la thématique de la réduction des inégalités des genres dans certaines structures du 8^e et du 9^e.

Redonner de l'impulsion aux partenariats institutionnels

- Liens forts avec la CAF du Rhône sur le suivi, le pilotage de la CTG et l'accompagnement des partenaires associatifs,
- Dialogue avec la PMI avec la reprise des contrôles après deux ans d'interruption,
- Participation active à des Journées de temps forts : Petite Enfance et Insertion, Acteurs de la Petite Enfance, Journée d'étude Handicap, S'Epanouir Ensemble.

Innover pour maintenir la qualité d'accueil

- Poursuivre le dispositif AVIPS permettant l'insertion sociale et professionnelle des familles en leur garantissant une place en crèche et un accompagnement essentiel pour la reprise d'un emploi,
- Poursuivre le partenariat au sein de la Cité Educative (Lyon 8^e) avec un travail sur les transitions et la valorisation du savoir-faire des professionnels Petite Enfance.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

17 923 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

29 937 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

728.1

CONTEXTE

A la rentrée 2022, 34 670 élèves sont scolarisés dans les 208 écoles de l'enseignement primaire public à Lyon (- 2,55% par rapport à 2021).

Dans le cadre de la politique publique de l'éducation, la Ville a des compétences régaliennes : fixer les périmètres scolaires, assurer les inscriptions dans les écoles et l'enquête sociale des enfants instruits à domicile. Elle prévoit la construction et l'entretien des bâtiments, ainsi que l'ensemble des dotations permettant le fonctionnement des écoles. Elle prend en charge la politique médico-sociale dans les écoles. Elle organise un service de restauration (127 restaurants) et des activités périscolaires dans le cadre d'accueils de loisirs, y compris le mercredi matin. Elle est responsable de l'ensemble des personnels des écoles à l'exception des enseignants et soutient par des subventions le tissu associatif du secteur. Elle apporte un concours financier aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (8 103 élèves).

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'enfants inscrits au périscolaire

- Accueil du matin : **9 274**,
- Pause méridienne : **31 633**,
- Après la Classe : **7 789**,
- Fin d'Aprèm : **3 424**,
- Les Ateliers du Mercredi : **2 887**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Projet éducatif

Trois ambitions structurent le projet éducatif de Lyon : l'éducation à la transition écologique, l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice, l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Ce projet se concrétise par le financement d'activités qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative. Il intègre également le financement de vacances (remplacements ponctuels, garderies et études...). Les concertations avec les enfants et les équipes éducatives sur les projets de Cour nature au sein des groupes scolaires sont aussi portées par ce programme.

Pendant l'été, la ville de Lyon a mis en place les « Ateliers d'Été » en accueillant des enfants de moins de 6 ans sur 11 sites d'implantation (mutualisés avec Divertisport) : en moyenne 264 enfants/jour du 11 au 15 juillet, 288 enfants/jour du 18 au 22 juillet, et 268 enfants/jour du 25 au 29 juillet. En 2023 la mutualisation avec Divertisports sera encore accrue.

Ce programme enregistre aussi des recettes participation-famille qui ont presque doublé suite à une année 2021 de crise sanitaire.

La gouvernance du projet éducatif de Lyon a enfin été élaborée et sa déclinaison par arrondissement a été initiée en 2022.

Prévention Santé Enfant

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires.

Les équipes du médico-social sont notamment intervenues sur l'urgence sociale, la prévention du décrochage scolaire, la prévention/protection de l'enfance, la lutte contre le harcèlement scolaire, l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Restauration scolaire

Il s'agit de l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne. L'année est marquée par la mise en place, en septembre 2022, d'un nouveau marché fondé sur un cahier des charges ambitieux en matière de transition écologique, de bio et de local (50% de local et 50% de bio dès la rentrée 2022). Ce sont aussi deux menus au choix, équilibrés et de saison : «petit bouchon» (tous aliments) et «jeune pousse» (100% végétarien). Le repas reste à coût identique pour les familles, dans une volonté de justice sociale. La moyenne au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2022-2023 est de 25 463 repas commandés / jour.

La formation du personnel de la pause méridienne à cette nouvelle offre de restauration a été conduite en 2022.

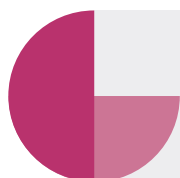
La valorisation des bio-déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été déployées sur 43 écoles pour une collecte d'environ 346 tonnes de déchets.

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, la fourniture des équipements informatiques et mobiliers que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures,...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées (forfait par élève lyonnais : 1 300 € en maternelle, 920 € en élémentaire).

En septembre 2022, un groupe scolaire provisoire a ouvert dans le 7^e : Ginkgo et la maternelle Olympe de Gougues a été regroupée avec l'école Pasteur.

Avec la fin de la crise sanitaire les protocoles d'accueil et de nettoyage spécifiques ont été supprimés à la rentrée 2022.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

31 688 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

17 630 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1751.3



VILLE DE LYON
Du champ à l'assiette,
du nouveau dans les
cantines lyonnaises !
« plus bio et plus local, c'est possible ! »
Prenez les produits et légumes de l'indigène.
Initiative de l'Association de parents.

BIÈREKUS
DU CRIP

LA
PYRAMIDE
DES
ALIMENTS

CONTEXTE

La Direction des Sports met en œuvre des actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, scolaire, amateur, professionnelle, élite, animations et actions éducatives. Elle favorise l'éco-responsabilité, l'égalité et l'inclusion.

CHIFFRES CLÉS

- **450** clubs sportifs et **100** établissements scolaires accueillis dans les équipements sportifs, pour **450 000** heures de pratique,
- Divertisport : **8 100** semaines vendues, **3 500** à **4 000** familles bénéficiaires,
- **20 000** enfants bénéficiant d'un apprentissage de la natation et d'un sport terrestre, en temps scolaire,
- Soutien à **14** sportives et **14** sportifs de haut niveau préparant les JO,
- **180** clubs sportifs subventionnés,
- Application enform@Lyon : **39** parcours géolocalisés, **6** aires de fitness, plus de **50 000** téléchargements,
- Maison Sport Santé : **90** bénéficiaires en file active, **17** séances hebdomadaires,
- Entrées en piscines : **750 900** dont **213 500** l'été,
- Entrées en patinoires : **125 600**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

En 2022 la Direction des Sports a contribué au retour des Lyonnais.e.s vers l'activité sportive.

Exploitation des équipements sportifs

3 M€ en dépenses et 4.8 M€ en recettes
Les piscines de la Ville ont enregistré des fréquentations et des recettes en très nette progression, après 2 années marquées par les fermetures : +95% pour les fréquentations et +66% pour les recettes. Elles restent toutefois inférieures à celles de 2019 : -18% pour les recettes et -14% pour les fréquentations. En reconduisant en 2022 l'implantation de la piscine éphémère au Parc de la Tête d'Or, doublée d'une 2^e piscine dans le secteur de Gerland, et en développant le système de réservations associé à un paiement en ligne pour les entrées en piscines et en patinoires, la Direction des Sports a favorisé le développement d'une offre de proximité. Le sport scolaire des collèges et des lycées a repris son activité normale générant près de 200 000 heures de temps sportifs et d'utilisation des équipements de la ville, générant une recette de 1,2 M€.

L'animation autour du Sport

350 k€ en dépenses et 560 k€ en recettes
Les Accueils collectifs de mineurs Divertisport marquent une forte reprise de la fréquentation qui progresse de 25% par rapport à 2021, reprise des accueils de printemps et transfert des accueils de loisir d'été des 6-10 ans. Un dispositif inclusif d'accueil d'enfants en situation de handicap est proposé chaque année.

L'application enform@Lyon a poursuivi son déploiement par l'aménagement d'une aire de fitness dans le secteur de Gerland.

Une maison du « sport santé » labellisée s'est installée à Gerland afin de proposer en un même lieu un programme préventif, éducatif, thérapeutique, répondant notamment au « sport sur ordonnance » au profit de personnes souffrant d'affections longue durée ou de maladies chroniques et du grand public dans le but d'orienter, de proposer une pratique adaptée, encadrée ou non, et engageante. Une antenne a également ouvert à la Halle d'athlétisme Diagana (9^e).

La 7^e édition du raid familial ReLyonNous

s'est déroulée en juin sur le 7^e arrondissement, s'articulant autour d'activités ludiques, culturelles et sportives : 2 500 participants recensés.

Soutien aux clubs sportifs : 4.4 M€

L'outil d'aide à la décision développé en 2021 a permis d'objectiver les subventions de fonctionnement allouées aux associations contribuant à l'égalité femmes/hommes, l'inclusion et à l'écoresponsabilité dans le sport ou d'opérer des réajustements. Cet outil évalue les associations sportives sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Un travail de réflexion et de rééquilibrage du budget alloué au sport amateur, a permis de valoriser les subventions de 28 clubs témoignant d'actions pertinentes au regard de la politique sportive de la ville, et de subventionner 21 nouveaux clubs.

Afin d'accompagner cette démarche, trois soirées de conférence ont été organisées dans les salons de l'hôtel de ville (réunissant 200 personnes à chaque édition). Des ateliers ont été proposés aux clubs soucieux de se former à des solutions concrètes.

Les 3 clubs professionnels du territoire, à savoir le LOU Rugby, l'ASVEL féminin et l'OL, ont perçu 430 350 € de subventions et 646 000 € d'achats de prestations. La ville poursuit une démarche de proportionnalité effective concernant l'achat de billetterie auprès de l'OL (féminin et masculin).

L'appel à projet trait d'union a été relancé en 2022 avec une session unique. 48 projets ont été soutenus pour un montant de 205 000 €.

Le soutien aux athlètes de haut niveau préparant les Jeux Paralympiques de Pékin 2022 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été renouvelé pour un montant total de 129 k€.

Événementiel sportif

L'événementiel sportif a retrouvé sa place avec les 2 tournois de tennis, OPEN PARC au parc de la Tête d'Or, et 6^e sens féminin, au Palais des Sports.

Une dizaine d'événements de proximité ont été soutenus à hauteur de 128 000 €.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

8 368 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 669 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

422.0

*Budget Direction des Sports

Évènements et animation

CONTEXTE

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des évènements soutenus et produits par la Ville de Lyon ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Une attention particulière est portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations. Ces axes seront développés, en lien avec les services de la Ville de Lyon, tant à travers la communication des porteurs de projets qu'à travers la transformation effective de leurs modalités de production d'évènement.

CHIFFRES CLÉS

- Run in Lyon : **30 000** inscrits.es,
- Saintélyon : **17 000** inscrits.es,
- Lyon Vélo Festival : **6 000** participants.es,
- Lyon Urban Trail by night : **6 000** inscrits.es,
- Lyon Urban Trail : **5 100** participants.es,
- Re Lyon Nous (7^e édition) : **3 500** inscrits.es,
- Village Rugby Tour : **3 000** visiteurs,
- Nordic Walk in Lyon : **2 500** inscrits.es,
- Lyon Kayak : **2 000** inscrits.es,
- La Reprise : **500** invités.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Les évènements sportifs de la Ville de Lyon ont repris une activité normale pré-covid et se répartissaient de la manière suivante :

Les subventions versées par la Ville de Lyon, présentées par thématique :

- Course à pied hors stade : « Saintélyon », « Lyon Urban Trail », « Lyon Urban Trail by night », « Ultra Boucle de la Sarra »,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : « Lugdunum Roller Contest », « Lyon Free Bike », « BMX Street Station »,
- Sport boules : « Tournois de Pentecôte », « Trophée des Clos Boulistes »,
- Mise en valeur des fleuves : « Lyon Kayak », traversée de Lyon à la nage avec palmes,
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or, « Lyon Vélo Festival »,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon,
- Promotion de toutes les disciplines sportives : « Open Sport de Lyon »,
- Sport santé : « Nordic Walk in Lyon ».

L'organisation d'évènements produits par la Ville de Lyon :

Re Lyon Nous est un évènement gratuit qui permet aux Lyonnaises et Lyonnais de découvrir la ville autrement tout en s'amusant. Le temps d'une journée, les participants parcourent un ou plusieurs arrondissements à travers différentes étapes sportives, ludiques et culturelles dans une ambiance festive et familiale. Il s'agit alors pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement. Cette année il s'est déroulé le dimanche 5 juin 2022, pour sa 7^e édition, avec 3 500 participants de 6 à 82 ans. Les deux parcours de 6 et 12 km ont traversé le 2^e et le 7^e arrondissement pour un total de 30 600 km parcourus.

La Reprise, anciennement intitulée « la soirée de reprise sportive » est une soirée de rentrée et de lancement de la saison sportive ; moment convivial et festif qui permet de rassembler les actrices et acteurs du sport à Lyon.

Lors de cette soirée, qui s'est déroulée le 12 septembre 2022 au Musée des Confluences, des initiatives locales ont été mises à l'honneur suivant des thématiques ainsi définies : éco-responsabilité, inclusion et égalité femme-homme. Neuf projets ont été sélectionnés au préalable et soumis au vote du public et d'un jury composé de personnalités du monde sportif. A l'issue de ce vote, trois initiatives locales, une par thématique, ont été mises en lumière lors de la soirée.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

420 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

35 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

13.1

*Total de la Direction

CONTEXTE

La Direction du Développement territorial a pour mission de coordonner les politiques publiques locales visant à assurer un développement équilibré des quartiers.

Elle pilote la mise en œuvre des politiques municipales dans le cadre de partenariats institutionnels en matière de prévention-santé, jeunesse, politique de la ville, développement économique, emploi insertion. Elle organise et anime le partenariat entre la Ville et les associations d'éducation populaire afin de soutenir les équipements et les projets de développement social local, ainsi que le développement des jardins partagés. Elle met en place les actions de communication, les observatoires et démarches d'évaluation nécessaires.

CHIFFRES CLÉS

- Accompagnement de **15** centres sociaux, **12** MJC, **8** maisons de l'enfance et **5** structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, association Ka Fête ô Mômes et Centre Pierre Valdo, Coup de pouce Relais),
- **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- **9** ateliers santé-Ville et **9** conseils locaux de santé mentale.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Dans les champs d'action du développement territorial, les activités 2022 se déclinent ainsi :

Politique de la ville

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2023 et des projets de territoires,
- Programmation 2022 des appels à projet liés à la politique de la ville avec plus de 2.5 millions d'euros de crédits spécifiques pour soutenir des actions portées par des associations et les bailleurs sociaux dans les quartiers de la géographie prioritaire,
- Mise en place d'une enveloppe de crédits spécifiques de 150K€ dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Peri afin de développer une offre renforcée et d'accentuer les réponses pour l'accompagnement des publics usagers de la place.

Jeunesse

Mise en œuvre de la nouvelle convention-cadre triennale avec le Centre régional Information jeunesse (CRIJ) avec pour objectifs la mise à disposition des publics jeunes lyonnais d'une offre de services présentiels et numériques dans tous leurs domaines d'intérêts (orientation, emploi, formation, logement, santé, mobilité, engagement, loisirs,...), la coordination et l'accompagnement du déploiement de structures d'information jeunesse (IJ) sur le territoire de la ville de Lyon et la contribution à l'émergence de nouveaux projets pour la jeunesse lyonnaise.

Vie associative

- Renouvellement du partenariat 2022 à 2025, avec les structures associatives, avec comme objectifs : une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie, une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique, et le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale,
- Accompagnement des associations dans un contexte de crise économique et sociale impactant les projets associatifs et l'équilibre financier des structures, avec un soutien renforcé de la Ville de Lyon,
- Ouverture de la MJC Sans Souci en juillet,
- Extension de l'offre de la MJC Laënnec-

Mermoz à compter de septembre,
• Soutien à une mission de préfiguration du futur pôle sportif et culturel de Mermoz.

Santé/prévention :

- Écriture du nouveau Contrat local de santé de Lyon 2022-2027,
- Élaboration du Projet santé Péri,
- Aide de 90K€ à la SACVL, pour des travaux d'investissement en vue de la création d'une maison de santé pluri professionnelle dans le 1^{er} arrondissement et de 40K€ à l'association Virage Santé en vue de la finalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'un centre de santé sexuelle communautaire.

Projet éducatif

Poursuite de la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant près de 60% de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du nouveau Projet éducatif territorial.

Prévention/sécurité

- Nouveau cadre de travail avec l'adoption de la STSPD de Lyon 2022-2026 en janvier avec pour objectifs l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques, pour garantir aux habitants un cadre de vie apaisé et l'accompagnement individualisé des publics en difficultés, des victimes et auteurs d'infractions,
- Confortement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et du dispositif « Quartier de Reconquête Républicaine » dans le 8^e arrondissement.

La Direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants en fort développement avec notamment la création de deux jardins partagés, dans le 5^e et le 3^e arrondissement, et aux associations d'anciens combattants.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

25 886 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 092 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

45.3

* Total de la Direction du Développement territorial

CONTEXTE

Créée en 2005, la Mission Égalité et Hospitalité intervient autour de 4 grands axes :

- Prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination, sur tous les critères et domaines couverts par la loi, pour œuvrer à l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services, garantir à chacun.e l'effectivité de ses droits,
- Égalité femmes-hommes, pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité de genre, lutter contre les violences faites aux femmes,
- Handicap et accessibilité universelle pour créer les conditions de l'égalité, de l'autonomie des personnes, de l'accès aux services publics et aux droits,
- Hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante et hospitalière pour les personnes exilées.

CHIFFRES CLÉS

585 481 € de budget de fonctionnement dont près de **445 725 €** dédiés au soutien d'une centaine d'associations œuvrant sur le territoire pour la promotion et l'égalité des droits.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Deux périmètres d'intervention structurent l'action de la mission :

- En interne, des projets menés avec l'ensemble des directions de la Ville (via le budget sensible au genre, les référents internes « handicap », le plan de lutte contre les violences LGBTphobes, la mise en accessibilité de la Fête des Lumières...)
- En externe, deux instances consultatives - un Conseil pour l'égalité femmes-hommes et une Commission communale pour l'accessibilité - réunissant à elles deux, près d'une centaine d'associations du territoire.

L'année 2022 a été marquée par le déploiement de projets structurants :

L'expérimentation du budget sensible au genre, avec la construction de la méthodologie (formation des équipes, catégorisation des budgets, identification des indicateurs, collecte et analyse de données sexo-spécifiques, formulation d'objectifs) et son application aux cinq premières directions pilotes (sports, espaces verts, musée des Beaux-Arts, mairie du 7^e et commande publique)

La création d'un 5^e groupe de travail issu de la Commission Communale d'Accessibilité sur l'accessibilité de l'offre sportive, avec les associations de personnes concernées et les structures sportives, dans la perspective notamment de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le lancement de la mission autour du dispositif territorialisé d'accès au droit de la non-discrimination - en lien avec le Barreau de Lyon, le CDAD, le Défenseur de droits, la MJD, les associations du territoire. La réalisation de l'état des lieux et du diagnostic en 2022 constitue la base de la poursuite du travail et de l'écriture d'un nouveau projet visant la constitution, la coordination et l'animation d'un réseau de partenaires, et la structuration d'un parcours facilitant l'accès au droit des habitantes et des habitants.

Le lancement d'un travail partenarial autour du premier plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations dans l'emploi et l'insertion, associant la Métropole, la Ville de Villeurbanne et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

L'élaboration du plan d'actions 2022-2026 « Lyon, ville hospitalière », associant les directions de la Ville concernées et un grand nombre de partenaires associatifs et institutionnels, qui s'est accompagné de la signature du premier Contrat Territorial Accueil et Intégration, en partenariat avec la Préfecture, la Métropole et la Ville de Villeurbanne, et d'un appel à projets à destination des associations du territoire.

Par ailleurs, les actions « historiques » de la mission égalité et hospitalité – soutien financier aux associations locales, organisation de la quinzaine de l'égalité pour le 8 mars et la journée internationale du 25 novembre de lutte contre les violences faites aux femmes - ont continué à se déployer.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

560 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

4.0



CONTEXTE

En 2022, les effets de la crise sur les plus précaires se sont prolongés. Face à ce constat, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renforcé son action pour répondre, au plus près du terrain, aux besoins vitaux des plus vulnérables et des séniors.

Le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social et, dans ce cadre, procède à l'instruction des demandes d'aide sociale, au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales et solidaires, hygiène, accès au logement...).

Il gère également 15 résidences autonomie séniors, un accueil de jour et 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il déploie en outre une politique d'animation globale en direction des séniors autour du bien vieillir et du maintien à domicile.

L'ensemble de ces missions se traduit à la fois par des dépenses directes sur le budget du CCAS ou via des partenariats associatifs pour lesquels des subventions ont été versées à hauteur de 1 426 625€ sur le secteur solidarité et 295 400 € sur le secteur gérontologie en 2022.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Le CCAS a joué un rôle de premier plan en matière d'aide alimentaire, notamment par le subventionnement des associations de ce secteur à hauteur de 147,5 k€.

Aides à la Famille et à la Personne

En 2022, la Ville a versé au CCAS une subvention de 20 000€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle a également poursuivi son soutien aux associations d'aides ménagères (57 k€) et de foyers restaurants (78 k€) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (58 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (103k€).

Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) a permis d'attribuer 805 k€ aux associations apportant un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).

Veille sociale

Ce programme regroupe les financements destinés notamment aux Accueils de jour, aux associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité ou encore aux acteurs de l'aide alimentaire. Ces associations, qui ont dû adapter leurs modalités d'accueil et d'organisation afin de répondre encore plus cette année aux besoins des publics touchés par la crise, ont bénéficié d'un soutien de 622 k€.

La subvention d'équilibre de la Ville au CCAS s'élève pour sa part à 13 204 k€, en hausse de + 439 k€ par rapport à 2021, intégrant la nouvelle prestation de restauration en résidence, la progression de la masse salariale en raison du Ségur de la santé et de l'évolution du RIFSEEP et l'évolution du cout de certains postes (fluides, alimentation).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

15 288 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

SERVICE MUTUALISÉ AVEC LA MÉTROPOLE

Services funéraires

CONTEXTE

L'activité de la Direction des Cimetières et du Funéraire est divisée entre 2 services :

Service Administratif du Funéraire

Ce service prend en charge les missions suivantes :

- Etablir tous les actes des décès survenus dans les 9 arrondissements de Lyon,
- Délivrance des autorisations réglementaires,
- Gestion des concessions funéraires (achats, renouvellements et reprises),
- Inhumation des personnes dépourvues de ressources.

Gestion des sites

Ce service a pour missions :

- La surveillance, l'aménagement et l'entretien des 7 cimetières lyonnais,
- L'accueil et l'information des familles dans ces cimetières,
- Le contrôle des opérations funéraires et des travaux dans ces mêmes sites.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Les actions menées en 2022 ont été les suivantes :

- Construction de puits de dispersion à Guillotière Nouveau et Croix Rousse Ancien,
- Démarrage du chantier de construction d'un ossuaire à Loyasse Ancien,
- Finalisation des travaux dans les locaux de la direction,
- Changement de système informatique pour l'ensemble de la direction,
- Etablissement du diagnostic en vue de la renaturation des cimetières de la Guillotière.

CHIFFRES CLÉS

Activités en lien avec les décès

- Nombre d'actes de décès sur Lyon : **6 553**,
- Nombre de mises en bière sur Lyon : **4 894**,
- Nombre de crémations sur Lyon : **2 283**,
- Nombre d'inhumations sur Lyon : **1 709**.

Activités en lien avec les concessions

- Nombres d'achats de concessions : **567**,
- Nombres de renouvellements : **1 211**,
- Nombres de reprises administratives : **650**,
- Recettes : **1 213 k€**.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

851 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 214 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

62.0

CONTEXTE

L'activité de la Direction Cadre de Vie (DCV) s'articule autour de trois grands axes :

- Sanitaires publics : la ville compte environ 200 WC publics gratuits. Ils permettent de limiter les problèmes d'hygiène et les plaintes afférentes et sont vitaux pour les publics précaires,
- Détagage des façades et des bâtiments publics : la ville ne pratique pas de détagage systématique mais propose un « Contrat Façades Nettes » aux propriétaires, commerçants ou bailleurs sociaux qui souhaitent entretenir leur patrimoine et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie,
- Ouvertures / fermetures des squares, parcs et jardins : la DCV s'occupe des fermetures nocturnes de certains squares, parcs et jardins du 1er mai au 30 septembre afin de limiter les nuisances. Ces parcs restent ouverts 24h/24 sur le reste de l'année.

CHIFFRES CLÉS

Sanitaires publics

- Fréquentation globale des sanitaires surveillés : **1,2** millions d'usagers,
- Coût de fonctionnement : **1 985 k€** pour l'entretien, maintenance des sanitaires

Détagage des façades et des bâtiments publics :

Coût de fonctionnement : **820 k€** couverts par les recettes des contrats façades nettes

Squares, parcs et jardins : fermeture nocturne de 37 lieux

Coût de fonctionnement : **308 k€**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Mise en service de nouveaux sanitaires publics sur des emplacements sensibles (berges du Rhône ou de la Saône, secteur Péri),
- Enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage des aires canines ville de Lyon.

Équipements publics

- 4 sanitaires publics surveillés (Bellecour, Saint Jean, République, Gerland),
- 30 aires canines ville de Lyon,
- 279,2 m² de panneaux d'affichage libre.

ORIENTATIONS MISE EN ŒUVRE

- **Sanitaires publics** : redéfinition des objectifs avec prépondérance donnée aux sanitaires autonomes & écologiques,
- **Panneaux d'affichage d'opinion** : état des lieux des panneaux existants et redéfinition des objectifs en matière d'affichage libre,
- **Sécurisation d'espaces** : nouveaux parcs sécurisés (parc Roger Bréchan, parc des Curiosités, square Jugan, Jardin Carquillat, Jardin Burdeau, Clos Saint Benoît, square Sainte Marie Perrin).



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 453 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

783 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16.0

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la dématérialisation du droit des sols et la mise en application de la Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale signée avec les professionnels de la construction.

Concernant l'aménagement du territoire, les projets de renouvellement urbain de Mermoz Sud et de Langlet Santy ont été lancés tout comme les études pour l'aménagement des rives droites du Rhône ou la requalification de l'avenue des Frères Lumière.

La modification n°3 du PLU-H a été approuvée afin d'intégrer dans le droit les objectifs de production de logement social, de renforcement de la végétalisation des projets, de diminution de la place de la voiture.

En 2022, la Ville de Lyon a autorisé la construction de 1 271 logements collectifs et 1 282 logements sociaux ont été agréés, ce qui porte le chiffre des logements sociaux à 61804.

CHIFFRES CLÉS

- **593** permis de construire déposés,
- **1780** logements collectifs déposés,
- **6 686** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- **-22,99%** : taux SRU au 1^{er} janvier 2022,
- **1282** logements sociaux agréés.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Aménagement et partenariat associatif

La direction soutient les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville, par des subventions versées à :

- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (210 k€),
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole.

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des études de fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu ou le site des Blanchisseries.

Gestion du droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite l'utilisation du logiciel « Cart@ds » mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole. La qualité des projets délivrés est assurée notamment par le soutien d'un architecte, d'un coloriste, d'un environnementaliste et d'un paysagiste conseil.

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme afin de faciliter le dépôt des demandes pour les usagers.

Les recettes de la direction reposent sur les redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, liées à la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme. Le tarif des redevances a été modifié en 2021 pour intégrer un tarif préférentiel pour les travaux participant à la rénovation thermique du bâti existant.

Habitat

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public. Il permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social.

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation.

En 2022, Lyon a accueilli le congrès HLM et participé à son organisation à hauteur de 30 k€.

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles (19 k€),
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus (25 k€),
- L'association Habitat et Partage (4 k€) qui participe à la mise en œuvre des programmes d'habitat partagé.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

683 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 241 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

55.0

Éclairage urbain

CONTEXTE

Si l'éclairage urbain a pour mission principale d'éclairer la Ville, la Direction de l'éclairage urbain (DEU) a aussi pour mission d'exploiter, faire évoluer et gérer le patrimoine éclairage dans ses différentes composantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens par l'éclairage des rues, parcs et jardins,
- Réaliser la mise en valeur nocturne de la ville dans le cadre du Plan Lumière,
- Permettre les activités sportives nocturnes en extérieur,
- Assurer l'alimentation électrique des marchés alimentaires,
- Participer à la réalisation des festivités ou animations sur l'espace public par la réalisation de branchements électriques provisoires, et par la conception et la réalisation d'un site pour la Fête des Lumières,
- Participer au rayonnement international de Lyon.

CHIFFRES CLÉS

- **78 848** lampes gérées,
- **18 899 907 kWh** consommés,

Éclairage fonctionnel

- Coût de fonctionnement par lampe : **88 €**,
- Dont consommations électricité : **50 €**,
- Coût de revient par habitant : **9,20 €**.

Plan lumière

- Coût de fonctionnement par lampe : **31 €**,
- Dont consommations électricité : **13 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,38 €**.

ACTIONS MENÉES EN 2022

L'année 2022 a été marquée par la réalisation des premières mises en service d'opérations de la programmation pluriannuelle des investissements, tournée vers l'intensification des actions en matière de transition écologique, avec la mise en service d'un éclairage par détection dans les quartiers de Charcot-Valdo à Lyon 5^e et de Transvaal-Monplaisir à Lyon 3^e et 8^e. Compte tenu du contexte économique, certaines matières qui servent à fabriquer les fournitures utilisées en éclairage public ont connu des hausses sans précédent. La démarche d'élaboration du 3^e plan lumière s'est poursuivie pour intégrer les enjeux nouveaux comme la préservation de la qualité du paysage nocturne, la sobriété, l'articulation entre lumière publique/privée et la gouvernance citoyenne avec comme objectif une approbation au Conseil Municipal de mai 2023.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par le renouvellement des marchés de l'énergie dans le cadre d'une centrale d'achat de la Métropole et par la tenue de l'audit de suivi pour la certification ISO 14001 de la Direction.

Éclairage public

Éclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel (54 410 lampes installées) contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente ainsi un enjeu urbain important. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif et au changement systématique des lampes. La technologie led est arrivée à maturité. La pertinence de son déploiement est analysée au cas par cas en fonction des projets et notamment lorsqu'il est possible de mettre en œuvre une exploitation d'éclairage intelligent (gradation, détection...).

Plan Lumière

La mise en lumière de la ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue à son rayonnement, ce qui nécessite une attention particulière. Actuellement, 23 229 lampes sont installées pour la mise en valeur de la ville. En 2022, plusieurs installations ont été remises à niveau en

régie comme la galerie des Terreaux et le pont de la Mulatière. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations électriques

Ce poste important du budget de fonctionnement (52 %) fait l'objet d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution. L'année 2022 est marquée par une forte baisse de la consommation énergétique : -2 298 499 kWh consommés par rapport à l'année précédente (chiffre provisoire). La baisse s'explique principalement par les travaux engagés dans les 3^e, 5^e et 8^e arrondissements (éclairage à détection de présence) et pour une partie par l'extinction des illuminations certains soirs de semaine. Pour 2022, les opérations de travaux ont permis de déposer pour plus de 16 M de kWh cumac au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Éclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 1 206 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. Ces équipements très utilisés demandent une maintenance active pour garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité pour la pratique sportive.

Électrification des marchés alimentaires

L'électrification des marchés alimentaires représente 37 sites et 1 223 prises. Les travaux de maintenance sont irréguliers et dépendent des aléas que peuvent subir ces installations.

Festivités assurées par la DEU

Le temps passé pour le raccordement électrique des manifestations organisées sur le territoire repart à la hausse et se situe à un niveau proche de celui de 2019. Pour la Fête des Lumières édition 2022, la DEU est intervenue au parc Blandan pour mettre en lumière le projet « Cachés dans la ville » de Théoriz, un parcours interactif composé de plusieurs ateliers ludiques dédiés aux enfants. La DEU contribue également au parcours lumineux traditionnel, aux branchements électriques des illuminations et aux raccordements des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

5 852 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

333 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

78.1

CONTEXTE

La Direction des espaces verts devenue fin 2022 la Direction Biodiversité et nature en ville, reconnue par l'obtention régulière de labels nationaux, est engagée dans une démarche de gestion environnementale.

Elle adapte ses pratiques sur les espaces en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la biodiversité. Elle participe aux projets de végétalisation qui visent à créer des îlots de fraîcheur afin de replacer le végétal au cœur des projets urbains. Elle intervient également dans la préservation des espèces menacées (faune et flore).

CHIFFRES CLÉS

- **500 ha** de surfaces en gestion,
- **300** parcs, squares et jardins,
- **231** aires de jeux et **12** sites d'équipements sportifs,
- **114** bassins, fontaines et systèmes de brumisation,
- **315** bornes fontaines de distribution d'eau potable,
- Plus de **58 000** arbres gérés sur la Ville répartis en **380** espèces,
- + de **263 000** plantes produites au centre de production horticole,
- **12 000** taxons au jardin botanique,
- **400** animaux pour **61** espèces au jardin zoologique,
- + de **6 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- **37 500** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques,
- **27** vergers comportant **47** variétés patrimoniales.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Évènementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques et événements menés par Lyon Nature autour de la sensibilisation à la biodiversité et à la nature en ville auprès de nombreux publics.

L'année 2022 a été marquée par une relance de l'offre. De nombreux visiteurs sont venus assister aux activités proposées par Lyon Nature. Qu'il s'agisse d'un atelier au Jardin botanique, une visite au Jardin zoologique ou encore un événement dans les parcs et jardins, Lyon Nature a reçu 37 500 visiteurs toutes activités confondues dont 8 400 scolaires, répartis en 357 groupes et inscrits à des visites ateliers. Près de 25 500 visiteurs ont assisté aux événements proposés. L'événement ayant rencontré le plus de succès a été le « Festival des courges et des fruits d'automne », rassemblant à lui seul plus de 21 000 visiteurs.

Gestion du patrimoine paysager

La végétalisation de la ville se poursuit avec 1,2 ha de nouveaux espaces végétalisés, créés lors des opérations de réaménagement de squares, des opérations « rue des enfants » et des opérations de végétalisations de voirie, réalisées en lien avec la Métropole.

Plusieurs projets de réaménagement d'ampleur ont eu lieu en 2022 : réaménagement du square Bouvier, du square Saint-Nestor, du jardin de la Vallonière etc. Le Plan arbre s'est également poursuivi avec la plantation de près de 1000 nouveaux arbres, et notamment la réalisation de 9 nouveaux vergers.

62 projets de jardins de rue, comprenant des micro-implantations florales, des pieds d'arbres et des bacs, ont également été réalisés puis confiés en gestion aux habitants. En 2022, la direction a œuvré pour faire renouveler différents labels :

La certification ISO 14001 pour l'ensemble de la Direction a été maintenue en 2022.

Le Jardin des Plantes (1^{er}), la voie verte de Champvert (5^e) et le parc Blandan (7^e) ont vu le renouvellement de leur labellisation EcoJardin. Les 12 principaux grands parcs de la Ville sont aujourd'hui labellisés.

Les aires de jeux ont fait l'objet d'une étude qui sera finalisée en 2023, afin de proposer

une offre cohérente et adaptée qui réponde aux enjeux environnementaux mais également d'inclusion des enfants dans la ville.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales et végétales, recherche scientifique et conservation). Engagé dans la conservation de la biodiversité, le parc zoologique accueille 61 espèces dont 54% en danger d'extinction. Plusieurs transferts marquants ont eu lieu, dont l'arrivée du mâle tapir malais et le départ des crocodiles afin de fonder une future population sauvage de cette espèce in situ. Le zoo poursuit son travail quotidien visant à améliorer le bien-être animal.

Le 1^{er} trimestre 2022 a été encore marqué par la nécessité du contrôle des pass sanitaires aux entrées, imposant un gardiennage dans le parc zoologique et les grandes serres du jardin botanique.

Le jardin botanique de Lyon abrite de nombreuses collections végétales réparties sur 8 ha de serres et de jardins extérieurs. Il participe activement à la conservation d'espèces menacées. Une dizaine de ses collections sont labellisées par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées.

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses administratives, horticoles ou techniques, en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.

Le Centre horticole municipal de Cibeins (Ain) produit l'essentiel des arbres, arbustes et fleurs plantés par la suite dans les massifs lyonnais. Pour les fleurs et les plantes, la tendance est ainsi de favoriser les vivaces, durables, ainsi que les essences qui supportent la chaleur sans consommer trop d'eau.

En parallèle, la direction a mené différents projets de végétalisation dans les arrondissements, conduit des études préalables d'aide à la décision permettant la végétalisation de nouveaux espaces, et lancé les études sur une grande partie des opérations identifiées dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement dont la place du Bachut, le Parc des Balmes, la renaturation du cimetière de la Guillotière, le jardin des Chartreux, etc...

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

5 445 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

59 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

326.9

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité urbaine (DMU) conçoit ou expertise des projets de voirie, de transports et d'espace public, réalise les arrêtés permanents qui vont permettre de régir le fonctionnement de la circulation et du stationnement dans une rue.

Elle est également en charge des mobilités partagées qui se déploient sur le domaine public et participe à la stratégie dans le domaine des mobilités actives.

Elle construit la définition de la stratégie, de la gestion du stationnement et de la logistique de surface. Elle s'occupe également, de la dénomination des espaces publics. Par ailleurs dans le cadre du plan de mobilité employeur, elle a la gestion des abonnements et des tickets pour les besoins des véhicules de la ville dans les parcs souterrains.

CHIFFRES CLÉS

- **690 km** de voirie ouverte à la circulation,
- **1 587** horodateurs en service pour **44 000** places payantes existantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **375 km** de réseau cyclable,
- **36 390** places vélos sur arceaux,
- **2 930** places dédiées trottinettes,
- **2 300** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, pour un montant de 12 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs pour un montant de 6 k€.

Une convention portant sur des actions ciblées par l'association a été signée avec l'association Pignone sur Rue pour permettre le versement d'une subvention de fonctionnement de 17,5 k€.

Ce programme finance également les dépenses liées aux nouvelles mobilités et à l'accompagnement de mesures d'apaisement de circulation. En 2022, des animations artistiques dans le cadre des rues des enfants ont été réalisées pour un coût total d'environ 28 k€.

Gestion du stationnement sur voirie

Les dépenses de fonctionnement du stationnement payant sur voirie s'élevaient à 1 790 k€ en 2022 (+ 4 % /CA 2021).

Cette augmentation s'explique par :

- Des mouvements d'horodateurs sur le terrain pour permettre les extensions du stationnement payant/résident,
- Des frais de remise en état d'horodateurs,
- Des dépenses de communication relatives aux extensions (distribution de courriers riverains).

Par ailleurs, des études ont été réalisées en 2022 :

- Étude sur le stationnement des deux trois roues motorisées,
- Étude de nuit en presqu'île,
- Conseil juridique.

Les recettes de stationnement payant sur voirie s'élevaient à 20 M€, soit un montant stable par rapport à l'année 2021, malgré tout en-deçà du niveau de 2019 malgré les extensions de périmètre en raison notamment d'un taux de respect faible.

Recettes d'occupation du domaine public

La redevance pour les opérateurs de location de voitures et d'engins de déplacement personnel en libre-service sans station s'élève à 197 k€ en 2022, soit une hausse de 2,6 % par rapport au CA 2021 (192 k€), du fait de l'arrivée de nouveaux opérateurs d'autopartage.

Gestion des arrêtés permanents de circulation pour le compte de la Métropole

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. A ce titre, sur l'exercice 2022, 6,6 k€ de recettes correspondent aux coûts de gestion des arrêtés produits en 2021.

Jalonnement urbain

La compétence est métropolitaine. Toutefois, les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations de nettoyage et de réparation de la signalétique piétonne du patrimoine de la Ville de Lyon. L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élevaient à 15 k€ en 2022.

Plan de mobilité employeur

Ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marché LPA).

Ces dépenses de fonctionnement en 2022 s'élevaient à 114 k€, soit un réalisé en diminution de 12 % par rapport au CA 2021 (130 k€). Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée. A cela s'ajoute la mise en place du télétravail, réduisant l'usage des véhicules.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 076 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20 220 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

14.6

CONTEXTE

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans un contexte économique et social difficile.

La Ville a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), constituée en groupement d'intérêt public dont la Ville est adhérente et L'École de la 2^e chance « Rhône Lyon Métropole » (E2C).

Cette mutualisation garantit le décloisonnement des dispositifs et répond aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération et de la convention territoriale 2015-2023 de Lyon.

La politique emploi-insertion de la Ville s'articule avec les orientations du nouveau plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022/2026 : mobiliser les entreprises pour un territoire inclusif, concourir à la promotion de l'emploi et de l'insertion sur les filières stratégiques, développer les clauses sociales dans les marchés publics et opérations privées, animer et coordonner les acteurs emploi insertion sur les territoires, structurer un réseau de proximité à partir des initiatives existantes, développer l'innovation sociale sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

• **1066** jeunes accompagnés pour la première année du Contrat d'engagement jeunes.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Les actions importantes menées en 2022 sont les suivantes :

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés,
- Evaluation des axes de la programmation emploi-insertion,
- Déploiement des nouveaux dispositifs locaux et nationaux (Contrat d'engagement jeunes, obligation de formation, revenu de solidarité jeunesse, projet « FAIRE », Charte d'engagement des 1000 entreprises...),
- Développement de nouvelles opportunités en faveur de l'emploi et de l'insertion : projet « Territoire zéro chômeur de longue durée », avec l'habilitation du projet et la signature des premiers CDI en septembre 2022,
- Contribution au nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), environ 82 000 heures d'insertion réalisées dans les marchés publics de la Ville,
- Suivi de l'installation de l'École de la 2^e Chance « Rhône Lyon Métropole ».

OBJECTIFS 2022 POURSUIVIS

Renforcer les actions « aller vers », pour mieux identifier et accompagner les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en rupture avec le service public de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville, avec le développement d'actions dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) « repérer les invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux ».

Renouveler les conventions cadre avec la MMIE, ALLIES, la Mission Locale et l'École de la 2^e chance, en adaptant de nouveaux objectifs tenant compte des évolutions des besoins de la population active lyonnaise et plus particulièrement des demandeurs d'emploi.

Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée, et en permettant les actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle.

Lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès aux soins ou d'apprentissage du français, en renforçant les synergies entre les offres de services.

Développer les actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

2745 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

45.3

* Chiffre pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial

CONTEXTE

La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants.

Le territoire est ainsi le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux) et 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose de formations de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Depuis 2016, le partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour un service commun Université-Vie étudiante, optimise les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. La convention qui lie les deux collectivités a été renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

CHIFFRES CLÉS

- **2 100** Pass Culture,
- Site portail LyonCampus : **15 000** visites/mois, plus de **17 000** abonnés Facebook LyonCampus, et **6 000** abonnés Instagram,
- **60** associations en résidence
- **50** subventions à des associations étudiantes en 2022.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

La Maison des Étudiants (MDE)

La MDE a accueilli 60 associations en résidence, dans un espace de 450 m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30. Elle a proposé 443 événements ouverts à tous. La MDE s'est engagée avec les associations et partenaires auprès des étudiants, en poursuivant plusieurs actions de lutte contre la précarité étudiante. Elle a coordonné l'organisation de distributions alimentaires et d'ateliers pour le bien-être des étudiants.

Le site portail LyonCampus, site ressource à destination des étudiants

Les pages les plus consultées : La rubrique VIVRE (se déplacer / se loger / se soigner / se nourrir / Les commerces amis étudiants) est la plus consultée avec 31,9% des pages vues. Cette rubrique continue sa progression. La sous rubrique SE LOGER est la 2^e rubrique la plus consultée.

Les actualités les plus consultées : « Accompagnement social et psychologique » (le contenu a été transformé en rubrique fixe), « Étudiants internationaux : mode d'emploi » et « Vos jobs et rendez-vous emploi ».

Le Pass Culture

Vente de 2000 Pass Culture 2021/2022 sur 4 points de vente, 5660 places consommées sur 8000 (2000 Pass Culture x 4 places de spectacle et cinéma) soit 70,75%. Dont 3467 places pour les établissements culturels et 1032 places pour les cinémas.

Partenariat avec 71 structures culturelles dont 4 festivals et 31 salles de cinéma du GRAC sur la Métropole de Lyon, soit 102 établissements au total.

Nuit des Étudiants du Monde

Créée à Lyon en 2002, la Nuit des Étudiants du Monde est le plus important événement d'accueil des étudiants internationaux sur le territoire. La Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne accueillent au Transbordeur de nombreux étudiants

internationaux pour qu'ils découvrent à cette occasion de nombreuses animations : Village associatif, groupes musicaux étudiants, temps forts ludiques et participatifs...

La 18^e édition, le jeudi 13 octobre 2022, a rassemblé plus de 700 personnes.

Appel à Projets en faveur des Initiatives Étudiantes (APIE)

Deux fonds soutiennent financièrement les initiatives des associations étudiantes, avec deux budgets : Ville de Lyon 28 000€ et Métropole de Lyon 44 000€, pour un total de 72 000€.

Des subventions sont ainsi attribuées lors de 2 jurys annuels sur critères à des projets associatifs étudiants ou à des associations qui accompagnent les étudiants, dans les champs thématiques suivants : citoyenneté, solidarité, culture, sport, transition écologique, entrepreneuriat et professionnalisation.

Ville internationale de formation et de recherche

Chaque année, la Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon, récompense des jeunes chercheurs et chercheuses à travers trois prix de 5 000€. 21 candidatures ont été déposées sur les trois axes de recherche alignés sur les thématiques qui correspondent aux axes de développement forts de la communauté scientifique de l'Université de Lyon.

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

259 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

39 k€

SERVICE MUTUALISÉ
AVEC LA MÉTROPOLE

CONTEXTE

Après deux années fortement impactées par un contexte sanitaire sans précédent, le compte financier unique 2022 de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat (DECA) présente une forte hausse des recettes passant de 6 795 k€ en 2021 à 9 221 k€ en 2022 soit une hausse de + 36%. Le montant des recettes 2019 (8 777 k€), dernière année normale d'activité, a été largement dépassé.

L'année 2022 est marquée également par une hausse des dépenses liée à la reprise de la totalité des activités de la direction. Le montant des dépenses atteint 1746 k€ soit une hausse de + 5,5%.

CHIFFRES CLÉS

- **4 350** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **58** associations de commerçants accompagnées,
- **77** marchés forains,
- **5** fêtes foraines, vogues et cirques en 2022,
- **2 930** arrêtés d'occupation « terrasses »,
- **10 500** factures émises.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Animations et événementiel

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers mises en place par les associations de commerçants sont des événements qui participent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. Après l'annulation de l'édition 2020 de la Fête des Lumières, les associations de commerçants ont pu relancer leurs actions d'illuminations depuis 2021.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations qui permettent d'animer les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2021 et l'avance de la campagne 2022 s'établit à 198 k€. Cela traduit un engagement fort de la collectivité auprès des 17 associations qui participent au dispositif.

Par ailleurs, les associations de commerçants ont mené de nombreuses actions d'animation de quartier afin d'attirer et de fidéliser la clientèle. Cette dynamique a été accompagnée par le versement de subventions à hauteur de 61 k€.

D'autre part, dans le cadre d'objectifs partagés de développement économique local durable, et d'animation urbaine de proximité pérennes sur le territoire; la Ville a, par le versement d'une subvention de 26,5 k€, accompagné la CCI dans son travail opérationnel de soutien à la transition écologique mené auprès des entreprises du territoire.

Développement

Le montant des dépenses de ce programme s'élève à 503 k€ dont 443 k€ sous forme de subventions aux associations. Au moyen d'appels à projet, l'accompagnement de subventionnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la transition écologique et de l'alimentation durable, a encore progressé, de 265 k€ en 2021 à 294 k€ soit + 11%.

De plus, le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations My Presqu'île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi ainsi que l'appui à la filière mode (Village des Créateurs), pour un montant global de 89 k€.

Enfin des actions de redynamisation du réseau du label Lyon Ville Equitable et Durable (LVED) et la création du Label « Fabriqué à Lyon » ont jalonné 2022.

Gestion et exploitation

Le montant des dépenses de ce programme s'élève à 660 k€ contre 608 k€ en 2021. Une hausse des dépenses de fluides (+ 54 k€), les coûts induits par le déplacement d'une partie du marché de la Croix Rousse sur l'autre côté du boulevard (+ 41 k€) et les opérations de maintenance, de réparations et d'enlèvements de déchets des sites occupés lors des événements forains (+ 49 k€) expliquent cette augmentation. Celle-ci est compensée en partie par l'arrêt de la prise en charge par la ville des frais de gardiennage liés à la Vogue des Marrons (- 86 k€)

Sur ce programme, une forte hausse des recettes est constatée par rapport à 2021, s'établissant à 9 153 k€ contre 6 776 k€ soit + 35%. Pour mémoire, les commerçants n'ont eu l'autorisation d'installer leurs terrasses, équipements de commerces et autres objets au sol qu'à compter du 19 mai 2021. Aucune occupation du domaine public n'ayant été autorisée entre le 1^{er} janvier et cette date, aucune redevance n'avait été liquidée sur la période. Cette hausse est portée par les recettes d'occupation commerciale du domaine public au sol c'est dire des terrasses et des redevances sur kiosques et édicules (4,8 M€ soit + 71% par rapport à 2021 et + 23% par rapport à 2019).

Les autres recettes croissent modérément (+ 3%) mais compensent des pertes de redevances liées au non renouvellement de conventions dans le cadre de location du domaine privé de la Ville aux afficheurs ou la suppression d'enseignes sur toiture.

Les tarifs applicables aux dispositifs soumis à la taxe locale de la publicité extérieure sont restés stables en 2022 mais un changement dans le dispositif annuel de déclaration est intervenu : depuis le 1^{er} janvier 2022, la déclaration doit être effectuée dans les deux mois qui suivent l'installation, le remplacement ou la suppression de tout support publicitaire, entraînant une baisse importante du nombre de déclarations.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1746 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

9 221 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

54.6



Relations internationales

CONTEXTE

Le service commun Ville et Métropole de Lyon est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale des deux collectivités. Il contribue à l'internationalisation de la Ville en mobilisant ses habitants et ses porteurs de projets.

L'année 2022 a permis de développer de nombreuses actions en adéquation avec les 4 axes stratégiques de la stratégie internationale : internationalité ; climat ; solidarité et interculturalité. L'activité a été soutenue avec la reprise des déplacements et accueil de délégations, la mise en œuvre de projets de coopérations, la mobilisation dans le cadre des aides d'urgence aux victimes de crises dans le monde. Par ailleurs, plusieurs événements ont pu se tenir, permettant ainsi de faire rayonner Lyon en Europe et dans le monde. La candidature de la Ville de Lyon a, enfin, été sélectionnée par la Commission Européenne parmi les 100 villes climatiquement neutres à horizon 2030.

CHIFFRES CLÉS

- 15 missions officielles en Europe,
- 21 délégations officielles accueillies à Lyon,
- 63 porteurs de projets accompagnés dans le cadre des 2 phases de l'appel à projets internationaux.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Coopérations, projets internationaux et solidarité internationale

- Mission à Milan et Turin pour renforcer les liens entre les territoires et les coopérations autour de la culture et des villes climatiquement neutres,
- Accueil de la Maire de Genève et d'une délégation pour échanger sur la mobilité et l'urbanisme,
- Soutien à la 9^e édition de Sun Trip,
- Obtention d'un prix dans le cadre du Pacte de Milan dans la catégorie « relocaliser le régime alimentaire des habitants »,
- Accueil d'une délégation de Hambourg lors des Connecting Europe Days,
- Déplacement en Arménie afin de préparer les 4^e Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne,
- Accueil du Président du Haut Karabakh en décembre 2022,
- Coopération avec le Kurdistan syrien et soutien à l'association « Tresses vertes » pour un projet de reforestation et pépinières,
- Organisation de collectes, avec des associations ukrainiennes de Lyon, pour aider les réfugiés arrivant à Lodz, ville polonaise partenaire,
- Déplacement à Kiev et rencontre avec le Président Zelensky. Signature d'un Memorandum of Understanding pour participer à la reconstruction du pays,
- Organisation d'une exposition « Ukraine : guerre et exil » (150 photos documentaires),
- Mission à Barcelone et découverte des super-îlots, de lieux culturels et de la végétalisation des cours d'écoles,
- Participation aux Assises franco-japonaises de la coopération décentralisée à Aix-en-Provence.

Affaires européennes

- Organisation d'une conférence « Healthy Cities, Healthy citizens » et rédaction d'un engagement des villes pour une santé globale dans le cadre de la PFUE,
- Engagement dans le processus de labélisation « Ville européenne »,
- Candidature de la Ville retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par EURO CITIES pour la reconstruction de l'Ukraine,
- Association des partenaires du territoire lors du Joli Mois de l'Europe,

- Participation au programme Horizon Europe (projet ASCEND - subvention de 382 125 €) pour accélérer la création de quartiers à énergie positive et propre (Confluence),
- Participation au projet « Concevoir une mobilité urbaine, inclusive, sûre, abordable et durable » du programme Horizon Europe avec un financement de 800 k€,
- Dépôt 2 dossiers « REACT EU » pour l'acquisition et déploiement de PC portables pour permettre le travail à distance (subvention FEDER de 816 354,26€) et pour l'acquisition d'équipement de protection individuelle (subvention FSE de 4 587 879,39 €),
- Obtention de 60 k€ dans le cadre du programme « EU City Facility » pour soutenir la stratégie de transition écologique du patrimoine de la ville.

Évènements internationaux à Lyon

- Organisation de la 4^e édition des Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne,
- Organisation des Fêtes Consulaires, véritable succès avec 23 600 visiteurs,
- Organisation de l'AG de Silky Cities dans le cadre de Silk in Lyon et accueil de délégations venant de 8 pays,
- Participation au Lyon Light Festival Forum,
- Organisation du Festival des Solidarités Internationales : plus de 50 associations et près de 1 800 participants,
- 2^e édition de la Journée Internationale des Droits Humains (10 décembre) sur le thème de l'environnement et la mise en lumière de ses défenseurs.

Réseaux européens et internationaux

- Participation au comité directeur ainsi qu'à l'Université européenne de l'AFCCRE,
- Présidence du groupe Arménie de Cités Unies France,
- Réélection de la Ville de Lyon au comité exécutif du réseau Délice,
- Participation aux travaux et rencontres organisées par Eurocities,
- Participation au bureau du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine,
- Programme « Lyon, Ville refuge » : participation au réseau ICORN et mobilisation pour l'accueil temporaire de 3 femmes défenseurs des droits humains ou artistes en danger.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

926 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

40 k€

SERVICE MUTUALISÉ
AVEC LA MÉTROPOLE

Halles de Lyon Paul Bocuse

CONTEXTE

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2022 est pour les Halles de Lyon la dixième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Après deux années marquées par le contexte sanitaire et une réduction exceptionnelle des dépenses de fonctionnement consécutive au ralentissement de certaines activités du service (-110 k€ soit -5,7%), le compte financier unique 2022 des Halles Paul Bocuse présente avec la reprise normale de l'activité une hausse de 100 k€ soit +5,8% par rapport à 2021. Il affiche dans le même temps, une hausse des recettes (85 k€ soit +3,9%), liée notamment au dynamisme de l'activité avec la présence de nombreuses terrasses à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment des Halles.

CHIFFRES CLÉS

- Dépenses de personnel (dont subventions COS et LSM) : **426 k€**,
- **56** commerces et restaurants, **400** employés.

ACTIONS MENÉES EN 2022

Équilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est assuré puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes et dépenses de fonctionnement

Pour 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 85 k€ par rapport à 2021 pour atteindre un montant de 2,26 M€

Parmi les redevances pour services rendus, cette hausse porte principalement sur les redevances pour charges communes qui représentent plus des deux tiers du total des recettes de fonctionnement (+90 k€) et sur les droits d'occupation relatifs aux terrasses (+70 k€) montrant le dynamisme de ce lieu emblématique de l'excellence gastronomique lyonnaise.

Malgré une évolution favorable de l'indice du coût de la construction, les recettes relatives aux droits de places semblent accuser une baisse (-88 k€) mais celle-ci s'explique par le versement en 2021 d'une aide exceptionnelle de l'État au titre du fonds de solidarité covid 19 d'un montant de 150 k€.

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors personnel ont augmenté de 7,9% (+103 k€) et s'élèvent à 1405 k€.

Les dépenses liées aux charges de fluides notamment de chauffage ont augmenté de 32% du fait de la reprise d'activité.

Le résultat financier 2022 fait apparaître des dépenses encore soutenues liées à la sécurité du bâtiment (+28 k€) et à la collecte et au traitement des déchets (+56 k€).

Dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire, ces dépenses supplémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget, tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires, liées au statut d'établissement recevant du public.

Dépenses d'investissement

Suite à des retards liés au contexte sanitaire, les travaux de sécurisation du plénum ont été réalisés à partir de 2022.

La sécurisation du site est restée une priorité en 2022. En effet, 18 lignes de vie ont été remplacées. Ces lignes de sécurité sont des dispositifs d'ancrage fixe ayant pour but de sécuriser les intervenants techniques sur le site à une hauteur de trois mètres minimum en leur permettant une totale liberté de mouvement.

Enfin, afin d'assurer le bon approvisionnement en eau du site, les travaux de remplacement du réseau d'alimentation générale ont été lancés.



DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 835 k€

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

2 257 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

8.0

